

Conflits sociaux

■ Transports publics fortement perturbés à Paris et dans sept grandes villes

■ Les chauffeurs routiers maintiennent leurs barrages

■ Nouvelle journée d'action dans les hôpitaux jeudi

■ Matignon veut régler les conflits au cas par cas

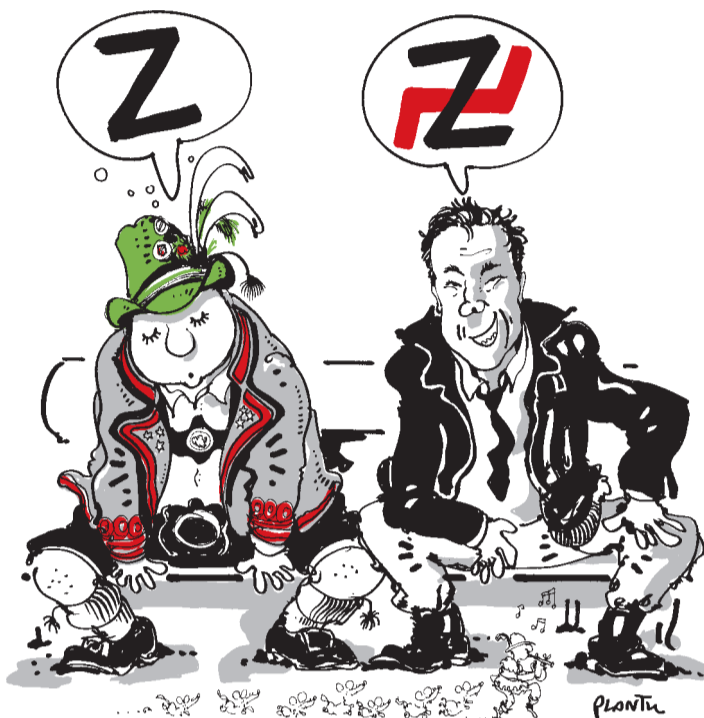
Lire pages 6 et 32

L'Europe isole l'Autriche

● L'Union refuse toute relation politique avec un gouvernement autrichien intégrant l'extrême droite ● En s'ingérant dans les affaires intérieures d'un Etat membre, les Quatorze affirment les valeurs communes de l'Europe ● Un sondage « Le Monde »-CSA sur l'attitude des Français

LES QUATORZE partenaires de l'Autriche au sein de l'Union européenne (UE) ont menacé, lundi 31 janvier, de geler tout contact officiel bilatéral si le futur gouvernement de coalition à Vienne incluait le parti d'extrême droite (FPÖ) de Jörg Haider. C'est la première fois dans l'histoire de l'Union qu'un Etat membre est menacé de telles sanctions. Selon le communiqué du président en exercice de l'UE, le Portugais Antonio Guterres, les quatorze pays européens ne soutiendront pas la candidature d'Autrichiens « à des postes internationaux » et « les ambassadeurs autrichiens dans les capitales de l'UE seront reçus uniquement au niveau technique ». La France avait suggéré le rappel en consultation des ambassadeurs à Vienne mais cette proposition n'a pas été retenue.

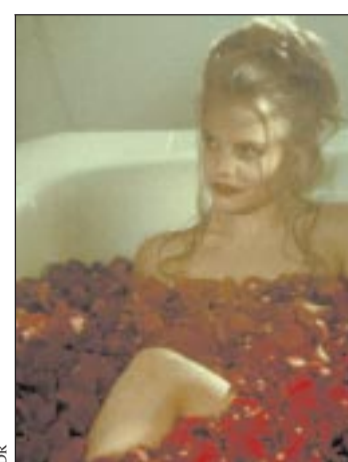
La position européenne a provoqué la colère de Wolfgang Schüssel, le dirigeant conservateur autrichien : « L'Autriche est un pays qui n'a pas besoin de leçon de dé-



mocratie, a-t-il dit, nous ne sommes pas un pays en voie de développement. » Il a indiqué que les consultations sur la formation d'un gouvernement de coalition avec l'extrême droite populiste allaient se poursuivre. Jörg Haider l'a confirmé, après s'être excusé pour les propos qu'il avait tenus durant le week-end sur Jacques Chirac (« un mégalomane qui ne sait pas de quoi il parle ») et le gouvernement belge (« corrompu »). Il a attribué ses excès à une « émotion légitime ».

En France, seuls l'extrême droite et les souverainistes ont condamné la démarche européenne. Selon un sondage de l'institut CSA pour Le Monde, 55 % des Français se disent « inquiets » de la formation d'un gouvernement incluant l'extrême droite en Autriche. Mardi matin, la Commission de Bruxelles tenait une réunion de crise sur l'affaire autrichienne.

Lire pages 2 et 3 et notre éditorial page 15



CINÉMA Un Anglais à Hollywood

Scénario américain, production hollywoodienne, réalisateur anglais pour American Beauty, une étonnante tragédie-comédie (photo). Sam Mendes signe là son premier film et est déjà donné favori pour l'Oscar. Mais il veut « rester un étranger à Hollywood ». A lire aussi, dans nos pages Cinéma, une rencontre avec des élèves cinéastes à l'occasion du festival Premiers plans d'Angers, « nurserie » du cinéma européen de demain. p. 26 à 28

Trafic autour des visas français

LA FRANCE traite mal les personnes demandant un visa d'entrée sur son territoire. Ces documents sont encore nécessaires dans tous les pays, essentiellement du tiers-monde, qui représentent un « risque migratoire » pour la France. Aux candidats, dont le nombre a fortement augmenté ces dernières années, les consulats opposent des conditions d'accueil souvent déplorable. Des personnels locaux sous-payés ont été recrutés. Ce contexte est propice au développement de la corruption, dénoncée par le député (PS) Yves Tavernier dans un rapport remis au Parlement. Le ministère des affaires étrangères reconnaît l'existence de tels trafics, devenus « un souci majeur ».

Lire page 9

Ce « bon docteur » Shipman qui assassinait ses patientes par plaisir

LONDRES de notre correspondant

Il ne s'appelle pas Jekyll, mais le « bon docteur » de Hyde, dans le nord de l'Angleterre, entrera néanmoins dans les annales criminelles du Royaume-Uni comme un des pires tueurs en série de l'après-guerre. Harold Frederick Shipman, doux et généreux médecin de famille, a été condamné, lundi 31 janvier, à quinze peines de prison à perpétuité pour le meurtre de quinze femmes âgées de quarante-neuf à quatre-vingt-un ans. Et la police a transmis au parquet 136 dossiers où la responsabilité du docteur Shipman pourrait être engagée. Toutes les victimes étaient des patientes du généraliste, aucune n'était atteinte d'un mal incurable, toutes sont mortes d'une overdose de morphine administrée par le praticien. « Dans votre cas, je veux que vous sachiez que la perpétuité sera la perpétuité. Vous passerez le reste de vos jours en prison. Telle est ma recommandation », a assuré le juge à l'issue du procès.

Le docteur Shipman, cinquante-quatre ans, courte barbe blanche soigneusement ordonnée, léger embonpoint rassurant et lunettes

d'écaïlle, n'a pas cillé. Dans le tribunal, une brève salve d'applaudissements éclate. Les familles des disparus pleurent, le juge ôte sa perruque blanche pour les consoler, les féliciter de leur dignité tout au long des quatre mois de procès. L'affaire suscite une énorme émotion dans le pays. Lundi soir, la BBC a changé son programme pour consacrer deux heures au serial killer des années 90. Mardi, le ministre de la santé devait annoncer au Parlement les mesures de sécurité qui seront prises désormais pour éviter que de tels crimes soient commis par d'autres praticiens.

Depuis 1992, date à laquelle il a ouvert son cabinet à Hyde, dans la banlieue de Manchester, le docteur Shipman a signé 202 certificats de décès, c'est-à-dire cinq à six fois plus que ses confrères traitant des clientèles quantitativement comparables. En mars 1998, six mois avant son arrestation, la police, alertée par une entreprise locale de pompes funèbres étonnée du nombre d'enterrements et d'incinérations contresignés par le « bon docteur », fait une discrète enquête. Sans résultat. Il faudra trois morts supplémentaires, dont celle d'une énergique vieille dame de

quatre-vingt-un ans nommée Kathleen Grundy, pour que tombe le masque.

Comme s'il avait voulu mettre un terme à ses mortelles activités, comme s'il en avait eu soudainement assez de tuer en toute impunité et dans l'anonymat - une analyse retenue par les psychiatres -, le docteur Shipman, dans ce seul et unique cas, trafique le testament de sa patiente pour s'attribuer les 3,6 millions de francs de son héritage. C'est la fin. La fille de la disparue ne reconnaît pas la signature de sa mère, alerte Scotland Yard, et le corps est exhumé. Plusieurs dizaines d'autres corps de personnes décédées - qui, contrairement aux conseils du bon docteur, n'avaient pas été incinérés - seront à leur tour exhumés, démontrant l'ampleur du crime. Mobile de tous ces meurtres ? « Le plaisir de voir des gens mourir », a dit un policier. « L'ivresse que lui procurait l'ultime pouvoir de choisir qui allait vivre et qui allait mourir », a expliqué un psychiatre. Comme si le docteur Shipman se prenait pour Dieu. Mais il n'a rien confessé au tribunal des hommes.

Patrice Claude



CYCLISME

Tous en selle !

Le peloton cycliste a repris la route, mardi 1^{er} février, à l'occasion du Grand Prix d'ouverture-La Marseillaise, première épreuve européenne d'une longue saison 2000 marquée par la présence inédite de dix équipes françaises, dont deux récemment créées, Bonjour (photo) et Jean-Delatour. La perspective du Tour de France (1^{er}-23 juillet) risque de provoquer une vive concurrence franco-française. p. 22

EDF soumise à la concurrence



CHRISTIAN PIERRET

AVEC UN AN de retard sur ses partenaires européens, la France a adopté, mardi 1^{er} février, la loi ouvrant le marché de l'électricité à la concurrence. Pour Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie, ce texte « permet de dessiner un service public de l'électricité ».

Lire page 16

artprice.com server group
le prix de l'art www.artprice.com
Près de 2 millions de résultats de ventes 170 000 artistes du X^{ème} siècle à nos jours
cotés au Nouveau Marché de Paris (75728)
par ADEC depuis 1987 leader mondial des résultats de ventes d'Art aux enchères

Vive la science !

UN CATACLYSME majeur menace la recherche française. Au cours de la prochaine décennie, la moitié de ses personnels - comme nombre d'autres fonctionnaires - arriveront à l'âge de la retraite, sans que leur remplacement n'ait été préparé.

Ce séisme annoncé a ceci de particulier que, contrairement aux fléaux naturels qu'on reproche aux scientifiques d'être impuissants à prévoir, celui-ci est parfaitement identifié, jaugé, planifié. Les chercheurs, dont deux mille manifaestaient récemment (Le Monde du 26 janvier) contre la politique de leur ministre, Claude Allègre, voient avec angoisse se rapprocher l'échéance. Elle risque de laisser exsangues les grands organismes autour desquels s'est construite, depuis soixante ans, la recherche publique française. Paradoxalement, pourtant, elle peut aussi offrir, si les moyens financiers sont dégagés, une chance historique de rajeunissement et de renouvellement.

Trop longtemps, les gouvernements successifs ont refusé de regarder en face une réalité sociologique décrite par toutes les études : notre recherche est vieillissante. Davantage que celle de nos voisins et, en particulier, des pays anglo-saxons, où les chercheurs sont en majorité des contractuels qui poursuivent en-

suite leur carrière à l'université ou dans le secteur privé, libérant ainsi des postes pour de jeunes recrues. La France, elle, en donnant à ses savants le statut de fonctionnaires, a assuré à sa recherche une permanence souvent enviée à l'étranger, mais au prix d'une moindre mobilité.

Les grandes vagues de recrutement des années 60, portées par l'élan gaullien de structuration du potentiel scientifique national, puis un relatif tarissement des flux, ont façonné des pyramides des âges très déséquilibrées dans la plupart des établissements. A commencer par le premier d'entre eux, le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), où les quinquagénaires forment la tranche d'âge la mieux représentée. Seul l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (Inria), de création plus récente, affiche une jeunesse insolente, avec une moyenne d'âge inférieure à quarante ans. La recherche universitaire n'échappe pas à cet inexorable processus de sénescence, même si un recrutement plus soutenu tend à rajeunir le corps des enseignants-chercheurs. Les projections sont alarmantes.

Pierre Le Hir

Lire la suite page 15



INDONÉSIE

Le président contre l'armée

Le président indonésien, Abdurrahman Wahid, dit « Gus Dur » (photo), veut limoger le général Wiranto, ancien commandant en chef de l'armée. Celle-ci est accusée, à la fois par l'ONU et par une commission indonésienne, d'avoir perpétré des massacres au Timor-Oriental. Le président dit au Monde qu'il veut assurer la primauté du pouvoir civil. p. 4

International	2	Jeu-concours	22
France	6	Météorologie	25
Société	9	Jeux	25
Régions	12	Culture	26
Horizons	13	Guide culturel	28
Entreprises	16	Carnet	29
Communication	18	Kiosque	30
Tableau de bord	19	Abonnements	30
Aujourd'hui	22	Radio-Télévision	31



EUROPE Les 14 partenaires européens de l'Autriche au sein de l'Union ont menacé, lundi 31 janvier, de geler tout contact officiel bilatéral en cas d'arrivée de l'extrême droite

au pouvoir à Vienne en coalition avec les conservateurs. C'est la première fois que l'Union européenne menace un État membre de telles sanctions. ● WOLFGANG SCHÜSSEL, le chef des

conservateurs, s'est montré furieux de la décision européenne, en soulignant que l'Autriche n'avait pas besoin de leçon de démocratie et qu'elle n'était pas un pays en voie de

développement. Il a indiqué que les négociations sur la formation du gouvernement se poursuivaient avec le parti de Jörg Haider. ● EN FRANCE, à l'exception de l'extrême droite et

des souverainistes, qui condamnent la démarche européenne, la plupart des responsables politiques rejettent l'alliance qui se profile à Vienne (lire aussi notre éditorial page 15).

L'Autriche en état de choc après la décision des Quatorze

Vienne a accueilli avec surprise et incompréhension les menaces de sanctions annoncées par ses partenaires de l'Union européenne si l'extrême droite de Jörg Haider parvenait au pouvoir au sein d'un gouvernement de coalition avec les conservateurs

VIENNE

de notre correspondante

Stupéfaction, colère, désarroi : l'Autriche est sous le choc d'une menace d'isolement diplomatique sans précédent dans l'histoire de l'Union européenne, et dont les conséquences politiques pèseront longtemps dans le petit pays qui en est la cible. « Je trouve vraiment étrange [que Vienne n'ait pas été du tout consultée avant cette initiative inédite des 14 autres membres de l'Union, car] ce n'est pas un comportement usuel entre partenaires égaux » d'une communauté, a déclaré dans une première réaction, lundi soir, le ministre des affaires étrangères, Wolfgang Schüssel, qui est aussi le chef du parti conservateur (ÖVP), et, à ce titre, le principal stratège de l'alliance envisagée avec la droite populiste.

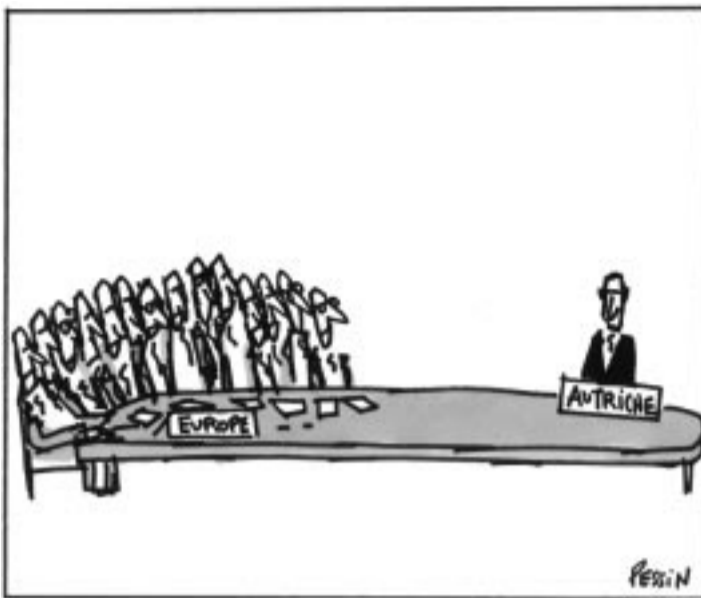
Pour la première fois depuis de longs mois, Wolfgang Schüssel paraissait quelque peu désarçonné. Il s'est étonné que Bruxelles n'ait pas attendu, pour réagir, de connaître la composition du futur gouvernement, et surtout le contenu exact du pacte qui est sur le point d'être conclu entre l'ÖVP et le FPÖ de Jörg Haider, dont un haut responsable conservateur nous assurait la se-

maine dernière qu'il recoupait déjà « à 80 % » l'accord précédemment négocié avec les sociaux-démocrates. M. Schüssel semble s'accrocher coûte que coûte à son projet : « L'Autriche a besoin très vite d'un gouvernement capable d'agir, et c'est ce que nous voulons lui donner. »

CONCESSIONS DU FPÖ

Durant la même journée en effet, alors que toutes les instances diplomatiques autrichiennes en Europe se mettaient en état d'« alerte rouge », les négociateurs des deux partis travaillaient avec acharnement à leur pacte de gouvernement, dont la version finale pourrait être arrêtée dès mardi. Non sans mal d'ailleurs : ce n'est qu'après huit heures de débats, et une longue interruption de séance pour des consultations avec leurs États-majors respectifs, que les deux chefs de délégations, l'industriel Thomas Prünzhorn pour le FPÖ et le ministre de l'agriculture, Wilhelm Molterer, pour l'ÖVP, ont pu annoncer, vers 22 heures, qu'ils avaient trouvé un compromis sur les questions budgétaires, valable « pour toute la durée de l'actuelle législature ».

Contrairement à ses promesses



électorales, le FPÖ a dû accepter le principe d'une augmentation des impôts, l'une des seules voies possibles pour réduire le déficit budgétaire – l'un des plus élevés des Quinze –, pour éviter à l'Autriche des sanctions communautaires. Autre concession majeure des populistes : l'âge de la retraite anticipée serait

relevé de dix mois. C'était, entre autres, sur cette question-clé qu'avait échoué l'accord conservateurs-socialistes, en raison de l'opposition catégorique des syndicats.

L'un des derniers obstacles diplomatiques à l'alliance ÖVP-FPÖ semblait par ailleurs avoir été levé avec les excuses publiques présentées,

lundi après-midi, par Jörg Haider pour ses déclarations pour le moins rudes à l'encontre du président Jacques Chirac – traité notamment de « mégalomane » – et du gouvernement belge « corrompu » qui protégerait les pédophiles. « Je regrette et je retire mes déclarations », a affirmé le dirigeant populiste, qui apparaissait plus sérieux et responsable que jamais dans un strict complet gris, juste avant son entrevue avec le président Thomas Klestil. Il assurait ne pas vouloir créer de « conflit » avec la France et la Belgique, et a justifié son dérapage verbal par une « émotion légitime ». Le matin même pourtant, à Klagenfurt et en veste carinthienne, il avait encore eu devant la presse des paroles assez vives : « Je n'ai pas de raison de plier le genou devant M. Chirac, et je me fiche de qui il est. »

Jörg Haider est particulièrement ulcéré des « préjugés » dont fait preuve à son égard une grande partie de l'Europe, qui refuse de comprendre que son projet politique est plus proche de celui d'un de Villiers que d'un Le Pen. « Là où nous pouvons exposer nos arguments et où on cherche à nous connaître, ceux qui manifestent de la bonne volonté abandonnent leurs préjugés »,

révèle-t-il dans un entretien accordé au magazine allemand *Der Spiegel*.

Confronté en début de soirée à la décision européenne, il s'est dit « horrifié » et a décrit l'interventionnisme de l'Union comme « un danger pour la démocratie ». Une réunion de crise était prévue mardi entre le président Thomas Klestil, le chancelier sortant Viktor Klima et Wolfgang Schüssel, pour tenter de trouver des solutions. Nouvelles élections, qui risquent de porter Jörg Haider directement à la chancellerie ? Cabinet d'« intérêt national » sous la conduite d'une personnalité au-dessus des partis, comme le recommandent les Verts ? Toutes les hypothèses sont ouvertes. Mais comme le résumait, mardi matin, le chef de la fraction ÖVP au Parlement européen, Ursula Stenzel, l'Autriche est placée désormais devant un dilemme : soit laisser l'alliance démocratique entre droite et populistes suivre son cours – et risquer la rupture avec l'Europe –, soit s'incliner devant Bruxelles, et alimenter ainsi un violent ressentiment anti-européen en Autriche.

Joëlle Stolz

La France se félicite du consensus obtenu avec ses partenaires

LES TRACTATIONS n'ont pas duré longtemps. L'avertissement que la présidence portugaise de l'Union européenne a rendu public, lundi 31 janvier à Lisbonne, au nom des 14 partenaires de l'Autriche, pour prévenir Vienne qu'un gouvernement intégrant l'extrême droite populiste du FPÖ aurait des conséquences au sein de l'UE, a fait l'objet assez rapidement d'un consensus sur le fond. Il a cependant fallu convaincre les Britanniques d'accepter que la mise en garde des Européens ne soit pas de pure forme, mais préviennent officiellement les Autrichiens que la transgression d'un tabou – celui de la présence dans un gouvernement de membres d'un parti ne défendant pas les valeurs de l'Union –, marquerait une rupture.

Le texte communiqué aux dirigeants autrichiens a le mérite de la clarté. Apparemment les conservateurs autrichiens, qui n'ont, semble-t-il, pas cherché ces dernières semaines à sonder leurs amis en Europe, ne s'attendaient pas à une telle mise en demeure. Il n'y aura pas de « business as usual », prévient la présidence portugaise. Les 14 sont d'accord pour dire que la présence de ministres du parti de Jörg Haider au gouvernement entraînera un gel des relations bilatérales au niveau politique entre l'Autriche et ses partenaires. Les ambassadeurs autrichiens en poste dans les capitales

européennes ne seraient plus associés non plus aux consultations politiques des Quinze entre eux et verraient leur fonction ramenée à un rôle purement technique.

Le président Chirac qui avait appelé, samedi matin, le premier ministre portugais, Antonio Guterres, pour lui demander de sonder leurs partenaires sur de telles mesures, avait également suggéré la menace d'un rappel des ambassadeurs à Vienne en consultation, ce qui n'a pas été retenu pour le moment.

Les traités européens ne permettaient pas aux 14 d'aller plus loin. La suspension des droits de l'Autriche en tant que membre de l'Union supposerait que celle-ci contrevienne aux obligations qui sont les siennes et qu'une procédure soit ouverte à cet effet contre elle en vertu de l'article 7 du Traité d'Amsterdam. C'est ce qui amène la Commission européenne, gardienne des textes communautaires, à rester pour le moment prudente dans ses réactions, en indiquant qu'il faudrait juger de la pratique politique du futur gouvernement autrichien avant de faire quoi que ce soit. Dans l'immédiat, le gel des relations bilatérales n'empêchera pas l'Autriche de participer aux réunions du Conseil européen et à celles des conseils de ministres.

La réaction indignée de Wolfgang Schüssel à cet avertissement n'a guère ému ses pairs. On indiquait lundi à l'Élysée que le président Chirac avait de longue date attiré l'attention des dirigeants autrichiens sur les conséquences d'une telle situation. Le chef de l'Etat en avait parlé avec M. Schüssel lors du sommet européen de Tampere, en novembre, puis lors du sommet de l'Organisation de sécurité et de coopération en Europe, à Istanbul, en décembre. « Parce qu'il est des principes sur lesquels on

ne peut transiger, le président de la République avait proposé samedi matin plusieurs mesures concrètes », a souligné la porte-parole de l'Élysée, Catherine Colonna. « Il salue le résultat des efforts de la présidence portugaise de l'Union, la rapidité de son action et la cohérence de la réaction des Européens », a-t-elle ajouté. « Il était important que ces mesures soient arrêtées et rendues publiques avant que l'Autriche ne prenne sa décision afin que chacun en soit conscient ».

La position française avait été arrêtée de concert, vendredi, entre le président et son premier ministre, Lionel Jospin. Devant les élèves de l'École polytechnique, Pierre Moscovici, le ministre délégué aux affaires européennes, avait souligné lundi matin, aux côtés de Petre Roman, son homologue roumain, l'importance de bien marquer que l'Europe ne pouvait tolérer que ses valeurs soient transgressées.

Henri de Bresson

La dissolution de l'assemblée, on vous a demandé votre avis ?

Nous, pour tout ce qui touche à votre argent, nous vous demandons votre avis.

Mieux, nous vous proposons de partager entre vous et avec nous, vos expériences, vos attentes... C'est ainsi que nous créons ensemble, les services financiers on line de demain.

www.zeproject.com

Ze Project

Plus que votre argent, votre avis nous intéresse.

Une mise en garde contre toute dérive extrémiste

LA PARTICIPATION de plus en plus probable du parti de Jörg Haider au gouvernement de Vienne réveille de vieilles craintes, expliquant la rapidité avec laquelle les part-

ANALYSE

L'arrivée au pouvoir de Haider serait un mauvais exemple pour les candidats à l'UE

naires européens ont réagi. Certes, nous ne sommes pas dans une situation où les droits de l'homme seraient directement menacés en Autriche. Certes, l'Autriche est un cas particulier où la montée de la droite populiste et xénophobe a des causes locales bien précises que l'on ne retrouve pas dans d'autres pays européens. Et les dirigeants autrichiens, toutes tendances confondues, ont raison de s'indigner que leur pays soit parfois considéré comme « néonazi ».

Il n'en reste pas moins que l'arrivée au pouvoir de Jörg Haider, même par personne interposée, dans les fourgons d'un parti conservateur en perte de vitesse, serait un très mauvais exemple pour les jeunes démocraties d'Europe centrale et orientale auxquelles l'Union européenne a posé des conditions très strictes de démocratie et de respect des droits de l'homme pour

être un jour acceptées en son sein. Ce serait aussi un précédent dangereux pour les démocraties plus assises où l'extrême droite, sous des formes diverses, peut aussi profiter du discrédit de la politique ou du mécontentement social des laissés-pour-compte de la mondialisation.

Il n'y a pas si longtemps, en France, le Front national dépassait les 15 % de voix et se posait en arbitre de nombreuses élections. En Italie, la Ligue du Nord a repris des thèmes traditionnels de l'extrême droite abandonnés par l'Alliance nationale, issue du mouvement néofasciste.

En Belgique, le Vlaamsblok, cousin du Front national de Jean-Marie Le Pen, exploite le particularisme flamand. Et on pourrait multiplier les exemples. Il n'est pas jusqu'à l'Allemagne – qui, depuis l'effondrement du III^e Reich, semblait vaccinée contre ce genre de tentation – où l'extrême droite n'arrive à s'imposer dans des scrutins régionaux, en profitant du désarroi provoqué à l'Est par la réunification.

Rien de comparable cependant avec l'Autriche. L'extrême droite est divisée en petits groupuscules rivaux qu'aucun chef charismatique n'a réussi à unifier. Le système politique mis en place après la deuxième guerre mondiale a fait preuve d'une grande stabilité. Même si les convictions démocratiques ont encore du mal à s'impo-

ser dans les Länder de l'ex-RDA, les forces qui ont dominé la scène politique ouest-allemande pendant quarante ans ont réussi à s'y implanter. En outre, le malaise des Allemands de l'Est, privés de leurs repères traditionnels, a trouvé un exutoire à l'extrême gauche de l'échiquier politique dans le vote pour le PDS, héritier du Parti communiste.

RASSURER LES PARTENAIRES

Dix ans après la chute du mur de Berlin, le système politique allemand subit un ébranlement inattendu avec le scandale des caisses noires de la démocratie chrétienne. C'est une crise de la CDU, pas une crise de l'Etat, ont immédiatement affirmé les plus hautes autorités de la RFA. Le chancelier Schröder, un social-démocrate, a publié un article dans plusieurs journaux européens (*Le Monde* daté 30-31 janvier) pour soutenir cette thèse, rassurante pour les partenaires de l'Allemagne. Mais il s'agissait plus d'une tentative de dénégation que d'une démonstration convaincante. L'affaire du financement de la CDU a jeté un jour cru sur des pratiques, un mode d'exercice du pouvoir, un rapport à la loi et à la Constitution, qui ne touchent pas seulement un parti.

D'autant qu'au même moment d'autres révélations, certes de moindre ampleur, mettaient en cause des responsables de la social-

démocratie, y compris le président de la République, Johannes Rau. Ce qui lui est reproché est une peccadille : alors qu'il était ministre président de Rhénanie-Westphalie, Johannes Rau a – peut-être – fait financer deux voyages privés en avion par la banque du Land. La CDU s'est emparée de l'affaire pour détourner l'attention de ses propres turpitudes, mais on découvre, par la même occasion, que le SPD, après quarante ans de règne ininterrompu en Rhénanie-Westphalie, a eu tendance à confondre l'intérêt public avec celui du parti.

Pour éviter que ces affaires ne nourrissent un rejet de la politique, des personnalités aussi éminentes que l'ancien président de la République Richard von Weizsäcker proposent de limiter le nombre de mandats pour les responsables de l'Etat, y compris du chancelier, et pour les dirigeants des partis.

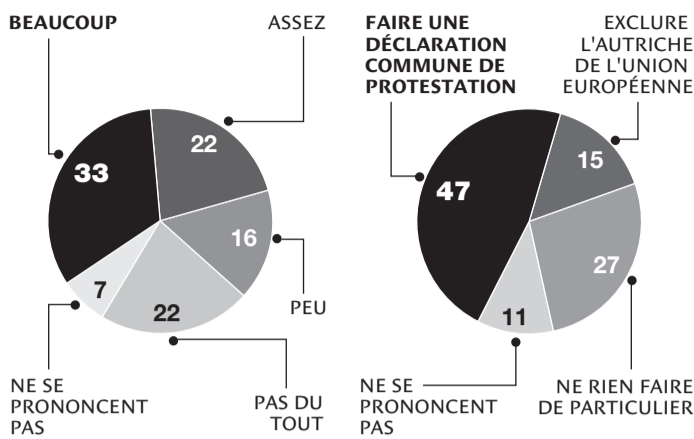
Ce n'est pas encore une crise de la démocratie représentative mais le système politique de la RFA serait secoué si la démocratie chrétienne continuait à s'empêtrer dans ses caisses noires. L'Allemagne n'est pas l'Autriche mais il n'est pas sûr que les Européens n'aient pas eu à l'esprit cette brusque incertitude apparue outre-Rhin, en rappelant à l'ordre les hommes politiques viennois.

Daniel Vernet

55 % des Français sont inquiets

La formation d'extrême droite de Jörg Haider va former une coalition gouvernementale avec le parti conservateur ÖVP. Personnellement, cette situation vous inquiète-t-elle ?

Plus précisément, estimez-vous qu'en cas d'arrivée de l'extrême droite dans le gouvernement autrichien l'Union européenne devrait ... ?



Sondage exclusif CSA, réalisé les 28 et 29 janvier auprès d'un échantillon national représentatif de 1 000 personnes, constitué d'après la méthode des quotas (sexe, âge, profession du chef de ménage), après stratification par région et catégorie d'agglomération.

L'opinion publique française exprime sa préoccupation

LES FRANÇAIS sont sur la même longueur d'onde que le président de la République et le premier ministre quant à l'évolution de la situation politique en Autriche et à l'éventuelle entrée du Parti populiste dans le gouvernement de Vienne. Le président Jacques Chirac avait fait part, dès le 27 janvier, de sa « grande préoccupation ». La veille, à Stockholm, Lionel Jospin avait également exprimé sa « très grande préoccupation ». Selon l'enquête de l'institut CSA, réalisée pour *Le Monde* les 28 et 29 janvier, une nette majorité de Français (55 %) se disent « inquiets » de la formation d'une coalition gouvernementale en Autriche entre « la formation d'extrême droite de Jörg Haider », le FPÖ, et le « parti conservateur » ÖVP. En revanche, 38 % des sondés se disent peu ou pas du tout inquiets. 7 % ne se prononcent pas.

Cette inquiétude est particulièrement forte chez les cadres (75 %) et parmi les personnes les plus diplômées (77 % chez les titulaires d'un diplôme supérieur à bac + 2). A l'évidence, les réminiscences historiques sont très présentes dans ces catégories. Ce n'est pas le cas chez les non-diplômés (42 % de personnes inquiètes) ou chez les patrons de l'industrie et du commerce (43 % d'inquiets contre 47 % qui ne le sont pas). La préoccupation est également la plus forte parmi les sympathisants de gauche (70 %

chez les socialistes, 63 % chez les communistes et 62 % chez les Verts). Elle est très perceptible, aussi, chez ceux de l'UDF (60 %) et surtout ceux du RPF (65 %). Seuls les sondés qui se disent proches du RPR se démarquent avec un niveau d'inquiétude de 50 %, contre 48 % d'avis inverse. Il est à noter que, selon le CSA, les sympathisants du Front national n'apparaissent plus comme une catégorie assez homogène pour être isolée.

Interrogés par le CSA avant la déclaration de la présidence portugaise de l'Union européenne menaçant de rompre tout contact officiel avec un gouvernement autrichien associant le FPÖ, les Français se montraient relativement prudents, tout en estimant que l'Europe devait réagir. Une majorité relative d'entre eux (47 %) préconisait « une déclaration commune de protestation », mais 27 % jugeaient préférable de « ne rien faire de particulier » et 15 % seulement allaient jusqu'à recommander d'« exclure l'Autriche de l'Union européenne ». Si les Verts sont les plus exigeants (24 % d'entre eux recommandant l'exclusion de l'Autriche), les souverainistes du RPF sont les plus nombreux (36 %) à juger que l'Europe n'a pas à intervenir dans ce qui leur apparaît comme une affaire intérieure à un pays européen.

Gérard Courtois

Le RPF et l'extrême droite condamnent la démarche de l'UE

À L'EXCEPTION des souverainistes et de l'extrême droite, la plupart des responsables politiques français condamnent l'alliance des conservateurs autrichiens avec le FPÖ de Jörg Haider. Alain Madelin, président de Démocratie libérale, a rappelé, dimanche 30 janvier, sur France 2, que « les libéraux, partout en Europe, ont condamné cette alliance », ajoutant qu'il ne voit pas « pourquoi le parti conservateur démocrate-chrétien ferait la courte échelle au parti de M. Haider ». Dès le 27 janvier, le RPR avait « déploré l'alliance entre le parti conservateur et un parti qui développe des thèmes contraires aux valeurs humanistes », en analysant la montée de l'extrême droite en Autriche comme « la conséquence inéluctable d'une cohabitation longue dans le cadre d'un consensus mou entre partis de gauche et de droite ».

A l'UDF, le délégué général, Dominique Paillé, estime que le communiqué publié par les 14 parlementaires de l'Autriche « va dans le bon sens ». Sur RTL, Renaud Donnedieu de Vabres, député (UDF) d'Indre-et-Loire, a cependant souligné qu'« il ne faut pas que [les Autrichiens] se sentent mis au banc de l'Europe », car cela risquerait, selon lui, de provoquer « une sorte de réaction identitaire de revanche ».

A gauche, le secrétaire national du Parti communiste, Robert Hue, a déclaré, le 30 janvier, sur Radio-J, que « l'Union européenne doit faire entendre à la droite autrichienne que les conséquences de cette alliance seront lourdes ». Il imaginait « des pressions sous toutes les formes », pouvant aller « jusqu'à des mesures de boycottage ». « Si un accord se fait entre les conservateurs

et le parti d'extrême droite autrichienne, l'Union européenne devrait se concerter et adapter de nouvelles règles en fonction de cette situation nouvelle », a affirmé Frédérique Bredin, chargée de la culture au secrétariat national du Parti socialiste, lundi 31 janvier, en reprenant la formule du ministre des affaires étrangères, Hubert Védrine, parlant de mise « sous surveillance » de l'Autriche. Le PS a demandé au Parti populaire européen d'exclure les conservateurs autrichiens en cas d'accord.

En revanche, William Abitbol, député européen et conseiller politique du président du RPF, Charles Pasqua, a déclaré au Monde, mardi 1^{er} février : « Je n'approuve pas les idées de Haider, mais l'Union européenne n'est pas habilitée à sélectionner les gouvernements dont se dotent les peuples des Etats membres, ni à leur faire de procès d'intention. Ou alors, qu'elle le dise clairement et qu'elle fixe des bornes à l'expression du suffrage universel ! »

Le 29 janvier, au terme de la réunion du conseil national de son parti, le président du Front national, Jean-Marie Le Pen, s'était déclaré « très choqué de la pression faite sur le gouvernement autrichien et plus généralement sur l'Autriche, qui ne tient pas compte de la volonté du peuple autrichien et du droit à l'indépendance des nations ». Dans un communiqué publié le même jour, le FN invitait le gouvernement à « s'intéresser d'abord à l'avenir des Français avant de ressasser en permanence l'histoire d'un passé complexe, remontant à plus de cinquante ans ».

Jean-Louis Saux

La Belgique fait appel de la décision de la Haute Cour de Londres sur Pinochet

L'éventuel départ du général est repoussé d'une semaine

La Haute Cour de justice de Londres a débouté, lundi 31 janvier, la Belgique et six ONG qui exigeaient la levée du secret médical sur l'état de

santé du général Pinochet et réclamaient une contre-expertise médicale. Mais un ultime recours en appel de la Belgique a repoussé d'au

moins une semaine le retour de l'ancien dictateur au Chili. Les ONG se sont déclarées « profondément déçues » par le rejet de leur recours.

LONDRES

de notre correspondant

A peine débouté, lundi 31 janvier en fin de matinée, du recours qu'il avait introduit la semaine précédente contre « l'intention » britannique de renvoyer Augusto Pinochet chez lui pour raisons médicales, le gouvernement belge a réintroduit son appel, lundi après midi, devant la Haute Cour de Londres. Conséquence probable : sachant qu'un nouveau panel de deux ou trois juges va devoir réexaminer le recours en question, lundi 7 février, et que le ministre de l'intérieur britannique, Jack Straw, s'il en a le pouvoir, a fait connaître son intention de ne pas laisser partir l'ancien dictateur tant que tous les appels n'auront pas été traités par les tribunaux, l'issue de la saga Pinochet est renvoyée, au plus tôt, au milieu de la semaine prochaine. D'ici là, espèrent ceux qui s'opposent à l'élargissement du sénateur chilien, il n'est pas exclu que les gouvernements de France, de Suisse ou d'Espagne qui ont réclamé l'extradition de Pinochet sans déposer pour autant de recours devant les tribunaux, changent d'avis et se lancent à leur tour dans la bataille.

Mardi matin, il n'était pas exclu non plus qu'Amnesty International et les six autres organisations non gouvernementales (ONG) qui avaient collectivement déposé un

recours similaire à celui de la Belgique et qui ont été déboutés lundi par le même magistrat, réintroduisent à leur tour leur appel avant la date limite de mardi midi. Sauf un nouveau coup de théâtre qu'il serait imprudent d'exclure, le volet anglais de l'affaire Pinochet touche difficilement à son terme. Les ONG qui se battent pour l'extradition de Pinochet en Espagne se sont déclara-

médicaux chargés, le 5 janvier, d'examiner l'état de santé de Pinochet. « Argument non recevable », a estimé le juge Maurice Kay en rejetant le recours. « Ma conclusion est qu'il n'est tout simplement pas discutable que le ministre a agi de manière légale, équitable et rationnelle » en ce qui concerne l'examen médical de l'octogénaire. Aux autorités belges et aux ONG qui récla-

maient une contre-expertise effectuée par des spécialistes choisis publiquement et après débat, le magistrat répond non : « Une expertise indépendante au plus haut niveau a été réalisée, il n'est donc pas approprié d'effectuer une nouvelle évaluation. » De même, en refusant de divulguer aux parties intéressées le rapport d'examen qui reste confidentiel et sur la base duquel Jack Straw s'est dit « enclin » le 11 janvier à libérer l'encombrant « patient anglais », le ministre agit « dans la légalité » britannique puisque la confidentialité médicale est, ici, garantie par la loi, et que Pinochet refuse de donner son feu vert à sa publication. Le juge s'est d'ailleurs dit « étonné » que des organisations de défense des droits de l'homme insistent tant pour violer le secret médical dû à tout patient.

Au reste, a-t-il ajouté, le contenu de ce rapport d'expertise, « en termes juridiques quoique péremptoire, n'est pas leur affaire ». Amnesty International, pour qui « l'équité et la transparence » de la procédure médicale suivie par Jack Straw « demeure douteuse », y compris après le rejet de son recours, a insinué, lundi soir, que la décision du ministre était de nature « politique ». « Tout au long de la procédure, indique un communiqué de l'organisation, nous avons réclamé la justice et non de la politique. » Celle-ci « doit non seulement être rendue, elle doit être perçue comme étant rendue. »

Le ton acrimonieux des échanges entre Londres et les ONG s'accroît à mesure que s'approche la conclusion finale de la saga. Avec le gouvernement belge, qui entre sur le tard dans l'affaire et sur les motivations duquel on s'interroge presque ouvertement sur les bords de la Tamise, l'acrimonie était déjà perceptible la semaine dernière. Après avoir rejeté le recours de Bruxelles, le juge Kay s'est demandé pour quoi « alors même que le gouvernement espagnol n'a pas jugé bon » d'en déposer un, celui de la Belgique insiste tant.

Patrice de Beer

Patrice Claude

New Hampshire : républicains et démocrates s'affrontent pour la première primaire américaine

CONCORD (New Hampshire)

de notre envoyé spécial

Il gèle à pierre fendre dans la capitale de l'Etat du New Hampshire, quand l'ex-vedette de basket-ball et ancien sénateur démocrate du New Jersey, Bill Bradley, fait son entrée dans l'amphithéâtre de la faculté de droit. Dès le début de son discours, il se lance dans des attaques contre son concurrent démocrate Al Gore. Le vice-président a beau être démocrate comme lui, et l'enjeu être de voir, pour l'un des deux partis, son candidat succéder à Bill Clinton, M. Bradley ne mentionne pas les républicains.

Deux heures plus tard, à Hudson, à l'autre bout de l'Etat, le candidat à l'investiture républicaine, le gouverneur du Texas, George W. Bush, lance bien quelques piques contre M. Clinton, mais il s'attache surtout à convaincre les électeurs de ne pas voter pour ses rivaux, ce que soit pour le sénateur de l'Arizona John McCain ou les trois représentants de la droite chrétienne qui menacent de faire dérailler sa candidature.

« Première de la nation », bien que précédée d'une semaine par le caucus de l'Iowa, la primaire du New Hampshire, organisée mardi 1^{er} février, est la première étape déterminante d'une campagne présidentielle qui s'achèvera en novembre. Elle concentre les efforts de tous les candidats, dans un Etat où la politique est le sport national.

Les électeurs posent des questions précises et exigent des réponses satisfaisantes. Témoin, cette lycéenne de Raymond, qui voulait connaître l'impact du séjour que le sénateur de l'Arizona, John McCain, a passé dans les prisons nord-vietnamiennes sur sa politique envers la Chine.

Si les sondages donnent une petite longueur d'avance à MM. Gore et McCain sur MM. Bradley et Bush, rien ne dit que ce New Hampshire farouchement indépendant et attiré par les candidats « insurgés » ne se fera pas un malin plaisir de déjouer les pronostics. En attendant, les électeurs s'informent. « J'hésite entre Gore et Bradley, bien que je penche pour le vice-président. Mais je suis tenté de voter McCain pour battre Bush que je n'aime pas », dit un démocrate rencontré à un meeting de M. Gore. « Si je devais voter aujourd'hui, je voterais McCain, mais j'ai encore trois jours et je veux en savoir plus », explique une ex-militaire, lors d'une réunion du sénateur de l'Arizona.

A ce moment de la course où il

s'agit de dégager dans chaque camp un candidat pour l'élection présidentielle de novembre, la lutte se réduit au sein des partis. Chez les républicains, George W. Bush, plus communément appelé « W », le candidat de l'appareil, s'efforce de remonter son handicap sur un John McCain qui tire à boulets rouges sur l'establishment.

GRAIN DE SABLE

John McCain sait qu'il lui faut gagner dans le New Hampshire pour rester dans la course et que chaque obstacle sera un quitte ou double : Caroline du Sud et Arizona en février, « Super Mardi » en mars – où des primaires ont lieu dans plusieurs Etats le même jour. « W » peut se permettre une seconde place, mardi, car il compte sur son organisation pour faire la différence en mars. Mais une ou deux défaites après un succès médiocre en Iowa pourraient néanmoins mettre un grain de sable dans sa machine bien huilée.

Paradoxalement, le principal rival de John McCain est Bill Bradley. Les deux hommes se disputent le vote d'une frange d'indépendants qui les apprécient tous deux. Pour le moment, ils semblent pencher vers le premier, car il a de meilleures chances de l'emporter. Ce qui explique les ultimes efforts de l'ex-sénateur du New Jersey pour renverser la tendance.

M. Bradley a changé de tactique depuis l'Iowa, où il se présentait comme le candidat des « grandes idées ». Pour motiver des électeurs qui ne voient guère la différence entre les deux démocrates et pour répondre à la tactique agressive de M. Gore, il a ouvert les hostilités, au risque de paraître désormais un politicien comme les autres.

Il a dénoncé les scandales financiers de l'élection de 1996. « Une honte » qui a « mis à mal l'identité et la crédibilité » des démocrates, et la faute en retombe sur MM. Clinton et Gore, a-t-il affirmé à Concord. Il a accusé le vice-président de « mentir » à répétition et est allé jusqu'à le comparer à Richard Nixon, le président forcé de démissionner après le scandale du Watergate.

Soutenu par l'appareil démocrate, Al Gore a répliqué sur le même ton contre ces « attaques négatives de dernière minute qui ne trompent personne ». Les deux hommes ne s'aiment pas et les primaires ont avivé ces haines, au point que l'on peut se demander combien de temps ils vont continuer à s'entredéchirer ou

s'ils parviendront, une fois que les électeurs auront tranché, à panser leurs plaies.

L'HISTOIRE

DOSSIER

LA GUERRE DES POLICES

Joseph Fouché, premier flic de France.

Désordres et répression, de Clemenceau à Chevènement.

Le grand rêve de la police scientifique.

Vichy : la réforme à l'heure allemande.

Enquête sur la violence urbaine.

A LIRE AUSSI :

Origines de l'homme : Néandertal est-il notre ancêtre ?

Timor-Oriental : les militaires indonésiens gravement mis en cause

Deux enquêtes, l'une de l'ONU, l'autre de la Commission indonésienne des droits de l'homme, élucident le rôle de l'armée dans les massacres de 1999. Le président Wahid, attendu mercredi en France, annonce son intention de limoger le général Wiranto, ministre coordinateur des affaires politiques

Les rapports d'enquête, publiés lundi 31 janvier, de la commission des Nations unies et de celle mise sur pied à Djakarta à propos des violences de septembre 1999 au Timor-Oriental, dénoncent la responsabilité de mi-

litaires indonésiens dans ce drame. La Commission indonésienne des droits de l'homme accuse les militaires d'avoir maquillé les preuves de crimes contre l'humanité. La commission onusienne dénonce une

politique consistant à « recruter activement, financer et armer » les milices coupables d'« actes de terreur » et accuse certains militaires d'y avoir directement pris part. A Davos, en Suisse, le président Abdurrahman

Wahid a déclaré qu'il limogera le général Wiranto, chef des armées à l'époque et aujourd'hui ministre coordinateur des affaires politiques et de la sécurité. Dans un entretien accordé au Monde à la veille de

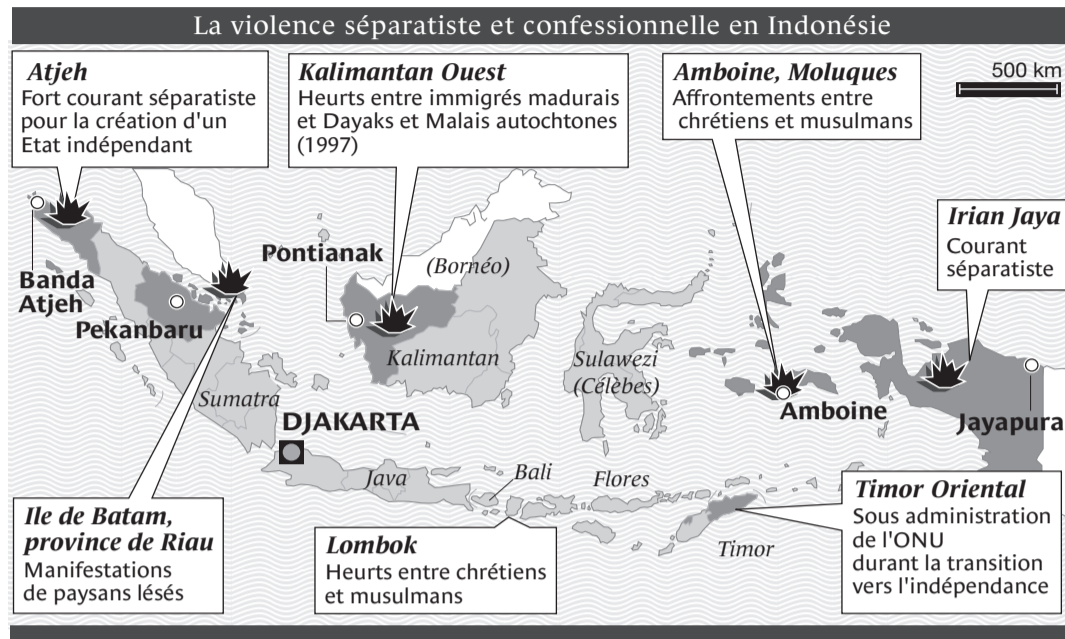
son arrivée à Paris, mercredi 2 février, pour une visite d'une journée, le chef de l'Etat, élu en octobre, dit vouloir appliquer « la méthode de la carotte et du bâton » pour imposer la démocratie en Indonésie.

NEW YORK et DJAKARTA

de nos envoyés spéciaux

Publiées lundi 31 janvier, deux enquêtes, l'une indonésienne et l'autre onusienne, ont conclu que l'armée indonésienne et ses milices locales ont été responsables des violences commises au Timor-Oriental dans la foulée du référendum sur l'indépendance, organisé le 30 août 1999 par l'ONU dans l'ancien territoire portugais. La Commission indonésienne des droits de l'homme a recommandé, pour sa part, que la justice procède, à son tour, à une enquête sur trente-trois personnalités, dont six généraux, parmi lesquels le général Wiranto, à l'époque commandant en chef des forces armées. A Davos, le président Abdurrahman Wahid a aussitôt annoncé qu'il limogera Wiranto, actuel ministre coordinateur des affaires politiques et de la sécurité, dès son retour à Djakarta à la mi-février.

Estimant que « l'armée indonésienne est responsable des actes d'intimidation et de terreur, des massacres et des autres actes de violence subis par la population du Timor-Oriental avant et après le référendum », et affirmant « avoir les preuves que certains individus se sont rendus coupables de violations des droits de l'homme », la commission d'enquête de l'ONU recommande « la création d'un tribunal international » pour en juger les auteurs. En présentant ces recommandations devant le Conseil de sécurité, Kofi Annan, secrétaire général des Nations unies, a estimé qu'elles



« méritent un examen attentif », sans pour autant les endosser. En septembre 1999, à l'occasion d'une consultation au cours de laquelle 80 % des Timorais-Orientaux s'étaient prononcés pour l'indépendance, le territoire annexé par l'Indonésie en 1976 a été le théâtre de violences inouïes. En deux semaines, les deux tiers des constructions ont été détruites et des centaines de milliers de personnes déportées ou contraintes de s'enfuir dans les montagnes.

La commission onusienne juge que l'armée indonésienne a « systé-

matiquement organisé la déportation et le déplacement des populations », accusant notamment le corps Kopassus (les forces spéciales) d'avoir adopté une politique qui consistait « à recruter activement, à financer, à armer et à conseiller les milices et à leur fournir un appui logistique afin qu'elles puissent commettre des actes d'intimidation et de terreur ». Des soldats indonésiens « ont été directement impliqués dans des actes de terreur ».

De son côté, la Commission indonésienne, organe officiel, accuse les militaires d'avoir maquillé l'évi-

dence de crimes contre l'humanité, notamment en déplaçant les corps des victimes vers des régions reculées. Albert Hasibuan, le président de cette commission, a ajouté que la plupart des victimes avaient été des civils et que les massacres ont été perpétrés « de façon systématique et cruelle ; beaucoup ont été commis dans des églises et des commissariats de police ».

La question est de savoir quelles suites seront données à ces rapports. Le Conseil de sécurité hésite devant la création d'une Cour internationale. Djakarta, pour sa part,

est hostile à une telle solution et, semble-t-il, à la traduction en justice de l'ancienne direction de son armée. En outre, dans une lettre à Kofi Annan, le ministre indonésien des affaires étrangères, Alwi Shihab, n'admet que des responsabilités « individuelles » et estime « absolument fautive et dénuée de fondement » l'implication globale de l'armée et de la police indonésiennes dans les violences.

TRIBUNAL INTERNATIONAL ?

Richard Holbrooke, ambassadeur américain et président en exercice du Conseil de sécurité de l'ONU, a déclaré qu'un tribunal international doit être envisagé « seulement si l'Indonésie ne peut le faire elle-même ». Dans ce dernier cas de figure, a-t-il ajouté, Djakarta « doit s'attendre à des pressions croissantes et continues en faveur de l'application du rapport » de l'ONU. « La balle est désormais dans le camp de l'Indonésie », a conclu John Mills, porte-parole adjoint de l'organisation internationale, en se demandant « si une procédure nationale peut fonctionner et si elle souhaitée ».

Djakarta n'a pas endossé le rapport de sa propre commission, qui estime que les milices ont été « directement ou indirectement armées, entraînées, soutenues et financées par l'appareil civil, militaire et policier ». Le président Wahid entend neutraliser certains militaires qui s'opposent à la primauté du pouvoir civil et sont parfois soupçonnés d'attiser les affrontements dans

plusieurs provinces. Pour ramener la stabilité, la priorité du chef de l'Etat est de rallier à la présidence l'institution militaire. José Ramos Horta, l'un des leaders indépendantistes du Timor-Oriental, a rétorqué qu'à l'époque actuelle, « vous ne pouvez pas tuer des centaines de gens, détruire un pays entier et vous en sortir avec un simple limogeage ».

Les conclusions du rapport indonésien ont été remises au procureur général, Mazurki Darusman, membre du gouvernement et ancien président de la Commission des droits de l'homme. Le cas échéant, des inculpés seraient traduits devant une Cour spéciale de justice sur les droits de l'homme dont la création serait l'objet d'un vote du Parlement, lequel devrait donc se prononcer sur une éventuelle rétroactivité de la loi. Cette procédure pourrait s'étaler sur six mois.

Le quotidien *Jakarta Post* estime que l'essentiel n'est pas que le procès se tienne devant une cour internationale ou une cour indonésienne, mais que la procédure judiciaire soit « honnête et crédible ». « La nation, les Timorais-Orientaux et le reste du monde », ajoute-t-il, n'en attendent pas moins du président Wahid. Les engagements de Djakarta à punir les exactions commises en d'autres lieux, à Atjeh ou en Papouasie, seraient tenus, ce qui faciliterait le dialogue avec des mouvements séparatistes encore très méfiants.

Afsané Bassir Pour et Jean-Claude Pomonti

Le président Wahid estime que son gouvernement est « solidement en place »

DJAKARTA

de notre envoyé spécial

Face aux critiques dont sa jeune administration est l'objet, le président Abdurrahman Wahid affiche une confiance apparemment inébranlable. En l'espace de cent jours, dit-il, « nous avons préparé le terrain pour les cinq années à venir ». L'Indonésie est dotée d'un budget plutôt bien accueilli, la coopération avec le Fonds monétaire international est de nouveau sans anicroches et la décentralisation s'amorce. Son administration bénéficie, désormais, de l'appui de la communauté internationale. « L'intégrité territoriale est fermement rétablie », dit le président, élu le 20 octobre 1999, en référence aux mouvements séparatistes dans les provinces d'Atjeh, dans le nord de Sumatra, et de Papouasie, nouveau nom de l'Irian Jaya, à l'extrême orient de l'archipel.

A propos des troubles qui ensanglantent l'archipel des Moluques ou encore de l'explosion de violence, à la mi-janvier, sur l'île de Lombok, le président Wahid a évoqué, à plusieurs reprises, l'action de « forces sinistres et obscures » ou de « provocateurs ». Le 25 janvier, en visite à Atjeh, il s'en

est pris, sans les nommer, à des généraux amers et à des radicaux musulmans – « et chrétiens », ajoute-t-il au cours de l'entretien qu'il a accordé au Monde à l'avant-veille de son départ pour l'Europe. Est-il confronté à une stratégie de déstabilisation ? « Je ne le sais pas et je m'en fiche. Mes adversaires sont incapables d'y parvenir. Le gouvernement est solidement en place. Partout où je me rends, les gens se déplacent pour m'accueillir. J'ai le soutien de la population. Ils n'ont pas de légitimité », répond-il sans la moindre hésitation. « Peut-être qu'ils vont essayer de nouveau... », ajoute-t-il. Y aurait-il donc encore des bombes à retardement ? « Oh oui ! », lâche-t-il, en reconnaissant que le terrain s'y prête.

« VIVRE ENSEMBLE »

Dans cette somme d'archipels et d'îles regroupant plus de deux cents millions de personnes, dont plus de 80 % de musulmans, « Gus Dur », surnom familier du président (« le frère aîné »), a hérité des tensions et des problèmes qui se sont accumulés pendant les trois décennies de l'administration de l'ancien président Suharto. De sanglants affrontements ont éclaté

aux Moluques en janvier 1999. Des transferts importants de populations, de Java et Madura vers les îles de la périphérie, ont créé des tensions permanentes. Le président veut ainsi « remplacer l'obligation par l'envie de vivre ensemble ». « Nous avons progressé sur cette voie », dit-il, ajoutant : « Il est vrai que, parfois, nous devons appliquer la méthode de la carotte et du bâton ».

En dépit des affrontements à Atjeh, qui font des morts chaque jour, il estime qu'une « une solution y est à portée de main ». La population locale, explique-t-il, est « en colère » à l'égard d'Atjeh

Merdeka, la guérilla indépendantiste, devenue « tyrannique ». « Il faut rendre les gens responsables », ajoute-t-il, sans préciser comment un règlement pourra intervenir, ainsi qu'il l'annonce régulièrement, dans un délai de trois mois.

Musulman très tolérant, « Gus Dur » est attaché à la séparation des pouvoirs. Il veut un « bon Parlement », donc un « Parlement responsable ». « Il nous reste encore à y parvenir, car les parlementaires se comportent encore parfois de manière irresponsable », dit-il. Il pense que des progrès ont également été réalisés dans la réinsertion, à sa place, de l'institution mi-

litaire. « Les généraux ne peuvent pas être démocrates, mais ils comprendront la démocratie », explique-t-il, en confirmant qu'il a effectivement signé un décret intimant aux quatre généraux membres de son gouvernement de choisir entre leurs fonctions civiles et leur carrière militaire.

UNE TOURNÉE EUROPÉENNE

En ce qui concerne les défis de son mandat, d'une durée de cinq ans, le président Wahid estime que les priorités sont « la sécurité et la corruption ». Cette dernière, dit-il, est un « gros problème et nous devons procéder pas à pas, sans traumatisme. Nous savons qui est corrompu mais le fait que les gens au sommet, le président et la vice-présidente, ne le sont pas, constitue déjà un progrès ». Dans ce domaine comme dans celui de la sécurité, « il y a une mauvaise interprétation des lois et il nous faut de nouvelles lois ».

« Gus Dur » est connu non seulement pour son optimisme et son refus de la dramatisation, mais aussi pour ses bons mots, qui font grincer quelques dents. Du premier président de l'Indonésie, Sukarno, il a dit qu'il « était fou de femmes » ; du deuxième, Suharto,

qu'il est « fou d'argent » ; et du troisième, son prédécesseur B. J. Habibie, qu'il est « fou tout court ». De lui-même, il dit qu'il « rend les gens fous » et qu'il est « fou de voyages », une façon de répondre à ceux qui lui reprochent ses nombreux périples à l'étranger.

Au cours de son actuelle tournée européenne de deux semaines, il veut attirer les investissements en Indonésie et « resserrer les liens avec l'Europe ». Il semble tenir particulièrement à l'escale de Paris, où il a vécu dans sa jeunesse. « Je parle un peu le français, mais je manque de pratique », dit-il en français, avant de poursuivre, en anglais, qu'il « doit tout autant à la culture française qu'à la culture britannique ». Il veut faire réimprimer en indonésien les classiques français du XX^e siècle, qu'il a apparemment tous lus avant de devenir virtuellement aveugle. Suit une énumération des œuvres de Camus, de Malraux, de Gide, de Sartre, suivie de celle du « nouveau cinéma français ». Parmi ses films préférés, il cite *Un homme et une femme* et *Les Quatre Cents Coups*.

J.-C. P.

Israël hésite sur l'attitude à adopter après le nouvel attentat meurtrier du Hezbollah

JÉRUSALEM

de notre correspondant

Moins de vingt-quatre heures après avoir décapité la milice pro-Israélienne de l'Armée du Liban sud (ALS) en éliminant son numéro deux, le colonel Akl Hachem, tué dimanche 30 janvier dans un attentat à la bombe perpétré devant son domicile (*Le Monde* daté 1^{er} février), le Hezbollah a attaqué, lundi, dans la matinée, une unité de l'armée israélienne, tuant un commandant âgé de vingt-trois ans et deux sergents-chefs, tous deux âgés de vingt et un ans. Quatre autres soldats ont été blessés, dont un très grièvement. La semaine dernière, déjà, un autre soldat israélien – le premier depuis août 1999 – avait été tué dans un engagement avec le Hezbollah.

L'attaque visait cette fois un avant-poste israélien situé à Ezzieh, près du château de Beaufort au Liban sud. Les soldats qui l'occupaient appartenaient à une unité des transmissions chargée de pré-

parer et de coordonner la prochaine visite d'un officier supérieur israélien, peut-être la cible visée par le Hezbollah. En 1999, Tsahal avait perdu au Liban treize combattants, contre vingt-quatre l'année précédente. Le bilan de l'attaque de lundi est donc particulièrement lourd. Il souligne aussi ce que l'attentat de la veille avait déjà montré : la milice chiite est bien renseignée, mobile, et dispose d'un armement efficace qui lui permet de frapper fort à l'intérieur des lignes ennemies.

Pour Israël, le choc est d'autant plus brutal que les semaines précédentes avaient été presque paisibles, marquées même d'un relatif espoir avec, entre autres, la promesse du Hezbollah d'aider à retrouver trace d'un pilote israélien, Ron Arad, abattu en 1986 au-dessus du Liban. En signe de réciprocité, Israël avait libéré des prisonniers libanais détenus depuis de longues années et avait rendu au Hezbollah les corps de plusieurs de ses combattants. Mais, depuis

que les négociations israélo-syriennes sont à nouveau bloquées, la milice islamiste semble avoir rompu la sorte de trêve qu'elle s'était imposée le 8 décembre 1999, lorsque le président Bill Clinton, à la surprise de tous, avait annoncé la reprise des discussions entre Damas et Jérusalem.

ENJEUX MAL DÉFINIS

Que va faire désormais Israël ? Ce débat, où l'orgueil national blessé le dispute au sentiment d'impuissance, est en train d'emporter la classe politique comme les médias. Derrière les menaces de circonsance – « Israël réagira et punira », selon le vice-ministre de la défense Ephraïm Sneh – se profile la vulnérabilité d'un pays enlisé dans une guerre aux enjeux mal définis.

Remarquable, de ce point de vue, a été la modération inquisite qu'ont manifestée plusieurs responsables, souvent des généraux de réserve, au lendemain de la mort du colonel Hachem. La préoccupation était

alors d'empêcher une riposte susceptible d'emporter le fragile processus de paix laborieusement tissé avec les Syriens. Alors que Moshe Arens, ancien ministre de la défense du gouvernement de Benyamin Néanyahu, et aujourd'hui député du Likoud, préconisait une action militaire massive, comparable à celle qui avait frappé Beyrouth en juin 1999, Amnon Lipkin-Shahak, ancien chef d'état-major aujourd'hui ministre du tourisme, doutait de l'efficacité de telles attaques, estimant que « la vraie question est de savoir si nos pourparlers avec la Syrie peuvent mettre un terme à la guerre au Liban ».

Lundi matin, la plupart des éditorialistes partageaient encore un message de modération identique. Mais qu'en sera-t-il demain ? Conformément à une thèse défendue par Ariel Sharon, le député du Likoud Dany Naveh a rapidement préconisé qu'Israël se prépare à un retrait unilatéral du Liban, ce qui ôterait toute possibilité de pression

syrienne par Hezbollah interposé, et donnerait une légitimité acceptable à des représailles si Israël était attaqué à l'intérieur de ses frontières. Un tel mouvement risque aussi de bloquer le processus de paix avec les Syriens, qui – ce n'est pas le moindre des paradoxes de cette guerre confuse – se sont toujours opposés à un retrait israélien s'il n'est pas négocié avec eux.

« RISQUES DE DÉRAPAGE »

Pour le moment, cette option ne semble pas celle d'Ehoud Barak. Devant des journalistes, il s'est inquiété des « risques de dérapage » que comporte la situation. Le premier ministre a également répété qu'il était déterminé « à faire sortir les soldats israéliens du Liban dans le cadre d'un accord » avec Damas. Quelques instants plus tard, à l'issue de trois heures et demie de réunion avec son cabinet de sécurité, il affirmait que les négociations de paix ne pourraient pas avancer si Damas n'empêchait pas le Hezbollah

de nuire dans la zone occupée par Israël au Liban sud. Le premier ministre n'a cependant rien révélé de ce qu'il ferait, même si certains estiment qu'il n'aura d'autre choix que de combiner une riposte militaire contrôlée à une pression politique forte, que les Américains se sont priés d'exercer sur la Syrie.

En tout état de cause, la marge de manœuvre de M. Barak est étroite. Pour la première fois depuis son élection, en mai 1999, il fait face à tous les défis à la fois : les négociations de paix avec les Palestiniens n'avancent pas, celles avec les Syriens sont dans l'impasse, et le premier ministre va devoir consacrer une bonne partie de son temps à se débattre du scandale qui couve autour du financement de sa campagne électorale. La seule carte qui lui reste est la faiblesse de l'opposition, toujours sonnée par sa défaite électorale. Mais rien ne garantit que cela durera.

Georges Marion

Irlande du Nord : le désarmement des milices n'est pas en bonne voie

BELFAST. Le général canadien John de Chastelain, à la tête d'une commission indépendante, a remis aux gouvernements de Londres et de Dublin un rapport sur le désarmement des milices en Irlande du Nord, selon des sources proches du gouvernement britannique. Le rapport, déposé quelques minutes après le dernier délai de minuit, lundi 31 janvier, semble conclure que la remise des arsenaux de l'Armée républicaine irlandaise (IRA) n'était pas en bonne voie, après plusieurs semaines d'entretiens avec des représentants des paramilitaires. Ce rapport risque de précipiter une nouvelle crise politique et de mettre en péril le jeune gouvernement semi-autonome de la province britannique. — (AFP)

5 500 soldats français participent à des manœuvres dans le Golfe

ABOU DHABI. 5 500 militaires français participent, tout ou partie, à une série d'exercices interarmées dans le Golfe, entre le 31 janvier et le 17 février, avec, selon la manœuvre concernée, les forces émiraties, koweïtiennes, omanaises et qatariennes. Les unités françaises déploieront, venues de France et de Djibouti, des blindés (notamment des chars Leclerc), des batteries de 155, des hélicoptères, des avions de combat Mirage 2000, des frégates, un sous-marin nucléaire d'attaque et le porte-avions *Foch*. Depuis 1996, date du début des premiers exercices dans la région, cet ensemble de manœuvres binationales, baptisé « *Golfe 2000* », est le plus important jamais organisé par la France. Des accords de défense lient la France à la plupart de ces pays, notamment Qatar et les Emirats arabes unis, qui ont intégré un bataillon dans le contingent français au Kosovo. — (AFP)

DÉPÊCHES

■ **SYRIE/ISRAËL :** l'éditorialiste du quotidien officiel syrien *Techrine* estime que la Shoah est un mythe et qu'Israël exagère l'ampleur de l'extermination des juifs par les nazis pour s'assurer l'appui de l'Occident et tenir en échec ses ennemis. Dans l'édition du lundi 31 janvier, il écrit : « *Je crois qu'Israël et les organisations sionistes ont deux objectifs. Le premier est de recevoir plus d'argent de l'Allemagne et d'autres Etats occidentaux sous le prétexte d'une indemnisation justifiée par la Shoah. Le second objectif est d'implanter le mythe de la Shoah et d'accuser d'antisémitisme quiconque s'oppose au sionisme et à sa politique expansionniste.* » Ce commentaire a suscité une vive indignation en Israël où le ministre chargé des affaires de la diaspora, Michaël Melchior, s'est dit « *éccœuré* ». « *Les Syriens ne connaissent pas de limite dans la provocation, aussi bien sur le plan diplomatique que moral.* » — (AFP, Reuters.)

■ **IRAN :** le procès de 13 juifs iraniens arrêtés en 1999 pour espionnage au profit d'Israël s'ouvrira dans quelques semaines, a annoncé, lundi 31 janvier, la télévision iranienne. La décision a été prise au cours d'une réunion à Téhéran des responsables de la justice. Les gouvernements occidentaux et les organisations de défense des droits de l'homme se sont émus de leur sort et craignent qu'ils ne bénéficient pas d'un procès équitable. Le ministre iranien des renseignements, Ali Younesi, avait assuré, le 13 janvier, que le procès serait public et que les journalistes pourraient y assister. — (Reuters.)

■ **CHINE :** 32 adeptes de la secte interdite Falungong ont été condamnés la semaine dernière à des peines allant de 4 mois à 7 ans de prison, a rapporté, mardi 1^{er} février, le centre d'information pour les droits de l'homme et le mouvement démocratique en Chine, basé à Hongkong. Les 32 adeptes ont été condamnés au cours de deux procès séparés qui se sont tenus à Pékin. Parmi eux, figurent deux sœurs, Li Xiaobing et Li Xiaomei, condamnées respectivement à 6 et 7 ans de prison pour avoir fait du « *commerce illégal* » en vendant de la littérature et des cassettes de la secte dans leur magasin de cassettes vidéo. Elles étaient également accusées d'être des responsables importantes du Falungong à Pékin, où elles ont vendu 1,8 million de livres faisant l'apologie de la secte. — (AFP)

■ **INDE :** la police a arrêté le principal suspect du meurtre, il y a un an, d'un missionnaire chrétien australien, qui avait été brûlé vif avec ses deux jeunes fils dans l'Etat de l'Orissa, à l'est de l'Inde. Dara Singh, soupçonné d'être le chef d'un gang lié à des groupes radicaux hindous, a été capturé à l'aube du mardi 1^{er} février dans la jungle à 300 km au nord de la capitale de l'Orissa. Le meurtre de ce missionnaire, qui travaillait depuis trente-quatre ans auprès des lépreux, avait été perpétré peu après des violences, à la période de Noël 1998, contre la communauté chrétienne du Gujarat, à l'ouest du pays, et avait soulevé une vague d'indignation en Inde et de multiples condamnations dans le monde. — (AFP)

■ **BELGIQUE :** Bruxelles a levé les contrôles à ses frontières, lundi 31 janvier, selon un communiqué du ministère belge de l'intérieur. Signataire de la convention de Schengen, la Belgique avait rétabli ces contrôles pendant la durée d'une opération de régularisation de sans-papiers, dans le but de lutter contre « *le trafic des êtres humains* », selon le porte-parole du ministre de l'intérieur. Des demandes de régularisation ont été déposées par 20 000 à 25 000 clandestins, selon ce même porte-parole. — (AFP)

■ **ALLEMAGNE :** le président de l'Union chrétienne-démocrate allemande (CDU), Wolfgang Schäuble, a admis lundi 31 janvier avoir eu dans le passé deux tête-à-tête, et non un seul, comme il le soutenait jusqu'à présent, avec le marchand d'armes Karlheinz Schreiber, soupçonné d'être à l'origine d'une des affaires de financement occulte du parti sous l'égide d'Helmut Kohl. M. Schäuble a déclaré, sur la chaîne de télévision publique ZDF, qu'il n'a pas l'intention de démissionner, malgré cet aveu tardif, la direction de la CDU le soutenant. Par ailleurs, l'ancien expert-comptable de la CDU, Horst Weyrauch, a reconnu pour la première fois, dimanche 30 janvier, l'existence de transferts financiers illégaux de la CDU de Hesse vers l'étranger. — (AFP)

La Fondation Gates parmi les financiers de l'Alliance mondiale pour la vaccination

DAVOS. Lundi 31 janvier a été lancée à Davos une campagne mondiale pour vacciner l'ensemble des enfants du monde. Cette décision fait suite à la création de l'Alliance (*Global Alliance for Vaccination and Immunization*), un mouvement sans précédent de partenaires publics et privés, financé par un fonds mondial. Les partenaires contribuant au fonds comprennent : la Fondation Bill et Melinda Gates, l'Unicef, l'OMS, la Fédération Internationale de l'industrie du médicament (dont les fabricants de vaccins, et en particulier le premier, Aventis-Pasteur), la Fondation Rockefeller, la Banque mondiale et des donateurs à venir.

En dehors de l'abondement de la Fondation Gates - 750 millions d'euros sur cinq ans -, les sommes dont disposera le fonds sont plus imprécises. Le quart du budget de l'Unicef est consacré à la santé des enfants : environ 250 millions d'euros par an, dont une partie importante est consacrée à l'organisation de la vaccination dans les pays qui ne peuvent l'assurer seuls. — (Corresp.)

Les Etats-Unis estiment que le conflit tchétchène mène à l'« isolement » de la Russie

Le chef de guerre Chamil Bassaev aurait été blessé

En visite à Moscou, la secrétaire d'Etat américaine, Madeleine Albright, a déclaré, lundi 31 janvier, que la poursuite de la guerre en Tchétchénie

risquait de mener à l'« isolement » de la Russie sur la scène internationale. Son homologue russe, Igor Ivanov, a rejeté cette critique. Des in-

formations contradictoires circulent sur des redditions de Tchétchènes aux abords de Grozny. Le chef de guerre Chamil Bassaev aurait été blessé.

PREMIER haut responsable américain à se rendre à Moscou depuis la démission de Boris Eltsine le 31 décembre, la secrétaire d'Etat Madeleine Albright a affirmé, lundi 31 janvier, avoir mis en garde son homologue russe, Igor Ivanov, sur les effets de la guerre en Tchétchénie. « *Un malheur est infligé à dose massive à la population civile de Tchétchénie, à la fois militairement et par l'apparition de tant de réfugiés* », a-t-elle déclaré à l'issue d'un entretien avec M. Ivanov. « *La Russie paye un prix sur le plan international (...) et se trouve de plus en plus isolée, comme l'ont montré les nombreuses déclarations faites par les ministres des affaires étrangères d'autres pays* », a ajouté M^{me} Albright. Le chef de la diplomatie russe a aussitôt minimisé ces critiques. « *Je crois qu'il ne serait guère justifié de parler d'isolement et qu'en tout état de cause, même si un isolement se vérifiait, il aurait à nos yeux un caractère momentané* », a répondu M. Ivanov.

L'armée russe a affirmé, lundi, que ses troupes déployées à Grozny avaient pris le contrôle de la

place Minoutka, dont dépendent les accès au centre de la capitale tchétchène, tandis que des informations contradictoires circulaient au sujet des redditions de combattants séparatistes. La place Minoutka fait l'objet d'après affrontements depuis des semaines. Les militaires russes ont déclaré en avoir pris le contrôle à plusieurs reprises.

REDDITIONS ?

Le chef d'une milice tchétchène pro-russe, Bislan Gantamirov, a déclaré que trente-quatre combattants tchétchènes se sont rendus lundi à Grozny, portant à cent soixante-huit le nombre total de combattants ayant rendu les armes depuis samedi. Depuis plusieurs jours, les forces russes font état de telles redditions, les présentant comme une évolution décisive dans le conflit. « *Il y a un tournant dans les combats pour Grozny, la prise de cette ville est l'affaire des prochains jours* », a déclaré mardi 1^{er} février le général Viktor Kazantsev, qui commande les troupes fédérales en Tchétchénie. L'opéra-

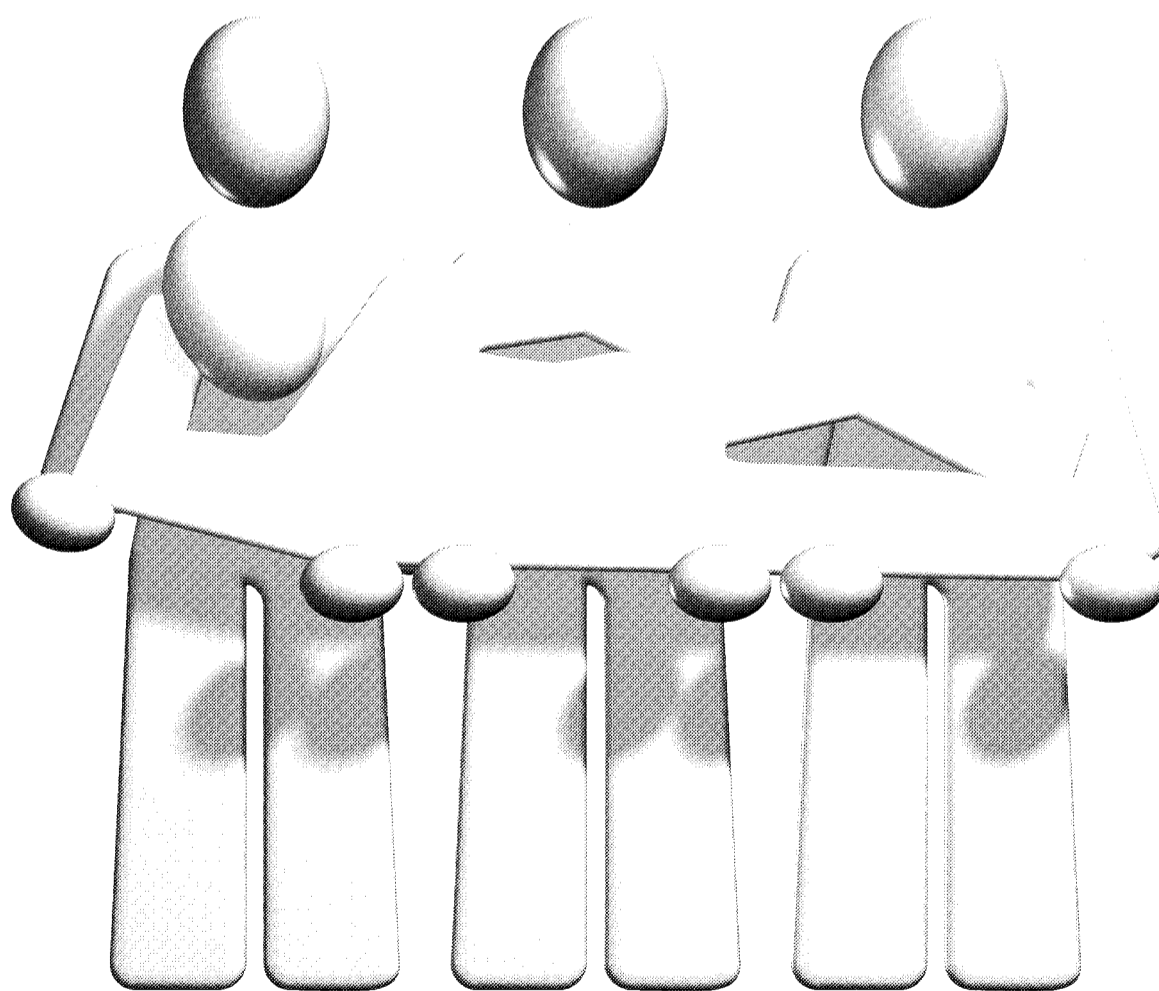
tion en Tchétchénie, lancée avec des troupes au sol voici quatre mois, est « *en train de se terminer* », a assuré le ministre Igor Ivanov. L'armée russe tente de s'emparer de Grozny depuis le 25 décembre. Le président tchétchène, Aslan Maskhadov, a récemment demandé à ses hommes de tenir la ville jusqu'au 23 février, date anniversaire de la déportation des Tchétchènes par Staline en 1944.

Dans son édition de mardi, le journal *Libération* indique que le chef de guerre Chamil Bassaev s'est retiré de Grozny avec plusieurs centaines de ses hommes, dont de nombreux blessés. Il était hospitalisé lundi dans la localité de Alkhan-Kala, à 10 kilomètres de la capitale tchétchène, a appris l'envoyée spéciale du quotidien. Le commandement militaire tchétchène a, par ailleurs, annoncé lundi que le maire de Grozny, Letchi Doudaïev, avait été tué lundi en défendant la ville. Letchi Doudaïev, était le neveu du premier président de la Tchétchénie indépendantiste, Djokhar Doudaïev. Il avait lancé

un appel, à la mi-décembre, pour demander la présence d'observateurs internationaux à Grozny, afin de permettre l'évacuation des civils.

Selon Malik Saïdoullaïev, le chef d'une milice pro-russe rivale de celle de Gantamirov, les informations faisant état de redditions sont fausses. « *A ma connaissance, aucun combattant ne s'est rendu ou n'a remis d'armes à Grozny. La télévision a montré cinq ou six personnes, mais ce n'étaient pas ceux qui participaient aux combats* », a-t-il déclaré à l'agence Reuters. Des soldats russes dans la région de Grozny se sont plaints que le retrait de combattants tchétchènes de Grozny permettrait à ces derniers de prendre les troupes de Moscou à revers. Le responsable de Kremlin pour la communication sur le conflit, Sergueï Iastrjembski, a déclaré lundi que les combattants qui s'étaient rendus n'étaient pas expérimentés. « *Ce sont pour la plupart des jeunes de 17 à 20 ans, épuisés par les combats (...) Ils ont été recrutés récemment et ne sont pas motivés* », a-t-il dit. — (Reuters, AFP)

POUR VOTRE ÉPARGNE
REPOSEZ-VOUS
SUR NOS EXPERTS



GAMME DE PLACEMENT
STRATÉGIQUES

BNP

SOCIAL Le gouvernement se garde de « globaliser » les conflits sociaux en cours, notamment chez les fonctionnaires – hôpitaux, finances – ou dans les services publics,

comme à la RATP, dans les transports en commun d'une vingtaine d'autres villes et à La Poste (lire page 32). Lionel Jospin excluait, mardi matin, de répondre lui-même à d'éventuelles

questions à l'Assemblée nationale. ● **DANS LES TRANSPORTS** parisiens, la grève, déclenchée mardi 1^{er} février par les différentes organisations syndicales, procède de revendica-

tions portant à la fois sur les salaires, les effectifs, les profils de carrière et les conditions de mise en place des 35 heures. ● **LES CAMIONNEURS** maintenaient, mardi, des

barrages, blocants ou « filtrants », pour protester contre le régime de réduction du temps de travail accepté par Jean-Claude Gaysot face aux patrons.

Lionel Jospin entend traiter les conflits sociaux au cas par cas

Prenant soin de ne pas donner prétexte à une globalisation des divers mouvements en cours, qui affectent les hôpitaux, les services des finances, les transports publics ou privés et La Poste, le chef du gouvernement laisse agir les ministres et évite de se mettre en avant

TOUS LES MINISTRES ont été prévenus : sur aucun des conflits sociaux Matignon n'est en première ligne ni, surtout, n'a l'intention d'y monter. Depuis le début des mouvements de grève à La Poste, aux finances, dans les hôpitaux et les transports, l'entourage du premier ministre se veut serein. On observe, on surveille et « on fait confiance » aux ministres concernés.

Lionel Jospin est lui-même très vigilant. Écoutant, le 28 janvier, le ministre de l'économie et des finances, Christian Sautter, sur France-Inter, il l'avait jugé excellent. Mardi matin 1^{er} février, il devait s'entretenir du malaise dans les hôpitaux avec Martine Aubry, à l'occasion de leur tête-à-tête hebdomadaire. Et il est en confiance avec Jean-Claude Gaysot, qui a déjà à son actif la résolution d'un conflit de routiers, fin 1997. Tous ces sujets ont occupé l'essentiel de la réunion de cabinet de Matignon, lundi, dans la matinée, puis celle de l'ensemble des directeurs des cabinets autour d'Olivier Schrameck, à 15 heures. Tous en sont sortis avec une feuille de route : surtout ne pas faire d'« amalgame » entre les conflits, pour ne pas donner le sentiment d'un malaise social national. Chacun doit donc régler les problèmes à son niveau. Il revient à chaque ministre – et non à M. Jospin – de répondre aux questions, par exemple, à l'Assemblée nationale.

● **Bercy contre l'« effet-gendarmeries »**. Gérer les syndicats est une chose ; rassurer les élus en est une autre. C'est ce second point, hautement sensible, qui préoccupe Matignon et qui a été abordé à la réunion hebdomadaire des directeurs des cabinets. Consigne a donc été donnée à M. Sautter, ministre de l'économie et des finances, et à Florence Parly, secrétaire d'Etat au budget, de tout faire pour contenir l'inquiétude des maires, notamment en milieu rural, qui redoutent les fermetures de trésorerie. Les syndicats, en tête desquels Force ouvrière, comptent d'ailleurs sur les

élus pour relayer leurs revendications. Le conseil général du Tarn, à majorité radicale et socialiste, a ainsi adopté, le 31 janvier, une résolution « exigeant que la réforme se fasse en concertation avec les élus locaux » et préserve « les structures existantes et les emplois concernés ». Dans le Lot-et-Garonne, le président du conseil général, Jean François-Poncet (UDF), a cosigné avec le maire d'Agen, Paul Chollet (UDF), une « lettre ouverte » à M. Jospin, dans laquelle tous deux soulignent que la fermeture de trésoreries en milieu rural « ne pourrait qu'accroître le sentiment d'isolement que [les maires] sont nombreux à éprouver ».

La fronde des élus contre le plan de restructuration de la police et de la gendarmerie, qui a conduit le gouvernement à geler certaines de ses décisions, est dans toutes les têtes. L'audition, mardi 1^{er} février, de M. Sautter et de M^{me} Parly devant la commission des finances de l'Assemblée nationale devrait leur permettre de répéter leurs assurances aux députés.

● **Martine Aubry : de l'attention et des sous pour les hospitaliers**. Tous les soirs, la ministre de l'emploi et de la solidarité reçoit un compte rendu quotidien de la situation dans les hôpitaux, région par région. Ces notes lui sont adressées par les directeurs des agences régionales d'hospitalisation (ARH), sorte de préfets sanitaires, et par les directions départementales de l'action sanitaire et sociale (Ddass). A la veille des manifestations du 28 janvier, le ministre a envoyé par fax « des éléments de langage en vue de la journée d'action » aux ARH, aux Ddass et aux préfets pour le cas où ces derniers recevraient des délégations de manifestants. Ce texte de deux pages, accompagné d'un discours de la ministre, rappelle la politique menée par le gouvernement depuis deux ans sur l'hôpital, les « efforts importants » réalisés pour adapter l'« offre de soins », « réduire les inégalités », « améliorer la qualité ».

Un conflit dans les hôpitaux



constitue le scénario le plus redouté par la ministre, qui n'a eu de cesse de souligner le travail, la compétence et le dévouement des hospitaliers. Fin novembre-début décembre 1999, les signaux d'alerte ont cependant commencé à s'allumer : plusieurs établissements ont refusé de voter leur budget, à commencer par l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP). Le conflit s'est ensuite progressivement étendu. Pour tenter de le calmer, des rallonges bud-

gétaires ont déjà été accordées au cas par cas. Ainsi, le CHU de Rouen a reçu 11 millions de francs de crédits supplémentaires pour 2000. A la suite de ce geste, le 28 décembre, le conseil d'administration a voté son budget. Un mois plus tard, ils n'y avait plus que 19 % de grévistes.

Aujourd'hui, le gouvernement s'en tient à la ligne de conduite définie par la ministre, le 12 janvier : ne pas sous-estimer les problèmes, apporter des réponses concrètes,

rassurer, ne pas faire de ce conflit une seule question d'argent. « Il y aura les moyens », répète son entourage. Estimant que les choses n'allaient pas assez vite avec son collègue de la fonction publique, Emile Zuccarelli, M^{me} Aubry avait alors annoncé l'ouverture immédiate de négociations sur les 35 heures, avec créations d'emplois, dans les hôpitaux. En prévision de la nouvelle journée nationale d'action prévue le 3 février, la ministre de l'emploi, accompagnée de la secrétaire d'Etat à la santé, Dominique Gillot, s'apprête à recevoir tous les syndicats : les fédérations santé du personnel le 2, les organisations de médecins le 4, la Fédération hospitalière de France le 8.

● **Jean-Claude Gaysot, porte ouverte et radio-routier**. Le ministre de l'équipement, des transports et du logement doit gérer pas moins de deux voire trois conflits. Celui des routiers, qui lui reproche la publication d'un décret sur les 35 heures, et celui des transports urbains. Enfin, le ministre ne peut pas se désintéresser de la RATP. Sur ces dossiers, c'est son conseiller social et ami, Alain Lhostis, qui garde le contact avec les syndicats, ce qui n'est pas pour déplaire à cet homme au franc-parler et à l'humour redoutable qui continue à vendre *L'Humanité* sur les marchés parisiens le dimanche matin. Le cabinet du mi-

nistre se veut confiant. Le 11 janvier, M. Gaysot avait obtenu la levée des barrages patronaux en annonçant quelques concessions ainsi que des mesures fiscales sur le gazole.

Le ministre gère soigneusement sa communication. Lundi 31 janvier, il était l'invité de RTL, très écoutée par les routiers, et, en fin de journée, celui de LCI, pour faire passer son message à destination des confédérations et des leaders d'opinion. En réponse à la CFDT et à la CGT, qui lui avaient demandé, dans l'après-midi, d'être reçus, il a indiqué que sa « porte [était] toujours ouverte ». Rendez-vous a été pris mardi 1^{er} février à 10 heures. M. Gaysot devait fixer un nouveau calendrier aux syndicats et au patronat pour étudier les modalités d'application du décret sur les 35 heures.

● **Christian Pierret se fait discret**. Le secrétaire d'Etat à l'industrie, en charge de La Poste, n'est pas, à la différence de certains de ses collègues, en première ligne... sauf quand la CGT et SUD organisent, sous ses fenêtres, le 26 janvier, un rassemblement. Pour ne pas désavouer la direction de l'entreprise, tout en se montrant sensible aux revendications des postiers, il a délégué le dossier à un de ses conseillers.

Récit des services
Entreprises et France

La RATP est confrontée à une mosaïque de revendications

LE MOUVEMENT de grève observé à l'appel des syndicats CGT, CFDT, autonomes, indépendants et FO de la RATP, qui devait perturber le trafic mardi 1^{er} février (lire page 32), a pour origine des revendications distinctes selon les organisations syndicales, portant à la fois sur les rémunérations et les conditions de travail. Quinze préavis ont été déposés.

La CGT, principal syndicat de la RATP, avec 55 % des voix aux dernières élections professionnelles, en 1999, a déposé un préavis pour demander « l'embauche d'effectifs supplémentaires permettant d'assurer le service public tous les jours » et « l'augmentation des salaires de tous les agents et une véritable réduction du temps de travail, répondant aux revendications des agents et financée par la RATP ». Sur l'augmentation des salaires, Jean Lebœuf, secrétaire général de la CGT explique : « Il y a eu une mobilisation des agents, les comptes de la RATP ont remonté et les salaires n'ont pas suivi ! Sur le treizième mois, la direction ne veut pas non plus nous écouter ! C'est vrai que la plupart des dossiers sont en cours de négociation ou en voie de l'être ; alors un coup de semonce avant n'est pas inutile ! » La RATP a, en effet, enregistré, en 1999, un trafic record avec 2,47 milliards de voyages, et les recettes ont progressé de 4,4 %. Quant aux embauches, la CGT estime que le nombre de 4 000 à l'horizon 2001 est un minimum pour un effectif de 38 000 per-

sonnes, alors que le budget 2000 prévoit, conformément aux principes arrêtés au mois de juillet avec les organisations syndicales, la création de 600 postes et 1 200 postes d'ici à 2001.

Les autonomes, majoritaires chez les conducteurs de métro, ont appelé à la grève pour des revendications portant notamment sur « les rémunérations (salaires, primes, déroulement de carrière) et les conditions de travail (effectifs et réductions du temps de travail) ».

PAS D'ACCORD SALARIAL EN 1999

Les indépendants (9 % des voix aux élections professionnelles), particulièrement représentés dans les services administratifs et dans les bus, entendent par ce mouvement protester contre « la mise en place d'une réduction du temps de travail qui induit le gel des salaires sur trois ans, des effectifs insuffisants et une productivité-flexibilité accrue ». Les 35 heures et le dialogue social sont à l'ordre du jour des revendications de la CFDT alors que FO s'inscrit dans le cadre de la grève interprofessionnelle lancée par la confédération, revendiquant notamment des effectifs supplémentaires, le maintien du régime spécial de retraite et le refus de la modération salariale.

Pour la direction, Josette Théophile, directrice générale adjointe chargée des ressources humaines, reconnaît que les grands motifs du

mouvement sont, en effet, les 35 heures et les effectifs. Les 35 heures n'ont fait l'objet que d'un accord d'étape, signé le 2 juillet 1999 par la CFDT, la CGC, la CFTC, une partie de la CGT et les autonomes. Les signataires représentent 65 % des voix. La direction fait remarquer que, sur les salaires, ce sont aujourd'hui les non-signataires de l'accord sur la réduction du temps de travail qui critiquent la modération salariale. M^{me} Théophile refuse de parler de « gel » puisqu'en 1999 les salaires ont progressé en moyenne de 3 %, bien qu'il n'y ait pas eu d'accord salarial.

« Sur l'aménagement et la réduction du temps de travail, ajoute-t-elle, les négociations décentralisées se sont engagées par métier depuis la rentrée de septembre, et l'ambition est de parvenir, au terme du premier trimestre, à des projets d'accord dans chaque métier pour terminer vers mai-juin par la conclusion d'un accord final transversal. » L'objectif reste de conclure un accord qui confirmera l'engagement que l'entreprise compte 40 000 emplois statutaires payés à la fin de 2001, soit une création nette de 1 200 emplois. La direction exclut un recours à un financement public supplémentaire ainsi qu'une augmentation des tarifs, en précisant qu'il n'est « pas question de taxer les voyageurs pour l'agent ».

François Bostnavaron

Dans le Nord, les routiers salariés sont déterminés à « tenir »

LILLE
de notre correspondante
Il est près de 19 heures, lundi 31 janvier, sur l'autoroute A 22, qui relie Lille à Gand. Depuis di-

REPORTAGE
Ils s'élèvent contre les « marchandages » entre M. Gaysot et les patrons

manche soir, les chauffeurs-routiers en colère ont implanté un de leurs barrages à hauteur de Neuville-en-Ferrain, près de Tourcoing, non loin de l'ancien poste de frontière belge de Reckem, un point stratégique dans les conflits de routiers.

La journée a été difficile sur les routes de la région. Dès lundi matin, tous les grands axes autour de Lille étaient bloqués. Dans la journée de lundi, plus d'une dizaine de barrages, plus ou moins « filtrants », ont été recensés, provoquant des ralentissements importants de la circulation.

Si, à cette heure, l'essentiel des barrages a été levé, celui de Neuville, lui, tient bon. Une vingtaine de grévistes s'apprêtent à passer une seconde nuit dans leurs camions. Au plus fort du mouvement, plus de trois cents camions ont été coincés à cet endroit. En fin d'après-midi, beaucoup ont été « évacués », en marche arrière, vers les bretelles les plus proches, par des policiers. A plusieurs reprises, dans la journée, l'autoroute a été fermée, automobiles et poids lourds étant dirigés vers des sorties obligatoires.

Comme quelque-uns de ses collègues, Bernard Joan a décidé de passer sa seconde nuit sur ce barrage. Ici, les calicots sur les camions et les dossards – rouges – des routiers grévistes annoncent la couleur : ce poste est tenu par Force ouvrière. « D'autres points sont tenus par des collègues de la CFDT, de la CFTC et de la CGT », précise M. Joan, qui souligne l'unité syndicale réalisée dans cette action. « Ce que nous réclamons tous, c'est que les 35 heures légales permettent, par les majorations pour

les heures supplémentaires, de contribuer à réduire le temps de travail sans perte de pouvoir d'achat, ce qui n'est pas le cas avec le décret récemment signé », explique-t-il. « En clair, ajoute un autre chauffeur, nous réclamons une augmentation de 11,40 % du taux horaire conventionnel, car, si l'on ne majore pas les salaires, nous perdons du pouvoir d'achat. »

CONDITIONS DÉGRADÉES

Giovanni, quarante-deux ans, n'en est pas à sa première grève ni à sa première nuit sur un barrage. Habitué de l'international, il est arrivé au petit matin près de Tourcoing et « ne compte vraiment pas [s'en] aller ». « Si on bouge, dit-il, c'est pour bloquer ailleurs. S'il faut bloquer le périphérique de Lille, on ira. » Comme ses collègues, il « ne digère pas » l'accord signé entre Jean-Claude Gaysot et le patronat routier. « Il n'y a pas eu de dialogue social. Lors des grands mouvements précédents, c'est la loi de la négociation collective qui a primé. Cette fois, c'est un marchandage qui est intervenu entre le ministre des

transports et les patrons routiers. Les syndicats de salariés ont été délibérément laissés de côté. Ça, on ne peut pas l'accepter. »

Bernard Nobécourt est chauffeur-routier depuis trente ans. « Avant, je faisais de l'international. Maintenant, vu l'âge, je ne fais plus que des relais de nuit dans la région », dit-il en souriant. A cinquante-cinq ans, « proche de la retraite », M. Nobécourt est venu par solidarité avec ses collègues, « parce que les conditions de travail dans ce métier n'arrêtent pas de se dégrader ». Un jeune chauffeur s'approche. « Aujourd'hui, explique-t-il, pour gagner le SMIC, tu dois conduire plus de 200 heures, avec des journées qui n'en finissent pas. Et il faut voir ce qui se passe ailleurs : les chauffeurs polonais, hongrois, roumains, que les patrons font travailler deux fois plus que nous pour des salaires de misère. » Les traits tirés, le regard dans le lointain, M. Nobécourt commente : « Faut pas qu'on soit traité comme des chiens ! »

Nadia Lemaire

LA COULEUR DE LA VIGNETTE-AUTO, ON VOUS DEMANDE VOTRE AVIS ?

Nous, pour tout ce qui touche à votre argent, nous vous demandons votre avis.

Mieux, nous vous proposons de partager entre vous et avec nous, vos expériences, vos attentes... C'est ainsi que nous créons ensemble, les services financiers on line de demain.

www.zeproject.com

Ze Project

Plus que votre argent, votre avis nous intéresse.

Les chasseurs plaident leur cause à l'Assemblée nationale

M^{me} Voynet prône « une coexistence paisible »

LES COSTUMES n'étaient pas forcément assortis au dernier chic parisien. Les joues étaient rougies d'avoir été rasées de trop près. Les cravates faisaient se tordre les cous. Mais l'événement valait la peine de se mettre sur son trente et un : le lobby de la chasse était invité, lundi 31 janvier, à l'Assemblée nationale. Les gaillards, venus aussi bien de la baie de Somme que des Pyrénées-Orientales, se sont carrés dans les confortables sièges. Très vite, ils se sont aperçus qu'ils étaient chez eux dans cette salle du Parlement. Ils ont donc desserré la cravate et tombé la veste. Eux qui se croyaient mal-aimés par la France ont reçu un message réconfortant de sa représentation.

Car le colloque organisé par le groupe d'étude sur la chasse de l'Assemblée nationale, présidé par Henri Sicre (PS, Pyrénées-Orientales), intitulé « La chasse, tradition populaire et préservation de l'espace rural », n'aura été qu'une longue roucoulade à leur adresse. Les interventions des différentes tables rondes n'auront été qu'un hymne au tir à la bécasse et à la battue au sanglier. Les écologistes ne s'y sont pas trompés, qui avaient décidé de boycotter ce « débat » où leur avait été dévolu le rôle du cerf dans une chasse à courre. Sur les six cents participants au colloque, les deux tiers représentaient les chasseurs, les autres se répartissant entre armuriers et éleveurs de gibier. Les vingt-sept députés présents, venus des départements où la liste Chasse, pêche, nature et traditions (CPNT) a fait ses meilleurs scores aux élections européennes de juin 1999, se sont livrés à une surenchère de compliments envers la famille cynégétique. Et puis, il y avait le mal absolu – la technocratie européenne – et son arme démoniaque – la directive « oiseaux » de 1979 qui entend réglementer des pratiques locales forcément ancestrales.

JEAN SAINT-JOSSE EN MEETING

Les chasseurs ont bu du petit-lait toute la journée. A tel point que François Patriat, député (PS) de Côte-d'Or et auteur du rapport sur la chasse remis, le 18 novembre 1999, au premier ministre, s'est cru obligé de sortir tout ce petit monde de cet univers idyllique

mais un rien déformé. Courageusement, il s'est élevé contre la « victimisation » que cultive le monde de la chasse. Il a prôné « une nécessaire évolution des pratiques ». « La France est le seul pays d'Europe qui n'a pas traduit la directive dans sa législation, a expliqué le provocateur. Faisons-le, puis demandons des dérogations pour certaines espèces, comme l'ont demandé, et obtenu, les autres pays. »

Mais les chasseurs n'avaient pas fait tout ce chemin pour entendre un tel discours. L'autocongratulation reprit donc de plus belle. Puis vint le tour de parole de Jean Saint-Josse, et l'affaire vira alors au meeting. Le président de CPNT s'est livré à un vibrant plaidoyer pour les chasseurs, appelant les députés à amender le futur projet de loi et à demander une modification de la directive européenne. « Nous comptons sur vous. Ensuite, vous pourrez peut-être compter sur nous », a lancé M. Saint-Josse.

Vers 18 heures est venu l'instant des choses qui fâchent. Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, est entrée, réfrigérant brutalement l'atmosphère. Derrière M. Saint-Josse, une partie de l'assistance a alors quitté ostensiblement la salle. Mais le patron de CPNT ne s'est guère éloigné, se postant devant un téléviseur dans le couloir. Debout face à ce qui restait du public, la ministre a tenté de défendre le projet de loi qui devrait être soumis au conseil des ministres, le 16 février. Son texte, a-t-elle défendu, doit « créer les conditions d'une coexistence paisible entre les chasseurs et les autres usagers des espaces naturels en redéfinissant la place de la chasse dans la gestion des espaces et des espèces, clarifier et moderniser les missions et le rôle des structures qui organisent le monde de la chasse et moderniser notre droit interne pour mettre fin aux contentieux liés à certaines pratiques de la chasse depuis de nombreuses années ».

Ce discours eut le don de doucher l'enthousiasme de chasseurs qui s'étaient crus, le temps d'une journée, les chouchous de la Nation. Déçus, ils s'en sont retournés vers leurs trains respectifs. « Que des belles paroles », maugréait l'un d'eux.

Benoît Hopquin

Pour la troisième fois, Bercy revoit à la hausse le montant de la « cagnotte » budgétaire de 1999

Les députés socialistes déplorent un manque de transparence

L'histoire de la « cagnotte » budgétaire de 1999 connaît un nouveau rebondissement. Les plus-values de recettes fiscales de l'an passé, que le

ministère avait évaluées dans un premier temps à 13 milliards de francs, avant de les revoir à 24 milliards, sont finalement encore supérieures

à ce chiffre. Bercy conteste qu'elles atteindraient plus de 40 milliards de francs, mais admet des rentrées d'impôts meilleures que prévu.

LES PARLEMENTAIRES de droite avaient raison : l'Etat en engrangé, en 1999, de considérables plus-values de recettes fiscales. Lundi 31 janvier, le ministère des finances, qui a bouclé l'état définitif des recettes et des dépenses de l'Etat en 1999, a dû se rendre à l'évidence. Pour la troisième fois de l'année en moins de six mois, le gouvernement s'approprie donc à annoncer qu'il a encore découvert dans ses caisses des rentrées d'impôts très supérieures à ses dernières estimations. Selon *Les Echos* (daté 1^{er} février), la « cagnotte » atteindrait au total plus de 40 milliards de francs (6,097 milliards d'euros) par rapport à la loi de finances initiale (20 milliards de plus que Bercy ne l'avait annoncé lors de sa dernière révision). « Ce chiffre est purement fantaisiste et largement surévalué », déclare-t-on à Bercy, qui admet tout de même que les chiffres sont plus élevés que prévu.

L'histoire de la « cagnotte » commence le 14 juillet 1999, lorsque Jacques Chirac accuse Bercy de déployer « tout son talent pour masquer » l'argent qui rentre à flot. Le

président de la République touche juste. A cette période, les différentes directions du ministère, en prévision du projet de loi de finances pour 2000, revoient leurs prévisions économiques. « Nous nous sommes cadrés sur leurs chiffres les plus optimistes en matière de rentrées fiscales. Et comme ils nous paraissaient encore très prudents, nous y avons, à la louche, ajouté 20 milliards de francs », raconte-t-on à Bercy. Conséquence, le projet de loi de finances rectificative pour 1999, présenté au conseil des ministres le 24 novembre, constate un surplus de recettes de 13 milliards par rapport à la loi de finances initiale.

La droite monte au créneau lors du débat sur le collectif budgétaire. Philippe Marini, sénateur RPR de l'Oise, et Charles de Courson, député UDF de la Marne, évaluent la « cagnotte » entre 30 et 40 milliards de francs. L'avenir leur donnera raison. En attendant, Christian Sautter qualifie M. Marini de « prince de l'extrapolation ». Les états du budget, que publie le ministère chaque mois, sont pourtant excellents. M. Sautter, qui ne veut pas afficher

une hausse du poids des prélèvements obligatoires dans le produit intérieur brut, persiste. Dans *Les Echos* du 17 décembre, il déclare : « L'évaluation du collectif budgétaire peut être dépassée. Nous aurons en février les chiffres définitifs de l'exécution 1999, nous ferons alors le point avec la majorité pour décider comment consacrer un supplément de recettes éventuel à une baisse, dès l'automne 2000, de la taxe d'habitation. »

GROGNE SOCIALE

La position de Bercy n'est plus tenable, et certains, au ministère, le font valoir. Lundi 20 décembre, alors que le Sénat discute du collectif budgétaire, M. Sautter dépose un amendement, révisant les estimations à la hausse de 11,3 milliards de francs. Le ministre s'abrite derrière les bonnes rentrées de l'impôt sur les sociétés du 15 décembre et choisit d'affecter l'essentiel de ce pécule à une nouvelle baisse du déficit budgétaire, ainsi ramené à 226 milliards de francs. Le troisième acte du feuilleton de la « cagnotte » fiscale pourrait, à son

tour, se traduire, dans la loi sur l'exécution de la loi de finances 1999, par une nouvelle réduction du déficit. Bercy essaiera probablement de se débrouiller pour que le déficit à la fin 1999 reste supérieur à celui prévu pour fin 2000 par la loi de finances 2000 (215 milliards de francs).

Les députés socialistes devraient peu apprécier ce dernier épisode. Nombre d'entre eux ont été agacés par la nomination d'une non-élue, Florence Parly, au secrétariat d'Etat au budget. Par ailleurs, ils ont mal vécu le manque de transparence de Bercy sur des sujets aussi importants que la baisse des impôts (120 milliards de francs entre 2001 et 2003) ou la réforme du ministère. Conscient de cette grogne, le ministre avait prévu de promettre la primeur de l'information sur les vraies recettes fiscales 1999 à la commission des finances de l'Assemblée nationale, vers le 11 février.

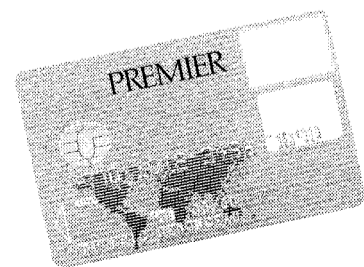
Virginie Malingre

Lire aussi la chronique de Pierre Georges page 32

Étonnant. La carte des "Attaché-Case" aime aussi les "Sac de Voyage".



L'Assistance Médicale Rapatriement France et Étranger est l'un des 27 services offerts par la carte Visa Premier.



VISA PREMIER. IL N'Y A PAS QUE L'ARGENT DANS LA VIE.

CO
TO
RA
DO

Veillée d'armes avant la fermeture de la chasse

« POUR DEMAIN, qu'est-ce que je dis à mes gars ? » Lors du colloque sur la chasse organisé, le 31 janvier, à l'Assemblée nationale, ce responsable de fédération traduisait l'anxiété d'une partie des présents, à la veille d'une échéance cruciale. Dans plus de vingt départements, les tribunaux administratifs viennent, en effet, d'ordonner la fermeture de la chasse aux oiseaux migrateurs et au gibier d'eau le 31 janvier, suivant en cela la décision du Conseil d'Etat rendue le 3 décembre 1999. Ces arrêtés de la justice administrative, au nom du respect du droit européen et de la préservation des espèces, sont durement ressentis par les chasseurs, qui y voient un coup bas des écologistes. Dans la liste noire figurent des départements emblématiques comme la Somme, où la liste Chasse, pêche, nature et traditions (CPNT) a fait près de 30 % aux élections européennes. De nombreux appels à la désobéissance se sont fait entendre, sans que l'on sache exactement s'ils seront suivis sur le terrain.

Jean Saint-Josse, le président de CPNT, avait annoncé son intention de se rendre, mardi 1^{er} février, dans la baie de Somme avec son fusil. Maxime Gremetz, le député (PCF) local, a juré qu'il l'accompagnerait. Mais M. Saint-Josse s'est ensuite montré plus évasif sur son action, hésitant sans doute à braconner ainsi ouvertement devant les caméras. La même interrogation était palpable, la veille, dans

les travées du colloque. Derrière les discours matamores, nombre de chasseurs, d'un naturel plutôt légaliste, ne savaient trop s'ils braveraient l'interdit. Beaucoup en appelaient aux députés, demandant un moratoire jusqu'à la fin février. Plusieurs élus ont promis qu'ils interrogeraient le gouvernement, mardi, lors de la séance des questions à l'Assemblée nationale. Mais Dominique Voynet, lundi, lors de son discours de clôture du colloque, a déjà annoncé que la France devait se mettre en conformité avec le droit européen. Ce qui vaut fin de non-recevoir.

A Longpré-les-Corps-Saints (Somme), où devait théoriquement se rendre M. Saint-Josse, des pratiquants en rébellion ont rejoint, mardi dès 6 heures, leur lieu de chasse habituel. Reste à connaître l'attitude des autorités locales. Les préfets de la vingtaine de départements concernés provoqueront-ils l'affrontement en faisant donner les gardes-chasse ? La chasse au gibier d'eau ne concerne qu'une minorité de chasseurs, même si elle regroupe la frange la plus active et militante des pratiquants. Tout en condamnant la fermeture prématurée de cette chasse, Pierre Daillant, président de l'Union nationale des fédérations départementales de chasseurs (UNFDC), a pris ses distances vis-à-vis de toute action délictueuse.

B. H.

Une partie de la droite et de la gauche accepte l'enseignement obligatoire du corse

Cette revendication des nationalistes est rejetée par le RPR et le PCF

La quatrième séance de discussions entre les élus de Corse a débouché, lundi 31 janvier, sur un accord au sujet du caractère obligatoire qu'ils sou-

haitent voir donner à l'enseignement du corse. Le PCF est hostile à cette idée et les élus RPR étaient absents. La cinquième séance, le 4 février, aborde-

ra la notion de « peuple corse », dont la reconnaissance, réclamée par les nationalistes, avait été jugée contraire à la Constitution en 1991.

AJACCIO

de notre envoyée spéciale

Il n'y avait aucun élu RPR, lundi 31 janvier, pour la quatrième réunion de travail présidée par José Rossi (DL), président de l'Assemblée de Corse, au sujet de l'avenir de l'île, dans le cadre du « processus » engagé par Lionel Jospin, le 13 décembre 1999. Et après les déclarations de Roland Francisci, seul député RPR de l'île, à *La Corse votre hebdo* l'avant-veille, qualifiant ces rencontres de « comité ou commission Théodule », cela ressemblait fort à un boycottage. D'autres, comme Nicolas Alfonsi pour les radicaux de gauche, cachaient mal leur joie à observer, au terme de cette réunion à huis clos, qu'« il n'y a plus le même enthousiasme au bout de quatre rencontres » et que, « de jour en jour, elles semblent perdre leur sens ». « Il y a autant d'opinions qu'il y a de participants. Je ne vois pas pour l'instant d'issue aux difficultés que nous rencontrons », analysait l'ancien député.

Lassitude ou embarras ? Les élus présents lundi se sont en effet entendus – à l'exception bruyante de Paul-Antoine Luciani, président du groupe communiste de l'Assemblée territoriale – sur l'enseigne-

ment obligatoire de la langue corse, de la maternelle jusqu'à l'université. Cette revendication est chère aux nationalistes, comme celle – rejetée lundi – de la co-officialité.

Elle est reprise par certains radicaux de gauche, tel Paul Giacobbi, président du conseil général de Haute-Corse. Elle n'est pas celle du gouvernement de Lionel Jospin : en juillet 1999, à Corte, en Haute-Corse, Claude Allègre, député par le premier ministre, avait rappelé son hostilité au caractère obligatoire de l'enseignement de cette langue régionale.

« PESANTEUR DES BLOCAGES »

Lundi, face à la majorité qui semblait s'être dégauchée, M. Alfonsi a préféré se taire. A Paris, l'entourage du ministre de la fonction publique, Emile Zuccarelli, indiquait pour sa part que ces réunions, auxquelles « les radicaux ont choisi de participer loyalement », n'ont « aucune valeur de validation ». Le soir, sur France 3-Corse, le secrétaire de la fédération socialiste de Haute-Corse, Laurent Croce, a lancé un appel à M. Giacobbi afin que la gauche « plurielle » puisse se retrouver « autour de propositions » comme « l'autonomie au sein de la

République », à laquelle le président du conseil général de Haute-Corse s'est rallié. M. Croce a rappelé que le PS, à la différence des radicaux de gauche, souhaite évoquer la « communauté de destin » des Corses.

Le sujet du « peuple corse » sera en effet à l'ordre du jour de la cinquième réunion du groupe dit « Matignon », le 4 février. Et chacun fourbit déjà ses armes. Lundi, lors de la quatrième réunion, Jean-Claude Guazzelli, chargé des finances au conseil exécutif, a indiqué, au nom de Jean Baggioni (RPR), président de l'exécutif, qu'ils présenteront ensemble des propositions homogènes, hors de la synthèse promise par M. Rossi. De son côté, Jean-Guy Talamoni, chef de file de Corsica Nazione, rappelait dans *Le Monde* du 1^{er} février que la notion de peuple corse est « au cœur » des aspirations des nationalistes et que la Constitution doit être modifiée en ce sens, sous peine de faire « insulte » aux Corses.

« Plus on avance, plus on sent la pesanteur des blocages. Si on rate ce moment, ça va chauffer », menaçait à Ajaccio, dans les couloirs de l'Assemblée, Paul Quastana, autre dirigeant des élus nationalistes.

Réforme institutionnelle ou non ? La question sera posée à l'Assemblée de Corse « dans le second semestre de mars », lorsqu'elle se réunira en séance plénière pour voter un paquet de propositions, avant de revenir à Matignon pour les soumettre au premier ministre. M. Rossi, qui ne croit guère à une convocation du Congrès avant les élections législatives et présidentielles de 2002, souhaite un accord d'ensemble sur dix ans, « sans droit à l'autodétermination », précise-t-il, pour ne pas effrayer ceux qui évoquent l'exemple calédonien.

Au RPR, au Parti communiste, chez la majorité des radicaux de gauche, on souhaiterait simplement modifier la loi et les règlements. « Va-t-on réunir le Congrès pour supprimer les deux départements ? », demande M. Alfonsi, qui, comme M. Rossi, mais pour des raisons différentes, refuse une telle convocation. « Il y a un problème de mesure. Vous nous voyez aller tous à Versailles pour cela ? Nous avons autre chose à faire ! », s'agace l'élu radical de gauche. Entre la position des nationalistes et celle de MM. Rossi et Alfonsi, le reste des élus devra trancher.

Ariane Chemin

Philippe Douste-Blazy affiche sa passion pour Toulouse

TOULOUSE

de notre correspondant régional

A peine Dominique Baudis avait-il confirmé par lettre aux Toulousains, lundi 31 janvier, qu'il ne se représentera pas à la mairie en 2001 que celui qu'il a intronisé comme son successeur, Philippe Douste-Blazy, officialisait sa candidature devant la presse. Plaçant son action dans la « continuité » de celle de M. Baudis auquel il a rendu un hommage appuyé, le maire de Lourdes – qui a demandé au préfet des Hautes-Pyrénées d'autoriser sa démission de sa fonction de premier magistrat afin de se consacrer à sa campagne toulousaine (lire ci-dessous) – a fait part de son « double sentiment » : « La confiance envers une ville où j'ai grandi, a-t-il dit, et dont j'aime les lumières, les habitants, les quar-

tiers et les exploits sportifs », et « l'humilité d'être un candidat comme les autres ». « Une mairie ne se transmet pas, elle se gagne », a précisé le président du groupe UDF de l'Assemblée nationale, répondant aux critiques qui fleurissent à gauche sur l'« adoubement » et la « transmission d'héritage ».

Outre la fidélité à la politique menée par son collègue centriste, M. Douste-Blazy entend mener sa campagne électorale autour du thème de la « modernité ». « En s'appuyant sur le bilan remarquable de la municipalité sortante, a dit le député des Hautes-Pyrénées, il est possible de préparer Toulouse aux grands défis de la mondialisation et de la révolution technologique, afin que la ville devienne la grande capitale économique française du XXI^e siècle. » Le maire de Lourdes

veut convaincre les Toulousains de sa « vision pour Toulouse », qui est de faire entrer celle-ci « en tête dans le XXI^e siècle ». « Il y a plein de start-up à monter ici ! », a précisé M. Douste-Blazy, tout en insistant sur la question sociale et la réhabilitation des quartiers sensibles.

S'efforçant au passage de démentir les rumeurs qui avaient annoncé sa candidature à Paris, M. Douste-Blazy a déclaré que son « vrai choix » s'était toujours situé « entre Lourdes et Toulouse ». En compagnie de M. Baudis, il a rencontré au Capitole l'ensemble des conseillers de la majorité municipale. Ceux-ci sont déjà informés que la liste qu'il conduira comportera autant de femmes que d'hommes.

Jean-Paul Besset

A Lourdes, tensions au sein de la majorité municipale RPR-UDF

TARBES

de notre correspondant

Maire de Lourdes pour quelques jours encore, conseiller général du canton de Lourdes-Est jusqu'en 2001 et député jusqu'en 2002, Philippe Douste-Blazy tire déjà un bilan de son mandat municipal : « Je suis fier de dire que Lourdes est digne d'être la capitale mondiale de la fraternité. » Il cite les efforts déployés pour désenclaver la cité mariale des Hautes-Pyrénées – un nouvel aéroport, une nouvelle gare, une future liaison routière – et pour héberger les malades avec un centre d'accueil – le plus grand chantier de Midi-Pyrénées, d'un montant de 360 millions de francs (54,88 millions d'euros). Il rappelle la réfection de la toiture de la basilique du Rosaire et le classement du château fort en musée national.

Le départ de M. Douste-Blazy de la scène politique de la Bigorre ne laisse pas indifférent. Les amis de la première heure, ceux de l'asso-

ciation Lourdes demain, son vivier électoral, l'encouragent à « poursuivre un destin national passant obligatoirement par la capitale régionale ». Mais en annonçant sa démission à Toulouse M. Douste-Blazy a malgré tout vexé les Lourdaïsi, qui s'attendaient à plus de prévenance, ayant permis à l'ancien ministre de faire un parcours sans faute : deux élections municipales emportées au premier tour en 1989 et 1995, deux victoires législatives en 1993 et 1997, et un record national (45 %) offert à la liste UDF de Simone Veil aux européennes de 1989... M. Douste-Blazy justifie son attitude : « J'ai envoyé une lettre le 31 janvier à tous les Lourdaïsi pour leur faire part de mon choix. J'avais toujours dit que je ne ferais que deux mandats. Je respecte ma parole. Je suis honnête avec les Lourdaïsi que j'aime bien... »

C'est à son premier adjoint, Jean-Pierre Artiganave (UDF), qu'il reviendra de lui succéder, à l'occa-

sion de la prochaine réunion du conseil municipal, et jusqu'aux élections de 2001. Homme de l'ombre, qui a pris part à tous les combats politiques, commerçant reconnu de quarante-quatre ans, M. Artiganave s'est montré patient. Il n'a jamais participé à d'autres joutes électorales que les municipales, à l'exception d'une apparition en juin 1999, au 33^e rang, sur la liste conduite par François Bayrou aux européennes.

La démission de M. Douste-Blazy provoque des remous au sein de l'équipe municipale et pourrait menacer la coalition existant depuis cinq ans entre l'UDF et le RPR. Le chef de file du RPR, José Marthe, deuxième adjoint au maire, conseiller régional et conseiller général, souffle le chaud et le froid : « Je n'ai passé qu'un contrat politique et moral jusqu'en 2001 qu'avec Douste-Blazy... » Il brandit la menace d'une démission collective de ses sept conseillers RPR afin de provoquer une élection municipale partielle pour permettre aux Lourdaïsi de « choisir leur maire ».

Simple rumeur ? M. Marthe avait conduit, sans succès, une liste en 1983 contre le maire radical de gauche d'alors, François Abadie, secrétaire d'Etat au tourisme, et il s'était mis en « mandat sabbatique » en 1989, lorsque

M. Douste-Blazy avait battu M. Abadie. En 1995, M. Douste-Blazy avait incorporé un tiers de RPR dans sa liste, aux côtés d'UDF et de membres de la « société civile ». Cette alchimie est-elle en danger ?

Lundi 31 janvier, les différents clans se sont réunis pour examiner différents scénarios. Le conseiller municipal socialiste Michel Rebollo, crie au « simulacre de démocratie » et a proposé la démission des six membres de la gauche « plurielle ». Il misait sur une alliance avec les conseillers du RPR afin de faire barrage, par la démission du tiers du conseil municipal (11 sur 33 membres), à l'élection de M. Artiganave. Il ne semble pas avoir été entendu. Il faut dire qu'il y a déjà quatre candidats déclarés à gauche, depuis plusieurs mandats, pour briguer la succession de M. Douste-Blazy à Lourdes.

Jean-Jacques Rollat

M. Hollande refuse officiellement de départager les candidats à Paris

PREMIER secrétaire du Parti socialiste, François Hollande a déclaré, lundi 31 janvier, à propos des municipales de mars 2001 à Paris, que Bertrand Delanoë, président du groupe socialiste du Conseil de Paris, officiellement entré dans la course le 25 janvier, est un candidat « qui a une légitimité », et que Jack Lang, qui semble tenté, a « beaucoup de qualités ». Pour M. Hollande, qui ne veut « décourager personne », M. Delanoë « est celui qui mène, depuis 1995, le combat des socialistes parisiens ». « Il peut y avoir d'autres [candidats], a-t-il ajouté. Moi, mon rôle n'est pas de faire le tri, c'est d'essayer d'avoir une procédure de désignation des militants. » Ces derniers, selon M. Hollande, « choisiront celui qui peut leur permettre de gagner ». Le numéro un du PS estime, par ailleurs, « peu probable » la candidature de Dominique Strauss-Kahn à la mairie de Paris, après sa deuxième mise en examen (*Le Monde* du 29 janvier). « A un moment ou à un autre », M. Strauss-Kahn « reviendra » sur la scène politique, mais il a maintenant « une épreuve très longue et très rude à supporter », estime M. Hollande.

M. Emmanuelli va reprendre le conseil général des Landes

LE PRÉSIDENT du conseil général des Landes, Robert Cabé (PS), a confirmé, lundi 31 janvier, sa démission, ce qui doit permettre à Henri Emmanuelli de retrouver une fonction qu'il avait dû abandonner en raison de sa condamnation judiciaire. M. Emmanuelli ayant été réélu, dimanche, conseiller général de Mugron, M. Cabé, comme il s'y était engagé, a présenté sa démission au préfet des Landes. Celle-ci est effective à compter de mardi. Le conseil général des Landes sera amené à élire un nouveau président et à renouveler sa commission permanente le 7 février. M. Emmanuelli avait été condamné, en tant qu'ancien trésorier du PS, dans l'affaire URBA-Sages-BLE de financement occulte de son parti, à deux ans de privation de ses droits civiques, à dix-huit mois de prison avec sursis et 30 000 francs (4 573 euros) d'amende. Sa période d'inéligibilité a pris fin le 17 décembre 1999.

DÉPÊCHES

■ **PS : François Hollande a indiqué**, lundi 31 janvier, sur LCI, qu'« on saura très rapidement, très prochainement » le sort réservé par le PS à l'ex-numéro deux du parti, Jean-Christophe Cambadélis, quand il en aura discuté avec lui. Le premier secrétaire du PS a expliqué que M. Cambadélis « a été condamné pour des faits qui n'ont rien à voir avec le fonctionnement du PS ». « On verra avec lui comment il peut servir son parti et ses idées dans le contexte » de cette condamnation, a-t-il ajouté. Tout en soulignant que M. Cambadélis « n'a pas été condamné autant qu'il avait été demandé par le procureur », il a noté que « ces affaires d'emplois fictifs peuvent gêner, peuvent troubler ».

■ **RPR : Alain Juppé, qui, samedi 29 janvier, avait rappelé le RPR à ses devoirs à l'égard du président de la République, a téléphoné** lundi matin à la présidente du parti gaulliste, Michèle Alliot-Marie, pour lui dire qu'elle « n'était pas visée par ses propos ». M. Juppé avait déclaré au comité politique du RPR que, à l'approche de l'élection présidentielle, « nous devrions nous demander si nous ne pouvons pas aider [le président de la République] plutôt que de le gêner ».

■ **PARITARISME : l'Union professionnelle artisanale (UPA, patronat) a indiqué**, lundi 31 janvier, qu'elle « participera » à la réunion du 3 février proposée par le Medef sur le paritarisme, en souhaitant que le cadre des discussions soit « le plus large possible ». Par ailleurs, patronat et syndicats ont confirmé, lundi, que la réunion du 3 février aura lieu au Conseil économique et social.

Trois élections cantonales partielles

CÔTE-D'OR

Canton de Dijon-4 (second tour)

L, 11 131 ; V, 3 127 ; A, 71,91 % ; E, 3 008.

Pierre Pertus, MDC, 2 007 (66,72 %) ... ÉLU

Jean Perrin, CNI, adj. m. de Chevigny, 1 001 (33,28 %).

[La victoire revient logiquement à Pierre Pertus, secrétaire général du comité départemental du Mouvement des citoyens, seul à avoir rassemblé au moins un quart des inscrits au premier tour, le 23 janvier. Cette cantonale partielle a été organisée après le décès de Roland Carraz, dont M. Pertus, son proche collaborateur depuis 1990, est présent comme l'« héritier ».

23 janvier 2000 : L, 11 131 ; V, 3 039 ; A, 72,70 % ; E, 2 971 ; Pierre Pertus, MDC, 1 442 (48,54 %) ; Jean Perrin, CNI, adj. m. de Chevigny, 558 (18,78 %) ; Charles Cavin, FN, c. m. de Chenôve, 421 (14,17 %) ; Isabelle Grapin, PCF, adj. m. de Chenôve, 243 (8,18 %) ; François Thiériot, MNR, 180 (6,06 %) ; Elise Manuelian, LCR, 127 (4,27 %).

22 mars 1998 : L, 11 478 ; V, 5 332 ; A, 53,55 % ; E, 4 977 ; Pierre Carraz, MDC, d., m., 3 390 (68,11 %) ; Charles Cavin, FN, c. r., c. m., 1 587 (31,89 %).]

DOUBS

Canton de Pontarlier (second tour).

L, 20 525 ; V, 9 047 ; A, 55,92 % ; E, 8 483.

Claude Dussouillez, RPR, m. de Bannans, 4 964 (58,52 %) ... ÉLU

Christian Bouday, PS, m. de La Rivière-Drueon, 3 519 (41,48 %).

[Bien qu'étant arrivé derrière Christian Bouday (PS), au premier tour, Claude Dussouillez est élu sans surprise, dans ce canton très conservateur, avec le soutien des quatre autres candidats de la droite. Il succède à André Cuienet (DL), condamné à cinq ans de privation de ses droits civiques par le tribunal de Besançon (*Le Monde* du 23 octobre 1999). Ce second tour a été marqué par une participation en hausse de 9,24 %, qui n'a cependant pas modifié le rapport de force entre les deux camps.

23 janvier 2000 : L, 20 532 ; V, 7 154 ; A, 65,16 % ; E, 6 776 ; Christian Bouday, PS, m. de La Rivière-Drueon, 1 513 (22,33 %) ; Claude Dussouillez, RPR, m. de Bannans, 1 481 (21,86 %) ; Catherine Toulet, Verts, 703 (10,37 %) ; Philippe Henriet, RPF, 689 (10,17 %) ; Gabriel Jacquot, div. d., adj. m. de Pontarlier, 610 (9,00 %) ; Alain Boissière, div. d., 405 (5,98 %) ; Jean-Luc Bart, FN, c. r., 360 (5,31 %) ; Louis Long, UDF, m. des Fourges, 341 (5,03 %) ; Jean-Yves Bouveret, MDC, 232 (3,42 %) ; Jacques Cézard, MNR, 205 (3,03 %) ; Alain Vuillaume, PCF, 194 (2,86 %) ; Jacques André, PF, 43 (0,63 %).

22 mars 1998 : L, 20 480 ; V, 12 342 ; A, 39,74 % ; E, 11 303 ; André Cuienet, UDF-DL, c. r., c. g., m., 6 260 (55,38 %) ; Christian Bouday, PS, m., 5 043 (44,62 %).]

ARDENNES

Canton de Flize (premier tour).


L, 7 274 ; V, 3 041 ; A, 58,19 % ; E, 2 883.

Ball. : Michel Dulin, div. d., m. de Boutancourt, 635 (22,03 %) ; Hugues Mahieu, PS, c. m. de Nouvion-sur-Meuse, 621 (21,54 %).

Elim. : Jacques Pigorot, div. g., m. de Flize, 469 (16,27 %) ; Francis Saude, div., m. de Bouzicourt, 312 (10,82 %) ; Christian Chemin, div. g., 284 (9,85 %) ; Marc Petrisot, PCF, 174 (6,04 %) ; Eric Samyn, FN, 161 (5,58 %) ; Serge Moretto, div. g., 150 (5,20 %) ; Philippe Fesneau, MNR, 77 (2,67 %).

[Michel Dulin (div. d.) arrive en tête à l'issue du premier tour, suivi de très près par Hugues Mahieu (PS). Le match sera donc serré, dimanche 6 février, pour la succession de Jacques Habran (div. g.), maire de Nouvion-sur-Meuse, décédé. M. Mahieu semble toutefois bien placé pour l'emporter : sur les neuf candidats du premier tour, cinq se réclament, en effet, des valeurs de la gauche.

20 mars 1994 : L, 7 171 ; V, 4 562 ; A, 36,38 % ; E, 4 362 ; Jacques Habran, div. g., 1 347 (30,88 %) ; Christian Bernard, div. g., 961 (22,03 %) ; Jean-Claude Lambeaux, div. d., 665 (15,25 %) ; Jean-Pierre Mabilion, UDF-CDS, 499 (11,44 %) ; Laurent Lambeaux, RPR, 479 (10,98 %) ; Philippe Fesneau, FN, 411 (9,42 %).]



Soyez à l'aise
en anglais ou en allemand

Angleterre Irlande USA Australie Allemagne

L'attention individuelle des professeurs garantit la maîtrise de l'anglais et de l'allemand.

Ecoles spécialisées pour adultes, étudiants et jeunes.

Bordeaux: 05 56 00 99 99 Genève: 022 787 05 40 Lille: 03 20 40 28 38
Lyon: 04 78 24 60 74 Nice: 04 93 20 33 44 Paris: 01 53 59 44 44
Rennes: 02 99 79 78 44 Strasbourg: 03 88 45 38 00

Internet www.oise.co.uk

O I S E

PUBLICATIONS JUDICIAIRES
Office Spécial de Publicité

47, rue Louis Blanc
92984 LA DEFENSE Cedex
Tél : 01.49.04.01.84 - Fax : 01.43.33.51.36

La Cour d'Appel de CHAMBERY, le 5 mars 1998 a condamné : MICHELI Gilberto Gérant de la SNC BESNIER CHARCIGNE, URION Marcel Gérant de la SNC PRESIDENT, à 50 000 F d'amende chacun pour publicité mensongère ou de nature à induire en erreur. P/Le Greffier en Chef.

ECOLES DE COMMERCE

CONCOURS COMMUN 7 ISEG

SUP Réseau 2000
POUR TERMINALES

PARIS • BORDEAUX • LILLE • LYON
NANTES • STRASBOURG • TOULOUSE

ISSEG

www.concours.isseg.fr

Centre Info Regroupement
Candidatures [CIRC] - ISEG Paris
28, rue des Francs-Bourgeois
75003 Paris
(33) 01 44 78 88 88

IMMIGRATION La France traite mal les personnes demandant un visa d'entrée sur son territoire. Ces documents sont encore nécessaires dans tous les pays qui repr-

sentent un « *risque migratoire* » pour la France. ● **AUX CANDIDATS**, dont le nombre a fortement augmenté ces dernières années, les consulats opposent des conditions

d'accueil souvent déplorables et des services débordés. Face à l'afflux, des personnels locaux sous-payés ont été recrutés. ● **CE CONTEXTE** est propice au développement de la cor-

ruption, dénoncée par le député (PS) Yves Tavernier dans un rapport rendu au Parlement. Le ministère des affaires étrangères reconnaît l'existence de tels trafics. ● **EN CHINE**, les

services de l'ambassade de France à Pékin doivent faire face à un essor des candidatures et à la falsification fréquente des documents présentés par les demandeurs de visa.

L'accueil déplorable des demandeurs de visa par les consulats de France

Locaux inadaptés, personnels débordés et souvent sous-payés, corruption : face à une demande en forte augmentation, les services chargés des visas dans les pays étrangers recourent à des pratiques condamnées récemment dans un rapport au Parlement

EN PASSANT de 5,6 millions en 1987 à 1,9 million en 1999, le nombre de visas accordés par les consulats de France à l'étranger a baissé de manière draconienne en dix ans. Avec la suspension, en 1986, des accords bilatéraux dispensant de l'obligation de visa consulaire pour les courts séjours, les visas sont devenus un instrument essentiel de régulation des flux d'entrée sur le territoire national. Les différents gouvernements en ont fait un verrou efficace contre l'arrivée de nouveaux immigrants. Et provoqué ainsi des tensions importantes dans les différents postes consulaires.

Depuis son arrivée au ministère des affaires étrangères en juin 1997, Hubert Védrine a souhaité ouvrir plus largement les frontières françaises. « *Les trois gouvernements précédents ont pris tellement de mesures pour limiter le risque terroriste et l'immigration clandestine qu'on a fait tomber une herse. Mon souci numéro un est de rétablir une politique plus ouverte, plus humaine, conforme aux intérêts d'influence de la France* », explique M. Védrine. Le ministre a ainsi fait parvenir à l'été 1997 des instructions aux consulats assouplissant les conditions d'obtention de visas pour certaines catégories d'étrangers : les démarches ont été facilitées aux milieux économiques, aux étudiants, ainsi qu'aux conjoints et parents de Français.

Mais ces efforts n'ont pas réussi encore à modifier les pratiques des agents consulaires. Certes, la grande majorité des 85 millions d'étrangers qui franchissent nos

frontières sont dispensés de visa. En revanche, pour tous les ressortissants de pays du tiers-monde, pays « à *risque migratoire* » selon les services du ministère, le passage au consulat de France est la règle. Dans des conditions d'accueil trop souvent désastreuses et un traitement expéditif des demandes.

PARCOURS DU COMBATTANT

Dans nombre de capitales, la demande d'un visa est un vrai parcours du combattant : faire la queue dès l'aube, attendre pendant des heures avant de pénétrer dans des locaux exigus et bruyants, être renvoyé sans ménagement par un agent excédé... Les exemples de locaux vétustes sont légion. Au Caire, avant les opérations de rénovation, les services des visas avaient été installés sans aucun aménagement dans d'anciennes écuries recyclées en garage de l'ambassade ; à Tunis, la chancellerie avait construit à la va-vite un local en parpaings... Encore aujourd'hui, à Bamako, c'est dans les entresols de l'ambassade que les agents délivrent les visas. « *Des conditions d'accueil déplorables* », témoigne Yves Tavernier, député PS de l'Essonne et rapporteur spécial du budget des affaires étrangères. Au retour d'une visite de l'ambassade au Mali, M. Tavernier a décidé de mener une enquête sur le sujet. Intitulé *Les services des visas, parents pauvres des affaires étrangères*, son rapport, publié le 8 septembre 1999, dresse un état des lieux sans concession.

Alors qu'ils étaient confrontés à une augmentation des demandes de 20 % chaque année, les services



des visas ont vu le nombre d'agents titulaires diminuer de près de 7 %, constate le rapport. Dans le même temps, les ambassades embauchaient en masse des « *recrutés locaux* » contractuels, sans qualification ni formation spécifique. Résultat : les agents chargés de la délivrance des visas sont « *aux trois quarts* » des locaux, payés entre cinq à dix fois moins qu'un fonctionnaire de catégorie C en poste. Vingt consulats ne disposent d'aucun agent français pour encadrer cette activité sensible. « *Cette situation est préoccupante, dans la mesure où ces agents sont plus vulnérables, notamment face aux tentatives de corruption* », souligne le rapporteur.

Corruption, le mot est lâché. Difficiles à prouver, mais néanmoins relevés dans quelques consulats, les pratiques frauduleuses sont l'objet de vifs ressentiments chez nombre de visiteurs étrangers. Les associations ont chacune leur lot de témoignages. « *Au Gisti, tous nos permanents ont rencontré des gens qui se sont plaints* », explique Jean-Pierre Alaux. Même écho à la Cimade, qui estime le problème « *permanent* ». Astou Diop, épouse du leader des sans-papiers de Saint-Bernard, Ababacar Diop, a dû ainsi payer 3 000 francs en 1992 pour obtenir un visa après le rejet inexpliqué de sa demande par l'ambassade à Dakar : après une entrevue avec deux

intermédiaires, contact a été pris avec un député sénégalais qui s'est chargé de son passeport. Ses amis maliens renvoyés à Bamako après l'évacuation de Saint-Bernard, ont payé beaucoup plus cher leur retour en 1998 : « *18 000 francs à un intermédiaire qui connaît quelqu'un au consulat à Bamako* », raconte la jeune femme.

Même scénario à Alger où, selon le récit d'un journaliste, les tarifs pratiqués s'élèvent à 6 000 francs. « *Beaucoup de problèmes de visas se règlent à l'extérieur du consulat d'Ankara par le biais d'intermédiaires qu'on paye* », relate Umit Metin, de l'Association des travailleurs turcs. Le trafic passe souvent par des intermédiaires extérieurs au consulat, voire des officines spécialisées. C'est le cas de Fatiha, femme de ménage employée par plusieurs jeunes couples d'une même école, qui a dû payer 20 000 francs à un intermédiaire un visa pour revenir du Maroc après avoir rendu visite à ses enfants. Partie en juin 1997, elle n'a pu revenir, n'ayant jamais reçu son visa si chèrement payé.

Au ministère des affaires étrangères, on reconnaît que ces pratiques existent. « *On doit faire face à une corruption autour des ambassades, une industrie de recyclage de vignettes volées ou renouvelées, et des cas internes aux services* », admet Jean-Pierre Lafont, directeur des Français à l'étranger. Des vols de vignettes ont ainsi eu lieu à l'automne au consulat du Luxembourg ; les timbres ont été recyclés dans des pays asiatiques. A Alger, le trafic de vignettes et de faux cer-

tificats d'hébergement a été « *repéré* ». A Casablanca, les autorités admettent l'existence d'un trafic de formulaires de demande de visas. « *Nous avons une affaire de corruption au Maroc et de forts soupçons sur la Chine* », reconnaît M. Lafont. Mais c'est à Bamako qu'on a connu le pire : un responsable du consulat monnayait ses visas contre les faveurs sexuelles des jeunes femmes qu'on lui adressait. Devant la rumeur insistante, le fonctionnaire a changé de service. Pour éviter les vagues, l'administration du Quai d'Orsay a sanctionné en interne. Aucune poursuite n'est jamais engagée.

LES TENTATIONS SONT GRANDES

Le ministère se défend cependant de minimiser le phénomène. « *On a trop délégué de tâches à des agents locaux et les tentations sont grandes. Ces problèmes de fraude et de corruption sont vraiment un de nos soucis majeurs* », assure le directeur. Quinze postes de fonctionnaires ont été créés en 2000 pour les services des visas. Pourtant, pour nombre d'observateurs, ces phénomènes ne relèvent pas seulement d'une question d'effectifs. « *Les habitudes mentales ont été prises depuis 1986 où les visas ont été institués à des fins policières et se sont transformés en mesure antimigratoire, assène Monique Cerisier-Ben Guiga, sénatrice PS des Français à l'étranger. Tout demandeur est vu avec suspicion. C'est une révolution dans le milieu des visas qui est nécessaire.* »

Sylvia Zappi

« Moyennant de l'argent, on vous arrange l'affaire »

LE PETIT LOCAL, sis rue de Belleville, dans le XX^e arrondissement de Paris, ne paye pas de mine. Une simple porte vitrée d'un ancien commerce donne sur le minuscule studio de Radio France-Maghreb (99 5). Une table où

REPORTAGE

« Depuis trois ans j'essaie d'obtenir un visa pour ma mère, pour qu'elle voie mes enfants. Ils ont toujours refusé »

trône un micro, deux magnétophones et un téléphone : l'équipement est complet et tous les animateurs demeurent bénévoles dans cette radio associative. Cela n'empêche pas l'émission de Brahim de faire un tabac, tous les vendredis soir. Ce soir de janvier, il a demandé à ses auditeurs de témoigner des difficultés qu'ils rencontrent à obtenir, pour leurs proches, un visa pour la France. « *Parce qu'il faut revendiquer le droit à l'amour, le droit à faire venir sa famille, le droit à voyager* » : Brahim est connu pour son bagou, à l'antenne comme dans ses salles de classe.

Il est 18 heures et le téléphone commence à sonner. Fatima, Française d'origine marocaine de Montrouge, raconte tout le mal qu'elle se donne pour faire venir sa mère de soixante-cinq ans : « *Voilà trois ans que je fais les démarches. Son visa est toujours refusé sans motif*. » Aziz, Marocain qui vit depuis 22 ans à Paris : « *Depuis trois ans, j'essaie d'obtenir un visa pour ma mère pour qu'elle voie mes enfants qu'elle ne connaît pas. Ils ont toujours refusé, alors j'ai laissé tomber.* »

Parfois, seul un drame peut parvenir à débloquent certaines situations : le père de Nasser avait fait une demande de visa en décembre 1996 pour son meilleur ami qui vivait au Maroc. Les services de la préfecture étaient venus visiter son appartement pour vérifier qu'il était assez spacieux pour accueillir un visiteur. « *Ils ont refusé. Et puis mon père est décédé ; quinze jours après, son ami obtenait un visa* », relate l'auditrice. Fatiha appelle pour dire sa révolte : « *Alors que de nombreux Maghrébins ont participé aux combats pour libérer la France, comme seul remerciement, on rejette nos parents* », assure la jeune femme qui pense que seule « *la création d'une association par votre radio pourra faire bouger les choses* ».

« *Vous avez raison, nous sommes un million et demi d'électeurs potentiels* », lui répond Brahim avant de passer Gaouzia du chanteur El Hinali, un tube qui fait un tabac à Alger : « *Je prends une Européenne, si ça accroche avec elle, bonjour l'espoir, bonjour la France !* »

LIGNE TÉLÉPHONIQUE SATURÉE

Les deux minutes de publicité sont à peine terminées que la ligne téléphonique est saturée. Mohamed veut raconter comment sa mère diabétique « *est obligée de tirer la langue* » pour obtenir un visa de trois mois afin de venir se faire soigner en France. Aziz de Vitry a payé six fois son certificat d'hébergement (avant la loi Chevènement de 1998) pour obtenir un laissez-passer pour sa mère. En vain. « *Cette année, j'ai amené tous mes papiers à Rabat et je vais prendre un avocat. Vous savez, son rêve, c'est de venir passer quelques jours voir comment vivent ses petits-enfants en France.* »

Fatahi explique qu'elle attend toujours une réponse aux cinq courriers qu'elle a envoyés au consulat pour savoir pourquoi on refusait un visa à son père. M. Mouloud, lui, Algérien de soixante-deux ans dont quarante-trois

passés en France, est révolté par l'attitude des autorités françaises : « *Combien de fois j'ai essayé d'inviter ma belle-sœur ? J'ai un appartement de 80m² et à chaque fois, j'ai payé 100 francs pour le certificat d'hébergement. Où il est allé cet argent ?* », demande-t-il en ajoutant : « *A Hydra [quartier d'Alger où se trouve le consulat de France], il y a une corruption incroyable au consulat : moyennant de l'argent - 4 000 à 5 000 francs -, on vous arrange l'affaire. Il faut que ça cesse !* »

Cela fait trois ans que Nasser demande à faire venir sa mère pour qu'elle voie son petit-fils : « *Systématiquement, les autorités nous soupçonnent de vouloir rester. Mais qu'ils aillent contrôler les trabendistes sur les vols réguliers d'Air France. Eux n'ont aucun problème pour avoir un visa pour faire leur business : ils payent 5 000 francs au consulat d'Alger. Dans leurs bureaux, il suffit d'aller voir, la corruption, c'est incroyable !* », assure cet auditeur algérien. Quelques secondes plus tard, Ahmed appelle « *juste pour dire mon bonheur d'entendre enfin la vérité à la radio* » : « *Je suis ému comme un jeune qui fête l'Aïd !* »

S. Z.

L'ambassade de France à Pékin débordée par le nouveau « risque migratoire » chinois

PÉKIN

de notre correspondant

C'est un tamis où filtrent les échos de la symphonie baroque de la Chine éveillée, sa démographie gourmande de nouvelles frontières, mais aussi ses sortilèges du faux et la combine. Le service des visas de l'ambassade de France à Pékin est un précieux laboratoire. On y prend quotidiennement le pouls de ce qu'implique pour les pays développés l'ouverture au monde de la Chine : l'envolée des candidats au voyage et donc, l'accroissement du « *risque migratoire* ». Les courbes s'emballent. La seule représentation pékinoise (la France dispose également de consulats à Shanghai, Canton et Wuhan) a été saisie en 1997 de 32 000 demandes de visas. En 1998, le chiffre est passé à 42 000. En 1999, il s'est hissé à 54 000. Il pourrait franchir le seuil de 60 000 cette année. L'orientation stratégique de la France à l'égard de la Chine étant celle du volontarisme en matière de coopération et d'échanges, la consigne au plus haut niveau est

d'éviter de se montrer trop mesquin. D'où un taux de délivrance de visas assez généreux : 90 %.

Cet essor des candidatures pose un double problème. Le premier est que les structures ont du mal à suivre. Composé du consul, de trois fonctionnaires titulaires et de sept vacataires, le dispositif de traitement est en permanence guetté par le risque d'engorgement. En moyenne, chaque agent examine vingt-cinq dossiers par jour. La situation s'est certes légèrement améliorée depuis la publication, à l'automne, du rapport de l'Assemblée nationale sur les services des visas, qui avait souligné l'inadaptation des moyens et les états d'âme des vacataires - en général des étudiants français sinophones - mal payés mais sur lesquels repose l'essentiel de la vérification de l'authenticité des documents. Quelques mois plus tôt, l'explosion de demandes avait plongé le consulat dans un véritable climat de crise.

Cette carence de moyens ne rend que plus délicate la résolution de

l'autre grosse difficulté : la falsification récurrente des documents présentés par les demandeurs de visa. Dans un pays où fleurit la culture du faux, de la copie et des passe-droit, le risque de dérapage est permanent. Les anecdotes abondent. Les passeports sont souvent trafiqués : le candidat achète le document sur les étals du marché aux puces de Haidian, le quartier des universités de Pékin, y colle sa photo ou scotche de nouvelles pages frappées de tampons, espérant apparaître comme un habitué des aéroports. Les attestations d'employeur sont aussi souvent douteuses. Le personnel consulaire tente de vérifier en téléphonant à l'entreprise indiquée : beaucoup de ces « *employés* » y sont inconnus. Ou la manœuvre est débusquée à l'issue d'un simple entretien. Un prétendu informaticien a ainsi été pris en flagrant délit d'illettrisme. Le paysan rêvait d'autres latitudes : « *on* » lui avait conseillé de se présenter comme un champion des logiciens.

Le trafic s'épanouit aussi autour de la production de lettres d'invitations d'entreprises ou d'institutions françaises. Les documents sont falsifiés sans scrupules.

LETTRES D'INVITATION BIDON

Selon un témoignage, il existe à Paris des sociétés dont la raison d'être est de faire commerce de la vente de lettres d'invitations bidon. Et quand le document est authentique, les heureux bénéficiaires peuvent se fondre dans la nature. Il existe des viticulteurs dans le sud de la France qui n'ont jamais vu la tête de prétendus hommes d'affaires chinois qu'ils avaient invités à visiter leurs installations. Qui n'inviterait-on pas dans l'espoir de percer le marché mythifié de l'Empire du Milieu ? Confrontés quotidiennement à toutes ces combines, les agents consulaires admettent que leur dispositif de vérification peut présenter des lacunes. « *Ce serait une illusion de croire qu'on est parfait*, dit-on au consulat de Pékin. *Il est évident qu'il y en a qui passe à*

travers les mailles du filet. Il faudrait mettre beaucoup plus de moyens pour prévenir ce risque. »

Au cœur de ce système trônent des agences de voyage chinoises, incontrôlables, aux « *relations* » tentaculaires et aux amitiés envahissantes. Un diplomate raconte que le patron d'une de ces agences est venu un jour lui rendre visite les bras chargés de « *petits cadeaux* » : de jolis vases. L'attentionné voyageur a été assez surpris d'être éconduit tant la pratique est courante dans la vie quotidienne en Chine. Certains employés ont-ils succombé à ces petites tentations ? La chose est par nature invérifiable. A ce jour, les interventions aboutissent plus à accélérer les procédures sur certains dossiers qu'à fausser véritablement les règles. La vraie raison de l'envolée des courbes est ailleurs : elle est politique. Elle a été énoncée au plus haut niveau de l'Etat : il faut faciliter l'« *amitié* » franco-chinoise.

Frédéric Bobin

Des demandes en augmentation

Cent trente pays sont encore concernés par la nécessité de produire un visa pour entrer sur le territoire.

● **Pression.** La demande de visas connaît une forte augmentation depuis le début de la libéralisation : depuis deux ans, la progression atteint 5 %. L'augmentation est particulièrement importante pour les pays du Maghreb (+ 43 %), l'Asie (+ 42 %) et l'Afrique francophone (+ 36 %). Les Marocains ont ainsi obtenu 7 650 visas (soit une augmentation de 45 % par rapport à 1998), les Algériens 145 000 contre 46 000 trois ans plus tôt, et les Chinois 2 505 (+ 120 % par rapport à 1998). Avec plus de 400 000 décisions de rejets, le taux de refus est évalué à 20 %.

● **Encadrement.** L'encadrement des services des visas est « *manifestement insuffisant* », selon le rapport du député Yves Tavernier. Sont ainsi montrés du doigt les consulats d'Ankara, Istanbul, Alexandrie, Le Caire, Taïpeh, New Delhi, Johannesburg, Kiev, Bamako, Lagos et Tananarive.

● **Rénovation.** Le ministère des affaires étrangères a lancé depuis deux ans un programme de rénovation des consulats, et en particulier des services des visas. Les consulats d'Alger, Tunis, Cotonou et Beyrouth ont vu leurs locaux remis à neuf. Vingt autres postes consulaires devraient en bénéficier.

● **Contentieux.** La loi Chevènement sur l'immigration de juin 1998 a prévu que la décision de refus de visa doit être motivée pour certaines catégories (conjoints et parents de Français, bénéficiaires du regroupement familial, étrangers autorisés à travailler en France et étudiants inscrits dans un établissement supérieur). Ces nouvelles dispositions ont entraîné une forte augmentation des recours contre les refus de visa : on est passé, selon le ministère des affaires étrangères, de dix recours en 1997 à 1 000 en 1999.

L'évêque de Bayeux a été mis en examen pour non-dénonciation de crime et d'atteinte sexuelle

La question du secret est au centre de cette affaire de pédophilie

Mgr Pierre Pican, évêque de Bayeux et de Lisieux, a été mis en examen le 24 janvier pour « non-dénonciation de crime » et « non-

dénonciation d'atteinte sexuelle » par le juge d'instruction de Caen Antoine Brugère. Il lui est reproché d'avoir « couvert » un prêtre de

son diocèse, le Père René Bisset, soupçonné de viols et d'agressions sexuelles sur douze adolescents

POUR LA PREMIÈRE FOIS en France, un évêque est mis en examen dans une affaire de pédophilie : Mgr Pierre Pican, évêque de Bayeux et de Lisieux (Calvados), a été mis en examen le 24 janvier par un courrier adressé par le juge d'instruction de Caen, Antoine Brugère, pour « non-dénonciation de crime » et « non-dénonciation d'atteinte sexuelle » sur mineurs dans une affaire concernant un prêtre de son diocèse, le Père René Bisset, soupçonné de viols et agressions sexuelles sur douze adolescents. Cette décision fait suite à une plainte, déposée le 22 juillet au nom de l'association L'Enfant bleu-enfance martyrisée, avec le soutien de quatre familles des victimes. Seule la plainte des familles, qui s'étaient constituées parties civiles, a été jugée recevable. Les faits reprochés au Père Bisset couvriraient une période allant de 1985 à 1996. Le prêtre, aujourd'hui âgé de 55 ans, a été incarcéré en septembre 1998, après sa mise en examen. Ecroué à Caen, il devrait comparaître prochainement devant la cour d'assises du Calvados.

L'avocat des familles, M^e Patrick Quentin, soutient que l'évêque de Bayeux avait eu connaissance des faits commis par le prêtre avant sa mise en examen. Ces soupçons reposent notamment sur les mutations successives dont le prêtre a été l'objet : dix-huit mois avant son arrestation, le père Bisset, qui était chargé de la paroisse du Chemin Vert à Caen, avait été envoyé dans une maison de repos pour six mois, puis nommé dans une autre paroisse, à Mondeville (Calvados), où il aurait été à nouveau en contact avec des jeunes. Dans le diocèse de Bayeux, on expliquait qu'une dépression était à l'origine de la cure de repos de René Bisset. Dans les milieux proches de l'enquête, on relève aussi que l'évêque de Bayeux a reçu à deux reprises le père Bisset, la première fois en 1996. Le prêtre lui aurait à cette occasion exposé « ses problèmes ».

A la Conférence des évêques de France, on insiste sur le fait que Mgr Pican a toujours dit qu'il ne connaissait pas la gravité des faits reprochés au père Bisset avant sa mise en examen, et qu'il n'y a eu « aucun acte criminel commis après une éventuelle non-dénonciation ». Le 23 juillet 1999 en effet, au lendemain du dépôt de plainte, Mgr Pican avait récusé les soupçons exprimés à son encontre en ces termes : « En ce qui concerne les accusations qui sont portées contre moi dans des conditions étonnantes [...], je tiens à réaffirmer qu'elles ne reposent sur aucune réalité et sont infondées ». Il avait ajouté : « Je mesure bien sûr la douleur des plaignants, des jeunes victimes, de leurs parents et de leurs familles et je m'y associe ». L'avocat de Mgr Pican, M^e Thierry Massis, reconnaît que des contacts ont eu lieu entre l'évêque et le père Bisset, mais que « les informations qu'il a pu recevoir étaient tellement générales qu'elles ne pouvaient donner lieu à dénonciation ».

La mise en examen de Mgr Pican soulève aussi la question du secret dans une institution comme l'Eglise catholique. Un communiqué diffusé lundi 31 janvier par le diocèse de Bayeux explique que « cette affaire dépasse [la personne de Mgr Pican] et soulève des questions graves et délicates ayant notamment trait à la place et au rôle du secret dans notre société, en vue de la protection de la personne humaine ».

CONFIDENCES DE LA CONFESION

Pour le père Stanislas Lalanne, porte-parole de l'épiscopat, si le secret de la confession « est très strict et ne peut être violé », « en ce qui concerne des confidences faites à un évêque sous le sceau du secret, c'est un cas de conscience extrêmement délicat de décider s'il faut ou non dénoncer la personne ». Cependant, estime-t-il, « il est très vraisemblable qu'un évêque pousserait vivement le prêtre à se dénoncer ». Jusqu'à présent, l'attitude des évêques confrontés dans leurs

diocèses à des affaires de pédophilie a toujours consisté à « laisser la justice suivre son cours », insiste le père Lalanne. C'est ce qu'affirmait Mgr Pican lors de la mise en examen de René Bisset, soulignant qu'il ne chercherait « ni à excuser ni à couvrir l'un des siens ».

La mise en examen de l'évêque de Bayeux crée un précédent et pourrait entraîner d'autres procédures dans d'autres diocèses. « Les affaires de pédophilie qui concernent le clergé sont nombreuses, estime un observateur. Ce sera sans doute, dans les mois qui viennent, un des gros dossiers de l'épiscopat. » Jusqu'ici, l'Eglise de France a été peu concernée par de tels scandales. En Belgique, le cardinal Godfried Danneels, archevêque de Bruxelles, avait été reconnu coupable de non-intervention contre un prêtre pédophile de son diocèse en 1998, mais cette condamnation avait ensuite été infirmée en appel.

Xavier Ternisien

Deux adeptes du Dr Hamer sont jugées pour exercice illégal de la médecine

Elles militaient dans l'association Stop au cancer

CHAMBERY

de notre correspondant
Poursuivies pour « exercice illégal de la médecine et non-assistance à personnes en danger », An-



PROCÈS

drée Sixt et Marie-Thérèse Gros comparaissent, lundi 31 janvier, devant le tribunal correctionnel de Chambéry (Savoie). Il était reproché à ces deux femmes, membres de l'association Stop au cancer, créée à Chambéry en 1985, d'avoir promu les thèses du docteur Rike Geerd Hamer, un praticien allemand radié à vie dans son pays en 1986. Ce dernier comptait également parmi les prévenus, poursuivi du chef d'« exercice illégal de la médecine, complicité de mise en danger d'autrui et escroqueries », mais il ne s'est pas présenté à l'audience. M. Hamer avait été condamné, dans son pays, en septembre 1997, à dix-neuf mois de prison par le tribunal de Cologne, après avoir provoqué la mort de trois cancéreux « en leur prescrivant de se soigner par leur seule force curative ».

Dans une thèse de doctorat refusée en 1981 par l'université de Tübingen, M. Hamer avait tenté de démontrer que le déclenchement d'un cancer est toujours précédé d'un choc brutal, un conflit dramatique vécu dans l'isolement, qui provoque une « rupture de champ » dans le cerveau et détermine la localisation du cancer dans l'organisme. Aussi soutenait-il que des entretiens psychologiques complétés par des scanners cérébraux suffiraient à déterminer l'origine du conflit, de sorte que le cancer soit stoppé et que le patient entre en voie de guérison. Cette thèse entraîne donc le rejet de tous les traitements lourds et, en particulier, de la chimiothérapie.

« D'ABORD DE L'ÉCOUTE »

Cités en qualité de témoins par l'accusation et l'ordre départemental des médecins, qui s'étaient constitués parties civiles, deux oncologues réputés, le professeur Thierry Philip, président de la Fédération nationale des centres de lutte contre le cancer, et le professeur Simon Schraub, directeur du centre de Strasbourg, ont rappelé que les travaux de M. Hamer n'étaient validés par aucune communauté scientifique et qu'un choc psychologique ne déclençait pas un cancer, même s'il pouvait

en modifier l'évolution. MM^{mes} Gros et Sixt se sont défendues d'avoir donné des consultations. Tout juste ont-elles reconnu avoir recommandé tel ou tel médicament, comme le Doliprane ou la cortisone.

« Quand on est devant une personne qui souffre terriblement, c'est difficile de ne pas donner de conseils, mais je faisais d'abord de l'écoute », explique la première. « Les gens qui venaient nous voir avaient leur propre médecin, mais ils se sentaient abandonnés par la médecine traditionnelle. Ils souffraient et ne guérissaient pas. Ils s'adressaient à moi pour connaître la raison de leur maladie », prétend la seconde. Question du président : « Est-il exact que vous leur conseilliez d'abandonner la chimiothérapie ? ». Réponse d'Andrée Sixt : « Mais c'est eux qui n'en voulaient plus ! »

THÉORIE « DANGEREUSE »

Les deux femmes ne percevaient pas d'honoraires de ces malades, mais des « dons », qu'elles reversaient au docteur Hamer ou à une association fondée par lui en Autriche. La modestie de leur style de vie – l'une, retraitée de l'enseignement, milite à la Fraternité catholique des malades, l'autre a quitté son poste d'infirmière pour se consacrer à l'association – exclut l'hypothèse d'un enrichissement frauduleux, d'ailleurs écartée par l'accusation.

L'audition d'une trentaine de témoins de la défense renforce les ambiguïtés. Certains sont venus de Catalogne ou d'Italie pour soutenir les prévenues, décrites comme des femmes désintéressées. Un psychiatre grenoblois et une mère de famille de Clermont-Ferrand assurent avoir vaincu leur cancer grâce à la méthode de M. Hamer. Les parties civiles accusent au contraire les deux femmes d'être responsables de l'aggravation de la santé de malades aujourd'hui décédés, qu'elles auraient dissuadé de poursuivre leurs traitements.

Critiquant une théorie « dangereuse pour l'ordre public et la sécurité des personnes », le procureur a requis huit et douze mois de prison avec sursis contre Marie-Thérèse Gros et Andrée Sixt, et, contre l'ex-docteur Hamer, dix-huit mois d'emprisonnement ferme, assortis d'un mandat d'arrêt. Les avocats des prévenues ont plaidé la relaxe. Jugement le 24 mars.

Philippe Revil

Une simulation de l'incendie du tunnel du Mont-Blanc va être organisée prochainement

ANNECY

de notre correspondant

« Je n'ai aucune responsabilité parce que, moi, je n'ai rien fait de mal. C'est mon tracteur qui a pris feu... C'est un incident technique. » Après cinq heures d'audition, Gilbert Degrave, cinquante-sept ans, est ressorti souriant, lundi 31 janvier, du tribunal de Bonneville (Haute-Savoie). Interrogé par le juge d'instruction Franck Guesdon, le routier belge a rejeté toute responsabilité dans la catastrophe, une position constante depuis le drame du 24 mars 1999. Ce jour-là, à 10h52, son semi-remorque Volvo rempli de farine et de margarine s'était embrasé au kilomètre 6 du tunnel du Mont-Blanc, et 33 véhicules avaient pris feu. Trente-neuf personnes avaient péri, brûlées ou asphyxiées.

Gilbert Degrave est, pour l'instant, le seul mis en examen du dossier, pour homicides involontaires. Son avocat, M^e Jean-Paul Tieleman, a déclaré attendre que « d'autres mises en examen suivent », en faisant allu-

sion aux dirigeants de la société concessionnaire ATMB (Autoroutes et tunnel du Mont-Blanc).

Au cours de l'audition, le juge se serait notamment intéressé au fonctionnement du camion frigorifique à l'origine du sinistre. Face à lui, Gilbert Degrave a réitéré son récit des faits. « Aucun voyant n'était allumé », s'est souvenu le chauffeur belge, aujourd'hui persuadé que son camion avait un défaut.

La simulation de l'incendie prévue d'ici deux mois à l'intérieur du tunnel devrait éclairer les enquêteurs sur les causes du sinistre. Elle pourrait aussi leur confirmer le mauvais fonctionnement et l'insuffisance du système de ventilation. D'abord opposées à cette expertise technique, les autorités italiennes viennent de donner leur feu vert. Après, seulement, pourront débiter les travaux de remise en état. La réouverture du tunnel n'est plus envisagée avant le printemps 2001.

Christophe Vincent

CORRESPONDANCES

Une lettre de Jean-Marie Abgrall

A la suite de notre article intitulé « L'enquête sur le Temple solaire révèle le monde des sociétés secrètes » (nos éditions du 24 décembre 1999), nous avons reçu du docteur Jean-Marie Abgrall les précisions suivantes :

Il est à craindre que vos lecteurs ne puissent éviter de m'associer à Joseph Di Mambro et Luc Jouret, que Le Monde, dans son enquête sur l'Ordre du Temple solaire, présente comme responsables de cette secte. Il est en effet indiqué que la place de la franc-maçonnerie dans cette affaire serait troublante et que l'une de ses obédiences aurait été fréquentée par les principaux protagonistes de la secte. Or s'il est exact que j'ai appartenu à la

Grande Loge Opéra de 1983 à 1985, au sein d'une loge toulonnaise, j'en ai démissionné en novembre 1985.

N'ayant aucune conception clandestine de mes engagements philosophiques et politiques, j'assume pleinement cette appartenance maçonnique dont je ne me suis jamais caché dans mes activités professionnelles et publiques. J'en avais notamment informé le magistrat instructeur chargé de l'information sur l'Ordre du Temple solaire lorsqu'il m'a désigné comme expert judiciaire. La compétence qui m'est reconnue en matière d'ésotérisme a été acquise sur le terrain et a mûri au fil de mes propres expériences et recherches personnelles.

Une lettre de Michel Junot

A la suite de nos informations faisant état d'une plainte pour « complicité de crimes contre l'humanité » déposée contre Michel Junot (nos éditions datées 16-17 janvier), celui-ci nous a adressé les précisions suivantes :

Les onze procès en diffamation que j'ai intentés et gagnés au cours des années passées contre ceux qui m'avaient attaqué pour mon rôle de sous-préfet de Pithiviers en 1942 n'ont pas suffi. Le frère d'une enfant tragiquement morte en déportation porte plainte contre moi pour complicité de crime contre l'humanité en s'appuyant sur un document récemment découvert qui prouverait, affirme-t-il, que j'ai pris mes fonctions avant le départ des convois de déportés (en juin) et non après (fin août), comme je l'ai toujours affirmé, ce qui impliquerait, d'après lui, une responsabilité de ma part. Quoi que puisse en prétendre un « historien » qui aurait découvert

ma présence à Orléans, le 16 juin, où je me suis présenté au préfet, j'ai continué à assurer jusqu'à la mi-août mes précédentes fonctions au ministère de l'intérieur à Vichy, comme en témoignent les documents officiels, et je n'ai pris mes fonctions à Pithiviers que le 26 août, ainsi que le relate la presse locale de l'époque. De plus, et surtout, il est avéré que je n'avais aucun pouvoir sur le camp, comme cela a été jugé tant par les tribunaux que par la cour d'appel et comme vient encore de le déclarer, le 15 janvier, M^e Serge Klarsfeld, dont l'autorité et l'objectivité en cette triste matière sont reconnues par tous.

Je porte plainte, bien entendu, contre ceux qui se permettent à nouveau, au mépris de l'autorité d'une chose onze fois jugée, de lancer une monstrueuse accusation contre moi alors que j'ai prouvé dès 1940 mon opposition à l'occupant et mon aide aux juifs persécutés.

SOCIÉTÉ NOUVELLE D'EXPLOITATION DE LA TOUR EIFFEL

EXPLOITATION DE BOUTIQUES DE SOUVENIRS DE LA TOUR EIFFEL
APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

La Société Nouvelle d'Exploitation de la Tour Eiffel (S.N.T.E.) lance une consultation en vue de l'exploitation de 8 boutiques de souvenirs implantées au rez-de-chaussée et sur les étages de la Tour Eiffel.

Un dossier comprenant les caractéristiques des boutiques, objet de la consultation, et précisant les modalités de cette dernière est à la disposition des candidats.

Il peut être retiré du lundi au vendredi (de 09h à 12h et de 14h à 17h) à la Société Nouvelle d'Exploitation de la Tour Eiffel - Direction Commerciale - Tour Eiffel - Champ de Mars - 75007 PARIS.

La date limite de réception des offres est fixée au 31 mars 2000 à 17 heures.

VENTES PAR ADJUDICATION
Office Spécial de Publicité
47, rue Louis Blanc 92984 LA DEFENSE Cedex
Tél : 01.49.04.01.84 - Fax : 01.43.33.51.36

75 Vente sur saisie au Palais de Justice de PARIS,
Jeudi 10 Février 2000 à 14h 30
APPARTEMENT à PARIS 14ème
27bis, avenue René-Coty
Bât. A, au 7^{ème} étage, porte face
3 PIECES PRINCIPALES (33,62 m²)
Au 8^{ème} étage : **UNE CHAMBRE**
Au sous-sol : **UNE CAVE**
MISE A PRIX : 380.000 F
S'adresser à **Me Annie-Claude PRIOU-GADALA**, Avocat à PARIS (75016), 12, rue Lalo - Tél : 01.40.67.10.97

06 Vente au Palais de Justice de NANTERRE,
Jeudi 17 Février 2000 à 14h - En un seul lot
PARCELLE DE TERRAIN
à SAINT-JEAN-CAP-FERRAT, Chemin Visconti
D'une contenance de 35 ares 96 centiares
MISE A PRIX : 3.800.000 F
S'adr. à **Me BOUCHERY-OZANNE**, Avt à RUEIL-MALMAISON (92)
3-5-7, Av. Paul Doumer - Tél : 01.55.47.10.60
Au Greffe du T.G.I. de NANTERRE de 9h30 à 11h30
Sur les lieux pour visiter **Vendredi 11 Février 2000 de 14h30 à 15h30**

Le Monde

BILAN DU MONDE

L'analyse de 174 pays et des 26 régions françaises
Edition 2000

200 PAGES
50 F - 7,62 €

- Un cahier spécial pour mieux cerner la « nouvelle économie » et l'explosion du secteur communication/high tech.
 - La recomposition du monde industriel et des services, la naissance des monopoles transnationaux.
 - Les nouveaux enjeux commerciaux : la guerre alimentaire et le bras-de-fer Europe/États-Unis.
 - Pour une Europe plus citoyenne : un nouveau Parlement, les nouveaux commissaires européens.
 - La revue complète de l'actualité économique et politique dans 174 pays rédigée par les correspondants locaux du Monde.
 - Le rebond économique de la France et les débats sociaux centrés autour de l'emploi et de la réduction du temps de travail.
 - Le panorama des 26 régions métropolitaines et d'outre-mer.
- Un outil très complet étayé de statistiques, graphiques, cartes...

Le Monde

Candidat à la mairie de Lyon, Henry Chabert est mis en examen pour recel d'abus de biens sociaux

Raymond Barre lui a retiré ses délégations d'adjoint

Henry Chabert, député (RPR) du Rhône, adjoint à l'urbanisme au maire de Lyon et apparaissant comme l'un des prétendants les plus sérieux à la

succession de Raymond Barre, a été mis en examen pour « recel d'abus de biens sociaux ». M. Chabert, un fidèle de l'ancien maire de Lyon Mi-

chel Noir, s'est déclaré « serein », prêt à « se battre pour son honneur et pour Lyon ». Raymond Barre lui a retiré ses délégations d'adjoint à l'urbanisme.

DÉPUTÉ (RPR) du Rhône, deuxième adjoint au maire de Lyon, Raymond Barre (app. UDF), et faisant figure jusqu'ici de principal candidat de la droite pour les élections municipales de 2001, Henry Chabert a été mis en examen par la juge lyonnaise Liliane Pasinetti pour « recel d'abus de biens sociaux » dans le cadre du dossier de la SACVL, une société d'économie mixte chargée de gérer les 8 000 logements sociaux de la ville.

Lundi 31 janvier, M. Chabert, qui a été prévenu par courrier, vendredi 28, de sa mise en examen, a dénoncé « un véritable complot politico-judiciaire ».

« Certains, heureusement peu nombreux, de mes partenaires politiques, en s'appuyant sur des combinaisons parisiennes, ont décidé par des moyens déloyaux de m'exécuter en dehors des règles démocratiques », écrit M. Chabert dans un communiqué. *Je sais que je peux compter sur tous les Lyonnais dégoûtés par ces procédés.*

L'affaire de la SACVL remonte à octobre 1997 : la ville s'était portée partie civile à la suite d'une information judiciaire ouverte pour abus de biens sociaux dont aurait

été victime cette société sous le mandat de l'ancien maire de Lyon, Michel Noir. En octobre 1998, un proche de M. Chabert, Jean-Claude Chareyre, qui dirige des cabinets d'études à Lyon, avait été mis en examen, pour des faits connexes, pour « recel d'abus de biens sociaux » et avait été placé quelques semaines en détention provisoire. La justice lui reproche d'avoir facturé des prestations fictives à plusieurs entreprises spécialisées dans la construction, pour un montant évalué à 2 millions de francs.

UN PARCOURS SINUEUX

C'est une affaire périphérique au dossier SACVL qui vaut sa mise en examen à M. Chabert. La justice souhaite notamment éclaircir les conditions d'un prêt obtenu par l'adjoint au maire de Lyon pour réaliser des travaux dans sa résidence secondaire de Chantemerle-les-Grignan (Drôme).

Cette mise en examen met M. Chabert en mauvaise posture à seize mois des municipales. Car ce fidèle de Michel Noir bat campagne depuis 1995 pour s'asseoir, en 2001, dans le fauteuil de M. Barre qui ne se représentera pas. Ancien adjoint à l'urbanisme

de M. Noir (1989-1995), il avait quitté le RPR en 1990 dans la foulée de son mentor, puis avait adhéré, un temps, au CDS, avant de rejoindre le RPR. Aux élections législatives de 1997, il s'était mis en congé du mouvement de Jacques Chirac, pour se présenter dans la deuxième circonscription - celle de M. Noir - dans le centre de Lyon. Elu contre le candidat officiel du RPR, il avait réintégré le mouvement gaulliste dès son installation à l'Assemblée nationale.

Ce parcours sinueux paraît un rien « opportuniste » à certains de ses amis du RPR, comme le député Jean-Michel Dubernard. M. Chabert n'en a cure. S'appuyant sur différents sondages, et sur l'absence de candidat incontournable à droite, il travaille chaque jour à son objectif de conquérir la ville, reprenant les méthodes et la technique de communication de Michel Noir. Ainsi, dans l'adversité, a-t-il choisi de contre-attaquer, dénonçant « les rumeurs » et « les amalgames » dont il serait l'objet : « Je suis parfaitement serein et je me battrais pour mon honneur et pour Lyon. » Des phrases déjà entendues dans la bouche de Michel Noir lorsque ses ennemis judiciaires

ont commencé à l'atteindre en 1991.

Mardi matin, M. Chabert a réuni les membres de son groupe municipal, puis a prévu une conférence de presse. Entre-temps, il a été reçu, à sa demande, par M. Barre. Celui-ci s'est déclaré « attristé » par ce nouvel épisode judiciaire qui concerne, a-t-il, insisté, « l'ancienne équipe municipale », et qui ternit « l'image de Lyon ». Deux fois déjà, depuis son élection en 1995, le maire de Lyon a dû gérer le cas d'adjoints mis en examen. Il avait alors publié un communiqué où, en substance, il prenait acte de la procédure, rappelait la notion de présomption d'innocence et souhaitait que la justice fasse son travail. Dans ces deux cas, il avait retiré leurs délégations aux adjoints concernés, ne pouvant les contraindre à démissionner. Mardi, M. Barre a annoncé à M. Chabert qu'il lui retirait ses délégations d'adjoint à l'urbanisme, le privant ainsi du soutien en moyens et en personnes que son mandat lui offre pour préparer les municipa-

Bruno Caussé
(avec Michel Ridde à Lyon)

Une nouvelle plainte est déposée dans l'affaire de la Clinique du sport

Suites de la contamination au Xenopi

L'ASSOCIATION des victimes du Xenopi devait déposer, mardi 1^{er} février, une plainte pour « coups et blessures involontaires et non-assistance à personne en danger » contre l'ancien directeur général de la santé, Jean-François Girard, et deux autres médecins membres de la direction générale de la santé (DGS), Pierre-Yves Coquin et Agnès Lepoutre. Ces médecins étaient en fonction en 1993, à l'époque où a été connue la contamination de matériel chirurgical par la bactérie *Mycobacterium xenopi* à la Clinique du sport, à Paris, une affaire qui ne fut rendue publique qu'à l'automne 1997.

Le 26 mars 1993, la direction de la clinique signale à la DGS deux cas d'infection de patients par cette bactérie susceptible d'entraîner une forme de tuberculose osseuse et qui peut être très invalidante. L'enquête retrouve la source de la contamination - une pollution dans le circuit d'eau potable - et met en évidence le fait que des instruments chirurgicaux utilisés lors d'interventions effectuées au niveau du dos sont rincés à l'eau du robinet. Entre janvier 1989, date de la découverte d'un premier cas de contamination,

et mai 1993, quatre mille personnes ont subi une intervention du dos et ont donc pu être victimes d'une contamination.

Le rappel n'est pas d'emblée systématique. Il faudra attendre l'été 1997 pour qu'intervienne la recherche de l'ensemble des personnes potentiellement concernées. A ce jour, en plus des 44 cas déjà connus, la direction générale de la santé a recensé 14 nouveaux cas de contamination, découverts par des examens par résonance magnétique. Sur les 3 320 personnes concernées, 2 489 ont subi ces examens.

Pour l'Association des victimes du Xenopi, des documents en sa possession « prouvent que la Clinique du sport a correctement informé la DGS et, mieux, que la DGS a décidé très rapidement de prendre les choses en mains directement ». L'association révèle par ailleurs l'existence d'une autre affaire de contamination par le Xenopi, remontant au 3 février 1998, à la clinique Chanteraine à Brou (Seine-et-Marne), pour laquelle les personnes à risques n'ont pas été prévenues.

Paul Benkimoun

Jacques Valade et Jean-Claude Decaux condamnés pour favoritisme

LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE BORDEAUX a condamné, lundi 31 janvier, Jacques Valade, vice-président (RPR) du Sénat et ancien président (RPR) du conseil régional d'Aquitaine de 1992 à 1998, ainsi que l'industriel Jean-Claude Decaux à six mois d'emprisonnement avec sursis, assortis, pour chacun, d'une amende de 100 000 francs. M. Decaux a été condamné pour « complicité de délit de favoritisme ». M. Valade était poursuivi pour « octroi d'avantage injustifié » pour avoir attribué à une filiale du groupe Decaux, au nom du conseil régional, un marché portant sur la location et la maintenance, pendant douze ans, de « pendules communicantes » diffusant dans les 204 lycées régionaux des informations sur la drogue, l'alcool, le tabac et le sida (*Le Monde* du 15 décembre). Conclu en 1993 pour douze ans, ce marché d'environ 40 millions de francs n'avait fait l'objet d'aucun appel d'offres. M. Decaux a annoncé son intention de faire appel du jugement. M. Valade ne s'était pas prononcé, mardi matin 1^{er} février. - (Corresp.)

Fin de l'occupation du collège des Aiguerelles à Montpellier

LA RENTRÉE DES ÉLÈVES aura lieu mercredi 2 février au collège des Aiguerelles, à Montpellier, après quatorze jours d'occupation de l'établissement par les parents, qui dénonçaient le « climat d'incivilité ». A la suite de l'arrivée, lundi 31 janvier, de six des sept postes promis, un nouveau règlement intérieur devait être rédigé mardi. Dimanche, dans l'émission « 19 heures, dimanche », animée par Ruth Elkrief sur TF 1, un dialogue entre la ministre déléguée à l'enseignement scolaire, Ségolène Royal, et des parents d'élèves s'est tenu dans des conditions houleuses. La ministre a été huée lorsque, en réponse à un parent qui lui demandait comment un seul surveillant peut encadrer 760 élèves, elle a expliqué que « la cour ne doit pas être laissée aux seuls surveillants », allusion à une présence accrue des enseignants dans l'établissement, ainsi qu'à une diversification de leurs missions. Au collège des Aiguerelles, une nouvelle organisation des méthodes de travail devrait d'ailleurs se traduire par un renforcement de la présence des professeurs dans l'établissement. Lundi, à Lormont (Gironde), à l'occasion d'une journée interacadémique sur la mise en œuvre de ses réformes, la ministre déléguée a réaffirmé son souci de développer « une pédagogie de la proximité », afin de « tenir le terrain ».

Le PCF engage une réflexion sur l'école

SE RÉFÉRANT à l'héritage du plan Langevin-Wallon, qui avait refondu le système éducatif entre 1944 et 1947, le Parti communiste engage une vaste réflexion sur la transformation de l'école. Le PCF reconnaît « la panne de réflexion en profondeur de la gauche progressiste depuis les années 60 » et entend faire des propositions d'ici à la fin de l'année 2000. Celles-ci résulteront de la mobilisation de son réseau militant et du travail d'un comité consultatif piloté par Michel Deschamps, ancien secrétaire général de la FSU. Ce comité, de trente-huit membres, est composé de chercheurs (Jean-Louis Auduc, Stella Baruk, Elisabeth Bautier, Bertrand Geay, Alain Léger, Bruno Mattéi, Gaston Mialaret, Jean-Yves Rochex, Georges Snyders, Jean-Pierre Terrail, Agnès Van Zanten), de syndicalistes et de militants pédagogiques. Le comité va travailler sur cinq thèmes : les savoirs, l'égalité, la professionnalité enseignante, les partenaires de l'école, la formation des salariés.

DÉPÊCHE

■ **PRISONS** : le bâtonnier de l'ordre des avocats de Paris, M^e Francis Teitgen, a annoncé la décision d'instaurer une permanence d'avocats à la maison d'arrêt parisienne de la Santé, afin de « donner des conseils aux prisonniers sur leurs droits ». Dans un entretien au *Parisien* du 1^{er} février, M^e Teitgen ajoute que le directeur de la prison est « favorable à cette initiative ». Il s'agira notamment d'indiquer à un détenu « qu'il existe des voies de recours contre certains comportements dont il peut être victime ».



RESULTATS 1999 (ESTIMES)

Le Conseil d'administration de Saint-Gobain, réuni le 27 janvier 2000, a examiné les comptes consolidés estimés du Groupe pour 1999, qui tiennent compte, avec effet au 1^{er} janvier 1999, de la consolidation par intégration globale, de la société Essilor et des sociétés de transformation de la Branche Vitrage.

Il s'établit à 22 961 millions € (150 614 millions de F), contre 17 821 millions € (116 901 millions de F) pour la même période de 1998. Avant intégration globale d'Essilor et des sociétés de transformation du Vitrage, il progresse de 11,5 % et, à structure comparable, de 1,5 % en € et de 2,4 % en monnaies nationales. Les prix de vente courants sont en légère augmentation, grâce à la reprise constatée dans les branches Vitrage, Isolation et Matériaux de Construction tout au long de l'année 1999. Les volumes de vente ont peu progressé, en moyenne, par rapport à 1998.

A 2 311 millions € (15 159 millions de F), il progresse de 30,1 %. La marge d'exploitation représente 10,1 % du chiffre d'affaires, contre 10 % en 1998. Hors intégration globale d'Essilor et de la transformation Vitrage, le résultat d'exploitation est en augmentation de 12 % et représente 10 % du chiffre d'affaires.

La rentabilité a progressé en France et en Amérique/Asie, mais a légèrement reculé dans les autres pays d'Europe.

Il atteint 1 223 millions € (8 022 millions de F), en augmentation de 11,5 % sur celui de 1998. Hors plus-values de réalisation d'actifs, le résultat net s'élève à 880 millions € (5 772 millions de F), contre 790 millions € (5 184 millions de F), soit une progression de 11,4 %.

Le Groupe Saint-Gobain se fixe, pour l'année 2000, un objectif de progression d'au moins 10 % du résultat net hors plus-value de cession.

Chiffre d'affaires	22 961	150 614	17 821	116 901
Résultat d'exploitation	2 311	15 159	1 776	11 647
Charge nette de financement	(330)	(2 165)	(300)	(1 959)
Charges hors exploitation	(190)	(1 246)	(141)	(926)
Résultat courant des sociétés intégrées	1 816	11 912	1 393	9 140
Impôts sur les bénéfices	(780)	(5 117)	(589)	(3 868)
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 382	9 065	1 182	7 756
Résultat net (part du Groupe)	1 223	8 022	1 097	7 196
B N P A (en F ou en €)	14,02	91,97	12,15	79,69
Résultat net hors plus-values	880	5 772	790	5 184
Autofinancement	2 325	15 251	1 912	12 540
Investissement industriels	1 618	10 613	1 288	8 450
Endettement net	6 365	41 752	3 886	25 489

Service des Relations avec les Actionnaires

Les Miroirs - 92096 La Défense cedex • Téléphone : 01 47 62 33 33 • Minitel : 36 15 GOBAIN (1,01 F/mn)
Internet : <http://www.saint-gobain.com> • E-mail : actionnaires@saint-gobain.com • Reuter : SGOB.PA

N°Vert 0 800 32 33 33

Les activités de la Cogema à la Hague soumises à enquête publique

L'industriel souhaite augmenter les capacités de son usine de retraitement du combustible nucléaire. Faute de pouvoir atteindre l'objectif « zéro rejet », il vise l'« impact zéro ». Les écologistes regrettent que le niveau des autorisations de rejet ne soit pas réexaminé

« **UNE INDUSTRIE sans rejets, ça n'existe pas.** » C'est au nom de ce principe que la Compagnie générale des matières nucléaires (Cogema) espère substituer le concept d'« impact zéro » à l'« objectif de rejet liquide zéro » défendu par Dominique Voynet. A l'automne 1997, à la suite du relargage en mer de copeaux de tartre radioactif par l'usine de retraitement du combustible nucléaire de la Cogema, à la Hague (Manche), la ministre de l'environnement avait annoncé la « prochaine » révision des normes de rejet de l'établissement. « Cette révision fera l'objet du dépôt d'un dossier complet avec une étude d'impact complète », précisait M^{me} Voynet. Le tout sera soumis à une enquête publique » (Le Monde du 18 septembre 1997).

Il a fallu plus de deux ans pour qu'une enquête voie le jour – elle doit s'ouvrir mercredi 2 février. Cependant, contrairement à ce que souhaitait la ministre, elle ne porte pas sur les rejets de l'usine mais sur une augmentation des activités de l'industriel. La Cogema a déposé une demande de modification des décrets réglementant le fonctionnement de trois installations nucléaires de base (INB) de l'établissement, les usines UP3, UP2-800 et une station de traitement des effluents (STÉ3). L'objectif affiché est d'« avoir plus de flexibilité pour mieux répondre aux demandes des producteurs d'électricité ».

L'industriel souhaite porter à 1 000 tonnes annuelles les combustibles usés traités (contre 800 tonnes environ actuellement) par UP3 et UP2-800, sans dépasser une production totale de 1 700 tonnes. Il désire aussi accroître les taux de combustion et l'enrichissement initial des combustibles usés à retraiter, élargir la gamme et l'origine de ces combustibles, et augmenter la capa-

cité d'entreposage en piscine, celle-ci passant de 14 000 à 18 000 tonnes. Dans le même temps, Cogema s'engage à diminuer ses rejets radioactifs.

Mais l'entreprise publique s'est bien gardée de demander une nouvelle enquête publique sur ses rejets, arguant qu'une telle procédure avait eu lieu en 1983. Le dossier soumis à l'enquête n'en comporte pas moins une étude d'impact complète et une étude de dangers. La stratégie de l'industriel est de viser le « zéro impact ». Les autorisations de rejets actuelles aboutiraient à un impact évalué à 0,15 mSv (millisieverts) par an pour les populations jugées les plus exposées, contre une limite d'impact pour le public fixée à 1 mSv/an, toutes activités industrielles confondues. Selon la Cogema, l'impact réel serait en fait actuellement de 0,06 mSv/an et l'objectif de réduction est fixé « à terme » à 0,03 mSv, un impact qualifié de « négligeable ».

DEMANDE DE PRÉCISIONS

Annie Sugier, directrice déléguée à l'Institut de protection et de sûreté nucléaire (IPSN), qui a présidé une Commission chargée d'évaluer l'incidence sanitaire du nucléaire autour de la Hague, critique cette notion d'impact zéro. « La réglementation est basée sur l'hypothèse selon laquelle, quelle que soit la dose reçue, et proportionnellement à celle-ci, il y a un risque de développer un cancer, rappelle-t-elle. En l'occurrence, ce risque est très faible, mais c'est éventuellement au public ou aux pouvoirs publics de le qualifier ou non de négligeable. »

M^{me} Sugier a été chargée par l'autorité de sûreté des installations nucléaires, avec quatre autres experts, dont un écologiste, de « décortiquer » le volumineux dossier déposé par la Cogema. Ce groupe d'ex-

perts a demandé à ce que soient apportées « au cours de l'enquête » un certain nombre de précisions : la Cogema devra « justifier les marges de sécurité » qu'elle se donne dans la détermination des rejets radioactifs maximaux – tout se passe

de la Cogema (pêcheurs de Goury et habitants de Digulleville) sont « de cinq à dix fois moins élevées » que celles absorbées par les pêcheurs des Huquets et les agriculteurs du Pont-Durand, choisis comme référence par la commission

Les déchets stockés par l'Andra sont sous surveillance

L'Agence pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) soumet à enquête publique deux dossiers sur son centre de stockage de la Hague, où sont entassés, sous une couverture imperméable, 527 000 m³ de déchets radioactifs. Elle demande une autorisation pour des rejets d'eaux de pluie, porteuses de radioactivité résiduelle qui empruntent le tuyau de rejet de la Cogema et le ruisseau voisin de la Sainte-Hélène. Radioactivité résiduelle – dans des quantités « négligeables » –, selon l'Andra. L'Andra sollicite par ailleurs le passage en « phase de surveillance » du centre. Il s'agit, dans un premier temps, d'étudier l'évolution de la couverture imperméable qui protège les fûts radioactifs des intempéries – des tassements minimes ont déjà été constatés. En 1995, les écologistes avaient obtenu temporairement l'arrêt du recouvrement du site. En 1996, une commission nommée par le gouvernement avait conclu que l'installation, contenant 27 000 tonnes de plomb, en plus des radionucléides, ne serait « pas banalisable dans 300 ans », comme initialement prévu.

comme si elle se laissait la possibilité d'augmenter ses rejets réels à l'avenir.

L'industriel devra également justifier le choix des groupes de référence servant à évaluer l'impact radiologique de l'usine. Les doses reçues par les groupes de référence

Sugier. Enfin, la Cogema devra expliciter « sa politique de minimisation de la composante chimique des rejets », d'autant que les marges de sécurité sont jugées « faibles ».

Le groupe d'expert estime en outre « souhaitable » de modifier les autorisations de rejets. A la direc-

tion de la sûreté des installations nucléaires (DSIN), on envisage d'abaisser unilatéralement ces limites. « La Cogema a eu tendance à se ménager pas mal de marge », note Philippe Saint-Raymond, directeur adjoint de la DSIN. On va les traquer et les revoir à la baisse », promet-il. La DSIN devrait donner sa position à l'automne. La décision finale résultera de l'épreuve de force permanente entre ses deux ministères de tutelle, l'environnement et l'industrie.

Didier Anger, conseiller régional (Verts) de Basse-Normandie, exprime sa « grande surprise » de ne pas voir soumises à enquête publique ces autorisations de rejet. Pour lui, l'actuelle enquête résulte d'un « chantage » exercé par la Cogema sur le gouvernement. « La Cogema accepterait de fermer sa vieille usine à tout faire, UP2-400, à condition d'être autorisée à retraiter le Mox [combustible contenant du plutonium] dans les deux autres », affirme-t-il. Il s'interroge également sur les augmentations de capacités demandées par la Cogema, à un moment où le retraitement, notamment en Allemagne, gros client de la France, ne semble pas avoir le vent en poupe.

Hervé Morin

Les écologistes récusent le commissaire enquêteur

À LA VEILLE de l'ouverture des deux enquêtes publiques portant sur l'usine de la Cogema et le centre de stockage de l'Agence pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) à la Hague (Manche), le Comité de réflexion, d'information et de lutte antinucléaire (Crlan) joue les trouble-fête. L'association écologiste récusé la procédure d'enquête publique, au motif que le président de la commission, Pierre Boiron, aurait été rétribué par l'Andra en 1995. « La loi Bouchardeau interdit que des personnes ayant été rétribuées par l'entreprise concernée puissent être commissaires enquêteurs dans un délai de cinq ans », indique Didier Anger, conseiller régional Vert, membre du Crlan. A l'appui de ses affirmations, il produit des comptes-rendus officiels de la précédente enquête publique sur le centre de stockage de l'Andra, en date du 31 janvier 1996, où M. Boiron apparaît comme assistant technique de l'Agence.

Saisi d'un « recours gracieux » par le Crlan, le président du tribunal administratif de Caen a rejeté la demande d'annulation. Selon lui, « en réalité, la rémunération versée par l'Andra à M. Boiron en 1995 s'avère correspondre à une prestation temporaire accomplie par ce dernier en qualité de personnalité qualifiée, d'expert, à la demande du président de la commission d'enquête ». M. Boiron fournit la même explication : « j'ai apporté la

preuve qu'il s'agissait d'un rôle d'assistance à l'enquête publique et non à l'Andra », assure-t-il, en précisant que cette mission de quatre mois et demi de travail « ininterrompu » lui avait valu une rémunération de 35 000 francs, à laquelle s'ajoutaient 4 000 francs de frais divers. « J'ai aidé la commission à analyser le dossier, j'ai participé à différents audits, j'ai mis sur pied un protocole pour effectuer des analyses des rejets émanant du centre de stockage », énumère-t-il.

Si M. Boiron juge que le Crlan est « dans son rôle quand il cherche à voir si la procédure est régulière », il se dit confiant dans l'issue de la bataille administrative qui s'annonce : le Crlan vient de demander, cette fois en référé, le sursis à exécution des enquêtes publiques. « Il serait préférable de nommer dès maintenant une nouvelle commission plutôt que nous obliger à demander au Conseil d'Etat l'annulation des décrets et arrêtés après coup », menace M. Anger. L' élu ajoute que la procédure qui s'engage intéresse vivement les opposants au laboratoire souterrain d'étude des déchets de Bure (Meuse) qui sera construit par l'Andra : M. Boiron faisait également partie de la commission d'enquête publique qui a jugé ce site éligible...

H. M.

M. Glavany laisse espérer de nouvelles mesures pour les forestiers sinistrés

BAR-LE-DUC

de notre envoyé spécial

Un mois après avoir survolé le Grand Est et les forêts massacrées par les tempêtes de la fin 1999, Jean Glavany est revenu, lundi 31 janvier, en Alsace et en Lorraine pour délivrer deux messages : une solidarité nationale « active » vis-à-vis des professionnels du bois ; des « encouragements » aux agriculteurs, qui par une « révolution culturelle » tournent la page de « l'ancienne méthodologie de la gestion agricole, celle de la logique du guichet ».

Le ministre de l'agriculture et de la pêche a précisé, dans la salle communale d'Haironville (Meuse), devant des sylviculteurs privés et des maires de communes forestières « extrêmement déçus par la lenteur de l'application du plan annoncé par Lionel Jospin le 12 janvier », que, jeudi, devant les députés, le premier ministre détaillerait le dispositif gouvernemental, annoncerait probablement des mesures nouvelles et fixerait des délais. « Vous aurez une feuille de route claire dans quelques jours », a-t-il souligné. Le ministère de l'intérieur sera « relancé » pour que les communes sinistrées reçoivent une subvention d'équilibre exceptionnelle, tandis que l'Office national des forêts sera invité à ne pas réclamer immédiatement aux maires le paiement de l'échéance du 28 février. Quant aux communes non sinistrées, il leur est recommandé de ne pas mettre en vente actuellement leurs grumes, pour ne pas peser sur un marché encombré.

GRAVE CRISE DE TRÉSORERIE

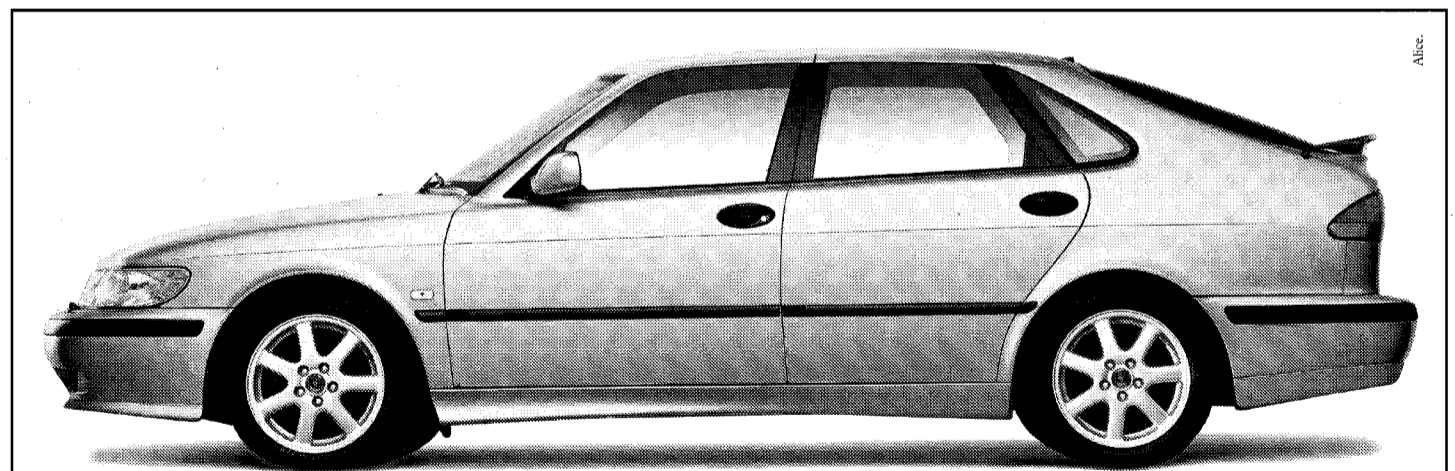
Les scieurs, pour leur part, traversent une grave crise de trésorerie, car les acheteurs de l'aval de la filière font preuve d'attentisme. Or les bois fragiles abattus (hêtres) auraient besoin d'être traités sans délai. Il est urgent aussi, disent les forestiers privés, que des mécanismes de cautionnement bancaire et de garanties publiques soient décidés – on parle de 1 milliard de francs pour l'ensemble de la Lorraine. Gérard Longuet, président (DL) du conseil régional, s'est dit d'accord pour que la région participe, environ pour

90 millions de francs (13,7 millions d'euros), à ces opérations de cautionnement et subvention l'achat de matériels. Jean Glavany a encore indiqué que cent cinquante forestiers de Guyane viendraient prêter main forte à leurs collègues de métropole et que, si Bruxelles est d'accord, le taux de la TVA sur les travaux forestiers serait ramené à 5,5 %.

Jean Glavany avait commencé son déplacement dans l'Est en signant onze contrats territoriaux d'exploitation (CTE) dans la vallée de Saint-Amarin (Haut-Rhin). Il y a manifesté une certaine satisfaction à mettre en contradiction le président départemental du Centre des jeunes agriculteurs, qui voulait en déceudre, et le président régional, favorable, lui, à la nouvelle procédure et signataire d'un contrat exemplaire. Dans cette vallée où beaucoup de prairies et de chaumes sont communaux, l'entretien du paysage, la reconquête d'espaces jadis fermés (grâce à des troupeaux de chèvres « défricheuses »), la création de groupements d'employeurs et la fabrication de produits de qualité (fromage de Munster, viande, sur des marchés paysans) vont de pair depuis plusieurs années. Le conseil régional d'Alsace, en réponse au ministre, a fait savoir qu'il « accompagnerait » financièrement les CTE.

Dans la Meuse, le long de la vallée de la Saulx, non loin de la commune de Bure où sera aménagé un laboratoire souterrain de stockage de déchets radioactifs, le ministre a aussi signé trois CTE. La Meuse sera retenue comme département pilote pour que la procédure des emplois-jeunes puisse se traduire par l'installation progressive et effective de nouveaux paysans. Philippe Mangin, président de la chambre d'agriculture, a reconnu que « le modèle semi-industriel, dévoreur d'espaces et de primes, était à bannir et que la nouvelle dynamique rurale impliquait de savoir se remettre en cause et d'opérer une métamorphose de nos métiers ».

François Grosrichard



Tout le plaisir de la
Saab 9-3 TiD
pour seulement :

3190 F/mois
sans apport.
Entretien, garantie et assistance inclus*.

Saab à Paris et en Ile-de-France

75 - PARIS 11^e - TÉL. 01 49 23 70 00
DORPHIN ÉVOLUTION

75 - PARIS 15^e - TÉL. 01 53 58 56 00
SAAB RIVE GAUCHE

75 - PARIS 16^e - TÉL. 01 53 84 71 10
TURBO 16 AUTOMOBILES

75 - PARIS 17^e - TÉL. 01 44 09 03 33
AUTOMOBILES PARIS ÉTOILE

78 - RAMBOUILLET - TÉL. 01 34 94 99 00
SARL AUTOMOBILES MOREL

78 - ST-GERMAIN-EN-LAYE

TÉL. 01 39 10 90 00
AXE MAJEUR AUTOMOBILES

91 - ST-MICHEL-SUR-ORGE
TÉL. 01 69 46 56 56

SAINT MICHEL AUTO

92 - NANTERRE - NEUILLY
TÉL. 01 47 69 00 01

ESPACE DÉFENSE AUTOMOBILES

92 - BOULOGNE - TÉL. 01 46 94 09 09
CAP OUEST AUTOMOBILES

93 - DRANCY - TÉL. 01 48 30 49 70
AUTOS CAMPOS 93

94 - SAINT-MAUR / CRÉTEIL

TÉL. 01 42 07 19 14

PATRICK GIUNTA A.V.M

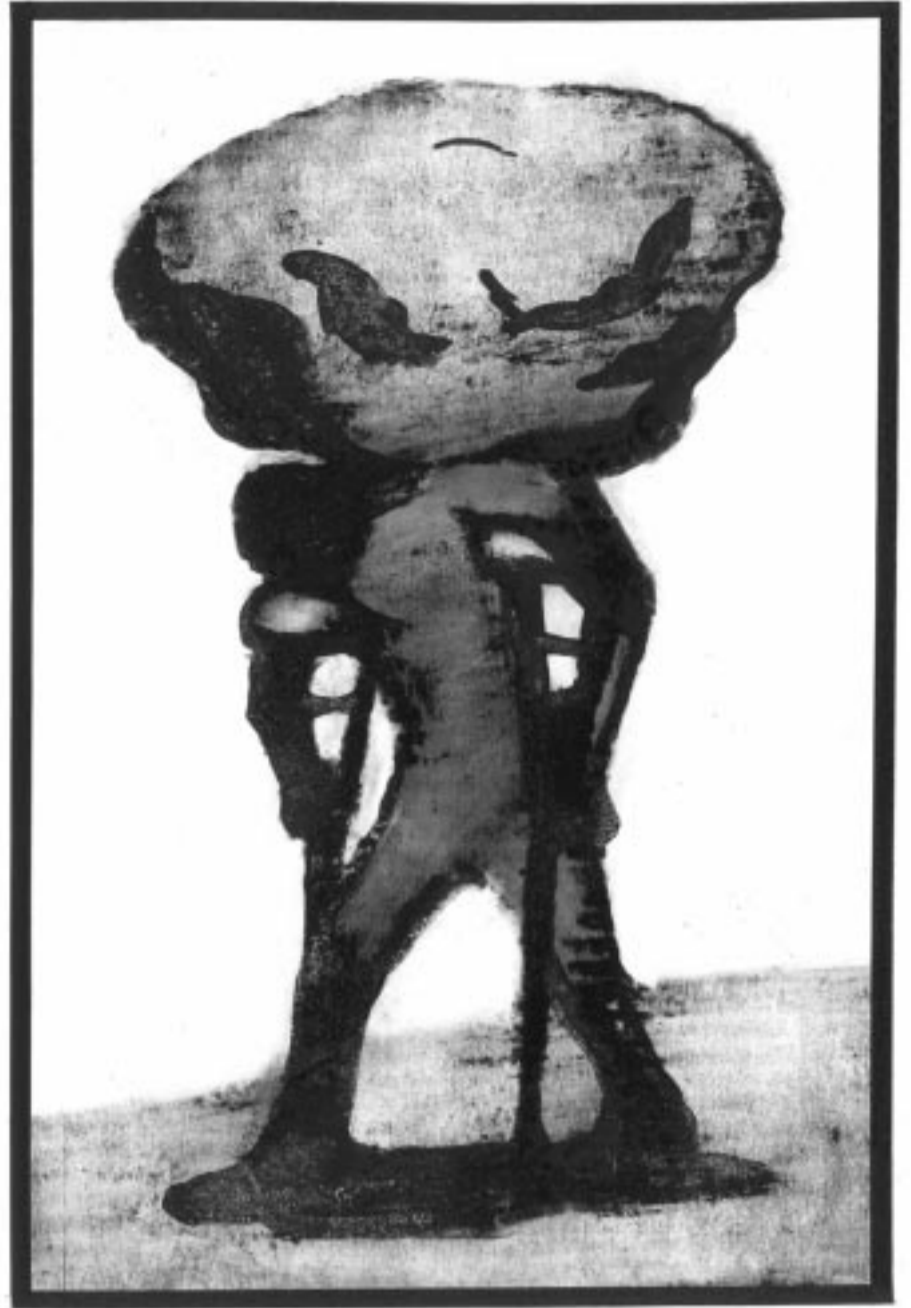
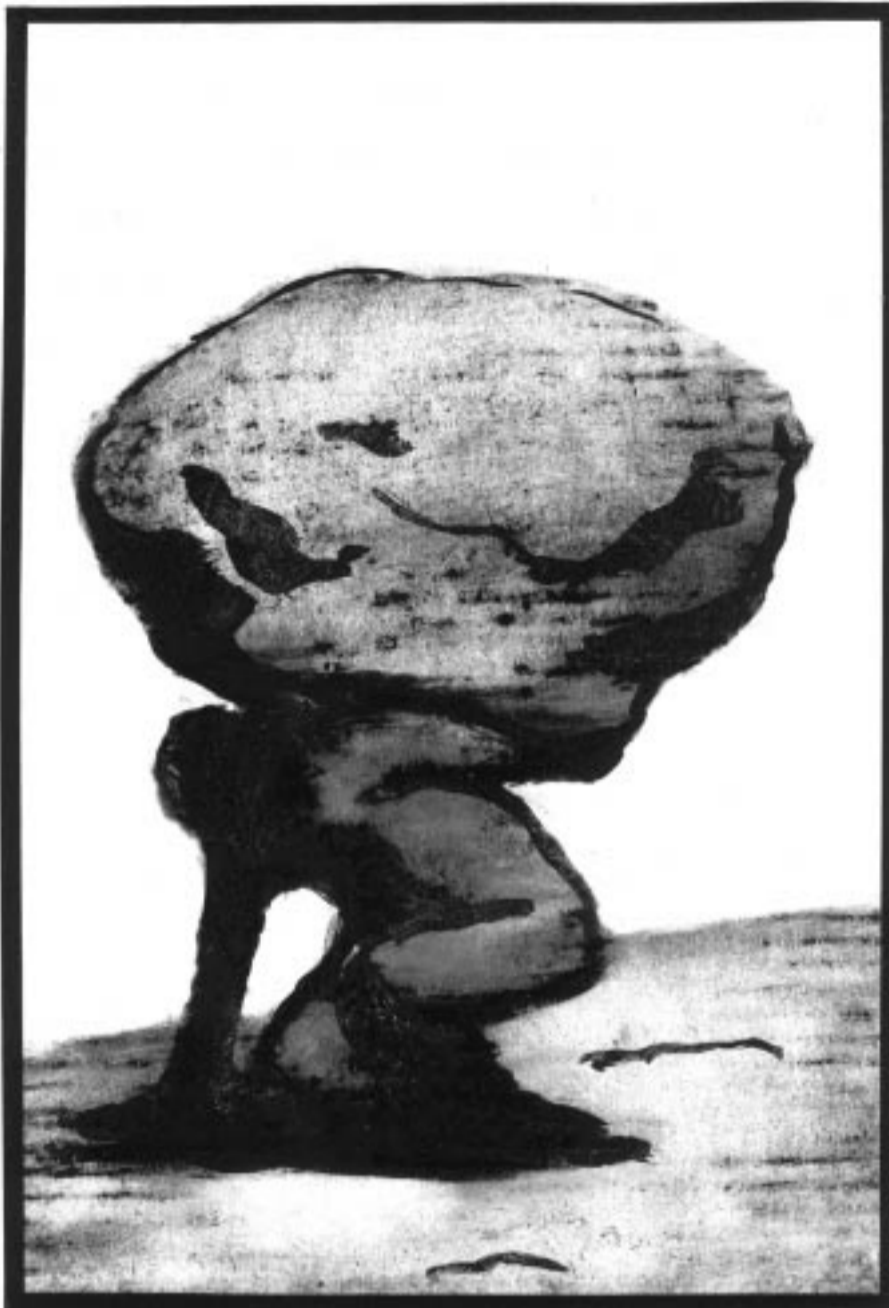
95 - PONTOISE - TÉL. 01 34 25 90 00

AXE MAJEUR



SAAB

Modèle présenté : Saab 9-3 2.2 TiD Pack (AM 00), option kit sport, jantes et peinture métallisée : 182 896 F. Consommation selon la directive 93/116 EC. Mixte/Extra-Urbain/Urbain (l/100 km) : 6,2/4,6/8,9. CO₂ (g/km) : 164. *Pendant les 36 premiers mois. Exemple de financement en crédit sur 60 mois pour une Saab 9-3 2.2 TiD Coupé, option "Pack confort" comprenant l'air conditionné et l'audio CD Saab, vendue au prix de 146 794 F, sans apport, soit un montant financé de 146 794 F. 36 mensualités de 3 190,02 F suivies de 24 mensualités de 3 173,76 F, assurance perte précaire facultative incluse : 36 mensualités de 3 013,86 F, suivies de 24 mensualités de 2 997,61 F hors assurance perte précaire. TEG (Taux Effectif Global) annuel hors assurance facultative : 8,45 %. TEG (Taux Effectif Global) mensuel hors assurance facultative : 0,7042 %. Coût total du crédit hors assurance facultative : 33 647,63 F. Coût des assurances facultatives : 10 569,17 F. Coût total assurance facultative incluse : 44 216,80 F. Votre concessionnaire s'engage à reprendre, aux conditions exprimées dans le contrat de reprise client / concessionnaire, votre Saab 9-3 2.2 TiD Coupé au terme de 36 mois et 60 000 km maximum, pour un montant minimum de 66 444 F, correspondant au solde de votre financement. Offre de crédit valable du 01/02/00 jusqu'au 30/04/00, sous réserve d'acceptation du dossier par Saab Finance, département de CGL, Compagnie Générale de Location d'Équipements, SA au capital de 384 431 180 F, 69 av. de Flandre, 59 708 Marcq en Barœul Cedex SIREN 303 224 186 RCS ROUBAIX - TOURCOING.



Les sans-vaccins du Mali

Poids des coutumes, manque de moyens et de compétences, isolement : l'insuffisance des campagnes de vaccination a des conséquences catastrophiques au Mali. Dans ce désert médical, un enfant sur quatre meurt avant l'âge de cinq ans

et l'Afghanistan qui, en matière vaccinale, font pire.

« Le plus gros obstacle, c'est le niveau d'éducation. Si l'on veut que la santé progresse, il faut faire des écoles. Tout le reste suivra », assure, de sa voix douce, le docteur Koita. Il a commencé sa journée à 6 heures, habillé, comme à son habitude, d'une simple saharienne et de grosses sandales de cuir. Son bureau « de fortune », comme il l'appelle lui-même, ne doit pas dépasser les 12 mètres carrés. Un pagnon poussiéreux couvre la table de travail, où s'empilent les dossiers. Un chasse-mouches est posé à côté des trombones. C'est là que le médecin-chef de Djenné (19 000 habitants) accueille les patients, en attendant que les ouvriers aient terminé la construction du nouveau centre de santé, financé par l'Union européenne. De l'ancien dispensaire, tout, ou presque, a été rasé. A Bamako, comme à Bruxelles, personne ne semble avoir songé que, durant l'intervalle des travaux, le docteur Koita et sa petite équipe ne disposeraient plus d'aucun lit pour les malades. « Espérons que les choses ne traîneront pas trop, sourit le médecin-chef. Si tout va normalement, le centre pourrait ouvrir au mois de février. »

Adama Koita ne se plaint pas. « Ici, personne n'est jamais maître de son calendrier », dit-il, comme en excuse. Un homme l'interrompt. Une femme sans âge, d'une maigreur extrême, le suit d'un pas

timide. Elle est chaussée de tongs et d'un vieux boubou vert foncé. Le médecin referme derrière eux le volet en métal, qui fait office de porte. La consultation dure moins de dix minutes. « Infection maligne, soupire le docteur Koita, tandis que le couple s'éloigne. En brousse, explique-t-il, les gens vont d'abord voir le guérisseur. Quand ils arrivent ici, la maladie est tellement avancée qu'il n'y a souvent plus rien à faire. »

A en croire les experts, le Mali aurait besoin de doubler, voire de tripler, le nombre de ses centres de santé – 310 actuellement. Mais l'argent manque. Autant que le personnel qualifié. Les sages-femmes, que les mauvaises langues surnomment les « sales femmes », ne sont pas toujours d'un abord chaleureux. Les « équipes médicales mobiles », seules à même d'atteindre les populations éloignées, restent rares. Et les médecins préfèrent encore, pour plus de 60 % d'entre eux, exercer dans la capitale – où se concentrent riches et richesses – que d'aller s'exiler aux fins fonds de la brousse ou du désert. « Sans l'aide extérieure, on ne pourrait pas travailler, reconnaît volontiers le docteur Koita. Dans notre zone, toute la chaîne du froid a été financée par l'Unicef. Les ambulances aussi. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) et les Allemands de la GTZ donnent un appui logistique, les uns aident à la surveillance épidémiologique, les autres à la lutte

contre le paludisme. » Gouttes d'eau dans l'océan ? « Le Mali comme les autres pays africains sous ajustement [structurel] sont dans une situation où, plus ils paient, plus ils s'appauvrissent », remarque Aminata D. Traoré, ministre de la culture, dans son livre *L'Etat* (Actes Sud, 1999). Le service de la dette (estimée à 3 milliards de dollars) « coûte chaque année quatre fois le montant des budgets de santé et d'éducation », précise M^{me} Traoré. En 1994, il accaparait 48 % des recettes budgétaires ou 37 % des exportations. »

Sol en ciment, murs tapissés de bogolan (tissu imprimé traditionnel), le studio de Radio Jamana, la radio privée de Djenné, accueille, chaque vendredi, l'animatrice Haoua Bocoury. Rien, surtout pas son diplôme d'« agent technique d'agriculture », ne prédisposait cette ex-chômeuse de trente-cinq ans à devenir spécialiste des questions de santé. Son émission, présentée en trois langues (peul, songhaï et bambara), mélange causeries, débats et reportages. Elle-même mère de famille, Haoua Bocoury estime que, « pour la santé, comme pour beaucoup de choses, les femmes sont les piliers ». Mais l'implication et l'information des femmes ne sont pas faciles. « Dans les villages, c'est compliqué, à cause de la religion et des coutumes. Par exemple, les gens ne veulent pas laisser leur femme parler à la radio. Pour une musulmane, c'est mal vu de s'exposer comme ça, devant tout le monde. Il a fallu convaincre, négocier. Maintenant, dans les interviews, on fait parler les femmes, mais sans donner leur nom », explique la journaliste. Son leitmotiv : « la propreté » – « c'est la base pour éviter les maladies » – et la vaccination, bien sûr. « Autrefois, la variole, la rougeole tuaient à tour de bras », rappelle-t-elle. « Aujourd'hui, même la polio devient rare. En une génération, il y a eu un vrai changement. »

« Le plus grave, c'était la rougeole. La coqueluche aussi », confirme le docteur Koita. L'introduction du programme élargi de vaccination (PEV : polio, diphtérie, tétanos, coqueluche, tuberculose, rougeole) a permis « beaucoup de progrès », assure-t-il. Le docteur Hubert Balique, professeur de santé publique à la faculté de médecine

de Bamako, se montre plus radical encore : « Au cours des dernières années, le changement a été formidable. L'espérance de vie est passée de quarante-huit à cinquante-huit ans. Et s'il est vrai qu'un enfant sur quatre meurt avant l'âge de cinq ans, il faut se rappeler qu'on en était, il y a vingt ans, à un enfant sur deux ! » Fils de paysans pauvres de la région de Koulikoro, Adama Koita n'a dû qu'à l'entêtement d'un directeur d'école la possibilité de poursuivre des études. Quand il a commencé à exercer, en 1986, les médecins diplômés n'étaient même pas 200. Ils sont aujourd'hui un peu plus de un millier. « Ce pays avance à une vitesse fantastique », s'enthousiasme le professeur Balique, qui observe, non sans jubilation, les frémissements d'une société malienne « rurale, patriarcale et féodale », engagée, bon gré mal gré, « sur le chemin de la démocratie, de la décentralisation et de la citoyenneté ».

Umare, dix-huit ans, est sans doute née trop tôt pour pouvoir profiter de ces chambardements. Assise par terre, dans un couloir du petit hôpital de Bla, la jeune fille souffre d'une fistule, consécutive à

« Le plus gros obstacle, c'est le niveau d'éducation. Si l'on veut que la santé progresse, il faut faire des écoles. Tout le reste suivra »
Un médecin

un accouchement qui a mal tourné. « Elle habite en brousse, loin. C'est un homme de son village qui l'a transportée en mobylette, raconte Kadidiatou, la sage-femme. Quand Umare est arrivée, la tête du bébé était déjà coincée, c'était trop tard. Il a fallu l'opérer tout de suite, pour nettoyer les chairs nécrosées. » Excisée, comme l'immense majorité des Maliennes, et mariée à seize ans à l'un de ses cousins, Umare n'est jamais allée à l'école. Elle n'a

jamais, non plus, été vaccinée. Sa seule chance, dans un pays où la mortalité maternelle est de 577 pour 100 000, est de ne pas être morte en couches. « La misère et la tradition pèsent lourd, plus que la religion, commente Adama Koita. En brousse, quelqu'un qui a une ostéite [infection des os], on vous dira qu'il a reçu un sort, que le médecin ne sert à rien. Une femme avec un fibrome ? On parlera d'une grossesse cachée. Là encore, on vous dira de laisser faire... »

L ES croyances concernant l'excision sont également tenaces : « Les gens disent qu'un homme qui couche avec une femme non excisée risque la mort subite. Ils racontent des tas d'histoires, renchérissent Kadidiatou. Rien que la semaine dernière, ajoute-t-elle, on a dû faire deux sutures du périnée. »

C'est parce qu'ils avaient cru pouvoir fuir la misère que plusieurs dizaines de Maliens, souvent originaires de la région de Kayes, s'étaient réfugiés, en 1997, avec d'autres étrangers sans papiers, dans l'église Saint-Bernard, à Paris. L'actrice Emmanuelle Béart faisait partie de cette poignée de Français qui avaient décidé de les soutenir, en demeurant à leurs côtés. Aujourd'hui en visite officielle au Mali, celle qui est devenue ambassadrice du comité français de l'Unicef essaye de renouer les fils. « Tout ce que j'ai vu pendant ce voyage n'a fait que confirmer mes choix et ma démarche, explique la comédienne. Tant que l'on n'a pas vu, de ses yeux, un enfant souffrant de paludisme ou de malnutrition, on ne peut pas se rendre compte des conditions privilégiées dans lesquelles nos enfants grandissent, en France, en Europe, plaide-t-elle. Tout ce que je souhaite, c'est que les gens, chez nous, soient moins fermés, moins intolérants, moins racistes. Que l'on comprenne, quand un homme décide, pour survivre, simplement pour survivre, de quitter son village, sa famille, toute cette chaleur humaine, que l'on comprenne à quelle solitude il est confronté en arrivant chez nous. Et que l'on sache le respect qu'il mérite, la solidarité à laquelle il a droit. »

Catherine Simon
Dessin : Michel Galvin

MAMADOU NIANTAO n'en dément pas. Pour être en bonne santé, dit-il en langue bozo, l'essentiel, « ce n'est pas la piqûre, c'est le poisson ». Le vieillard en boubou tend le doigt vers la rivière, qui dort, là-bas, miraculeuse et indolente, au pied des maisons en terre sèche. Un jeune homme traduit ses propos. « Avant, poursuit-il, les gens se portaient mieux parce qu'il y avait beaucoup de poisson. Mais à cause des années de sécheresse, l'eau a baissé : il y a moins de poisson, et donc moins à manger. Voilà pourquoi les enfants sont malades. » Coiffés de la chéchia ou du turban traditionnel, les autres vieux opinent du chef. Ici, à Kouankourou, comme dans tous les hameaux et villages du Mali, ce sont les hommes, les plus âgés de préférence, qui tiennent les rênes et font la loi. Pour les vaccins comme pour le reste.

Quand il était gamin, Mamadou Niantao se rappelle avoir été vacciné « une fois », lors d'une des ces campagnes de masse menées tambour battant par l'administration coloniale. A l'époque, le Mali s'appelait Soudan français et « on ne faisait pas une piqûre, mais une petite coupure sur le bras ». Mamadou Niantao n'en a jamais bien compris l'intérêt. En dépit de leur style militaire, ces campagnes de vaccination, destinées à éradiquer la tuberculose (qui ne nécessite qu'une injection) et à limiter les ravages de la variole et de la rougeole, n'ont jamais été d'une grande utilité. On vaccinait « au mieux une fois par an, mais, plus souvent, tous les deux ans », note le docteur Adama Koita, quarante-quatre ans, médecin-chef à Djenné. Aujourd'hui, c'est lui qui supervise l'ensemble de la région : les quatorze centres de santé que compte le « cercle » (district), sont sous sa responsabilité. Une fois par mois, « ou à peu près », le village de Kouankourou reçoit la visite d'un aide-soignant, qui apporte, amarrée à l'arrière de sa motocyclette ou calée au fond de la « pinasse » (pirogue à moteur), la glacière à vaccins. Le dispensaire de Kouankourou, appelé CSAR (centre de santé d'arrondissement), dispose de sa « salle de piqûre » – une pièce en ciment crasseux, chichement meublée – et d'une « chambre de froid » – au centre de laquelle trône un réfrigérateur-congélateur, offert, comme la « pinasse » et la motocyclette, par l'Unicef.

Parmi les onze autres villages qui dépendent du CSAR de Kouankourou, le plus proche est à 3 kilomètres, le plus éloigné à 24. Au total, pour soigner et vacciner les quelque 9 500 habitants de l'« arrondissement », il n'y a que quatre employés permanents – un aide-soignant, deux matrones et un infirmier. Un luxe dérisoire, dont bien des villages, notamment dans le nord du pays, aimeraient bénéficier. Ils attendront longtemps. Compte tenu des distances – le Mali, qui abrite 9 millions d'habitants, est deux fois plus grand que la France –, la vaccination des enfants demeure, pour beaucoup, financièrement inaccessible : mis à part les vaccins, les villages doivent payer le personnel et le carburant. « Dans les coins reculés de la région de Gao, en dehors des journées nationales de vaccination, il n'y a pas de vaccination du tout », souligne le docteur Bruno Martin, l'un des principaux responsables du bureau de l'Unicef au Mali.

Misère, poids des coutumes, manque de compétences, inertie de l'appareil d'Etat, le résultat est là : à la fin de l'année 1999, les autorités de Bamako estimaient à 22 % la proportion des enfants âgés de moins d'un an complètement vaccinés. Et à 46 % celle des enfants de douze à vingt-trois mois. Un désastre. Une hécatombe. Un scandale, que les statistiques officielles mesurent et enregistrent régulièrement : un enfant malien sur quatre meurt avant l'âge de cinq ans. Il n'y a guère que la Sierra Leone, l'Angola, le Niger

Il faut requalifier le personnel pénitentiaire

par Patrice Gaquière

Je ne vais pas ici m'interroger sur les raisons qui ont poussé le docteur Vasseur à publier son récit de vie carcérale. Témoignage ou cure analytique d'un professionnel de santé qui s'interroge sur son identité professionnelle dans l'univers impitoyable de la prison ? La question reste ouverte. Il existe toujours un lien entre le diariste, son journal et sa réalité sociale, objective et subjective. La réalité sociale de Véronique Vasseur est celle d'un exercice professionnel dans une institution en butte à toutes les interrogations que la société se pose sur elle-même : rupture du lien social, sanction, exclusion, expulsions, affaires, délinquance des mineurs, délinquance sexuelle, taux de suicide aggravé, toxicomanies, violences en tout genre.

Véronique Vasseur, qui reconnaît que la résonance médiatique de son livre la dépasse largement, a peut-être le sentiment d'avoir soulagé sa souffrance. Mais qu'en est-il de celle de tous les intervenants en prison, professionnels ou bénévoles, quels qu'ils soient ? Ceux-là mêmes qui ont parfois l'impression de « tirer des feux d'artifice dans une cave » dans l'indifférence de la société ? S'est-elle interrogée sur la manière dont ces hommes et ces femmes vivent aujourd'hui le fait d'être rabaisés au rang de « complices » de fait d'une gestion par le silence d'un monde clos où tout ne serait que violence, vermine, cafards, abus sexuels ?

Ces révélations et l'écho qui leur a été donné présentent deux dangers réels : masquer des évolutions positives du système pénitentiaire, depuis quinze ans maintenant, et laisser croire que l'amélioration de la condition des personnes placées sous main de justice pourrait se résumer à la seule amélioration de leurs conditions matérielles. Pour ma part, je défends le point de vue que l'amélioration de la condition pénitentiaire passe nécessairement par une requalification du personnel de surveillance, dans la prison, certes, mais aussi dans l'opinion publique.

Sur le premier point, il faut faire état de la réforme lancée par Robert Badinter, alors garde des sceaux, de 1981 à 1986 : mise en œuvre des parloirs libres, suppression de la tenue pénale, entrée des téléviseurs dans les cellules. Autant de mesures qui sont cependant venues nourrir les contradictions de la prison : aggravation de l'entrée de drogue, multiplication des fouilles corporelles intégrales, mortifiantes pour les détenus mais aussi pour les surveillants, camisole cathodique pour les détenus, faute de moyens pour développer la télévision comme outil pédagogique. Décidément, quoi qu'on fasse de bien en prison, ce sera toujours mal.

Véronique Vasseur a peut-être le sentiment d'avoir soulagé sa souffrance.

Mais qu'en est-il de celle de tous les intervenants en prison, professionnels ou bénévoles, quels qu'ils soient ?

Sur le second point, il faut noter la réalisation du programme de 13 000 places pour faire face à l'inflation carcérale galopante. Il en est résulté la construction de 23 établissements, la majorité à la campagne et la totalité sur des terrains gratuits. Détail qui en dit long sur la localisation de ces établissements, d'ailleurs.

Mais, indépendamment de ces différentes réformes et constructions qui ont amélioré globalement les conditions de détention des détenus, les contradictions de fond sont demeurées.

Pour avoir exercé au sein de l'administration pénitentiaire pendant de nombreuses années, à la tête de plusieurs établissements mais aussi à l'administration centrale, je peux en faire rapidement l'inventaire : contradiction entre respect de la dignité humaine, d'une part, fouilles à corps et promiscuité carcérale, d'autre part ; contradiction entre

fermetures d'établissements obsoletés situés en centre-ville et ouverture d'établissements modernes construits à la périphérie ou carrément à la campagne, ce qui complique considérablement le maintien des liens familiaux, le développement des activités d'enseignement et culturelles ; l'écart, enfin, entre le discours de réinsertion et la raréfaction des mesures d'individualisation comme les libérations conditionnelles, l'allongement des peines, l'invention de la peine incompressible à trente ans, le projet d'une peine perpétuelle.

Membre de la mission Bonne-maison en 1988, j'ai pu mesurer la difficulté de faire aboutir des propositions – elle en avait élaboré

plus de cent ! – de réforme du système pénitentiaire. Indépendamment des mesures d'ordre matériel et de gestion, le succès durable de toute nouvelle réforme devra reposer sur trois idées-forces : redonner du sens à la privation de liberté, replacer le personnel de surveillance au centre du dispositif d'exécution de peine, développer l'interdisciplinarité.

S'agissant du sens, il appartient désormais aux pénitentiaires eux-mêmes d'élaborer une « bonne » théorie de la privation de liberté, intelligible dedans comme dehors, c'est-à-dire en cohérence avec la politique pénale, mais réduisant l'écart avec un discours de réinsertion, vécu comme utopique compte tenu de la réalité des prisons. Cette « bonne » théorie pourrait se résumer en trois notions simples. La privation de liberté est une sanction. Elle doit être l'occasion d'une réparation par l'indemnisation des

victimes par ceux qui sont coupables de transgression sociale. Elle doit favoriser le retour à la vie libre des détenus sans récidive.

Les surveillants : ils disposent d'une réelle zone d'autonomie et d'initiative dans leurs relations avec les détenus. Il en résulte que chacun d'entre eux fabrique son propre emploi, en termes de distance et d'attitude vis-à-vis de ceux-ci. Ils exercent un métier d'application de la règle, au même titre que les gendarmes et les policiers, par nature humiliante pour certaines d'entre elles, comme l'obligation d'entrer tout détenu même en cas de sortie pour hospitalisation. Tantôt éponyme d'un système de contrainte, donc de souffrance, tantôt confident ou assistant de personne en danger, le métier de surveillant se définit largement au travers de la relation ambiguë qu'il entretient avec la population détenue.

Il faut requalifier le métier de garde par une professionnalisation autour de concepts de sécurité publique, tels qu'ils sont d'ailleurs énoncés dans l'article 1 de loi du 22 juin 1987 relative au fonctionnement du service public pénitentiaire et appliqués à l'activité des policiers et des gendarmes. On peut d'ailleurs s'interroger sur le bien-fondé de la décision de ne pas élargir la compétence de l'autorité administrative indépendante de contrôle de la déontologie de la sécurité à l'administration pénitentiaire, au motif qu'elle ferait déjà l'objet d'un contrôle externe de la part des magistrats.

Il faut aussi en finir avec la gestion par le silence. La prison manque d'un lieu institutionnel où peuvent s'exprimer les avis et les observations du personnel.

Patrice Gaquière a dirigé les maisons d'arrêt de Rouen, les maisons centrales de Poissy et de Clairvaux. Ancien directeur adjoint à l'Ecole nationale de l'administration pénitentiaire, il est directeur des ressources humaines au Centre hospitalier sud-francilien.

La double peine des indigents

par Joël Thoraval

Où, il existe une extrême pauvreté en prison. Comme ailleurs, elle est une des sources essentielles de la violence. Le Secours catholique le sait depuis des dizaines d'années. Il ne s'y résout pas.

Il ne se passe pas une semaine sans qu'un appel à l'aide d'« indigents » – ceux qui n'ont pas d'argent en prison – parvienne auprès de l'une ou l'autre de nos équipes. C'est parfois une lettre, timidement écrite par le détenu lui-même. Le plus souvent, une alerte transmise par un travailleur social pénitentiaire, un aumônier, un visiteur. A chaque fois, la confirmation est la même : « Il n'a jamais de parloirs », « Il n'a pas de travail », « Son pécule est à zéro ». Il ne pourra pas « cantiner » – s'acheter la lessive ou les timbres dont il a besoin.

La misère est une cause essentielle de l'entrée dans les prisons, où les pauvres s'appauvrissent encore plus

D'autres signes quotidiens peuvent être révélateurs de cette pauvreté. La location d'une semaine de télé – 65 francs –, à l'occasion des fêtes, sera un rêve totalement inaccessible. Il est repéré dans la cour, où il ramasse subrepticement les mégots. Son profil est connu : l'étranger sans papiers, le violeur (« pointeur » dans le langage des prisons) terré dans sa cel-

lule, le handicapé mental léger, le petit passeur de stupéfiants insolvable mais maintenu en détention abusivement au titre de la contrainte par corps, le pauvre tout simplement qui, en maison d'arrêt, aspire à travailler (être « classé ») et à qui aucune offre de travail n'est proposée. Ce pauvre que les proches ont rejeté ou qui sont trop pauvres eux-mêmes pour lui envoyer – avec 33 francs de frais postaux en sus – le mandat qui lui permettrait un minimum de consommation. A tout cela s'ajoute bien souvent une effroyable solitude.

En mars 1997, le Secours catholique, porteur de constats solides établis après des entretiens recueillis dans 75 établissements pénitentiaires, a confirmé – si besoin en était – les analyses demandées par l'administration pénitentiaire à Anne-Marie Marchetti (sociologue), sur les pauvretés en prison. Il en ressort très clairement que la misère est une cause essentielle de l'entrée dans les prisons, où les pauvres s'appauvrissent encore plus.

Devant ces constats accablants, le Secours catholique a présenté au directeur de l'administration pénitentiaire neuf propositions précises à la mise en place desquelles il est prêt à participer.

Ces propositions visent à renforcer un accès au droit à l'hygiène, à un minimum de moyens d'existence, à la lutte contre l'illettrisme, au renforcement des moyens du personnel socio-éducatif pour préparer la nécessaire réinsertion dans la société. Un détenu sur cinq sort avec moins de 50 francs en poche et la pratique de l'avance sur droits pour le RMI à la sortie de prison n'existe que dans quelques établissements.

Depuis deux ans, des directives ont été données par la chancellerie

pour une amélioration des conditions de vie des personnes détenues. Aujourd'hui, le repérage des indigents s'est amélioré, la trousse d'hygiène est mieux renouvelée, des commissions d'indigence sont mises en place dans toutes les prisons de la direction régionale de Paris. Un groupe de travail national sur l'indigence va prochainement faire d'autres propositions concrètes. Enfin, une vraie réponse au drame de la pauvreté en prison pourrait être d'étendre les offres de

travail dans toutes les maisons d'arrêt.

En attendant qu'un tel rêve devienne réalité, le Secours catholique souhaite que la double peine des indigents fasse partie des priorités de la future commission parlementaire. Si l'humanisation des prisons françaises l'impose, restera à en convaincre l'opinion publique.

Joël Thoraval est président du Secours catholique.

L'Assistance publique de Paris se meurt

par Laurent Sedel

LES budgets de l'Assistance publique de Paris en diminution, qui ne permettent plus de poursuivre à l'identique dans de bonnes conditions l'activité actuelle, ne sont que l'électrochoc déclencheur d'une crise qui couvait. Sont sanctionnés : l'indécision, le fonctionnement à l'ancienne (clientélisme, petits pas sous couvert de la règle financière particulièrement perverse du budget global). Le réveil a des relents de gueule de bois.

Dénoncer le système, c'est s'attaquer aux pouvoirs en place : nouveaux mandarins, administration essentiellement financière qui sait compter mais pas gérer. Pouvoirs aussi des médicaux des disciplines phares, parce que héritières de pouvoirs forts qui avaient su bâtir des empires actuellement attaqués mais impenables car devenus tentaculaires. Ces empires ont su noyauter tous les échelons de décision : décanats, postes de conseillers ministériels, comités consulta-

tifs locaux, grandes directions. Et ceux qui, jour après jour, font de leur mieux, plus soucieux de la qualité des soins ou de l'enseignement qu'ils dispensent, de l'intérêt des recherches qu'ils font ou lancent que de leur notoriété ? Ceux-là n'ont généralement pas le temps de faire campagne, vivent dans un dénuement relatif et la situation perdure : crédits et postes vont aux possédants bien organisés. En cas de crise, ce sont les démunis qui subissent le plus.

Des pistes existent. Il faut savoir apprécier le service rendu en termes de patients traités, de qualité des soins, de rapport coût-efficacité. Il faut quantifier le coût de la formation : apprendre la chirurgie c'est accepter une certaine lenteur, une certaine imprudabilité, indispensable si l'on veut obtenir des chirurgiens bien formés.

Il faut évaluer la recherche effectuée mais aussi les projets, et savoir les soutenir en simplifiant les procédures d'aide à la recherche, particulièrement lourdes en France

Justice : d'un mal peut surgir un bien

par Mireille Delmas-Marty

EN prenant le risque de faire échouer la réforme du Conseil supérieur de la magistrature, l'opposition parlementaire a paradoxalement relancé les dés. Une nouvelle chance est maintenant offerte, dans chacun des camps, à tous ceux qui veulent vraiment le progrès de l'état de droit. Le projet sur la présomption d'innocence, qui va être à nouveau discuté par le Parlement, peut être l'occasion d'aboutir enfin, sans faux-fuyants, à la réforme qui marquerait la fin de ce rapiécage, de ce bégaïement législatif déjà dénoncé il y a dix ans : « *Le malaise actuel de la justice pénale tient moins à l'indifférence du législateur qu'à l'accumulation de réformes ponctuelles, partielles, ajoutant toujours de nouvelles formalités, de nouvelles règles techniques* » (Commission justice pénale et droits de l'homme, *La Mise en état des affaires pénales*, La Documentation française, 1990). Ce qui manque, disions-nous alors, c'est une réflexion d'ensemble qui unifie la procédure pénale à la phase préparatoire du procès, dont chacun sait qu'elle détermine pour l'essentiel le jugement qui suivra.

Dix ans ! Et le phénomène n'a cessé de se développer : une réforme en moyenne tous les deux ans avec des périodes fastes, comme en 1993 où le changement de majorité nous a valu deux lois, l'une en janvier, l'autre en août. Est-il bien raisonnable de continuer dans cette voie ?

Dans sa rédaction actuelle, le projet sur la présomption d'innocence contient des avancées indiscutables mais il n'échappe malheureusement pas à cette dérive. Dérive infernale qui conduit toute réforme de la justice pénale à une fuite en avant, appelant toujours de nouveaux ajustements pour compenser les effets secondaires de ces « nouvelles formalités », de ces « nouvelles règles techniques » que l'on ajoute d'année en année dans l'intention éminemment louable d'améliorer les garanties, mais au risque éminemment pervers de compliquer encore une procédure devenue inapplicable par les praticiens et incompréhensible même aux juristes.

Il est clair que si ce projet est voté en l'état, rien ne sera durablement résolu. Près de 95 % des affaires pénales continueront à échapper à l'instruction par un juge, l'enquête restant conduite par la police sous le seul contrôle du parquet sans que les droits de la défense puissent être exercés, et seront renvoyées en jugement sans le contrôle préalable d'un juge.

Quant aux affaires laissées à l'instruction, les nouvelles contraintes imposées risquent d'alourdir encore cette procédure de plus en plus résiduelle. Le résultat ne devrait pas se faire attendre : la majorité actuelle, ou une autre, annoncera dans les deux ou trois ans une nouvelle réforme.

D'autant que les dispositions proposées brouillent encore un peu plus les rôles au lieu de mettre fin à la

confusion actuelle : trois juges (juge d'instruction, juge de la détention et président du tribunal de grande instance) se répartiraient un travail tantôt de juge (décisions sur les libertés), tantôt de procureur (mise en examen, c'est-à-dire mise en accusation), tantôt de policier (les mêmes actes d'enquête étant accomplis selon les cas par la police, le parquet ou le juge d'instruction).

Il suffirait pourtant de peu de chose pour que le Parlement, retrouvant sa fonction première de législateur, transforme ce projet en une grande loi qui inscrive la procédure pénale dans le mouvement de l'Histoire en unifiant la phase d'enquête placée sous la direction du parquet et sous le contrôle d'un juge garantissant le respect des libertés individuelles et décidant du renvoi en jugement s'il juge les charges suffisantes.

Si le projet sur la présomption d'innocence est voté en l'état, rien ne sera durablement résolu

Peu de chose, en vérité :

– Juridiquement, supprimer la mise en examen, les droits de la défense étant accordés dès qu'une suspicion pèse sur une personne, et transformer le juge de la détention en juge des libertés en lui confiant l'ensemble du contrôle de la phase préparatoire (non seulement le placement en détention, mais encore les gardes à vue, perquisitions, écoutes téléphoniques et autres mesures touchant aux libertés, ainsi que le renvoi en jugement), selon le schéma retenu pour le statut de la Cour pénale internationale qui a reçu l'approbation massive du Parlement (loi constitutionnelle du 8 juillet 1999).

– Politiquement, réunir par-delà les clivages idéologiques tous ceux qui ont compris que le monopole n'est ni à droite ni à gauche quand il s'agit de faire progresser l'état de droit et de rendre à notre pays son rôle historique d'éclaireur en matière de droits et libertés, au lieu d'accepter qu'il reste parmi les moins novateurs à l'heure où l'Europe se cherche un modèle commun.

– Socialement enfin, reconnaître que la justice n'est ni la propriété des magistrats, ni celle des responsables politiques au pouvoir, mais celle des justiciables.

Il suffirait, en somme, que personne ne puisse dire : « *Ma réforme* », mais que tous pensent : « *Notre justice* ».

Mireille Delmas-Marty est professeur à l'université Paris-I, membre de l'Institut universitaire de France.

verture sociale, de l'enseignement, de la recherche ?

Si nous voulons une Assistance publique forte qui soit un moteur de l'innovation, de l'enseignement, de la recherche, qui représente une force internationale, il faudra changer : avoir une vraie direction décisionnelle, hors des chapelles, rigoureuse sur sa politique des marchés mais aussi sur la production et l'évaluation, respectueuse des personnels en dehors des situations hiérarchiques ; supprimer les petits chefs, la pointeuse ; laisser l'expression se faire en améliorant la communication interne ; récompenser les talents. C'est ainsi que ce grand ensemble unique de production de soins, d'enseignement et de recherche pourra perdurer.

Laurent Sedel est chef de service de chirurgie orthopédique et traumatologique à l'hôpital Lariboisière (Paris), professeur à l'université Paris-VII et directeur de recherche au CNRS.

Le Soudan islamiste sort de son isolement

LE PRÉSIDENT soudanais, Omar El Bechir, se-rait-il en passe de réussir son triple pari : mettre fin à la dualité du pouvoir au sein des institutions de l'Etat, se réconcilier avec ses opposants et briser l'isolement de son pays en rétablissant les liens avec ses voisins ?

Lundi 24 janvier, un mois et demi après avoir décrété l'état d'urgence et dissous le parlement pour briser les ailes de son mentor de la veille, Hassan El Tourabi, qui cherchait, non sans certains succès, à s'imposer comme le véritable homme fort du pays, le chef de l'Etat soudanais a formé un nouveau gouvernement. Les postes politiques-clés n'ont pas changé de titulaires – et ces derniers sont proches du chef de l'Etat –, alors que les ministères de l'économie, des finances et, plus généralement, ceux qui sont chargés des questions de développement ont été confiés à de nouveaux venus, ce qui semble traduire une volonté de réformes dans ces domaines particulièrement sinistrés.

Au sein du Congrès national, le parti islamiste au pouvoir, le conflit qui oppose M. El Bechir à

M. Tourabi s'oriente vers la neutralisation des deux hommes, des dispositions ayant été prises pour qu'aucun des deux ne perde la face. M. Tourabi demeure l'idéologue du parti, chargé de tracer les orientations politiques que le gouvernement devra mettre à exécution. Ces dispositions, décidées par l'instance dirigeante du parti, doivent encore être entérinées – ou refusées – par un congrès général.

Par ailleurs, c'est seulement au mois de mars, au mieux, que l'opposition nordiste et sudiste, coalisée au sein de l'Alliance nationale démocratique (AND), se prononcera sur les ouvertures qui lui ont été faites par M. El Bechir. Pour l'heure, ces ouvertures ont seulement réussi à semer la zizanie au sein de l'AND, ce qui n'est en aucune manière une garantie de succès. Les négociations du gouvernement central avec l'Armée (sudiste) de libération des peuples du Soudan (APLS), la formation la plus militante et militairement la plus aguerrie de l'opposition, continuent à faire du surplace.

C'est en politique étrangère que les résultats de

la nouvelle stratégie de M. El Bechir sont les plus probants, même s'ils demeurent précaires eux aussi. Le dernier épisode en date de la réconciliation de Khartoum avec ses voisins est la réouverture des ambassades soudanaises à Asmara et érythréenne à Khartoum, le 20 janvier. Quarante-huit heures plus tard, le Soudan et l'Erythrée ont dégagé leurs frontières au trafic routier. Un projet de construction d'une autoroute transfrontalière est dans l'air et la reprise du trafic aérien est annoncée.

Parallèlement, les pourparlers vont bon train entre le régime soudanais et l'Ouganda, sous l'égide du Carter Center for Peace (le Centre [de l'ancien président américain] Carter pour la paix), en vue d'un retour à la normale. Avec l'Egypte, c'est presque la lune de miel, ou peu s'en faut, après des années de tension qui ont culminé avec la tentative de meurtre – imputée au Soudan – du président Hosni Moubarak, en juin 1995, à Addis Abeba. La mise à l'écart de M. Tourabi, qui passe pour être un mauvais génie, a contribué à la détente. En association avec la Libye – dont les relations avec Khartoum n'ont jamais été vraiment mises à mal –, Le Caire veut même aider le Soudan à régler ses problèmes intérieurs et à se refaire des amis. Les relations avec l'Ethiopie accusent un mieux sensible. Bref, le Soudan paraît en passe de réussir son pari.

ACTIVISME DIPLOMATIQUE

Le volontarisme de M. El Bechir y est pour quelque chose. Il a sillonné la région et s'est rendu, en l'espace de quelques semaines, dans nombre d'Etats arabes dans le double but de briser l'isolement de son pays face à une menace – ou ce qu'il pense être une menace – de division du Soudan, pilotée par les Etats-Unis, et de sortir d'un état de belligérance permanent avec ses voisins, tous ou presque amis ou alliés de Washington. Les guerres larvées ou déclarées qui opposent certains de ses voisins – l'Erythrée à l'Ethiopie, l'Ouganda à la République démocratique du Congo – l'y ont aidé. Sa détermination à mettre de l'ordre chez lui a donné un coup de pouce. L'essoufflement, ou pour le moins l'incapacité de l'opposition à le renverser, aussi.

Mais si l'Erythrée a accepté, dès la mi-1999, de normaliser progressivement ses relations avec le Soudan, elle ne paraît pas encore résolue à expulser l'AND, dont le quartier général se trouve à Asmara, l'accord avec Khartoum stipulant uniquement que les deux pays interdiraient toute activité militaire hostile à travers les frontières. Un acte de sabotage commis à la mi-janvier contre l'oléoduc soudanais, à la hauteur d'un village proche de la frontière érythréenne, a failli tout compromettre, les premières accusations soudanaises s'étant portées sur la tribu des Bedjas (opposants), qui s'étend jusqu'en Erythrée. Asmara a démenti toute responsabilité dans cette affaire et le président El Bechir s'est aussitôt rendu en Erythrée pour éviter tout retour en arrière.

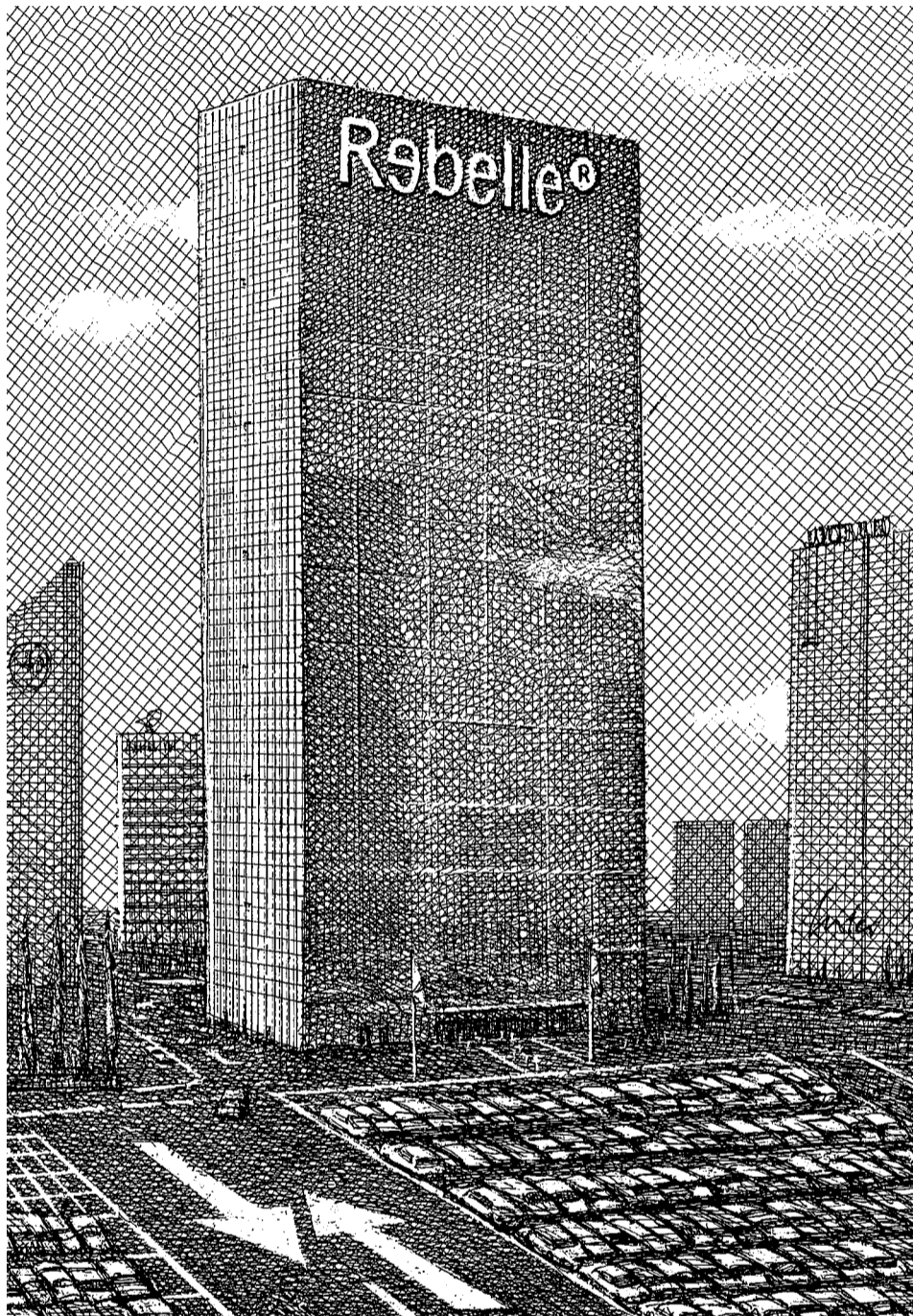
En décembre 1999, l'Ouganda et le Soudan se sont engagés, à l'occasion d'une rencontre entre M. El Bechir et son homologue, Yoweri Museveni, à cesser de soutenir leurs rebelles respectifs, l'Armée (ougandaise) de résistance du Seigneur et l'Armée de libération des peuples du Soudan (APLS). Ce qui, incidemment, revient à admettre qu'ils ont tous deux menti pendant des années en affirmant n'avoir jamais soutenu les opposants de l'autre. Les deux pays souhaiteraient pouvoir rétablir en février leurs relations diplomatiques rompues il y a cinq ans.

En se réconciliant avec ses voisins, M. El Bechir

espère non seulement qu'ils cesseront d'apporter leur appui logistique et/ou politique à ses opposants, mais aussi qu'ils useront de leur influence auprès de l'APLS, pour qu'elle trouve un terrain d'entente avec Khartoum.

Mouna Naïm

Raison sociale par Leiter



Vive la science !

Suite de la première page

Elles annoncent, à partir de 2005 et jusqu'en 2012, des départs à la retraite massifs, qui culmineront autour de 2008. Certaines disciplines, et non des moindres – médecine, physique, chimie, sciences de l'Univers, sciences sociales –, où les vétérans sont particulièrement nombreux, seront alors saignées à blanc. « Dans mon équipe, sur douze permanents, je n'ai qu'un seul jeune. Tous les autres ont passé la cinquantaine. Dans dix ans, mon laboratoire est mort », se désespère le directeur d'une unité de chimie de l'Ecole polytechnique.

Pourquoi se tourmenter à l'avance ? Ne suffira-t-il pas, le moment venu, de remplacer les partants poste par poste ? « Si nous ne prenons pas les devants, nous allons droit dans le mur », mettent en garde les syndicats de chercheurs. Ils ne sont pas les seuls à sonner le tocsin. « Le recrutement à qualité constante et un judicieux étalage dans le temps, afin de ne pas avoir à compenser dans l'urgence les départs », prévient le Conseil supérieur de la recherche et de la technologie (CSRT), qui exprime sa « très vive inquiétude ». Le ministre de la recherche avait paru

prendre la mesure du risque, en promettant : « L'emploi des jeunes chercheurs sera ma priorité, car sacrifier cet emploi c'est sacrifier le pays. » Le discours tranchait avec l'attitude de la droite, qui venait de supprimer plus de cinq cents postes dans ce secteur. Claude Allègre, lui, allait en créer six cents en 1998 – à titre de rattrapage – et cent cinquante autres l'année suivante. L'effort était jugé insuffisant par les chercheurs, mais néanmoins encourageant. Or aucun poste nouveau n'est inscrit au budget 2000, qui prévoit le strict maintien des effectifs.

Comment, demain, la continuité des projets sera-t-elle assurée dans les laboratoires ? Et où trouvera-t-on les jeunes de valeur qu'il faudra alors recruter en masse, si l'on veut remplacer tous les départs ? Car un autre danger menace : la désaffection des étudiants pour les filières scientifiques. En quatre ans, les inscriptions universitaires dans ces disciplines ont chuté de 15 %. « Le déclin de l'intérêt des jeunes pour la recherche fait craindre une pénurie de scientifiques pour l'avenir », soulignent les députés socialistes Pierre Cohen (Haute-Garonne) et Jean-Yves Le Déaut (Meurthe-et-Moselle), chargés par le premier ministre d'un rapport prospectif. Pour assurer une transition sans heurts, les deux parlementaires préconisent une loi de programmation de l'emploi scientifique sur dix ans. Certains vont plus loin. Ils pressent l'Etat d'in-

vestir sans plus attendre dans des postes en surnombre et de récupérer plus tard cette « mise » sur ceux qui seront libérés. Rarement le contexte a été aussi favorable. La croissance donne au gouvernement une marge de manœuvre et le vivier de jeunes docteurs – ceux-là même dont M. Allègre déplorait que « quatre sur dix finissent caissières ou chauffeurs de taxi », dont beaucoup sont contraints de s'expatrier – est aujourd'hui abondant.

UN TISSU À REVITALISER

Comment toujours en politique, fût-elle scientifique, s'abstenir, c'est prendre parti. Tandis que les effectifs des grands organismes sont gelés, ceux des universités continuent de progresser à vive allure : 1 800 postes supplémentaires d'enseignants-chercheurs en 1998, 1 500 en 1999, encore 1 200 cette année. Insidieusement, le centre de gravité de la recherche publique se déplace ainsi vers le milieu universitaire, comme M. Allègre, séduit par le modèle américain, l'appelle de ses vœux. Cela, sans qu'il lui soit besoin de mettre en œuvre la moindre réforme.

La période qui s'ouvre constitue pourtant une occasion unique, non seulement de revitaliser le tissu scientifique en l'irriguant d'un sang neuf, mais aussi d'en redessiner les contours. Il n'est sans doute pas souhaitable de le reproduire à l'identique par simple homothétie. Il serait également pré-

judiciable de céder à l'« effet Matthieu », qui, en référence au verset de l'Evangile selon lequel « à celui qui a on donnera et il aura au surplus, mais à celui qui n'a pas, même ce qu'il a lui sera enlevé », veut que soient favorisées les disciplines les plus influentes. M. Allègre ne fait pas mystère de sa volonté de privilégier, plutôt que la physique lourde – science reine au CNRS –, la biologie et les nouvelles technologies. Certains responsables scientifiques invitent pourtant à faire preuve de prudence dans ce redéploiement, en observant que les travaux les plus prometteurs se situent à la croisée de domaines de plus en plus complémentaires.

Le tournant du millénaire sera, dans tous les cas, crucial pour la recherche française. Elle en sortira traumatisée, ou vivifiée.

Pierre Le Hir

RECTIFICATIF

REVUES D'ART

Dans notre enquête consacrée à une nouvelle critique d'art qui a « bousculé la création des années 90 » (*Le Monde* du 21 janvier), nous citons, parmi les acteurs de cette tendance, la revue *Trash Magazine*. Il s'agit en fait de *Crash Magazine*, une revue qui, par ailleurs, n'a pas remplacé *Bloc Notes*, comme nous l'avons écrit par erreur, mais qui a été créée avec la même équipe rédactionnelle.

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : <http://www.lemonde.fr>

EDITORIAL

L'Europe politique existe

LE lundi 31 janvier restera une date dans l'histoire de l'Union européenne (UE). Pour la première fois, l'UE s'est ouvertement accordé un droit d'ingérence dans la politique intérieure d'un de ses membres. Quatorze des gouvernements de l'Union ont signalé au quinzième, l'Autriche, que son appartenance à l'ensemble démocratique qu'est l'Europe lui imposait des obligations en politique intérieure. L'affaire est sans précédent. Elle revient à dire que le champ de la souveraineté d'un Etat membre comporte aussi des limitations – en l'espèce, des garde-fous – dans le domaine extrêmement sensible de l'expression démocratique de son électeur. Ce n'est pas rien – et cela ne figure pas dans les traités.

C'est donc avec le sentiment d'un événement d'une extrême gravité que le premier ministre portugais, Antonio Guterres, dont le pays assure la présidence de l'Union, a annoncé la position des Quatorze face à l'Autriche. L'avertissement est on ne peut plus clair : l'Union ne restera pas sans réagir si l'Autriche intègre dans son gouvernement le parti d'extrême droite de Jörg Haider, le FPÖ. L'Autriche en paiera les conséquences : les Quatorze réduiront au minimum leurs contacts officiels avec Vienne ; les ambassadeurs autrichiens dans les pays de l'Union seront quasi boycottés ; l'Union ne défendra la candidature d'aucun Autrichien à un poste de responsabilité internationale. Bref, l'Autriche sera isolée, soumise à une manière d'embargo politico-diplomatique. Au moment où les conservateurs

autrichiens – l'ÖVP de Wolfgang Schüssel – envisagent de former une majorité de gouvernement avec le parti de M. Haider, plutôt qu'avec les sociaux-démocrates, la pression ainsi exercée sur Vienne par l'UE est maximale.

Elle est salutaire et elle est justifiée. Même au risque de provoquer un réflexe de crispation nationaliste en Autriche. Car le parti de Jörg Haider n'est définitivement pas un parti comme un autre. Son chef, play-boy démagogue sans scrupule, a vanté la politique de l'emploi de l'Allemagne nazie, salué la mémoire des Waffen SS et défendu des positions ouvertement xénophobes. Son parti est contre l'élargissement de l'Union européenne à l'Est et développe des positions de repli nationaliste. Si elle va au-delà de la lettre des traités européens, la décision de principe prise par les Quatorze respecte l'esprit d'une construction européenne entendue comme celle d'une communauté de destin. Il y a un espace politique européen, qui justifie l'ingérence exercée par M. Guterres : d'une manière ou d'une autre, la participation du FPÖ aura des répercussions sur le fonctionnement de l'Union ; l'entrée d'un tel parti dans le gouvernement d'un des Quinze va à l'encontre des intérêts de l'Europe. Celle-ci ne peut banaliser l'arrivée au pouvoir dans un gouvernement de l'Union d'un parti dont le chef chante sa nostalgie pour une idéologie qui a ravagé le Vieux Continent et contre laquelle s'est précisément édifiée l'Europe.

Les partis autrichiens ont une alternative à l'entrée du parti de M. Haider au gouvernement : choisir l'Europe, sagement.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE

Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel

Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferençzi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomet

Directeur artistique : Dominique Royette

Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Rédacteurs en chef :

Alain Frachon (Editoriaux et analyses) ;

Laurent Greilsamer (Suppléments et cahiers spéciaux) ;

Michel Kajman (Débats) ; Eric Fottorino (Enquêtes) ;

Eric Le Boucher (International) ; Patrick Jarreau (France) ; Franck Nouchi (Sociétés) ; Claire Blandin (Entreprises) ;

Jacques Buob (Aujourd'hui) ; Josyane Savigneau (Culture) ; Christian Massol (Secrétariat de rédaction)

Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : Robert Solé

Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg

Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ;

partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),

André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde

Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.

Capital social : 1 003 500 F. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du Monde,

Fonds commun de placement des personnels du Monde,

Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Léna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Sur tous les fronts de la guerre froide

DEUX ÉVÉNEMENTS d'une importance capitale ajoutent encore à l'intensité de la « guerre froide », dit-on aujourd'hui dans les milieux diplomatiques de Washington : l'ordre donné par le président Truman à la commission de l'énergie atomique de « poursuivre ses travaux dans le champ de toutes les armes nucléaires, y compris la bombe à hydrogène », sans autrement attendre l'avis du comité parlementaire mixte, et la reconnaissance du « gouvernement » Ho Chi Minh par l'Union soviétique.

La décision présidentielle, qui constitue la manifestation la plus éclatante de fermeté envers Moscou depuis le commencement de la tension américano-russe, consacre en réalité une situation acquise d'assez longue date. Les observateurs politiques relèvent à ce sujet que M. Truman vient d'impartir aux savants atomistes de continuer

une œuvre déjà entreprise plutôt que de mettre simplement la nouvelle bombe en chantier. Aussi bien a-t-on ici toutes raisons de penser que les Etats-Unis, déjà en possession d'un prototype de cet engin, vont dès maintenant passer au stade de la production industrielle massive, en prenant dans ce domaine une avance considérable sur les Russes.

En attendant, fait-on ressortir, le Kremlin pousse ses avantages sur tous les fronts de la « guerre froide », ainsi qu'en témoigne la reconnaissance de Ho Chi Minh. La portée de cet acte, précise-t-on en effet, n'est pas limitée au seul secteur territorial de l'Indochine. Il représente tout d'abord l'expression d'une étroite solidarité du communisme international.

Maurice Ferro
(2 février 1950.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC (5,57 F/mn)
ou 08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-88-46-60
Index du Monde : 01-42-17-29-33. Le Monde sur microfilms : 03-88-71-42-30

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

ÉNERGIE Mardi 1^{er} février, les députés devaient voter le projet de loi « relatif à la modernisation et au développement du service public de l'électricité », avec un an de retard

par rapport au calendrier européen. ● LA FRANCE ouvre immédiatement 30 % de son marché à la concurrence, et 34 % en 2003. Les particuliers sont exclus de ce mouvement. ● LES PAYS

DU NORD sont allés au-delà des exigences de la directive, ouvrant intégralement leur marché. Plus lent en Europe du Sud, le mouvement s'y accélère aussi. ● LE MARCHÉ s'est pro-

fondément transformé sous l'effet de la technologie et des gains de productivité. Parallèlement, les clients exigent qu'on leur fournisse des services et non plus seulement du cou-

rant électrique. ● CETTE MUTATION et l'arrivée de nouveaux acteurs accéléreront la recomposition du paysage européen de la distribution d'énergie.

La France adopte enfin la loi sur la concurrence dans l'électricité

Avec un an de retard sur ses partenaires, Paris se conforme aux nouvelles règles européennes. Les députés devaient voter, mardi, un texte minimaliste, alors que plusieurs pays ont opté pour une déréglementation totale

MARDI 1^{er} février, les députés devaient voter le projet de loi « relatif à la modernisation et au développement du service public de l'électricité ». Adoptée en deuxième lecture, cette loi devrait être promulguée d'ici la mi-février, avec un an de retard par rapport à la date retenue pour l'ouverture officielle du marché électrique européen. « Ce projet de loi organise une ouverture progressive et maîtrisée du marché de l'électricité à la concurrence », soulignait, lors des débats, Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie, dont les services ont préparé ce texte. « Il permet de dessiner un service public de l'électricité » et « traduit l'engagement clair du gouvernement en faveur du maintien d'EDF en tant qu'entreprise intégrée de production, de transport, de distribution et de fourniture d'électricité ».

Dès la publication des décrets d'application, 30 % du marché français aura accès à la concurrence, une part qui sera portée à 34 % en 2003. Les particuliers sont exclus de ce mouvement. Néanmoins, ils devraient bénéficier du mouvement de baisse des tarifs. Cette diminution « encouragée par la loi sera maintenue entre 2 % et 3 % en 2000 et, si possible, accentuée dans les prochaines années », affirme M. Pierret dans un entretien au *Parisien* mardi.

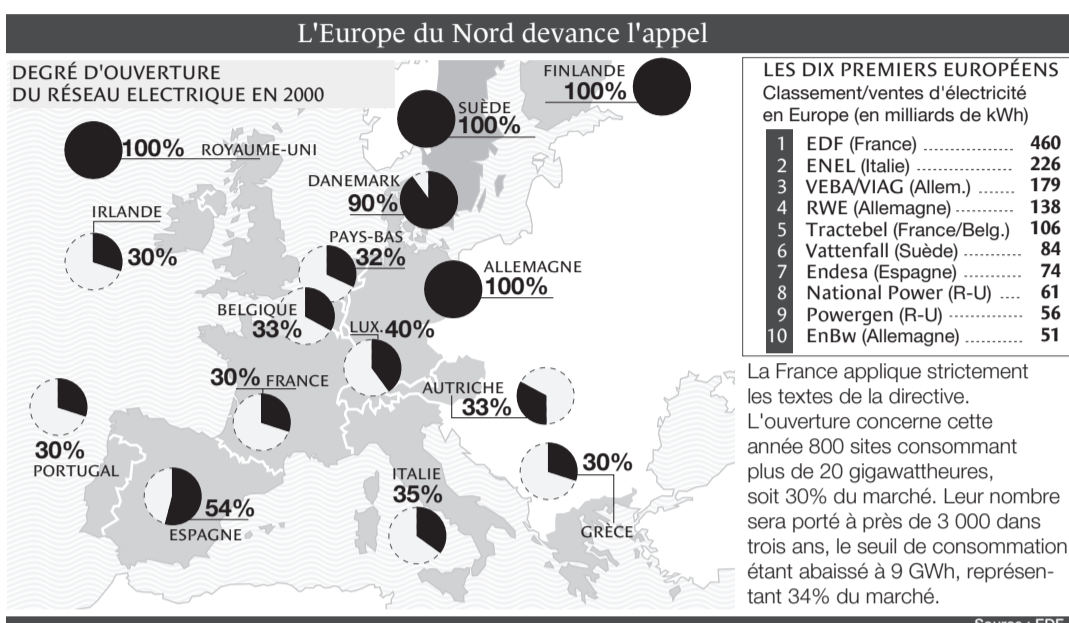
Des quinze pays de l'Union, la France est le seul à ne pas s'être mis en conformité avec la directive de Bruxelles entrée en vigueur le 19 février 1999. Ce retard provoque la colère des autres Etats membres, jugeant anormal qu'un d'entre eux reste protégé dans un environnement ouvert. La stratégie de l'électricien national conquérant à l'extérieur de ses frontières et protégé sur

son propre territoire est au centre de polémiques. En 1999, EDF a pu acheter le London Electricity en Grande-Bretagne et devenir l'actionnaire de référence de EnBW en Allemagne, sans que la réciproque soit possible. Bruxelles a menacé la France de sanctions pour entrave à la concurrence, tandis que les Pays-Bas et l'Espagne ont annoncé des mesures de rétorsion contre l'entreprise publique française.

La controverse n'est pas près de s'éteindre. La stratégie *a minima* retenue, même si elle est conforme aux exigences de la directive européenne, contraste avec la tendance générale : l'Europe des Quinze a ouvert plus des deux tiers de son marché à la concurrence.

Le 20 juin 1996, après neuf ans de négociations, les Européens étaient parvenus, non sans mal, à concilier deux positions antagonistes, l'une défendue par la France, et suivie par les pays d'Europe du Sud, prônant une ouverture progressive, l'autre emmenée par l'Allemagne et les pays du Nord demandant une libéralisation immédiate. Ce compromis prévoyait que chaque Etat ouvre au minimum le quart de son marché intérieur dès 1999 pour le porter au tiers trois ans plus tard. Rendez-vous a été pris en 2006 pour décider de la suite à donner au mouvement.

Le clivage est réapparu dès le 19 février 1999. Les pays du Nord ont ouvert intégralement leur marché, suivant l'exemple de la Grande-Bretagne, qui s'était engagée dans cette voie dès 1986. La déréglementation la plus spectaculaire est venue d'Allemagne où, pour mettre un terme à un système très morcelé, les autorités ont choisi de l'ouvrir



intégralement. En Suède, pas moins de 160 sociétés rivalisent pour vendre du courant aux particuliers. A l'image de ce qui s'est produit dans les télécommunications, les boîtes aux lettres débordent d'offres de promotion déboussolant les consommateurs (*Le Monde* du 1^{er} janvier).

CONTRADICTION

En Europe du Sud, la déréglementation va plus vite que prévu. Après quelques réticences, l'Espagne ouvrira plus de la moitié de son marché à la concurrence cette année et prévoit de déréglementer totalement dès 2007. L'Italie compte accélérer le processus initié avec la privatisation, en novembre, de l'ENEL sans pour autant aller jus-

qu'au particulier. Le gouvernement italien a signé, mardi 25 janvier, un décret autorisant la vente d'une partie des centrales de l'électricien public : à partir de janvier 2003, aucun opérateur ne pourra détenir plus de 50 % de la capacité de production du pays. Or l'ENEL fournit 72,7 % du courant de la péninsule. Dans ce contexte, seuls quatre pays respectent strictement les seuils fixés par la directive : l'Autriche, la France, la Grèce et le Portugal. Pour combien de temps encore ?

Par souci de garder la cohésion de sa majorité plurielle, et notamment pour satisfaire les communistes, le gouvernement a adopté une loi à caractère protectionniste, en contradiction avec les objectifs assignés à l'entreprise nationale. Pour

M. Pierret, « il faut faire de l'Europe le marché domestique d'EDF ». Or, le monopole d'EDF est entamé, mais le cadre contraignant limite l'entrée d'acteurs étrangers, qui ne manquent pas de souligner l'absence de réciprocité. Chez l'électricien national, beaucoup anticipent donc une accélération du processus sous la pression des concurrents. Car ce marché s'est profondément transformé en quelques années. Même si elle ne se stocke pas, l'électricité est presque devenue une marchandise comme les autres, ayant perdu sa dimension stratégique. La notion de sécurité d'approvisionnement n'est plus fondamentale. Les progrès technologiques et les baisses des coûts d'installation, notamment

pour les turbines à gaz, ont affaibli la notion de monopoles ayant besoin d'importants moyens pour équiper leurs pays.

Les entreprises clientes, elles, n'ont qu'un but : obtenir le meilleur prix pour tous leurs sites en Europe. C'est acquis grâce au développement des Bourses de l'électricité. Le prix est déterminé en fonction de la demande et n'est plus imposé par le producteur. Désormais, la fourniture pure de courant ne suffit plus aux clients. Ils veulent l'accompagner de prestation de services. D'où la mise en concurrence permanente de tous les acteurs dans un espace qui a changé de taille. L'appel d'offres, bien souvent, ne vise plus une usine particulière mais un ensemble d'installations sur le territoire européen. La notion de frontière s'estompe. L'acquisition, en novembre, du néerlandais Epon par le belge Electrabel en est l'illustration. Cette filiale de Tractebel fait d'une pierre deux coups : elle élargit sa zone d'influence et devient le premier opérateur européen d'une technologie prometteuse, celle des turbines gaz vapeur.

Cette mutation profonde se traduit même dans le langage. Les électriciens, comme les pétroliers et les gaziers, se présentent désormais comme des fournisseurs d'énergie. Ils entendent proposer des offres globales en intégrant tous les combustibles possibles. Les compagnies pétrolières, à l'inverse, commencent à afficher leur intérêt pour l'électricité et envisagent de fournir du courant à partir du gaz. Leur arrivée devrait accélérer la recomposition du secteur.

Dominique Gallois

En Espagne, 54 % du marché seront ouverts en juillet

MADRID

de notre correspondante

En Espagne, la loi nationale sur l'électricité de 1997 a programmé une libéralisation par étapes : amorcée dès janvier 1998, elle s'est poursuivie à un rythme beaucoup

plus rapide que ne le demandait la directive communautaire. A partir de juillet 2000, toutes les entreprises consommant moins de 1 gigawatt pourront choisir leur fournisseur et discuter les prix avec lui, une mesure qui concernera 65 000

sociétés et portera à 54 % la part du marché ouverte à la concurrence. Cette nouvelle étape n'était initialement prévue qu'en 2004. Quant aux particuliers, ils devraient bénéficier des baisses de tarifs liées à la libéralisation en 2007.

Si les décisions ont été rapides, la pratique est plus lente à évoluer : la part dominante des grandes compagnies électriques locales a, pour l'instant, peu bougé. Les deux plus importantes, Endesa et Iberdrola, continuent de se partager plus de 80 % du marché. Union Fenosa et Hidrocantabrico s'adjugent 16 %, laissant un petit 4 % aux opérateurs étrangers.

En théorie, ces derniers peuvent s'implanter facilement, mais il est difficile d'obtenir l'autorisation pour construire une centrale, en raison notamment des contraintes imposées par le ministère de l'environnement. Ce qui revient à dire que la concurrence se situe surtout au niveau commercial.

DES SITUATIONS DIVERSES

Une douzaine de compagnies étrangères opèrent ainsi en Espagne. Les plus actives sont quatre américaines, dont Enron (qui a l'autorisation d'ouvrir une centrale) et Entergy, la portugaise EDPC, la belge Electrabel, la norvégienne Hafslund, l'irlandaise ISV. Pour sa part, EDF a obtenu une licence d'opérateur externe, mais le gouvernement espagnol envisage de la retirer tant que la réciprocité n'est pas possible.

Quelle est l'incidence sur les prix ? Le gouvernement fixe toujours les prix minimum, mais, entre 1997 et 2001, la baisse totale des prix devrait atteindre 10,7 % en termes nominaux, et 18,8 % en termes réels. Ces chiffres recouvrent des situations très diverses : certaines entreprises parviennent à obtenir des rabais de 25 % et plus en fonction de leur niveau de consommation.

Le point noir de cette libéralisation vient de l'ancien fonctionnement, conçu en termes « nationaux », du système électrique, dans lequel certaines compagnies ache-

taient par exemple du charbon cher et de qualité passable dans les Asturies, région qui vit à 80 % de son charbon. Pratique qui a tout l'air d'un handicap aujourd'hui. Aussi, pour se préparer à la concurrence, ces compagnies, en accord avec le ministère de l'industrie, ont demandé des « compensations », représentées par l'octroi de CTC (coûts de transition à la compétence). Selon la Commission nationale de l'énergie (CNE), une enveloppe de 1,3 milliard de pesetas (51 millions de francs) a ainsi été attribuée aux compagnies, par le gouvernement, en 1998, dont elles auraient déjà touché 341,6 millions à la fin de 1999. Ce qui pose un premier problème, car, selon la CNE, le prix auquel ces compagnies ont vendu l'électricité a déjà largement dépassé le prix moyen établi par le gouvernement (6 pesetas par kilowatt/heure), qui justifiait l'octroi des « compensations », et certaines compagnies vont peut-être devoir rembourser. L'autre problème, « politique » celui-là, des CTC, c'est que si Madrid parle de compensations, Bruxelles comprend « aides massives » : sont-elles légales, face à la concurrence ? La Commission européenne doit se prononcer sur le dossier.

Quant à l'avenir, il passe, estime le gouvernement, par la création de centrales à cycle combiné. Or, si le marché européen du gaz est lui aussi en voie de déréglementation, l'Espagne dispose d'un unique fournisseur de gaz, Gaz Natural, dont les principaux actionnaires sont Repsol (45,3 %) et la Caixa (caisses d'épargne), qui en détient 25,5 %. D'où la compétition ouverte entre les compagnies d'électricité pour obtenir, faute d'une « neutralité » totale de Gaz Natural, la meilleure alliance pour l'avenir. Premier épisode de cette guerre féroce en novembre 1999 : pour bloquer l'OPA annoncée de Repsol sur Iberdrola, Endesa avait menacé à son tour Repsol d'une OPA hostile.

Marie-Claude Decamps

L'Allemagne a été surprise par l'ampleur de la libéralisation

FRANCFORT

de notre correspondant

« La libéralisation a eu des effets beaucoup plus brutaux qu'escomptés » : un an après l'ouverture du marché allemand de l'électricité, ce commentaire d'un professionnel du secteur semble faire l'unanimité en Allemagne. En principe, la loi allemande est allée au-delà de ce que préconisait la directive européenne, avec une ouverture à 100 % du marché local, sans délai de transition. La concurrence a d'abord profité aux entreprises, avant de s'étendre progressivement, depuis l'été dernier, aux particuliers. Les foyers peuvent désormais faire des infidélités à leurs fournisseurs traditionnels. Preuve d'un certain engouement, des magazines grand public n'hésitent pas à appâter le lecteur en proposant en « une » de révéler « comment réduire sa facture de 30 % ».

Les monopoles régionaux constitués entre les principaux producteurs et fournisseurs du pays n'ont pas tardé à exploser, suscitant un rapide mouvement de concentration. En septembre 1999, deux conglomérats, Veber et Viag, annonçaient leur fusion : leurs filiales énergétiques, PreussenElektra, très implantées dans le Nord, et Bayernwerk, son homologue bavarois, ne vont bientôt constituer qu'une seule entité, qui pointerait au deuxième rang national. Piqué au vif, car il risquait d'être détrôné, le numéro un RWE a depuis décidé d'absorber son voisin, VEW.

Le marché s'est en outre ouvert aux étrangers. Des opérateurs d'origine scandinave ont été parmi les premiers à tenter leurs chances. Mais l'investissement le plus important revient pour l'instant à EDF : le 19 janvier, la compagnie publique française a acquis 25,01 % (pour 4,7 milliards de deutschemarks) du quatrième producteur alle-

mand, EnBW, dont l'activité est centrée sur le Bade-Wurtemberg. Particularité : cette acquisition, qui a suscité certaines réserves chez les responsables économiques et politiques allemands, unanimes à réclamer la réciprocité en France, a été rendue possible par le désengagement du Land de Bade-Wurtemberg.

Les pouvoirs publics se désengagent de plus en plus du secteur énergétique, alors que les Länder et beaucoup de communes sont traditionnellement propriétaires des très nombreux fournisseurs. Les privatisations et les pertes d'emplois liées aux actuelles restructurations inquiètent d'ailleurs les personnels des entreprises les plus modestes, qui se demandent comment survivre à l'électrochoc de la concurrence.

MANQUE DE TRANSPARENCE

Toutefois, aux yeux de Bruxelles, qui doit encore donner son aval aux fusions en cours, la libéralisation est insuffisante. Principal reproche : l'accès des tiers aux réseaux en place est cher et manque de transparence. La Commission européenne n'a pas caché ses réserves sur un récent compromis passé entre gouvernement et producteurs, qui prévoit de distinguer deux zones, le nord et le sud de l'Allemagne, pour faciliter la facturation appliquée aux concurrents susceptibles d'emprunter les lignes des opérateurs historiques.

Une sévérité qui déclenche des tirs de barrage parmi les industriels allemands de l'électricité : elle est « incompréhensible [...] alors que, dans le même temps, en France, l'ouverture prévue à hauteur de 25 % n'est pas encore entrée dans les faits », dénonce la fédération allemande des producteurs d'électricité.

Philippe Ricard

La retraite à 65 ans, on vous demande votre avis ?

Nous, pour tout ce qui touche à votre argent, nous vous demandons votre avis.

Mieux, nous vous proposons de partager entre vous et avec nous, vos expériences, vos attentes... C'est ainsi que nous créons ensemble, les services financiers on line de demain.

www.zeproject.com

Ze Project

Plus que votre argent, votre avis nous intéresse.

Malgré la mise en garde des Onze, l'euro poursuit sa chute face au dollar

Le billet vert atteint ses plus hauts niveaux depuis dix ans

Les ministres des finances de la zone euro, réunis lundi 31 janvier à Bruxelles, ont estimé qu'« une économie forte va de pair avec une

monnaie forte ». Le président de la Banque centrale européenne (BCE), Wim Duisenberg, a averti qu'un nouvel affaiblissement de l'euro

augmenterait les risques pour la stabilité des prix, une remarque qui pourrait annoncer une hausse des taux de l'institut d'émission.

LA CHUTE de la monnaie européenne face au billet vert s'est accélérée, lundi 31 janvier, en dépit de la mise en garde solennelle lancée par les dirigeants économiques et monétaires de la zone euro. Elle est tombée, dans la soirée, sur la place de New York, à un plancher historique de 0,9670 dollar. Exprimé en devises nationales, ce niveau de la monnaie américaine correspond à des valeurs de 6,78 francs et de 2,0150 deutschemarks, soit ses cours les plus élevés depuis mai 1989.

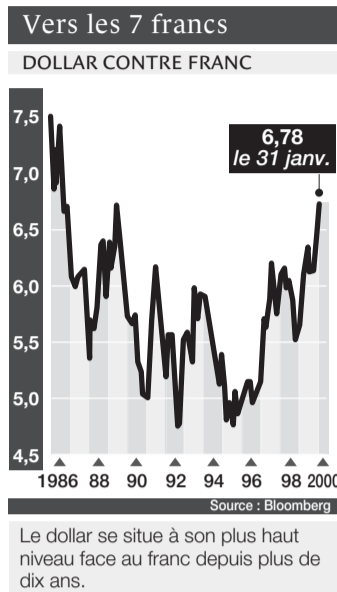
« Une économie forte va de pair avec une monnaie forte », lit-on dans le bref communiqué (six lignes) publié, lundi, à Bruxelles, à l'issue de leur réunion, par les ministres des finances de l'Euro-11, réunion à laquelle assistait Wim Duisenberg, président de la Banque centrale européenne (BCE). Le texte a réaffirmé avec force le « potentiel d'appréciation de l'euro, solidement basé sur la croissance et la stabilité des prix », en soulignant que la croissance européenne était « maintenant très robuste et de plus en plus basée sur la demande interne ».

Afin de mieux convaincre les opérateurs des marchés de l'er-

reur qu'ils commettent en sous-évaluant l'euro, les Onze ont tenu à terminer leur communiqué par des promesses : l'assainissement budgétaire sera poursuivi, ont-ils affirmé, en ajoutant qu'ils partageaient « un engagement en faveur des réformes structurelles, de façon à y assurer un niveau de croissance élevé et non inflationniste ». Au cours des dernières semaines, les analystes anglo-saxons ont mis en avant les handicaps structurels dont souffre l'Europe pour expliquer la faiblesse de l'euro.

LIMITER L'INFLATION

Le ministre français de l'économie et des finances, Christian Sautter, a rappelé les efforts déployés par la France dans le domaine budgétaire. En limitant les dépenses publiques, ce qui permettra de ramener son déficit budgétaire à une situation de quasi-équilibre en 2003. En baissant les impôts de 120 milliards de francs au cours des trois prochaines années, ce qui permettra d'accroître le pouvoir d'achat et donc de limiter les pressions salariales ainsi que, par voie de conséquence, les tensions inflationnistes.



En matière de réformes structurelles, le ministre français a mis l'accent sur l'encouragement à l'innovation, par le renforcement du capital-risque, par une fiscalité favorable aux nouvelles entreprises, par des dispositions favorisant la mobilité des salariés. Ce sont là des thèmes qui se trouvent au centre du projet de la présidence portugaise en vue du Conseil européen qui se tiendra les 23 et 24 mars à Lisbonne. M. Sautter insiste encore sur les efforts à consentir pour l'emploi : effort d'éducation et de formation pour éviter que la croissance ne bute sur des pénuries de main-d'œuvre, effort toujours pour abaisser le coût du travail qui passe par une réduction des cotisations sociales.

M. Sautter, enfin, ne voit pas de risque inflationniste dans la zone euro pour les mois à venir. « Il existe une stabilité interne des prix dans la zone euro, au-delà de la forte hausse des prix du pétrole. L'évolution salariale est compatible avec la productivité », a-t-il déclaré. Il souligne que les échanges avec les pays tiers ne représentent qu'une faible part de l'activité

communautaire et que, par conséquent, l'évolution des taux de change, notamment avec le dollar ou avec le yen, ne peut avoir qu'un faible impact inflationniste.

Cette prise de position semble indiquer qu'aux yeux de M. Sautter un relèvement du taux directeur de la BCE n'est pas justifié. Il y a quelques jours, le ministre allemand des finances, Hans Eichel, avait, lui aussi misé sur un statu quo monétaire en Europe.

Ce n'est pas là l'avis des marchés financiers. Les investisseurs sont de plus en plus nombreux à penser que la BCE pourrait annoncer un resserrement de sa politique dès son prochain conseil, qui se tiendra jeudi 3 février. A cet égard, le brusque changement de ton du patron de la banque centrale n'a fait que les renforcer dans cette conviction.

Dimanche, dans un entretien à la BBC, M. Duisenberg avait affiché une grande sérénité face à la glissade de l'euro. Il avait déclaré ne « pas être déçu du tout » par l'évolution de la monnaie européenne. « Au contraire, je dois dire que la performance de l'euro me donne des raisons d'être plutôt satisfait », avait-il souligné.

Il s'est, au contraire, montré inquiet, lundi, à Bruxelles, en marge de la réunion de l'Euro-11. Tout en rappelant que le taux de change joue un rôle important dans la stratégie de la BCE, il a, pour la première fois, mis en garde contre la possibilité de « problèmes pour les objectifs d'inflation de la zone euro » si la chute de la monnaie européenne devait se poursuivre. A deux jours de la réunion du conseil de l'institut d'émission, ce lien officiellement établi entre les tensions inflationnistes et la faiblesse de l'euro a été interprété, sur les marchés, comme le prélude à un relèvement des taux européens.

Pierre-Antoine Delhommais et Philippe Lemaître (à Bruxelles)

L'alliance Société générale-BSCH est plutôt bien accueillie

LES INVESTISSEURS ont accueilli plutôt favorablement – sans enthousiasme cependant – l'annonce, lundi 31 janvier, de l'alliance entre la Société générale et la banque espagnole Banco Santander Central Hispano (BSCH). L'action du groupe présidé par Daniel Bouton a terminé la séance en hausse de 0,05 %, alors que, dans le même temps, l'indice CAC 40 de la Bourse de Paris cédaient 1,24 %.

Les analystes ont d'abord salué la fin heureuse des négociations entamées il y a plusieurs mois. « C'est une bonne nouvelle », a estimé Guillaume Tiberghien, analyste à la banque scandinave Enskilda Securities, interrogé par l'agence Reuters. « C'est positif parce que nous voyons aujourd'hui la concrétisation de ce que les dirigeants des deux établissements envisageaient publiquement ». Six mois après l'échec de sa fusion avec Paribas, la Société générale aurait été durement sanctionnée en Bourse si elle avait dû abandonner, en cours de route, son projet de coopération avec BSCH.

De surcroît, note Nicolas Lecarpentier, de Crédit lyonnais securities, « le champ de coopération annoncé est plus vaste que prévu. Il

faut maintenant que l'effet d'annonce soit suivi dans les jours ou les semaines qui viennent par des réalisations concrètes ». Sous peine de décevoir les marchés. Avis partagé par Philippe Leonnard, de Meeschaert-Rousselle, pour qui « il faudra voir le calendrier de la mise en œuvre des collaborations ». Il ajoute que « l'ampleur des activités concernées démontre que cela peut être véritablement la préparation à une fusion ». « Cela a un petit air de fiançailles en vue d'une fusion à moyen terme », estime pour sa part Jean-Baptiste Bellon, de la Deutsche Bank.

DIFFÉRENCE DE CAPITALISATION

D'autres analystes se montrent plus réservés sur cette alliance et auraient préféré un rapprochement capitalistique plus poussé entre les deux établissements. « C'est ce que veulent les marchés », note l'un d'eux. La Société générale envisage de prendre une participation de 3 % dans la BSCH, et cette dernière d'acquiescer 7 % de SG. Certains craignent aussi qu'un enchevêtrement de partenariats, qui connaîtraient des stades de développements inégaux, soit très difficile à suivre et enlève de la lisibilité au titre. D'autres s'interrogent aussi sur la possibilité réelle d'un mariage « entre égaux » compte tenu de la différence de capitalisations boursières entre les deux groupes. BSCH pèse 37 milliards d'euros, alors que la Société générale est valorisée à 21,3 milliards d'euros. « La Société générale doit grossir », observe M. Bellon.

Un autre spécialiste souligne que la stratégie de partenariat industriel « structurant », pour reprendre la formule employée par le président de SG Daniel Bouton, est « intéressante et novatrice », compte tenu de la difficulté à réaliser à l'heure actuelle des fusions frontalières. « Personne n'a de modèle de ce que sera la banque européenne de demain, estime pour sa part M. Lecarpentier. L'alliance SG-BSCH peut être un bon moyen de tisser une toile européenne, avec la possibilité d'y intégrer des partenaires historiques comme Royal Bank of Scotland, IMI San Paolo, Commerzbank ou l'assureur britannique CGU ». Dès lundi après-midi, la Commerzbank et San Paolo se sont déclarées intéressées par l'invitation faite par le président de BSCH, Emilio Botin, à venir rejoindre l'alliance scellée avec la Société générale.

P.-A. D.

Lafarge lance sur Blue Circle une OPA de 3,4 milliards de livres

LAFARGE A ANNONCÉ, mardi 1^{er} février, le lancement d'une offre publique d'achat (OPA) hostile de 3,4 milliards de livres (5,7 milliards d'euros) sur son concurrent britannique Blue Circle. La rumeur de cette opération circulait depuis quelque temps (Le Monde du 1^{er} février). Dimanche, le conseil d'administration de Blue Circle avait fait savoir que l'offre « ne méritait pas d'être discutée ». Lafarge envisage de financer cette offre par augmentation de capital à hauteur de 40 % du montant, le reste étant financé par emprunt.

Le groupe français s'intéresse depuis longtemps à Blue Circle, sixième cimentier mondial. Outre l'opposition du conseil d'administration de Blue Circle, le rachat du groupe britannique pourrait soulever d'autres difficultés.

Depuis l'acquisition de Redland en 1998, Lafarge est bien implanté au Royaume-Uni. Avec Blue Circle, numéro un de son secteur en Grande-Bretagne, il détiendrait des positions dominantes dans le béton et les granulats, ce qui risque de poser des problèmes de concurrence.

Vingt-deux candidats aux « boucles locales radio »

L'AUTORITÉ DE RÉGULATION des télécommunications (ART) a reçu, lundi 31 janvier, dernier jour de l'appel d'offres, 22 candidatures pour déployer en France des « boucles locales radio » qui permettront de relier par les ondes des clients à un réseau de télécommunication, sans passer par le réseau local de France Télécom. Le gouvernement a décidé d'attribuer avant cet été deux licences nationales et deux licences pour chacune des 22 régions Suez-Lyonnaises des Eaux et le groupe Arnault, actionnaires à parité, ont formé un consortium avec le Groupe Rallye, BNP Paribas, Francarep (Rothschild) et FirstMark communication, numéro un européen de la boucle locale, pour répondre à cet appel d'offres.

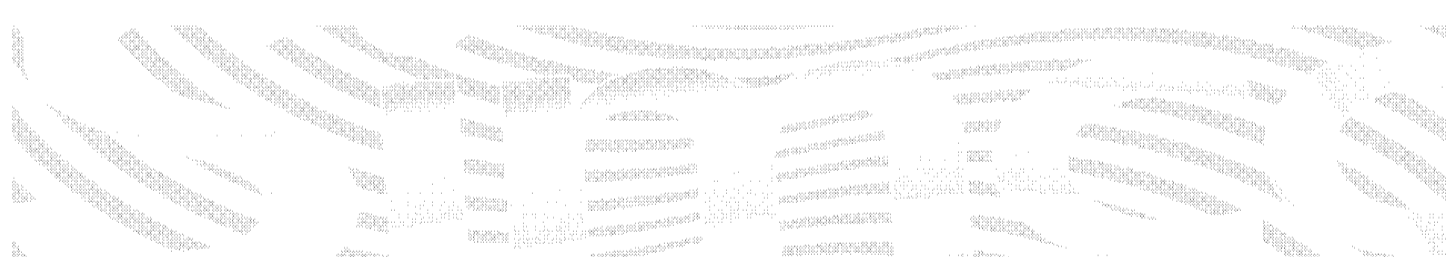
Le consortium souhaite obtenir une licence nationale ou, à défaut, une série de licences régionales. Siris, troisième opérateur fixe en France (préfixe 2), s'est également porté candidat à l'attribution d'une licence nationale. De même qu'un consortium composé d'une filiale du câble-opérateur néerlandais UPC, d'une filiale de la holding Marine Wendel et de la filiale Sogetec de NRJ.

General Motors construit sa première usine aux Etats-Unis depuis quatorze ans

LE CONSTRUCTEUR AUTOMOBILE AMÉRICAIN General Motors (GM) a annoncé, lundi 31 janvier, la construction d'une usine aux Etats-Unis. C'est la première fois depuis quatorze ans ; il s'agissait d'une usine Saturn dans le Tennessee. Le nouveau site, qui ouvrira en 2001, sera implanté à Lansing, dans le Michigan. GM va investir 558 millions de dollars pour produire dans un premier temps des Cadillac mais d'autres modèles pourront y être fabriqués par la suite. L'usine sera capable de produire 200 000 voitures et emploiera 1 500 personnes. Cette décision intervient après une année 1999 record pour l'industrie automobile américaine avec près de 17 millions de véhicules vendus. General Motors veut faire de Lansing un modèle de productivité. Le groupe se fixe comme objectif de fabriquer une voiture en moins de 20 heures.

Surenchères de dernière minute sur NatWest

Les deux assaillants de la banque britannique National Westminster (NatWest), la Bank of Scotland (BoS) et la Royal Bank of Scotland (RBoS), avaient jusqu'au lundi 31 janvier à minuit pour améliorer leurs offres boursières. Toutes deux l'ont fait. La RBoS a tiré la première en annonçant le matin qu'elle relevait son offre de 1,25 milliard de livres à 22,8 milliards de livres (38 milliards d'euros). Elle a reçu pour cela un soutien accru de ses deux partenaires, l'assureur britannique CGU et la banque espagnole BSCH. La Bank of Scotland, alliée à l'assureur Prudential, a attendu la fin de la journée pour lui répondre. A 19 heures (heure de Londres), elle a porté son offre à 24,1 milliards de livres (40,2 milliards d'euros). Les deux banques ont augmenté la composante en espèces de leurs propositions. Les actionnaires de NatWest doivent maintenant décider s'ils soutiennent l'une ou l'autre des banques écossaises ou l'indépendance de NatWest. L'issue de la bataille sera connue le 14 février.



Le Conseil d'Administration s'est réuni le 26 janvier 2000, sous la présidence de Monsieur Michel PARIAT, pour faire le point des activités et prendre connaissance des chiffres provisoires pour l'exercice 1999 et des prévisions pour 2000.

l'augmentation moyenne des loyers de relocation a été de 8,1 % (6,5 % pour les résidences récentes et 14,2 % pour les immeubles haussmanniens), le taux d'occupation financier en décembre s'établissait à 97,6 % et 1 960 appartements ont été reloués pendant l'année écoulée pour un patrimoine d'environ 11 000 logements en exploitation.

pour 1999. Hors immeubles en vente, la progression des recettes locatives est de 3,38 %.

les bureaux, comme les commerces, ont continué à enregistrer les effets favorables de la conjoncture ; 17 545 m², sur un patrimoine de 244 700 m², ont été reloués, avec des augmentations de loyers de l'ordre de 10 %. Le taux d'occupation financier en décembre était de 95,9 %.

- Au total, on enregistre, dégageant une plus-value nette avant impôt de 74,1 MF (11,3 M€).

font apparaître Cette croissance sensible résulte notamment de la maîtrise de l'évolution des charges et en particulier des travaux, rendue possible après les efforts réalisés ces dernières années pour mettre le patrimoine à bon niveau de location.

Estimé par un expert indépendant, le patrimoine a enregistré l'évolution favorable des prix des actifs immobiliers, ainsi la valeur des immeubles à dominante habitation a augmenté de 6,1 % et celle des immeubles à dominante immobilier d'entreprise a enregistré une hausse de 18,2 %.

, à comparer à 15 172 MF (2 313 MC) au 31 décembre 1998 (+ 7,4 %).

Calculé à partir des comptes provisoires au 31 décembre 1999, l'actif net réévalué, avant fiscalité, ressort à

et à un cours de l'action de 525 F (80 €) au 24 janvier 2000.

Après avoir modulé sa politique d'arbitrage pendant la période de crise et de forte imposition des plus-values de cession d'immeubles,

, et va désormais poursuivre ce processus d'arbitrage - qui porte actuellement, à Paris et en région parisienne, sur la vente de 17 ensembles immobiliers d'habitation - afin de dégager des disponibilités pour renforcer son secteur d'immobilier d'entreprise. Dans cette ligne, avec UNIBAIL

Cette transaction, qui porte sur

, conformément à ses orientations stratégiques de développement.

Le conseil d'administration a également examiné les prévisions d'activités et de résultats de la société pour 2000, qui bénéficient de la très bonne conjoncture annoncée en France et en Europe cette année,

Simco
L'IMMOBILIER LOCALIF

Prochains rendez-vous
Comptes de l'exercice : 29 mars 2000
Assemblée Générale : 7 juin 2000

Informations SIMCO disponibles sur le service ECOFIL accessible par le 3615 COB (2,23F la minute)

Rapports annuel et semestriel disponibles sur simple demande
No Vert 0800 800 976

Jean-Luc Lagardère confirme sa volonté de conduire la réforme des NMPP

Pour surmonter la crise du système de distribution de la presse, le groupe Hachette va engager un plan de modernisation des Nouvelles Messageries de la presse parisienne (NMPP). Le projet soumis aux éditeurs prévoit d'importantes mesures d'économies et des suppressions d'emplois

C'ÉTAIT une des principales énigmes dans la crise qui secoue les Nouvelles Messageries de la presse parisienne (NMPP) et menace le système de distribution des journaux en France. Elle a été dissipée, vendredi 28 janvier : au cours d'une réunion de près de huit heures, Jean-Luc Lagardère a confirmé son attachement au maintien d'Hachette comme opérateur des NMPP, dont le groupe est actionnaire minoritaire (49 %). Face aux présidents de ces coopératives et aux dirigeants des principaux quotidiens nationaux, il a même pris soin de préciser, devant son fils Arnaud, successeur désigné, que cet engagement serait préservé au-delà de son maintien à la tête du groupe.

Intervenant quelques jours après la remise du rapport de Jean-Claude Hassan, conseiller d'Etat (*Le Monde* du 27 janvier), la réaffirmation de la « mission » historique exercée par Hachette dans les NMPP n'est pas anodine. Elle signifie que le système de distribution, issu de la loi Bichet de 1947 et fondé sur le principe de la « solidarité » entre les titres, n'est pas remis en cause dans ses fondements. Plus précisément, le risque d'un éclatement, sous la pression d'éditeurs tentés de mettre en place leur propre logistique, semble écarté dans l'immédiat.

Au cours des derniers mois, des incertitudes étaient apparues sur la volonté du groupe, plus préoccupé par ses intérêts dans la télévision et le multimédia, de se maintenir dans une entreprise malmenée par une grave crise financière, commerciale, industrielle, sociale et institutionnelle. Tous les éléments étaient réunis : la perspective d'un déficit croissant (163 millions de francs en 2000 et 281 millions en 2002), une guerre de concurrence avec les Messageries lyonnaises de presse (MLP), des

lourdeurs de gestion et la paralysie à engager une réforme aux « risques » sociaux élevés. Du côté des éditeurs, la querelle entre les quotidiens et les magazines, aux intérêts divergents, n'avait pas permis de parvenir à un « consensus » sur la mise en œuvre d'un projet stratégique « de transformation, global et radical, des NMPP en quatre ans ».

SERVICES RÉORGANISÉS

Les grandes lignes de ce projet sont détaillées dans un document de 55 pages, élaboré par Yves Sabouret, directeur général des NMPP. Elles visent « à restaurer durablement la situation économique de l'entreprise (...), à réformer en profondeur les structures des NMPP et l'organisation du réseau, à réduire les coûts... ». L'ensemble des mesures proposées est complété par un volet spécifique concernant la distribution des quotidiens confié à Jean-

Louis Nachury, directeur général d'Hachette Distribution Services (HDS).

Sur la base des arbitrages rendus par Jean-Luc Lagardère, le conseil de gérance des NMPP devait approuver les principes de cette réforme et dresser la liste des points d'accord comme des blocages en suspens. Initialement prévue mardi 1^{er} février, la réunion a été reportée en attendant une harmonisation des divers scénarios étudiés par l'opérateur. « Il existe désormais un réel consensus pour sortir les NMPP de la crise et les transformer en entreprise efficace », souligne néanmoins Jean de Montmort, président des NMPP.

Programmé jusqu'en 2003-2004, le projet de modernisation des NMPP prévoit un programme d'économies de 625 à 695 millions de francs, auquel devraient s'ajouter des dotations pour le volet social in-

cluant la suppression de plus d'un millier d'emplois sur les 2 500 existants (4 500 avec les filiales). Au total, le coût de cette réforme dépasse 1 milliard de francs (150 millions d'euros).

Cette restructuration industrielle passe, selon les divers scénarios à l'étude, par la réorganisation des centres principaux et la suppression de certaines opérations. Elle inclut la réduction du nombre de dépositaires – les grossistes –, dont le nombre actuel (350) serait limité aux alentours de 200, avec des plates-formes supplémentaires pour le service des quotidiens, soumis aux contraintes de l'urgence et du service de proximité. Parallèlement, serait engagé le réaménagement du réseau de Paris et, en Ile-de-France, de la filiale Paris Diffusion Presse (PDP). Enfin, les services administratifs et opérationnels du siège seraient réorganisés, avec une rédu-

tion envisagée de cinq cents ou six cents personnes, sur des effectifs de mille actuellement.

Les mesures d'économies dégagées devraient être utilisées à des investissements (150 millions de francs). Elles doivent aussi favoriser une diminution de 3 % des coûts de distribution. Dans le plan initial, il était prévu que cette réserve soit uniquement affectée aux magazines pour lutter contre la concurrence des MLP. En fin de compte, les quotidiens ne devraient pas être écartés de cette redistribution, tandis que la réforme des tarifs a été reportée à la fin du processus.

L'approbation de ce projet reste bien évidemment subordonnée à l'accord des éditeurs. Sa mise en œuvre dépend surtout des conditions sociales et des négociations qui vont s'engager avec les organisations syndicales. Sur ce point très sensible, les responsables d'Ha-

chette et les éditeurs sont bien décidés à solliciter les pouvoirs publics pour accompagner « l'enjeu social d'une restructuration destinée à pérenniser un système auquel tout le monde est attaché », selon M. de Montmort. En clair, le gouvernement serait invité à garantir, au travers d'une aide exceptionnelle à la distribution, le maintien du « pluralisme » au profit des titres les plus exposés de la presse quotidienne nationale.

RISQUES D'EXPLOSION SOCIALE

Dans un communiqué publié vendredi 28 janvier, la Filpac-CGT a déjà prévenu que « la modernisation du système, sa nécessaire évolution, ne peuvent se faire sans une concertation large de toutes les parties, et particulièrement des organisations syndicales (...). Prétendre supprimer 1 200 emplois, réduire une fois encore le nombre de dépôts, ne serait qu'un nouveau plan classique de casse sociale et des statuts ». Laurent Jourdas, délégué (CGT) des NMPP, est plus explicite encore : « D'accord pour rénover et moderniser l'entreprise. Mais je ne serai pas l'artisan d'un plan de démantèlement et de casse du système. »

Alors que certains éditeurs semblent tentés de profiter de cette crise pour échapper à l'emprise des ouvriers du Livre, les risques d'explosion sociale suscitent de profondes inquiétudes. Conscientes qu'une partie de leur avenir se joue aux NMPP, les deux composantes de la Fédération du livre, jusqu'alors divisées, ont, sur l'insistance du secrétaire général de la CGT, Bernard Thibault, esquissé un rapprochement pour parler d'une seule voix face au groupe Hachette et aux éditeurs.

M. De.

Michel Delberghe

Les magazines contestent le régime des aides postales

S'ILS PEUVENT ESPÉRER trouver un terrain d'entente sur la réforme des NMPP, quotidiens et magazines ont une autre occasion d'afficher leurs divergences d'intérêts. Passé inaperçu lors de sa publication, le 29 septembre 1999, un arrêt du Conseil d'Etat sème le trouble dans le régime d'attribution « ciblée » des aides postales. Devant la haute juridiction administrative, plusieurs fédérations de la presse magazine (le Syndicat de la presse magazine et d'information - SPMI -), le Syndicat de la presse culturelle et scientifique et la Fédération nationale de la presse agricole et rurale) avaient contesté le décret du 17 janvier 1997 accordant une bonification de 28 % sur les tarifs postaux consentis à la presse quotidienne et hebdomadaire à caractère d'information politique et générale.

Plus précisément, ils remettaient en cause son extension aux suppléments des quotidiens en concurrence, jugée « déloyale », avec les maga-

zines spécialisés s'adressant aux mêmes publics. Principalement visés, les suppléments *Figaro Madame*, *TV magazine* et *Version femme* édités par la Socpresse pour *Le Figaro* et de nombreux quotidiens régionaux, mais aussi *Fémina* et *TV hebdo* du groupe Hachette proposés par le *Journal du dimanche* et certains titres régionaux.

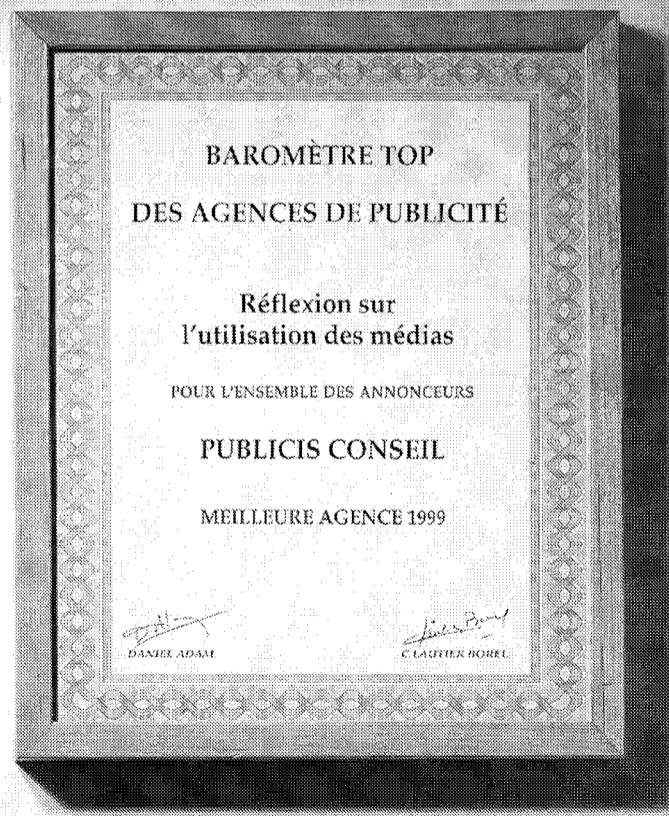
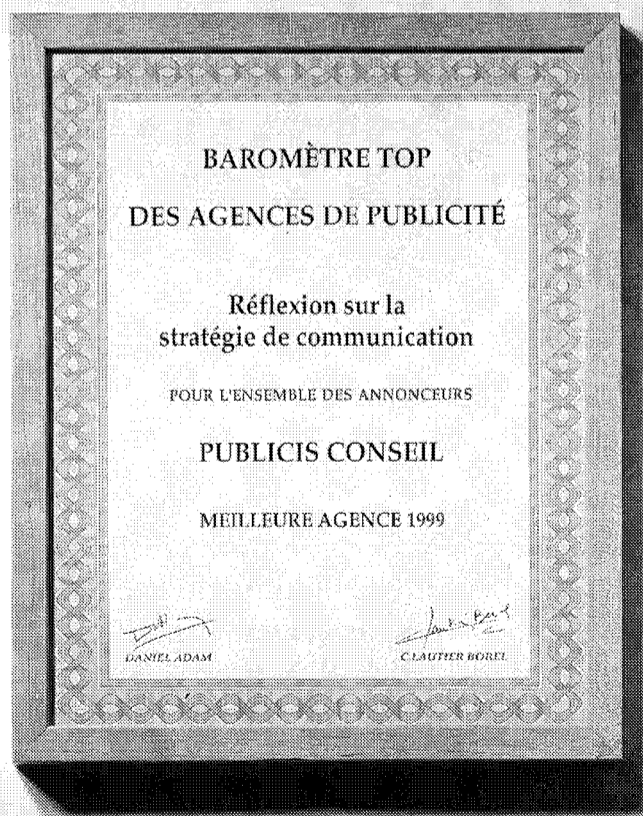
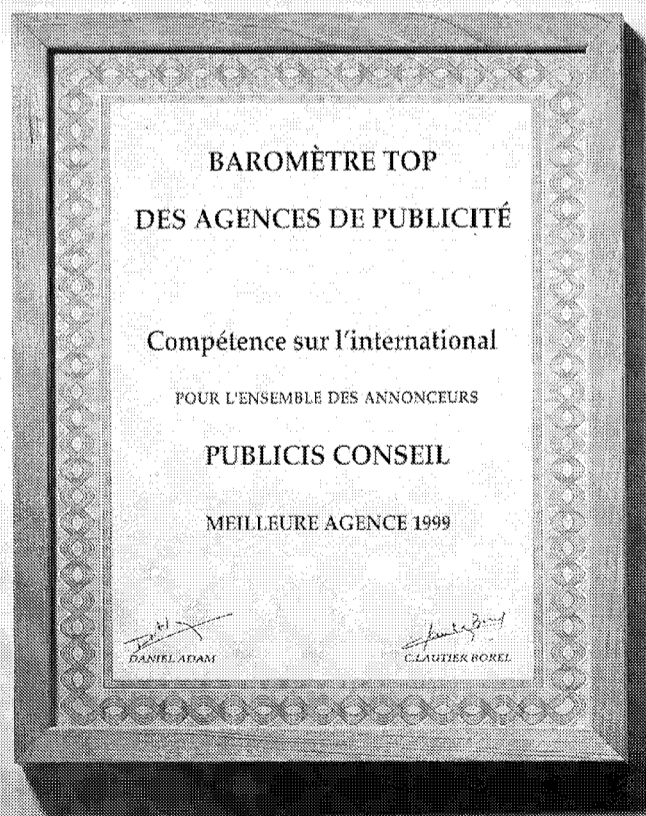
DÉFINITION STRICTE DES SUPPLÉMENTS

Dans le collimateur pourraient également figurer les publications de quotidiens de plus en plus tentés « d'enrichir leur contenu avec des suppléments qui n'ont pas la forme physique du format principal », comme le précise Alain Boulonne, président de la Fédération nationale de la presse française, et par ailleurs directeur de *L'Yonne républicaine*.

Au SPMI, où l'on se garde de vouloir « jouer avec le feu », on considère que cette aide, difficile à évaluer – les suppléments échappent au

comptage de Diffusion contrôlé –, représenterait une somme de 30 millions de francs (4,6 millions d'euros) sur un volume d'aides de 300 millions. « C'est plus une question de principe que nous souhaitons soulever auprès de la commission paritaire et du gouvernement en soulignant les effets pervers [d'une aide] qui fausse le jeu de la concurrence », précise-t-on. Si l'arrêt du Conseil d'Etat a débouté les requérants de leur procédure, il a, en revanche, rappelé les règles et la définition stricte des suppléments et hors-séries auxquelles échappent manifestement les magazines incriminés.

Ce dossier suscite un certain embarras auprès des services spécialisés du gouvernement. Un bilan de l'attribution des aides postales devrait être dressé en 2001 et l'on espère que, d'ici là, il ne faudra pas en passer par une application stricte de la décision du Conseil d'Etat.



Un diplôme ça va, trois diplômes, bonjour les dégâts!



PUBLICIS CONSEIL

Contact Yves GOUGOUX au 01 44 43 70 06

TABLEAU DE BORD

AFFAIRES

INDUSTRIE

● **SAINT-GOBAIN** : le groupe a annoncé, mardi 1^{er} février, le lancement d'une offre publique d'achat de 1,04 milliards de livres (1,72 milliard d'euros), sur le britannique Meyer. L'offre a été acceptée par le conseil de la société, leader britannique de la distribution de matériaux. Saint-Gobain table sur 57 millions d'euros d'économies en trois ans.

● **PHILIP HOLZMANN** : le président du directoire du groupe allemand de bâtiment et de travaux publics, Carl von Boehm-Bezing, a démissionné lundi sous la pression des actionnaires. Philip Holzmann a évité la faillite, en novembre 1999, grâce à l'intervention du chancelier allemand, Gerhard Schröder. Son remplacement par Gerhard Neipp, ancien président de Ruhrkohle, doit être confirmé lors de l'assemblée générale, le 15 mars.

● **COCA-COLA** : le titre du numéro un mondial des boissons sans alcool a perdu 12,8 % en Bourse depuis mercredi 26 janvier, date de l'annonce par le nouveau PDG, Doug Daft, d'un plan de restructuration et du licenciement de 6 000 salariés, soit 21 % de ses effectifs.

● **NOVARTIS** : le laboratoire pharmaceutique suisse tente de se faire coter à la Bourse de New York, ce qui serait le prélude à une acquisition majeure ou une fusion, indique le *Wall Street Journal*, mardi. Novartis dévoilerait le calendrier de cotation le 17 février, date de présentation de ses résultats.

● **SIEMENS/ADTRANZ** : la société portugaise de chemins de fer (CP) a signé, lundi 31 janvier à Lisbonne, avec un consortium formé par les allemands Siemens et Adtranz, un contrat de 160 millions d'euros pour la construction de 34 rames de trains de banlieue destinées aux réseaux de Lisbonne et Porto (Nord). Le contrat prévoit une option de vingt autres rames.

● **AVENTIS** : le groupe pharmaceutique franco-allemand Aventis a annoncé, lundi, avoir reçu une nouvelle autorisation de l'Union européenne pour une utilisation de son anticancéreux Taxotère dans le traitement des cancers du poumon « non-à-petites-cellules ». Le médicament était déjà vendu

contre ce type de cancers dans 80 pays hors d'Europe.

SERVICES

● **SONY** : le groupe japonais a annoncé mardi son intention de vendre ses produits via Internet au Japon dès février. Selon le quotidien économique japonais *Nihon Keizai Shimbun*, Sony cherche à réduire ses coûts de distribution et de stockage.

● **YSL COUTURE** : le groupe Yves Saint Laurent Couture a racheté les 66 % de parts qu'il ne détenait pas encore dans le capital de C. Mendes S. A, prenant le contrôle direct de la distribution mondiale de son prêt-à-porter femme, a annoncé mardi le groupe Gucci.

FINANCE

● **FORTIS** : le bancassureur belgo-néerlandais lance une offre publique d'échange sur les 47 % du capital de la Banque générale du Luxembourg (BGL) qu'il ne détient pas encore, à raison de neuf titres Fortis-Banque (la division bancaire du groupe) ou Fortis-NL (la branche assurances), plus 33 euros par action BGL. L'opération coûtera 1,69 milliard d'euros à Fortis.

● **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE** : la banque va supprimer une vingtaine de postes aux Etats-Unis pour sortir de certaines activités de marché comme les obligations à haut rendement et les obligations hypothécaires.

● **AXA** : l'assureur a porté sa participation dans sa filiale allemande Colonia de 74,8 % à 86,9 %.

● **NIPPON CREDIT BANK** : les banques Lehman Brothers et Paribas ont abandonné leur offre d'achat de la banque japonaise sous tutelle publique, indiquent les agences de presse japonaises, laissant le champ libre à un consortium japonais mené par Softbank et le fonds d'investissement américain Cerberus.

RÉSULTATS

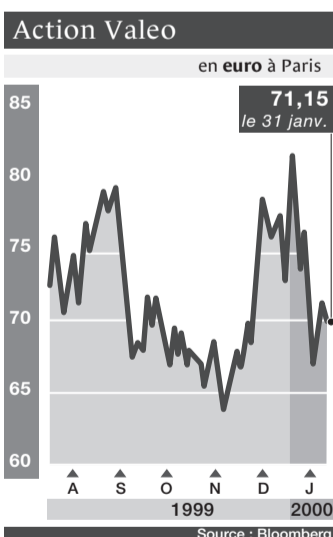
● **UPS** : le géant américain de la messagerie express a réalisé en 1999 un bénéfice net de 883 millions de dollars (899 millions d'euros) pour un chiffre d'affaires de 27,05 milliards de dollars (27,57 milliards d'euros) en hausse de 9,1 % sur l'année précédente.

VALEUR DU JOUR

Valeo accélère sa restructuration

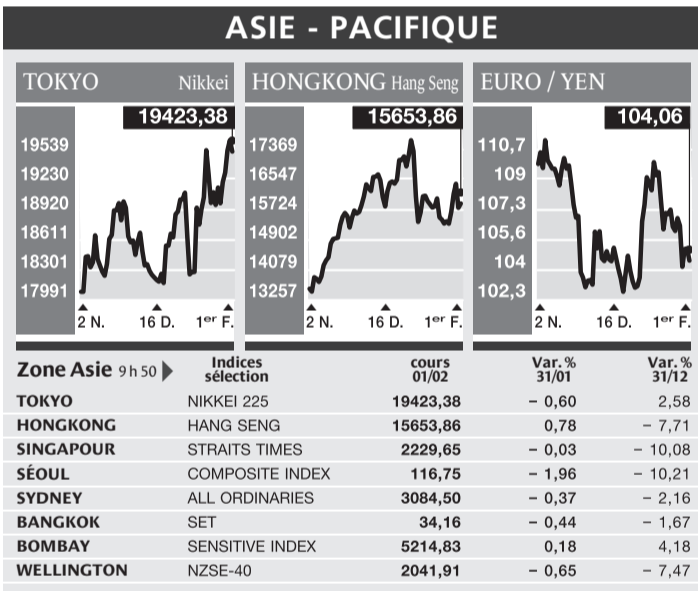
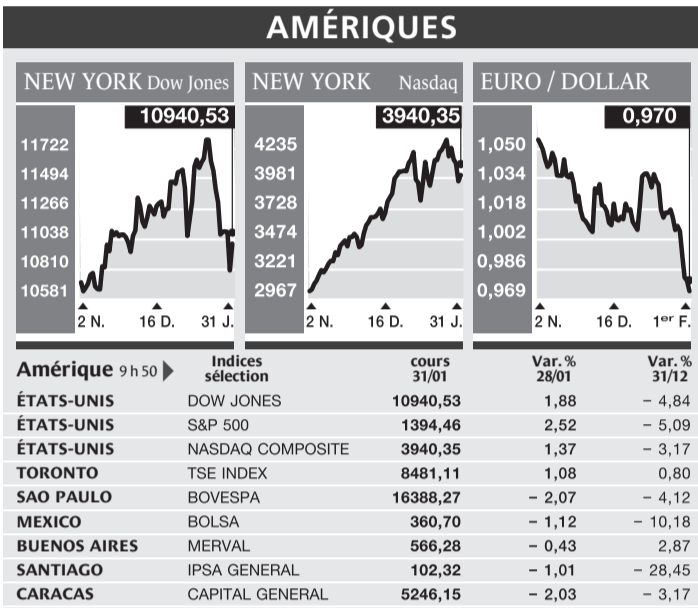
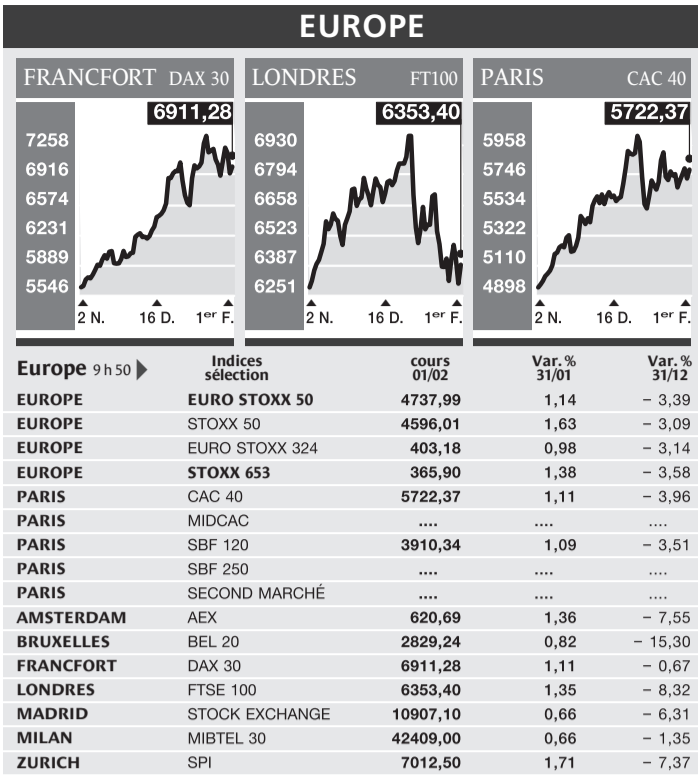
POUR SON DERNIER exercice à la tête de Valeo, avant de prendre sa retraite, Noël Goutard a tenu à soigner son bilan. L'équipementier automobile français a annoncé, lundi 31 janvier, un résultat net en hausse de 117 % à 563 millions d'euros. A l'origine de ce bond des bénéfices, la cession de sa participation dans l'allemand Luk, pour un montant de 857 millions d'euros. Le résultat d'exploitation est en hausse de 14 % à 487 millions d'euros, tandis que le chiffre d'affaires progresse de 28 %, à 7,7 milliards d'euros. Des performances moyennement appréciées par la Bourse, puisque le titre perdait, mardi 1^{er} février en début de journée, plus de 5 %, à 66,45 euros.

M. Goutard a pourtant annoncé une accélération des restructurations. Le groupe a provisionné 645 millions d'euros afin de rationaliser sa production lors des deux prochaines années. « Nous allons redéployer de notre masse salariale vers l'Europe centrale et le Mexique, où les coûts de la main-d'œuvre non qualifiée sont meilleur marché », a annoncé M. Goutard. Le groupe français va investir 120 millions d'euros dans de nouvelles usines en Pologne, en Hongrie et en République tchèque. Les effectifs devraient ainsi diminuer de 6 000 personnes en Europe occidentale et aux Etats-Unis en 2000 et 2001 sous forme de départs naturels, de préretraites ou de reclassements. Grâce à la cession de Luk, Valeo dispose désormais d'une trésorerie



nette de 464 millions d'euros. Cela doit permettre au groupe de poursuivre en 2000 ses investissements au Japon. « Nous avons noué des contacts pour des acquisitions notamment dans le domaine électrique et électronique », a déclaré M. Goutard. Valeo a également annoncé la création d'un fonds d'investissement de 100 millions d'euros dans les sociétés innovantes. Le groupe veut parallèlement améliorer sa compétitivité dans la recherche et le développement. Profitant de la poursuite de sa stratégie et d'une progression du marché mondial estimée entre 2 % et 3 %, Valeo vise, en 2000, un résultat net de l'ordre de 4 % du chiffre d'affaires, qui devrait lui-même progresser de 5 %.

Stéphane Lauer



SUR LES MARCHÉS

PARIS

LA BOURSE DE PARIS a débuté la séance de mardi sur une hausse de 0,8 % après les progressions enregistrées lundi soir à Wall Street. L'indice CAC 40 a repassé la barre des 5 700 points à l'ouverture, pour s'établir à 5 705,32 points. L'indice vedette de la place parisienne avait terminé la séance de lundi sur une perte de 1,24 % à 5 659,81 points.

FRANCFORT

LA BOURSE DE FRANCFORT a ouvert, mardi, en légère hausse, l'indice DAX des valeurs vedettes progressant de 0,08 % dans les tout premiers échanges, pour s'établir à 6 841,12 points. Lundi, cet indice avait perdu 3,2 %, pour clôturer à 6 835,6 points.

LONDRES

LA BOURSE DE LONDRES a ouvert en hausse, mardi, l'indice Footsie des cent principales valeurs gagnant 0,89 % à 6 324,5 points. Lundi, cet indice était tombé à son plus bas niveau depuis début novembre. Il avait ainsi reculé dans l'après-midi jusqu'à 6 246,8 points, pour terminer à 6 268,5 points.

TOKYO

LA BOURSE JAPONAISE s'est repliée, mardi, les investisseurs ayant préféré s'en tenir à la prudence à la veille de la décision de la Réserve fédérale américaine sur les taux. Après quatre jours de hausse, l'indice Nikkei a terminé en repli de 0,60 %, à 19 423,38 points.

NEW YORK

L'INDICE Dow Jones de la Bourse américaine a enregistré, lundi 31 janvier, une hausse de plus de 200 points, les investisseurs ayant jugé que les perspectives de croissance de bon nombre de sociétés, bancaires en particulier, ne souffriront pas d'une éventuelle hausse des taux qui pourrait décider la Réserve fédérale mercredi. L'indice Dow Jones a clôturé en hausse de 1,88 %, à 10 940,53 points, et l'indice Standard and Poor's 500 a progressé de 2,52 %, à 1 394,46 points. L'indice Nasdaq a, quant à lui, pris 1,37 alors qu'il cédait plus de 3,3 % en fin de matinée.

TAUX

LE TAUX de l'obligation assimilable du Trésor français émise à dix ans s'inscrivait à 5,69 %, mardi, lors des premiers échanges, tandis que celui du bund allemand, émis à même échéance, s'établissait à 5,56 %. Le rendement évolue à l'inverse du prix. Lundi, outre-Atlantique, le rendement moyen sur les bons du Trésor à 30 ans, principale référence, avait terminé à 6,491 %, contre 6,431 % vendredi.

CHANGE

L'EURO restait faible lors des premiers échanges, mardi. La devise européenne se négociait près de son plus bas historique à 0,9678 dollar. La monnaie japonaise était également en baisse face au billet vert qui se traitait à 107,37 yens.

ÉCONOMIE

Le taux d'épargne aux Etats-Unis est à un plus bas historique

LES DÉPENSES des ménages américains ont augmenté de 0,8 % en décembre 1999, tandis que leurs revenus ont progressé de 0,3 %, a annoncé, lundi 31 janvier, le département américain du commerce. Pour l'ensemble de 1999, les dépenses de consommation ont augmenté de 6,9 % par rapport à l'année précédente qui avait enregistré une hausse de 5,9 %. Ces dépenses ont progressé en 1999 à un rythme qui n'avait plus été observé depuis dix ans. En revanche, les revenus n'ont pas suivi au même rythme : ils ont augmenté de 5,9 % par rapport à 1998, année qui avait enregistré une hausse similaire. En conséquence, le taux d'épargne des ménages est tombé à son plus bas historique de 2,4 % en 1999, contre 3,7 % en 1998. En décembre 1999, ce taux d'épargne a été de seulement 1,5 %.

■ **Le gouvernement américain compte rembourser 17 milliards de dollars de la dette publique au cours des trois premiers mois de l'année, deuxième trimestre fiscal, a indiqué lundi le département du Trésor. Ce montant est supérieur à une première estimation d'un remboursement de 12 milliards de dollars sur le trimestre. Cette estimation a été réévaluée en raison de rentrées fiscales plus importantes et de dépenses moindres, selon le Trésor.**

■ **L'indice d'activité établi par le groupement des directeurs d'achat des industries manufacturières (NAPM) de la région de Chicago s'est établi à 55,6 en janvier, contre 56,0 en décembre 1999, a annoncé lundi l'association professionnelle. L'indice des prix payés par les entreprises du groupement, un baromètre d'inflation très surveillé, est passé de 67,7 en décembre à 67,8 en janvier, une stabilité qui ne cache pas une certaine tension inflationniste, selon le NAPM.**

■ **ZONE EURO** : l'excédent commercial avec le reste du monde s'est élevé à 4 milliards d'euros en novembre 1999 contre 7,2 milliards en novembre 1998, a annoncé lundi l'office européen des statistiques Eurostat. Pour l'ensemble des quinze pays de l'Union européenne, le solde des échanges commerciaux a été déficitaire de 2,6 milliards d'euros en novembre 1999, contre un excédent de 1,6 milliard d'euros en novembre 1998.

■ **FRANCE** : les prix de vente des biens intermédiaires ont été stables en décembre 1999 par rapport à novembre, selon des données publiées lundi par l'Insee. En glissement annuel, les prix de vente des biens intermédiaires ont augmenté de 1,0 %. Les prix des biens d'équipement ont baissé de 0,1 % en décembre (0,2 % sur un an).

■ **ITALIE** : les prix à la production ont progressé de 0,4 % en décembre 1999 par rapport à novembre et s'établissent en progression de 2,8 % par rapport à décembre 1998, a annoncé lundi l'Institut national des statistiques.

■ **POLOGNE** : le produit intérieur brut (PIB) a crû de 4,1 % en 1999, a annoncé lundi l'Office central des statistiques. En 1998, le PIB polonais avait augmenté de 4,8 %. La croissance prévue pour 2000 par la loi de finances est de 5,2 %.

■ **JAPON** : le taux de chômage est remonté à 4,6 % en décembre 1999 contre 4,5 % le mois précédent, enregistrant sa première hausse depuis six mois. En moyenne sur l'ensemble de l'année 1999, il s'est élevé à 4,7 %, son plus haut niveau historique alors qu'il avait déjà battu tous ses records en 1998 pour atteindre 4,1 %.

■ **Le Japon est satisfait de la tendance baissière du yen face au dollar** depuis la réunion du G 7, samedi 22 janvier, a déclaré, mardi 1^{er} février, Takatoshi Ito, vice-premier ministre japonais aux affaires internationales. M. Ito, qui avait pointé, à la fin de la réunion du G 7, la surévaluation du yen et la sous-évaluation de l'euro, a souligné que les prévisions de croissance ne pouvaient à elles seules expliquer cette divergence.

■ **Les taux à long terme ne peuvent pas être définis comme normaux**, a déclaré mardi le ministre japonais des finances, Kiichi Miyazawa. Lorsque l'économie commencera à se redresser grâce à un retournement de la demande privée, il faudra « se préparer mentalement à ce que les taux des nouvelles émissions obligataires et de celles destinées à renouveler les emprunts arrivant à échéance augmentent », a-t-il ajouté.

■ **CHINE** : la déflation devrait disparaître cette année, les prix à la consommation augmentant de 1,5 % après plus de deux années de baisse, a annoncé un institut de conjoncture cité lundi par la presse officielle. Selon le Centre national d'information, l'indice des prix à la consommation va repartir à la hausse après avoir reculé de 1,3 % l'an dernier.

Taux de change fixe zone Euro				Hors zone Euro	
Euro contre	Taux	contre franc	Taux	Euro contre	31/01
FRANC	6,55957	EURO	0,15245	COURONNE DANOISE	7,4424
DEUTSCHEMARK	1,95583	DEUTSCHEMARK	3,35385	COUR. NORVÉGIENNE	8,0825
LIRE ITALIENNE (1000)	1,93627	LIRE ITAL. (1000)	3,38774	COUR. SUÉDOISE	8,6000
PESETA ESPAG. (100)	1,66386	PESETA ESPAG. (100)	3,94238	COURONNE TCHÈQUE	35,7900
ESCUDO PORT. (100)	2,00482	ESCUDO PORT. (100)	3,27190	DOLLAR AUSTRALIEN	1,5430
SCHILLING AUTR. (10)	1,37603	SCHILLING AUTR. (10)	4,76703	DOLLAR CANADIEN	1,4195
PUNT IRLANDAISE	0,78756	PUNT IRLANDAISE	8,32894	DOLLAR NÉO-ZÉLAND	1,9848
FLORIN NÉERLANDAIS	2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS	2,97660	DRACHME GRECQUE	331,9500
FRANC BELGE (10)	4,03399	FRANC BELGE (10)	2,97660	FLORINT HONGROIS	255,3600
MARKKA FINLAND	5,94573	MARKKA FINLAND	1,10324	ZLOTY POLONAIS	4,1153

Cours de change croisés						
01/02 9h50	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR. S.
DOLLAR	0,93214	0,97000	0,14794	1,61635	0,60328
YEN	107,28000	104,06000	15,86500	173,38000	64,74500
EURO	1,03093	0,96098	0,15245	1,66605	0,62195
FRANC	6,75965	6,30125	6,55957	10,92530	4,07945
LIVRE	0,61868	0,57675	0,60020	0,09145	0,37340
FRANC SUISSE	1,65760	1,54470	1,60740	0,24515	2,67810

Taux d'intérêt (%)

Taux 31/01	Taux J.J.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	3,30	3,30	5,66	6,06
ALLEMAGNE	3,25	3,50	5,53	6,02
GDE-BRETAG.	6,37	6,03	5,75	4,72
ITALIE	3,25	3,44	5,80	6,26
JAPON	0,04	0,06	1,72	2,28
ÉTATS-UNIS	5,91	5,69	6,64	6,46
SUISSE	2,70	2,05	3,66	4,37
PAYS-BAS	3,20	3,44	5,70	6,10

Matières premières

En dollars	Cours 31/01	Var. % 28/01
MÉTAUX (LONDRES)		
CUIVRE 3 MOIS	1873	-0,32
ALUMINIUM 3 MOIS	1719,50	-0,09
PLOMB 3 MOIS	478	-0,83
ETAIN 3 MOIS	5870	-0,

VALEURS EUROPÉENNES

Les valeurs du secteur de la technologie et des télécommunications ont été particulièrement mal orientées, lundi 31 janvier. Les boursiers s'interrogent sur les répercussions de l'accord Vodafone-Vivendi sur les autres valeurs du secteur : l'action British Telecom a abandonné 5,61 %, Siemens 7,94 % et Deutsche Telekom 3,48 %.

cune des deux banques écossaises qui convoitent la National Westminster Bank ne parviendra à l'emporter. Les titres des trois établissements ont perdu du terrain, entraînant dans leur sillage l'ensemble du secteur bancaire. L'amélioration de son offre annoncée dans la matinée par la Royal Bank of Scotland n'a pas été jugée très convaincante par le marché.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 31/01, and a date indicator 01/02 9h41.

Table titled 'AUTOMOBILE' listing various car manufacturers and their stock prices.

BANQUES

Table listing various banks and their stock prices.

CONSTRUCTION

Table listing various construction companies and their stock prices.

PRODUITS DE BASE

Table listing various raw materials and their stock prices.

CHIMIE

Table listing various chemical companies and their stock prices.

CONGLOMÉRATS

Table listing various conglomerate companies and their stock prices.

TÉLÉCOMMUNICATIONS

Table listing various telecommunications companies and their stock prices.

CONSTRUCTION

Table listing various construction companies and their stock prices.

CONSUMMATION CYCLIQUE

Table listing various cyclical consumption companies and their stock prices.

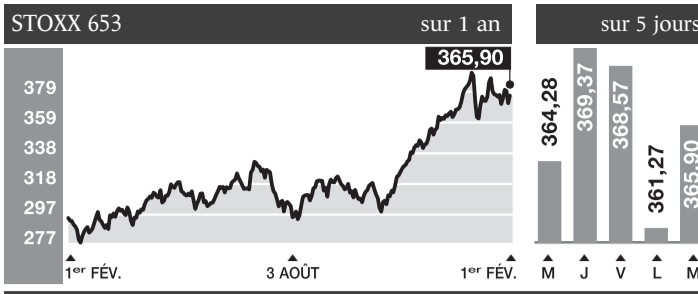


Table listing various companies in the STOXX 653 index and their stock prices.

BIENS D'ÉQUIPEMENT

Table listing various equipment companies and their stock prices.

PHARMACIE

Table listing various pharmaceutical companies and their stock prices.

ÉNERGIE

Table listing various energy companies and their stock prices.

SERVICES FINANCIERS

Table listing various financial services companies and their stock prices.

ALIMENTATION ET BOISSON

Table listing various food and beverage companies and their stock prices.

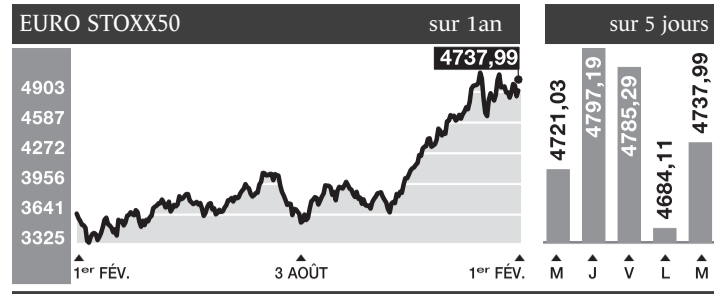


Table listing various companies in the EURO STOXX50 index and their stock prices.

MEDIAS

Table listing various media companies and their stock prices.

BIENS DE CONSOMMATION

Table listing various consumer goods companies and their stock prices.

COMMERCE DISTRIBUTION

Table listing various retail and distribution companies and their stock prices.

HAUTE TECHNOLOGIE

Table listing various high-tech companies and their stock prices.

SERVICES COLLECTIFS

Table listing various utility and service companies and their stock prices.

EURO NOUVEAU MARCHÉ

Table listing various companies in the Euro New Market and their stock prices.

BRUXELLES

Table listing various companies in Brussels and their stock prices.

FRANCFORT

Table listing various companies in Frankfurt and their stock prices.

Advertisement for www.lemonde.fr featuring the text 'FOOT EN DIRECT'.

★ CODES PAYS ZONE EURO
FR : France - DE : Allemagne - ES : Espagne
IT : Italie - PT : Portugal - IR : Irlande
LU : Luxembourg - NL : Pays-Bas - AT : Autriche
FI : Finlande - BE : Belgique.

CODES PAYS HORS ZONE EURO
CH : Suisse - NO : Norvège - DK : Danemark
GB : Grande-Bretagne - GR : Grèce - SE : Suède.

VALEURS FRANÇAISES

Le titre Casino s'appréciait de 0,41 %, à 98,7 euros, mardi 1er février, lors des premiers échanges. Le groupe de distribution a annoncé un chiffre d'affaires annuel en hausse de 10,5 %.

RÈGLEMENT MENSUEL

MARDI 1er FÉVRIER Cours relevés à 9 h 50 Liquidation : 22 février

Table of French stock market data including columns for 'Précédent en euros', 'Cours en euros', 'Cours en francs', '% Var. veille', and 'Montant coupon (1)'. Lists various companies like B.N.P. (T.P.), R.C. LYONNAIS, etc.

Continuation of French stock market data table with columns for 'Précédent en euros', 'Cours en euros', 'Cours en francs', '% Var. veille', and 'Montant coupon (1)'. Lists companies like BAZAR HOT. VILLE, BIC, BIS, etc.

Continuation of French stock market data table with columns for 'Précédent en euros', 'Cours en euros', 'Cours en francs', '% Var. veille', and 'Montant coupon (1)'. Lists companies like GROUPE GTM, GROUPE PARTOUCHE, etc.

Continuation of French stock market data table with columns for 'Précédent en euros', 'Cours en euros', 'Cours en francs', '% Var. veille', and 'Montant coupon (1)'. Lists companies like SR TELEPERFORMANC, SUEZ LYON. DES EAU, etc.

Table titled 'International' showing stock market data for various international companies with columns for 'Précédent en euros', 'Cours en euros', 'Cours en francs', '% Var. veille', and 'Montant coupon (1)'. Lists companies like AMERICAN EXPRESS, A.T.T., etc.

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; # contrat d'animation; o = offert; d = demandé; † offre réduite; ‡ demande réduite; ◆ cours précédent.

DERNIÈRE COLONNE RM (1) :

Lundi daté mardi : % variation 31/12; Mardi daté mercredi : montant du coupon en euros; Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon; Jeudi daté vendredi : compensation; Vendredi daté samedi : nominal.

NOUVEAU MARCHÉ

LUNDI 31 JANVIER

Cours relevés à 17 h 35

Table of 'Nouveau Marché' data with columns for 'Cours en euros', 'Cours en francs', '% Var. veille', and 'Montant coupon (1)'. Lists companies like COIL, CONSODATA, CROSS SYSTEM, etc.

SICAV et FCP

Table of SICAV and FCP data with columns for 'Valeurs unitaires* Euros', 'francs**', and 'Date cours'. Lists various investment funds like ÉCUR. DYNAMIQUE+, ÉCUR. ÉNERGIE D PEA, etc.

Advertisement for SAS (Scandinavian Airlines) with the headline 'Voyager différemment'. Includes an image of a pilot and text describing flight services to Scandinavia.

Table of stock market data for various companies including IT LINK, KALISTO ENTE, KALIBOOK, etc.

Table of stock market data for various companies including R2I SANTE, RADOUX INTL., RECIF #, etc.

SECOND MARCHÉ

MARDI 1er FÉVRIER

Une sélection. Cours relevés à 9 h 50

Table of 'Second Marché' data with columns for 'Cours en euros', 'Cours en francs', '% Var. veille', and 'Montant coupon (1)'. Lists companies like ARKOPHARMA, ASSYSTEM, etc.

Table of stock market data for various companies including OPTALIS DYNAMIQ., OPTALIS DYNAMIQ. D., OPTALIS ÉQUILIB. C., etc.

Table of stock market data for various companies including FONDS communs de placements, LCF E. DE ROTHSCHILD, AMÉRIQUE 2000, etc.

LÉGENDE

* Hors frais. ** A titre indicatif. * Part div. par 10 au 5/5/99.

SPORTS La saison de cyclisme sur route reprend ses droits en Europe, avec le Grand Prix d'ouverture/La Marseillaise, mardi 1^{er} février. ● DIX ÉQUIPES, dont deux font leurs pre-

miers pas, constituent le peloton professionnel français, chiffre jamais atteint. ● CETTE EMBELLIE ÉCONOMIQUE pourrait engendrer frustrations et effets pervers, car

toutes les formations ne seront pas retenues sur les épreuves les plus en vue, celles de la Coupe du monde notamment. ● LA PERSPECTIVE du Tour de France (1^{er}-23 juil-

let), pour lequel trois « invitations » restent à délivrer, pourrait provoquer une forte concurrence franco-française et une recherche forcée de résultats. ● LE SUIVI MÉDICAL a

été revu à la hausse par l'Union cycliste internationale (UCI), mais le rôle important désormais dévolu aux médecins d'équipes inquiète certains coureurs français.

La prospérité du cyclisme français pourrait avoir des effets pervers

Dix équipes professionnelles françaises commencent la saison 2000, mardi 1^{er} février, par le Grand Prix d'ouverture/« La Marseillaise ». La quête de résultats pourrait être effrénée dans la perspective d'une qualification pour le Tour de France

ABONDANCE de biens ne nuit pas, assure le dicton. Les cyclistes français n'iront pas prétendre le contraire. Avec l'arrivée de deux nouvelles équipes professionnelles (Bonjour, Delatour), l'étoffement des moyens de deux formations créées en 1999 (Besson Chaussures, Saint-Quentin-Oktos) et le renouvellement des baïls de deux sponsors (Française des jeux, AG2R Prévoyance, l'ex-partenaire de Casino), les possibilités de « faire le métier » dans l'Hexagone n'ont jamais été aussi importantes. Dix groupes sportifs français s'alignent pour cette nouvelle saison, qui a repris, en Europe, mardi 1^{er} février avec le Grand Prix d'ouverture.

RECHERCHE D'INVITATION

S'il y a « du travail pour tout le monde », à en croire Marc Madiot, directeur sportif de la formation La Française des jeux, cette embellie pourrait générer frustrations et effets pervers. « Dix équipes, cela risque de poser des problèmes, tout le monde ne pourra pas être invité dans toutes les épreuves, notamment les plus médiatisées », relève Alain Bondué, manager de Cofidis.

Besson n'a ainsi pas été retenue sur Paris-Nice.

Qui dit médiatisation dit surtout Tour de France, la course phare, qu'un sponsor, qui plus est français, ne peut « pas imaginer ne pas faire », comme l'assure François Migraïne, directeur général de Cofidis. Or, si dix-sept équipes sont assurées d'y participer, dont cinq françaises (AG2R Prévoyance, Cofidis, Crédit Agricole, Festina, La Française des jeux), il reste trois invitations à décrocher d'ici au 31 mai. Cette perspective risque de peser lourd. « BigMat, Bonjour, Delatour, cela va être une guerre terrible », pronostique Marc Madiot.

BigMat Auber, invitée chaque année depuis 1996, juge « fondamentale » sa présence à la Grande Boucle. Delatour et Bonjour, eux, ne comprendraient pas d'être pénalisés parce que l'on a recruté uniquement des Français », offrant un capital points (leur classement mondial) moins fort que n'aurait pu le procurer un recrutement d'étrangers, comme le souligne Michel Gros, directeur sportif de Delatour.

L'émulation entre ces forma-

tions (Besson et Saint-Quentin n'ont pas de visées sur le Tour 2000) s'annonce d'autant plus rude que les invitations sont aussi convoitées par les Espagnols de Kelme (avec Fernando Escartin, 3^e du Tour 1999), les Italiens de Lampre, ou les Danois de Jack and Jones. De là à ce que la concurrence vire à la quête effrénée de résultats avec, sous-jacentes, des dérives dans les préparations, il y a un pas, dont rien – et surtout pas le suivi médical – ne peut garantir qu'il ne sera pas franchi.

Chez Bonjour, on assure que l'on ne cherchera pas à tous prix les résultats. « Ce qui prime, c'est le comportement, l'esprit d'équipe. Les résultats seront une conséquence », déclare Jean-René Bernaudeau, le directeur sportif. Ce dernier rejette par ailleurs toute idée de frustration par rapport au statut de groupe sportif de 2^e division (GS2) de son équipe (établi en fonction du total de points des coureurs).

SATISFAIRE LES SPONSORS

Ce statut, que partagent BigMat, Crédit agricole, Delatour, Besson et Saint-Quentin, est pourtant synonyme de non-qualification à un

certain nombre d'épreuves. Particulièrement celles de la Coupe du monde (Milan-San Remo, Tour des Flandres...), à l'exception des manches françaises (Paris-Roubaix, Paris-Tours). Ce qui fait dire à Alain Bondué que les non-appariations sur des épreuves-clés pourraient conduire certains sponsors « à s'interroger sur leur retour sur investissement ».

Lance Armstrong à Paris-Nice

L'Américain Lance Armstrong (US Postal), vainqueur du Tour de France 1999, renouera avec la compétition le 20 février en Espagne (Trophée Luis Puig) et sera présent à Paris-Nice. Grièvement blessé au genou en juin 1999 au Tour d'Allemagne et absent des compétitions depuis lors, l'Italien Michele Bartoli (Mapei) s'est inscrit au Challenge de Majorque (6-10 février). Laurent Jalabert (ONCE) réapparaîtra en France mi-février – au Tour méditerranéen – pour la première fois depuis son départ précipité du Tour 1998. L'Italien Marco Pantani (Mercatone Uno), qui n'a plus couru depuis son exclusion du Giro, le 5 juin 1999, reviendrait au Tour de Valence (22-26 février). L'Allemand Jan Ullrich (Telekom), vainqueur du Tour d'Espagne et du Mondial contre la montre en 1999, débutera en Afrique du Sud, au Rapport-Toer (11-19 février). Après une année agitée – affaire Sainz et suspension par Cofidis, qu'il a renoncé à quitter – ? Le Belge Frank Vandembroucke sera présent au Grand Prix d'ouverture. Il vise « au moins une » des classiques du printemps et... le Tour de France. Richard Virenque (Polti) retrouvera, lui, la compétition au Tour méditerranéen.

« Ils en auront quand même pour leur argent, ils seront sur Paris-Nice, La Dauphiné Libéré, etc », tempère Marc Madiot. « Ce problème n'est pas majeur », relève Yves Chevillotte, directeur général adjoint du Crédit agricole, dont l'équipe disposait d'un statut de 1^{re} division (GS1) en 1999. « Notre vocation est d'abord française », explique Michel Laurent, le manager de cette

formation, qui ajoute que « vu la valeur de l'équipe, nous devrions être souvent invités, comme au Tour des Flandres, par exemple ».

L'évolution vers un statut GS1, et la plus grande visibilité qui va de pair, semble néanmoins programmée pour les « petits » nouveaux.

SE FAIRE RECONNAÎTRE

Même s'il estime que « GS1, on le devine par la valeur du collectif » et que cela impose des contraintes – « il faut être sur les « coupes du monde », avec de fortes chances de passer à travers sur les courses en France » – Jean-René Bernaudeau reconnaît que « l'an prochain, ce raisonnement ne sera plus valable ».

« L'objectif est d'abord de se faire connaître en France, mais en 2002, nous pourrions être plus internationaux, car Delatour aura des ambitions d'entreprise hors de France », explique Michel Gros. En attendant, les premières courses de la saison 2000 montreront vite si le peloton français doit, ou non, se féliciter de son abondance de biens.

P. L. C.

Le suivi médical longitudinal s'harmonise sur le plan international

LA SAISON cycliste à venir présente au moins une nouveauté. Le 3 décembre 1999, les autorités médicales de l'Union cycliste internationale (UCI) et de la Fédération française de cyclisme (FFC) sont parvenues à un accord. Résultat, le suivi médical longitudinal obligatoire est désormais le même pour tout le monde. A deux exceptions près. « En France, nous recherchons en première analyse l'érythropoïétine [EPO] et les récepteurs de la transferrine, tandis que l'UCI ne s'y attelle qu'en deuxième lecture, en cas de signaux cliniques anormaux », explique Armand Mégrét, responsable de la commission médicale à la FFC.

Quelques divergences demeurent entre les deux institutions – notamment sur l'indépendance des médecins analystes vis-à-vis des équipes – mais, pour le reste, tout va pour le mieux. Les polémiques qui, la saison précédente, opposaient la « méthode française » à la « méthode UCI » appartiennent à des temps aujourd'hui révolus.

« VOLONTÉ D'AVANCER »

« Depuis la conférence de consensus scientifique, organisée au siège de la FFC, le 11 mai, le travail mené avec les médecins de l'UCI, Patrice Mangin, de l'institut médico-légal de Lausanne, et Léon Schattenberg, le patron de la commission médi-

cale, est entièrement positif. J'ai le sentiment d'une réelle volonté d'avancer vers une meilleure prise en compte des problèmes sanitaires », poursuit Armand Mégrét.

Après une année de confrontations parfois vives, rien ne semble plus urgent en matière de prévention des dérives dues au dopage, que de rapprocher les points de vue. Un processus est en marche, qui développe les échanges d'informations et les collaborations. Voilà tout juste dix jours, Gérard Dine, le maître d'œuvre du suivi

longitudinal « à la française », faisait une fois de plus le voyage de Lausanne afin d'harmoniser ce qui pouvait encore l'être. « L'UCI doit offrir une technique réalisable par tous les pays, précise Gérard Dine. C'est la tâche qui nous occupe en ce moment. D'autres réunions sont prévues dans les prochaines semaines. »

Finie, donc, la crainte d'un cyclisme à deux vitesses. Du moins sur ce strict plan du suivi médical. Au sein du peloton professionnel, les formations ont financé les ex-

mens médicaux à chacun de leurs coureurs (environ 1 500 francs par individu et par test), et ceux qui s'alignent au départ des premières épreuves affichent des bilans d'aptitude médicalement certifiés.

Côté français, la totalité des coureurs professionnels, évoluant dans une équipe affiliée à la FFC, ont satisfait à deux tests : un test physiologique, obligatoire une fois l'an ; un test biologique (trimestriel) au travers d'un contrôle sanguin finalisé dans une trentaine de laboratoires dûment accrédités par

les instances médicales. Au total, près de 200 coureurs Elite 1 ont satisfait à ces tests.

« Pour la catégorie Elite 2 – environ 500 cyclistes –, nous nous sommes limités aux examens physiologiques. Nous attendons dans les jours à venir des décisions ministérielles afin de financer les tests sanguins », indique Armand Mégrét.

LE RETOUR DU SILENCE

Toutes les données recueillies dans les laboratoires sont centralisées au niveau de la commission médicale, qui vient d'obtenir de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) l'autorisation de les transférer via l'informatique. Seul le docteur Mégrét en a la connaissance exhaustive et dispense *in fine* les autorisations, ou les refus de licence.

Reste tout de même une limite : mettant en avant le respect du secret médical, la FFC a décidé de ne plus rien communiquer sur l'évolution des résultats durant toute la saison, contrairement à ce qu'elle a pu faire en 1999 (sans citer de noms de coureurs). Les bons vieux principes de l'opacité et du silence sont de retour. Lesquels n'ont pourtant pas toujours réussi au microcosme cycliste.

2 Compte tenu de ces réserves, dans quel état d'esprit, vous et vos homologues, abordez-vous la saison 2000 ?

Il reste des craintes. On est plus prudent qu'optimiste. On veut que ça avance. On n'a pas le temps d'attendre. Moi notamment, parce qu'il me reste quatre ou cinq ans dans le vélo.

3 Que se passera-t-il s'il apparaît que, dans le peloton, les choses n'évoluent pas suffisamment cette année ?

On irait vers un clash, tant au niveau des coureurs que des sponsors français. Cela dit, la situation change aussi en Italie, et cela peut modifier les choses.

Propos recueillis par Philippe Le Cœur

Yves Bordenave

TROIS QUESTIONS À...

XAVIER JAN

1 Le 11 janvier, lors de la présentation de l'équipe La Française des jeux, à laquelle vous appartenez, vous avez, au nom des coureurs, déclaré « espérer un jour, le plus vite possible, pouvoir concourir sans suspicion et mesurer notre valeur », tout en précisant que vous vous sentiez « trop souvent prisonniers d'un système et de demi-mesures ». Qui visiez-vous ?

Les décisions de l'Union cycliste internationale (UCI) sur le suivi médical. C'est bien d'avoir un rapprochement entre ce qui est fait en France et ce qu'exige l'UCI sur les paramètres biolo-

giques à prendre en compte lors des examens. Par contre, c'est une aberration que l'UCI s'entête à faire remonter les résultats des examens via les médecins d'équipes. On se fout de la gueule du monde !

Si on en est arrivé là en matière de dopage, c'est parce que des médecins d'équipes l'ont introduit. Se contenter de leur bonne foi n'est pas crédible. En France, la gestion du suivi est indépendante.

Le professeur Mengin [directeur de l'Institut universitaire de médecine légale de Lausanne, conseiller de l'UCI] admet qu'il peut y avoir des dérives. Mais M. Verbruggen [président de l'UCI] ne veut pas entendre parler de ça.

Le Monde www.lemonde.fr QUATRIÈME SEMAINE DU CONCOURS L'ANNÉE DU SIÈCLE France Inter

COMMENT PARTICIPER ?

Vous avez jusqu'au lundi 7 février pour découvrir l'événement du siècle qui se cache derrière le titre suivant : « Hiraoka hara-kiri ». Aidez-vous de l'indice du jour ci-dessous pour trouver son nom puis recherchez sa date exacte dans le cahier spécial jeu paru dans *Le Monde* daté du 9-10/01/00, disponible chez votre marchand de journaux ou sur demande*.

3 INDICES PAR JOUR !

Le 1^{er} indice paraît dans les pages du *Monde*, le 2^e sur le site www.lemonde.fr et le 3^e sur *France Inter* entre 7 h et 9 h. Vous pouvez envoyer 1 réponse par participant et par jour, maximum, avant le lundi 7 février, sur bulletin ou papier libre, collé sur dos de carte postale.

PLUS D'UN MILLION DE FRANCS DE PRIX À GAGNER !

Gagnez cette semaine : 1^{er} Prix : 1 *Twingo Pack Renault*. 2^e Prix : 1 *Home Cinéma*, 133 cm Thomson. 3^e Prix : 1 PC multimédia *Pentium III* 500 Mhz. 4^e Prix : 1 montre *Chaumet* chrono acier. 5^e Prix : 1 montre *Chaumet Sport Class One*. Du 6^e au 10^e Prix : 5 téléphones *Nokia* 8810. Du 11^e au 100^e Prix : 90 Mini chaînes Thomson VTCD 800.

Bulletin réponse 4^e semaine - 02/02/2000

Inscrivez ici en lettres majuscules le nom de l'événement de la semaine à trouver,

le jour, le mois et l'année

QUESTION SUBSIDIAIRE pour départager les ex aequo, devinez le tirage du *Monde* daté du 04/02 :

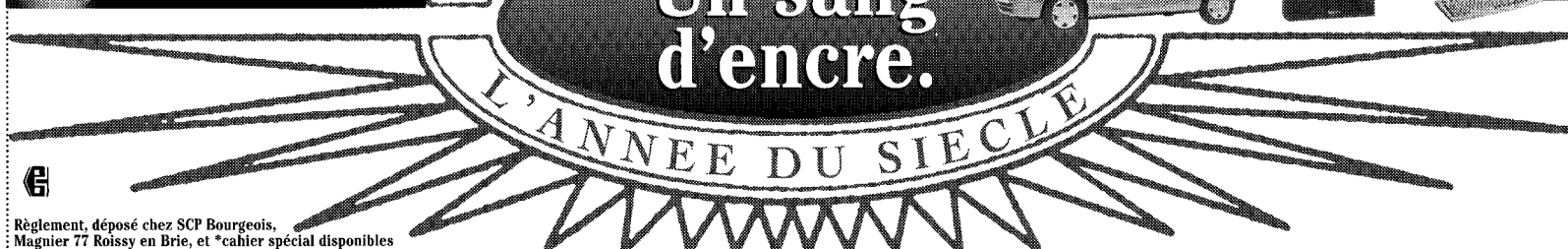
NOM
PRÉNOM
ADRESSE

SIGNATURE* ABONNÉ NON

A compléter en totalité et renvoyer sur dos carte postale uniquement jusqu'au jeudi 03/02 dernière levée postale, à : L'ANNÉE DU SIÈCLE / BP 461 / 77838 OZOIR LA FERRIÈRE cedex

selon la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 06/01/78, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant en écrivant à l'adresse ci-dessus. *signature des parents pour les mineurs.

Solution de la 3^e semaine : ouverture du 1^{er} festival de Cannes le 20/09/1946. Retrouvez la liste des gagnants dans *Le Monde* daté du 06-07/02/2000



Règlement, déposé chez SCP Bourgeois, Magnier 77 Roissy en Brie, et *cahier spécial disponibles sur demande écrite (carte postale) à l'adresse indiquée sur le bulletin ci-dessus.

Un radar en orbite pour cartographier la Terre en 3D

Pendant dix jours, les instruments de la navette Endeavour vont observer la planète. Les données ainsi recueillies permettront d'établir des cartes numériques en relief dont les plus précises seront réservées à l'armée américaine

Les responsables de la NASA ont décidé, mardi 1^{er} février, de retarder « de quelques jours » le lancement de la navette Endeavour. Le temps de remplacer un ordinateur dont la défaillance avait entraîné l'annulation du tir pré-

vu lundi 31 janvier. Le but de cette mission de onze jours est d'établir une cartographie radar complète des terres situées entre le soixantième degré de latitude nord et le cinquantième degré de latitude sud. Les don-

nées recueillies devraient permettre d'établir, avec une résolution de trente mètres, des modèles numériques des terrains qui auront été survolés. Les satellites civils d'observation actuellement opérationnels sont capables de

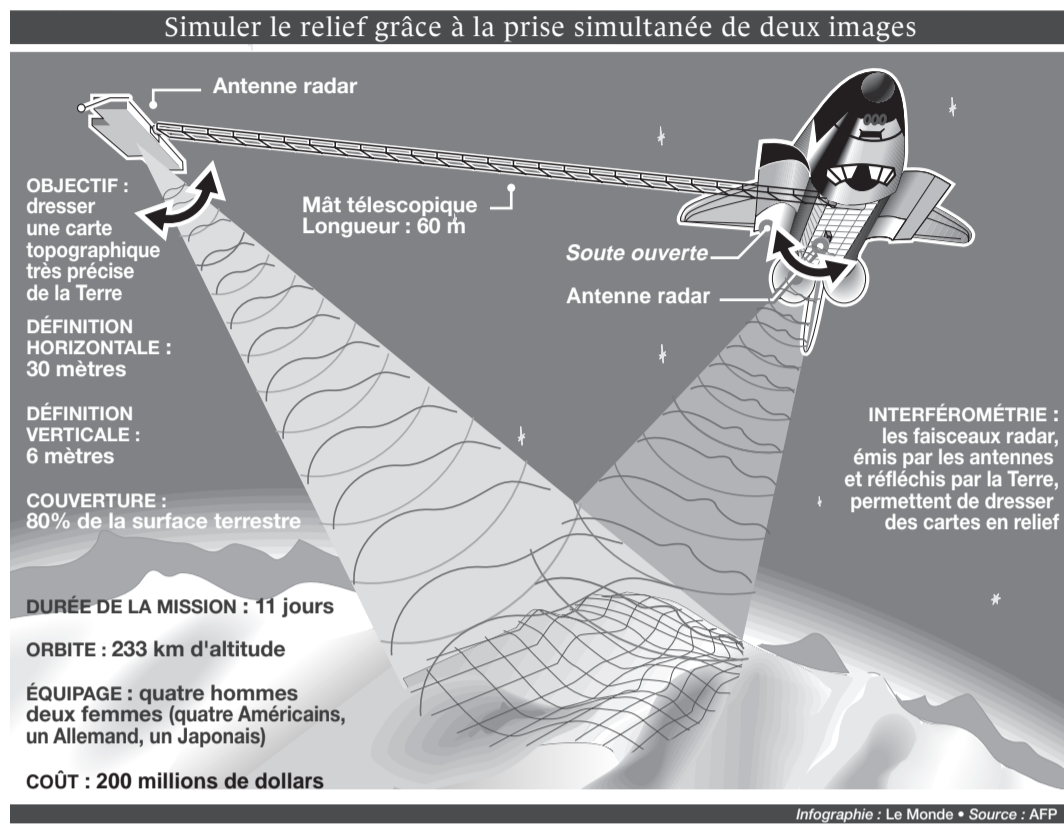
performances bien plus grandes. Mais il s'agit, cette fois, de dresser des cartes en trois dimensions dont les applications ne sont pas seulement civiles. Les militaires s'y intéressent pour leurs avions de chasse et leurs missiles.

MALGRÉ cinquante ans de conquête spatiale et le lancement de centaines de satellites, la Terre reste toujours une inconnue. Au point même que l'on se demande parfois si l'on n'en sait pas plus sur le relief et la géographie de Mars que sur notre bonne vieille planète. Certes, le sol de la plupart des régions industrialisées est depuis longtemps mis en carte avec des détails - la résolution - d'une trentaine de mètres, voire moins. Mais nombre de pays moins riches ne disposent que de cartes approximatives.

Cette situation devrait changer avec la mission de onze jours que la navette Endeavour et son équipage de six astronautes devraient mener dans les prochains jours. En effet, Endeavour va, pendant dix jours, maintenir sa soute et le matériel qu'elle contient tournés vers la Terre pour en analyser les moindres détails. Pour cela, la NASA et son partenaire dans ce vol, la très discrète National Imagery and Mapping Agency (NIMA), fournisseur de cartes à haute définition et d'images satellite à haute résolution destinées à l'armée et aux services de renseignement américains, ont installé dans la navette 14,5 tonnes de matériel sophistiqué.

L'ensemble, d'une valeur de 200 millions dollars, se compose d'un puissant radar dont les émissions sont réfléchies par le relief que ses ondes rencontrent puis récupérées en orbite par de grandes antennes montées sur la navette. L'utilisation en orbite de cette technique très terrestre ne date pas d'aujourd'hui. Dès juin 1978, la NASA a fait de l'imagerie radar civile avec le satellite Seasat, qui n'a malheureusement fonctionné que quatre mois. Parallèlement, les militaires américains n'ont pas manqué de prospecter cette voie qui, entre autres avantages, celui de faire abstraction de la présence éventuelle de nuages. Le Pentagone dispose d'ailleurs de plusieurs satellites de type Lacrosse, des géants capables de prendre des images radar dont les détails doivent être de l'ordre du mètre sinon moins.

La mission Endeavour n'a pas pour ambition d'être aussi précise. Mais elle a celle, plus globale, de vouloir faire en une dizaine de jours un bilan complet des terres émergées comprises entre le soixantième degré de latitude nord et le cinquantième degré de



latitude sud ; soit les régions où vivent 95 % des habitants de la planète. Pour cela, le système embarqué dans la navette fera de l'interférométrie radar. Une technique qui consiste à recueillir en une seule passe, sur deux antennes distantes l'une de l'autre, les ondes radar réfléchies par le sol. L'avantage de cette méthode est qu'elle permet de créer ce que les spécialistes appellent des franges d'interférences, à partir desquelles on peut reconstituer des images en trois dimensions du relief.

DES UTILISATIONS MILITAIRES

Pour y parvenir, la NASA a placé l'une des antennes du radar d'Endeavour dans la soute de l'engin et installé la seconde au bout d'un mât télescopique d'un peu plus de soixante mètres. Mais ce n'est pas tout. Elle a eu aussi recours à un radar dit à visée latérale et à synthèse d'ouverture. Résultat : une formidable moisson de données permettant d'établir des cartes avec une résolution de 30 mètres dont une partie seulement sera mise dans le domaine public. Seule, en effet, la carte du monde avec une résolution de 90 mètres sera disponible sans autorisation

de la National Imagery Mapping Agency. Un tel contrôle peut surprendre alors que nombre de satellites d'observation « travaillant » dans le domaine visible comme les français Spot et les américains Landsat, Ikonos et bientôt Orbview proposent à la vente des scènes dont la résolution est comprise entre un et dix mètres. En optique ou radar, les photos des satellites donnent des informations utiles dans les domaines de la géologie, de la volcanologie, de l'hydrologie, de l'implantation des relais téléphoniques ou des systèmes de navigation des véhicules terrestres. Mais, à haute résolution, l'interférométrie radar est précieuse pour construire des modèles de terrain numériques utilisables à basse altitude pour guider avions de chasse et missiles.

Est-ce à dire que l'imagerie radar depuis l'espace est un domaine réservé américain ? Certainement pas. L'Europe, le Canada et le Japon ont aussi leur mot à dire. Avec ERS-1, lancé en janvier 1991, les Européens ont fait la démonstration de leurs capacités en ce domaine. « Même si la résolution d'ERS-1 et de son jumeau ERS-2 n'est que de 20 à 25 mètres,

ce sont, rappelle Guy Duchossois, directeur des programmes d'applications à l'Agence spatiale européenne (ESA), deux engins qui ont servi de révélateurs à l'interférométrie radar avec des résultats étonnants sur la « respiration » des volcans, le suivi des glaciers et la remodelage des terrains par le récent séisme turc d'Izmit. »

Certes, reconnaît Guy Duchossois, l'interférométrie radar des satellites ERS n'était pas aussi parfaite que celle de la NASA. Mais,

avec une antenne radar de dix mètres de diamètre, on peut, en utilisant les mouvements en orbite de l'engin, simuler le comportement d'une antenne d'un kilomètre de diamètre. Et, si on associe deux images radar d'un même lieu prises à quelques jours d'intervalle, on peut faire de l'interférométrie.

LA NASA SE JOUE DE LA MÉTÉO

Seul problème, en trente-cinq jours - c'est le délai minimal entre deux passages du satellite -, les conditions au sol peuvent avoir changé, ce qui peut introduire des erreurs ou des imprécisions. Avec la mise en service d'ERS-2, qui suit son jumeau de près, l'ESA a pu réduire ce délai à vingt-quatre heures. Guy Duchossois admet cependant que cette méthode n'est pas aussi efficace que celle utilisée par la NASA, qui prend deux images d'un site en même temps et s'affranchit ainsi des variations des conditions météorologiques.

« Leur mission est superbe, ajoute-t-il, et complémentaire de celles non américaines déjà lancées ou sur le point de l'être. » En effet, d'autres satellites imageurs radar sont en préparation. A la mi-2001, l'ESA doit mettre en orbite la plate-forme Envisat tandis que les Japonais, forts de l'expérience acquise avec JERS-1, préparent la mission ALOS. Quant aux Canadiens, qui, en 1995, ont lancé Radarsat-1 (10 mètres de résolution), ils se sont accommodés du refus des Américains de leur fournir une plate-forme pour son successeur Radarsat-2, et en ont confié la réalisation à un industriel européen.

Jean-François Augereau

Une Norvégienne s'est remise d'une baisse record de sa température corporelle à 13,7 °C

L'HISTOIRE, quasi miraculeuse, est racontée par l'hebdomadaire médical britannique *Lancet* dans son édition du 28 janvier. Au cours d'une promenade à skis, une jeune Norvégienne tombe dans une crevasse. Elle se débat dans l'eau glacée pendant quarante minutes et est secourue après encore quarante minutes. Lorsqu'on la récupère, elle est cliniquement morte. Traitée immédiatement par bouche à bouche et massage cardiaque et transportée en hélicoptère - un vol d'une heure - à l'hôpital de Tromsø, où la réanimation a été continuée malgré les très faibles chances de survie... elle a repris son travail cinq mois plus tard.

Qu'est-ce qui a permis ce miracle ? Tout un ensemble de bons fonctionnements et, surtout, l'acharnement de ses compagnons puis de l'hôpital où a été conduite la jeune femme, dont la température centrale est tombée jusqu'à 13,7°C. L'équipe de secours, immédiatement alertée par les compagnons de la jeune femme, a été particulièrement rapide et efficace pour creuser un trou dans la glace et la récupérer. Bien que les chances de survie étaient infimes, ses compagnons de randonnée, jeunes internes en médecine, ont immédiatement entrepris une réanimation manuelle. La ventilation mécanique après pose d'une sonde

dans la trachée a pu avoir lieu dans l'hélicoptère, arrivé peu de temps après les premiers secours, sans que cesse le massage cardiaque. Dix minutes après l'arrivée à l'hôpital, une circulation extracorporelle était mise en place, permettant d'envoyer dans les artères du sang à la fois oxygéné et réchauffé.

LE CERVEAU « HORS CIRCUIT »

Son cœur s'est remis à battre spontanément, quarante minutes après l'entrée en salle d'opération, alors que la température n'était encore que de 14,4°C. Trois heures plus tard, la température centrale était revenue à la normale et la circulation extracorporelle pouvait être arrêtée. Les suites n'ont pas été exemptes de complications. La ventilation artificielle a dû être conservée trente-cinq jours et de nombreux organes se sont montrés défaillants. Mais, très rapidement, la jeune femme a récupéré toute sa conscience. Au bout de deux mois, elle a commencé la rééducation et, cinq mois après l'accident, refaisait des courses en montagne et du ski.

Les plus grandes chances de survie concernent les accidents où l'hypothermie a précédé l'arrêt du cœur. Le précédent record d'hypothermie (14,4°C) était survenu chez un enfant dans des conditions analogues. Dans ces cas, l'organisme humain met le cerveau

« hors circuit ». Le métabolisme cérébral est ainsi diminué. Un réflexe de conservation, en quelque sorte. Le cerveau est, en effet, l'organe le plus sensible à l'absence d'oxygène et ses cellules sont lésées rapidement (et de manière irréversible) dans une situation d'asphyxie.

En 1978, un médecin du centre hospitalier du Michigan a publié les observations de quinze noyés qui avaient séjourné de quatre à trente-huit minutes dans les eaux glacées des grands lacs et que l'on avait récupérés sans pouls, sans respiration, les pupilles dilatées, en état de mort évidente. Onze d'entre eux, soumis à une réanimation intensive dans un centre spécialisé, « ressuscitèrent » sans séquelles. Aujourd'hui, grâce à ces pionniers, on sait que les noyés « glacés » ne doivent être tenus pour morts qu'après l'échec de toutes les tentatives de réchauffement et de réanimation cardiopulmonaire, même dans le cas d'un arrêt prolongé de leurs fonctions cardiaques et respiratoires. L'histoire du *Lancet*, qui repose sur une chaîne ininterrompue de secours efficaces, surpasse tous ces cas nord-américains par l'ampleur du refroidissement observé et donne un formidable espoir pour les accidents de ce type.

Elisabeth Bursaux

PRIX DE PROJET DE RECHERCHE ALIMENTATION ET SANTÉ

5 PRIX DE 100 000 F

Dans le cadre de sa mission d'encouragement de la recherche, l'Institut Danone propose cette année 5 Prix de projet de recherche de 100 000 F chacun (soit 15 245 Euros), pour soutenir de jeunes chercheurs en nutrition. Deux de ces Prix pourront récompenser des projets à réaliser à l'étranger.

LES THÈMES

ALIMENTATION ET SANTÉ, NUTRITION ET PRÉVENTION, PHYSIOLOGIE DE LA NUTRITION, ALIMENTS DE L'AVENIR, COMPORTEMENTS ALIMENTAIRES.

LES CHERCHEURS CONCERNÉS

Chercheurs de moins de 35 ans, en situation doctorale ou post-doctorale, travaillant dans un cadre hospitalier, universitaire ou de recherche, dans les disciplines suivantes : médecine, diététique, pharmacie, sciences agro-alimentaires, et sciences humaines.

LE JURY

Les membres du Conseil Scientifique de l'Institut Danone sous la présidence du Pr Pierre Bourlioux et du Dr Daniel Rigaud.

Date limite de dépôt des candidatures : 25 avril 2000.



Vous pouvez obtenir le dossier de candidature sur notre site internet

<http://france.danone-institute.com>

ou en contactant l'Institut Danone : 126, rue Jules Guesde - 92302 Levallois-Perret Tél. : 01 40 87 22 00 - Fax : 01 40 87 23 61 E-mail : institut@danonefr.danone.com



INSTITUT DANONE

Diète de charme

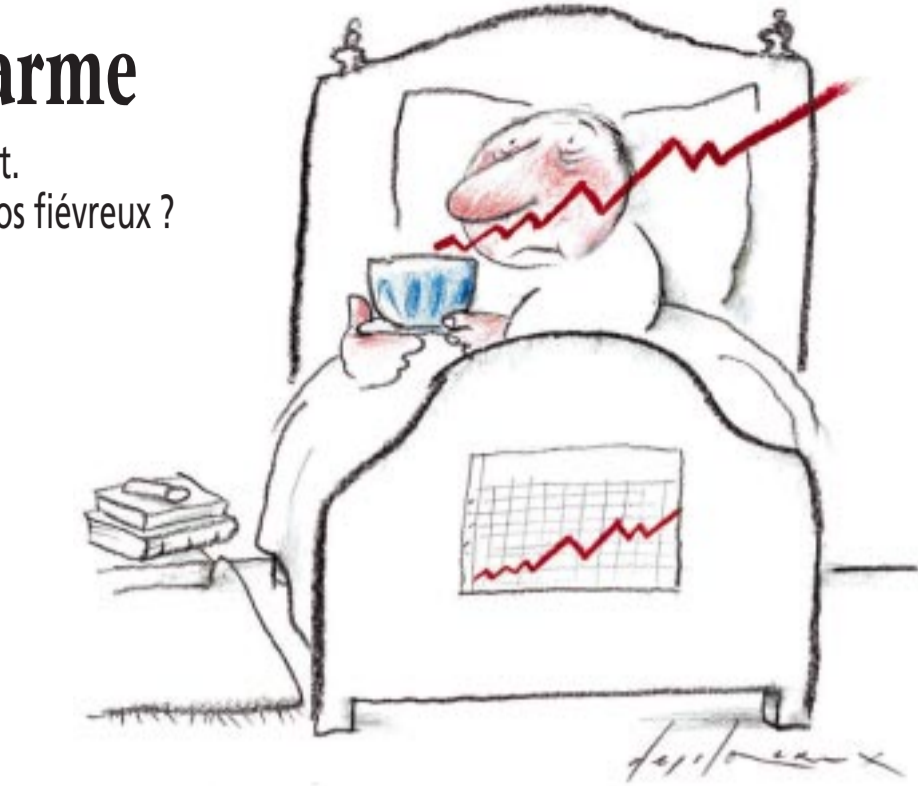
Le mal court, le mal court.
Comment bien nourrir nos fiévreux ?

LA MISE à la diète est l'une des prescriptions les moins compromettantes, mais sûrement aussi l'une des plus aléatoires qu'un réparateur en petites maladies puisse prescrire à son patient. L'attaque du virus par la discipline personnelle, le mal enrayé par la privation. Sommes-nous encore capables de ces efforts, nous qui cédon depuis si longtemps à l'impérieuse énergie de la pharmacopée moderne ? Mais d'abord, que faut-il entendre par diète ?

A l'époque où la médecine pouvait apparaître comme le bras armé de l'Eglise, le malade – toujours suspecté d'avoir passé de louches accords avec ses démons personnels – était saigné à blanc et dragonné de jeûnes successifs jusqu'à son rétablissement, ou le plus souvent ses obsèques. La diète est de caractère moins radical. Il s'agit de l'abstinence momentanée d'apports alimentaires ; d'une veille, rude mais souple, de la chaudière carburante ; en aucun cas de son arrêt.

Tube digestif en transe, tempête dans les vestibules ; la machine réveille. Il faudrait lui donner des gages de bonne volonté tout en l'amodiant à des nouveautés, qui, progressivement, cesseraient de la faire grogner. Seul un praticien diplômé en diététique et nutrition profondes pouvait nous enseigner ; comme seuls quelques as de la cuisine des cimes seraient capables d'arrondir les angles les plus rugueux du régime rédempteur. Sauver le souffrant par le bon.

Psychologiquement, nous sommes en face d'un malade à conquérir avec précaution. Isolé de son cercle habituel par cette vaine recommandation d'avoir à s'abstenir d'honorer le festif du repas familial, on le retrouve à la fois furibard et assez fanfaron de son sacrifice. Châtié au hasard pour assurer la survie du groupe, dès qu'il sera moins mourant, il en aura des choses à dire... Pour l'instant, de



son dispensaire de l'Arpège, entendent Alain Passard nous lire l'ordonnance d'un consommé de légumes aux herbes fraîches, qu'il vient, de chic, de mettre au point pour encourager le plaignant à s'attendre au meilleur.

SALER AVEC FERMETÉ

Premier jour, premier repas ; séduction, n'oublions pas. Un litre et demi d'eau claire dans laquelle on jette une gousse d'ail et un pouce de gingembre cueilli du jour. Bouquet de coriandre, de menthe neuve et de verveine. Frissons légers sur les feux, pas de brutalité, que de la douceur. Gros oignon piqué d'un clou de girofle, deux blancs de poireau, trois échalotes grises, un peu de chou. Fleur de sel à la fin d'une cuisson assez longue – l'académie prévient qu'il faut saler avec fermeté –, ainsi qu'une pincée de fleur de thym et deux baies de genièvre écrasées. On laisse tiédir et l'on décante. Les légumes seront proposés aux bien portants.

Arrivée de la féculé, indispensable, la féculé. A Joigny, Jean-Michel Lorain propose un risotto des moins chargés en matières grasses

– strictement interdit – astucieusement marié de carottes à la Vichy auxquelles on demandera de faire le sacrifice du beurre. Rondelles très fines, sel, cuillère à café de sucre, recouvrir d'eau, cuire à découvert et à gros bouillons jusqu'à évaporation complète, persil haché en conclusion. Mélanger au riz. Boissons ? De l'eau, avec en dessert une tisane de bois de réglisse tamisé à la râpe à muscade et rondelle de citron jaune.

Deuxième round, deuxième jour. Encore faible, toujours moribond, l'œil morne et méfiant, le malade ne pourra pourtant pas ne pas s'inquiéter des prochaines surprises qu'on lui réserve. Ça l'intéresse. Et le temps des protéines est arrivé. Il aurait parfaitement le droit à du jambon, mais non, trop facile et d'esprit trop carcéral ; poussons la recherche. Poisson en papillote, raie ou cabillaud, cuit en compagnie de dés de tomate, d'échalote et de quelques feuilles de basilic ; on ne servira que le poisson, mar-

bré d'un trait d'huile d'olive. Les affaires reprennent. Plat de coquillettes pour suivre – surtout pas al dente, seulement cuites à la convenable – avec copeaux de parmesan pour faire joli et faire passer le message. Flan saupoudré de cannelle en fin de banquet et jus de raisin en prime de consolation.

Troisième jour, docteur ; vous voyez ça comment ? Ecoutez, le sujet me paraît en diète ascendante satisfaisante, la tuyaoterie se rénove à rythme normal ; sans surchauffe, je pense que l'on peut engager la vitesse supérieure. Magnifique, le savoir. Alors à table ! Côte de veau, épaisse, amenée à résolution selon les meilleures doctrines de la cuisson de la côte de bœuf, et endives braisées ; matières grasses toujours à l'index. Un fromage après, suisse, par exemple, pour rester sous l'auvent de la prudence, disons un emmental, et une pomme au four en final rehaussée de miettes de noix. Un verre de vin rouge, genre Anjou pas violent, est autorisé pour célébrer le fin des épreuves. Etaient-elles si féroces que cela ?

Jean-Pierre Quélin



Le navet

Les Anglais sont beaucoup plus navets que nous. De tous les Européens, ce sont eux qui cultivent le plus cette plante potagère. Ils en produisent chaque année 160 000 tonnes et la France moitié moins. Contrairement à nous, ils raffolent des fanes légèrement velues de ce légume, connu là-bas sous le nom de « turnips tops » et qu'ils cuisinent comme des épinards. Est-ce sous leur influence ? Toujours est-il que c'est juste en face des Britanniques, dans le département de la Manche, que se concentre la plus forte production hexagonale de navets : 17 % des volumes cultivés chez nous. En France, la consommation de cette racine charnue et sucrée est en constante régression. Même si, pour cause de pot-au-feu, le mois de janvier est celui de ses meilleures ventes, le navet n'a plus la cote. Nous en mangeons moins d'un kilo par an et par habitant. Mais cette désaffection ne date pas d'hier. Alors qu'il était de tous les fricots au Moyen Age, l'arrivée de la pomme de terre lui a été peu à peu fatale. Goethe et Balzac ont beau chanter

les louanges des navets de Teltown, il ne s'agit plus que d'une exception, le navet est déjà mal-aimé. Au XIX^e, on le taxe de fadeur, à tel point qu'il en vient dans le langage imagé à signifier quand on parle d'un tableau ou d'une œuvre d'art qu'ils sont eux-mêmes sans saveur, et donc sans valeur. Légume de pot-au-feu, il n'a plus droit aux rôles de solistes, tout juste aux emplois les plus convenus comme le souligne en 1927 Henri Leclerc dans son *Légumes de France*, déclarant qu'« il est au canard ce que sont les petits pois au pigeon, la truffe à la dinde, la bigarade au faisán ».

Le répertoire du navet n'est pourtant pas si limité. Quand il est jeune, il suffit de broser sa fine peau avant de le râper et de le déguster cru et bien citronné. Dans la force de l'âge, il peut être exquises en purée, braisé dans un peu de cidre ou servi « à la Freneuse ». Cet apprêt, qui tire son nom d'une commune des Yvelines autrefois réputée pour sa production de navets, consistant en un mélange de ce légume, de crème et de pommes de terre, le

tout sous forme de potage. Il existe aujourd'hui une trentaine de navets inscrits au catalogue variétal. Celui que l'on trouve le plus couramment sur les étals n'est pas le navet que l'on appelle « galant » ou « longue-queue », lequel n'est d'ailleurs pas un navet, contrairement aux apparences, mais de la bryone, une sorte de cucurbitacée sauvage. C'est en réalité le navet de Nancy, rond et coloré de violet à son collet, qui tient la vedette chez les marchands. Au restaurant Le Roi du pot-au-feu, rue Vignon à Paris, c'est celui-ci que l'on utilise depuis un quart de siècle pour réaliser le mets qui a donné son nom à la maison. « Autant le poireau est facultatif dans ce plat, autant le navet y est indispensable, commente la propriétaire des lieux, Nathalie Cattaneo. Nous utilisons pour notre part des petits formats. Les gros sont souvent cotonneux à l'intérieur. » Réhibitore.

Guillaume Crouzet

★ Navet de Nancy, entre 9 F et 12 F (1,37 € et 1,82 € environ le kilo).

BOUTEILLE

Vin de pays d'Oc

La Roche Mazet 1998

La vocation viticole de la vallée de l'Aude est ancienne. A 12 km au nord du port de Narbonne, au cœur du vignoble de Sallèles-d'Aude, les archéologues ont mis au jour un atelier de fabrication d'amphores vinaires datant du 1^{er} siècle de notre ère. Aujourd'hui, accrochée aux terrasses argilo-calcaires, la vigne doit composer avec la garrigue. Le style des vins de cette région a considérablement évolué ces dernières années, même dans l'appellation générique qui constitue le gros de la troupe. Macération à température contrôlée, pressurage pneumatique, puis fermentation malolactique en barriques précédant un élevage de huit mois en fûts de chêne, ce sont les atouts de vins de marque, comme La Roche Mazet, dont la cuvée spéciale 1998 – un monocépage cabernet sauvignon –, a reçu l'année suivante une médaille d'or au concours général agricole de Paris. Une couleur intense, un nez légèrement boisé et animal, une certaine longueur en bouche rendent ce vin propice à l'accompagnement de tout un repas et de viandes en sauce ou grillées. Une bouteille pour le petit ordinaire, à un prix imbattable pour cette catégorie.

★ La Roche Mazet, cabernet sauvignon 1998 : 14,50 F, 2,21 € la bouteille (en vente dans la plupart des grandes surfaces). Paul Valmeras, 11590 Sallèles-d'Aude.

TOQUES EN POINTE

Bistrot

LES BEATILLES

Christian Bochaton a conservé de sa formation auprès de Jacques Manière une certaine idée de la cuisine faite d'exigence et de sensibilité. Aujourd'hui en pleine maturité et fort justement reconnu par les guides, il poursuit avec constance et générosité sa quête des bons produits et des saveurs délicates. La saison truffière est l'occasion d'une belle envolée avec le risotto de topinambours, truffes écrasées et saint-jacques rôties au lard paysan, un plat judicieusement équilibré, plus intéressant que le feuilleté de truffes dont l'huile parfumée, paradoxalement, amoindrit les effluves. Aucune réserve, en revanche, sur le délicat petit sandwich truffier, foie gras et truffes dissociés, ni sur le cochon de lait rôti et gros légumes d'hiver cuisinés en cocotte au suc de viande. Une cuisine de tempérament servie par une cave bien pourvue en vins de petite extraction et de prix donc très raisonnables. L'élégant espace, au décor dépourvu mais aux matériaux chaleureux, est le théâtre de bien des agapes, où le feuilleté d'huîtres Gillardeau et sabayon au vin d'Arbois ou la ventrèche de sandre au chou participent de la fête. Catherine Bochaton gère la cave et assure avec un accueil délicieux. Menu carte : 210 F, 32,01 €. Menu truffes : 550 F, 83,85 €. A la carte, compter 300 F, 45,73 €.

★ 11 bis, rue Villebois-Mareuil 75017 Paris, tél. : 01-45-74-43-80. Fermé samedi et dimanche.

Brasserie

PETRUS

Un décor de brasserie pour une cuisine vouée au poisson, telle était la vocation de Pétrus, dans les années passées qui virent cet établissement accéder à une réputation méritée. L'établissement était autrefois une crêmerie où Meilhac inventa le Fontainebleau. Brasserie signifie une atmosphère bon enfant, dans un décor fastueusement rétro, et cependant confortable. Les huîtres, la « perle blanche » ou la « gillardeau » de chez Duzon et Ancelin, les bretonnes de Cadoret sont choisies parmi les meilleures provenances. Frank Enée, le chef, donne ensuite libre cours à une inspiration éclectique, où les poissons du Léman (le propriétaire est savoyard) voisinent avec la morue marinée au thym et coriandre à la mousse de bacalla, ou bien le fameux bar de ligne en terre d'argile de Valauris. Dépaysement encore avec quelques plats catalans de Joachim Reig, une carte dans la carte, avec soupe du pêcheur, souquet de roche « costa brava », rougets à la plancha et sauce romesco pour accompagner les trésors de la Méditerranée, supions, baudroies et tous les poissons de la « bouille », appelée aussi « all cremat ». La cave du mois met l'accent sur quelques références à prix raisonnables. Pétrus reste l'un des établissements sérieux de cette place baptisée autrefois Pereire-sur-Mer. Menu : 250 F, 38,11 €. A la carte, compter 400 F, 60,98 €.

★ 12, place du Maréchal-Juin 75017 Paris, tél. : 01-43-80-15-95. Tous les jours.

Gastronomie

PHILIPPE ROCHAT

Les cuisiniers hors frontières, comme les écrivains francophones, auraient-ils un rôle singulier à jouer ? A Lausanne, la ville natale de Ramuz où Simenon vint finir ses jours, Fredy Girardet fut l'interprète, au jeu pondéré et retenu comme le toucher parcimonieux du pianiste qui caresse le clavier, d'une cuisine savamment naïve accordée au rythme du Pays romand, où naquit aussi Blaise Cendrars. Il fut assurément le plus grand cuisinier de ces vingt dernières années. Après son retrait, il y a trois ans, son ancien second depuis dix-sept ans, Philippe Rochat, allait-il rester le brillant épigone, ou bien, de son propre essor, serait-il bientôt le nouvel empêcheur de tourner en rond de la cuisine française ? Avec les grosses langoustines du Guilvinec rôties à la vinaigrette de couteaux et petits coquillages, démonstration est faite du « retour à l'élémentaire », cher au Ramuz de l'Histoire du soldat. Mais c'est aussi un « retour à l'essentiel » lorsque le homard breton comme la langouste puce, rehaussés de la réduction de leur corail, sont accompagnés, le premier d'un beurre de galanga et d'une purée de rattes, la seconde de petits pois à la menthe poivrée. La cuisine de Philippe Rochat n'est pas un exercice de pyrotechnie. Ses saveurs se marient, mais n'exposent pas en bouche, selon le nouveau terrorisme de l'excès sensoriel qui envahit le champ culinaire. Les racines latines du Pays vaudois font écho à la tradition de la haute cuisine française. La cuisine, toute personnelle, de Rochat s'exprime avec autant d'aisance dans les saveurs acidulées d'un jus de pamplemousse destiné à souligner la noix de ris de veau, ou bien d'un beurre battu citronné au gingembre avec le tronçon de saint-pierre poêlé aux endives, que dans les essences rares et complexes d'une tourte de lièvre à la royale. Le nouveau maître de Crissier est un « passeur » moderne, un nouveau modèle pour la cuisine française. Comme Guillaume Tell, viser juste, rester léger, mais enraciné. A Lausanne en ce début de siècle, réglé comme une horloge suisse, un nouveau très grand chef est en mouvement. Menus : 200 FS, 816 F, 124,40 € ; 225 FS, 918 F, 139,95 €. A la carte, compter 250 FS, 1 020 F, 155,50 €.

★ Restaurant de l'Hôtel de Ville 1023 Crissier (Suisse), tél. : 021 634 05 05. Fermé samedi et dimanche.

Jean-Claude Ribaut

GASTRONOMIE
Publicités

PARIS 1^{er}
A L'Escargot Montorgueil
Nouvelles formules : Midi Bistro 130 F et 180 F
Le Soir : Menu 180 F et Carte TLJ
38, rue Montorgueil - 01.42.36.83.51

PARIS 5^e
TOUTOUNE
Un décor ensoleillé, tout le charme de la Provence... « Simple avec des produits frais et raisonnables » JC Ribaut.
Menu 138 F au déjeuner en semaine.
Carte menu à 198 F avec la souprière de Saison d'office - (Ouvert dim. / Fermé lundi)
5, rue de Pontoise - Tél. 01.43.26.56.81

PARIS 6^e
Vagenende
Maison classée, fondée en 1904
Cuisine traditionnelle et du marché
Service continu TLJ de midi à 1h du matin
142, bd Saint-Germain - 01.43.26.68.18

PARIS 7^e
NEW JAWAD
HAUTE GASTRONOMIE
Spécialités Pakistanaïses et Indiennes
A 100 m du Pont de l'Alma
Salle clim., insonorisée, cadre somptueux
Menu 99 et 140 F. Carte env. 200 F
12, av. Rapp 75007 Paris
Tij - Tél. 01.47.05.91.37
NEW BALAL - 25 rue Taïtbout
PARIS 9^e - Tél. 01.42.46.53.67

LES MINISTÈRES
Depuis 1919 au cœur du quartier des antiquaires, LES MINISTÈRES, artisans dépositaires d'un savoir faire culinaire, élaborent sur place une cuisine de marché avec des produits frais et du terroir : confit de canard, foie gras, saumon fumé maison au bois de hêtre... et inventent une cuisine d'humeur au goût du moment : gratin de homard et d'écrevisses aux épinards Muscadine, assiettes gourmandes aux saveurs mélangées...
Un service courtis et bon enfant 7 jours sur 7 de midi à 23 heures en continu. Menu du jour 88 F et Menu du ministre 175 F Apéritif et vin comp.
Menu étudié pour vos repas d'affaires ou familiaux de 10 à 150 couverts.
30, rue du Bac - Tél. 01.42.61.22.37
LE RESTAURANT DE LA BELLE ÉPOQUE

PARIS 9^e
A la Cloche d'Or
Restaurant Français de tradition
Ouvert le dimanche
3, rue Mansart - 01.48.74.48.88

PARIS 12^e
SAVEURS DE PRINTEMPS
« A travers cette cuisine, vous aurez un avant-goût de la Culture Chinoise »
Menu Exceptionnel des 4 Cuisines Régionales
SICHUAN-SHANGAI - CANTON - PEKIN
150 F + carte
23, Av. dr Arnold Netter
Tél 01 44 68 99 99 Fermé lundi

PARIS 14^e
LA CREOLE
Ouvert tous les jours - 01.43.20.62.12
Spécialités des îles, dans une luxuriance de verdure et de sourires. Le rendez-vous du show-bizz, des arts et des lettres. L'un des plus anciens restaurants antillais de la capitale. Carte 220 F env.
122, boulevard du Montparnasse

PARIS 14^e
MONIAGE GUILLAUME
Cheminée, Spécialités de Poissons et Bouillabaisse. Homards du Vivier.
Salon part. 25 pers. - Chbres confort**
MENU CARTE : 185 F/245 F
88, rue de la Tombe-Issoire. Tél. 01.43.22.96.15

Retrouvez chaque semaine la rubrique "GASTRONOMIE",
01.42.17.39.63 - Fax : 01.42.17.39.25

Pluie à l'Est

Une grève à Météo-France nous met dans l'impossibilité de publier les cartes et les prévisions de températures habituelles. Nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous en excuser.

MERCREDI. Un anticyclone est axé du Portugal au sud de l'Irlande. Une perturbation gagnera l'après-midi l'est de notre pays. Une hausse des pressions favorisera le retour de belles éclaircies au Nord-Ouest.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. Belles éclaircies dès le matin, mais quelques averses sur les côtes de la Manche. Vent de Nord-Ouest modéré. Les températures maximales avoisineront 9 à 11 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. Pluies en début de matinée puis belles éclaircies, gagnant par le Nord dès le matin. Il fera 9 à 11 degrés l'après-midi.

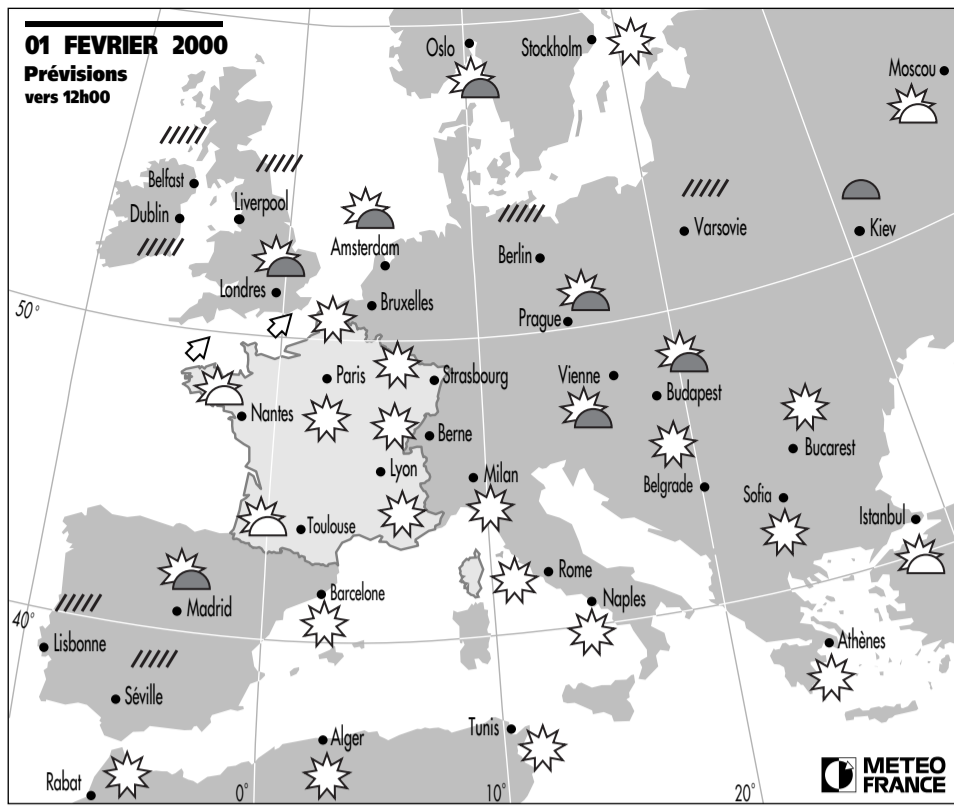
Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. La pluie gagnera les régions en cours

de matinée. Elle s'atténuera en cours d'après-midi de la Champagne à la Lorraine. Le thermomètre marquera 9 à 12 degrés l'après-midi.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. Sur Poitou-Charentes, pluies le matin, puis soleil l'après-midi. Ailleurs, les nuages deviendront nombreux, et il pleuvra faiblement en cours de matinée. Les pluies cesseront sur le nord de l'Aquitaine l'après-midi. Les températures maximales avoisineront 11 à 13 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. Ciel très nuageux dès le matin, puis faibles pluies l'après-midi, avec un peu de neige sur le relief au-dessus de 1800 mètres. Il fera 9 à 12 degrés l'après-midi.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. Ciel voilé le matin, puis très nuageux, avec quelques ondées sur le Languedoc-Roussillon. La tramontane se renforcera à 70 km/h en rafales. Il fera 13 à 17 degrés l'après-midi.



Publicité

http://www.ebookers.com/fr

Paris 4°C

Goa 33°C

bookers.com

PRÉVISIONS POUR LE 01 FÉVRIER 2000

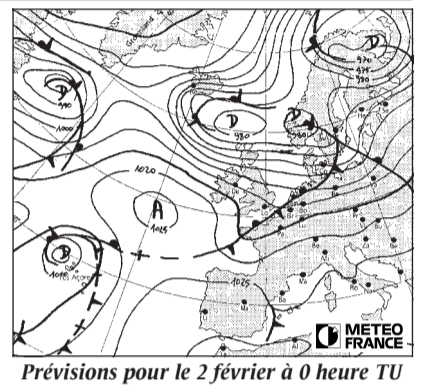
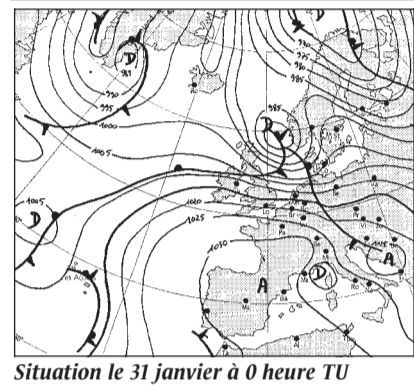
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S: ensoleillé; N: nuageux; C: couvert; P: pluie; *: neige.

FRANCE métropole	NANCY	2/10 N	
AJACCIO	6/15 S	6/12 S	
BIARRITZ	9/18 N	5/13 S	
BORDEAUX	5/16 N	7/12 S	
BOURGES	4/13 S	6/18 N	
BREST	9/12 N	6/15 N	
CAEN	7/10 N	7/13 N	
CHERBOURG	8/11 N	2/16 S	
CLERMONT-F.	3/16 S	2/10 S	
DIJON	1/9 S	3/15 S	
GRENOBLE	0/12 S	5/12 S	
LILLE	7/11 S	FRANCE outre-mer	
LIMOGES	6/13 S	CAYENNE	24/27 P
LYON	2/13 S	FORT-DE-FR.	24/28 S
MARSEILLE	5/16 S	NOUMEA	26/30 C

25/31 S	KIEV	-2/1 C
22/28 C	LISBONNE	11/15 P
25/29 P	LIVERPOOL	6/12 P
	LONDRES	7/14 N
	LUXEMBOURG	4/8 N
	MADRID	5/11 N
	MILAN	2/8 S
	MOSCOW	-9/-7 S
	MUNICH	-2/4 C
	NAPLES	7/17 S
	OSLO	-9/-3 N
	PALMA DE M.	9/20 S
	PARIS	-5/6 S
	PRAGUE	3/6 N
	ROME	7/15 S
	SEVILLE	11/17 P
	ST-PETERSB.	-3/5 S
	STOCKHOLM	-6/3 S
	TENERIFE	13/16 S
	VARSOVIE	0/6 P

3/8 S	VENISE	3/8 S
3/9 N	VIENNE	3/9 N
	AMÉRIQUES	
	BRASILIA	19/28 S
	BUENOS AIR.	23/34 S
	CARACAS	23/27 S
	CHICAGO	-9/-6 S
	LIMA	19/24 S
	LOS ANGELES	12/19 S
	MEXICO	7/22 S
	MONTREAL	-12/-6 S
	NEW YORK	-3/1 S
	SAN FRANCISCO	11/15 C
	SANTIAGO/CHI	11/27 S
	TORONTO	-12/-5 C
	WASHINGTON	-3/2 S
	AFRIQUE	
	ALGER	8/22 S
	DAKAR	21/25 S
	KINSHASA	22/27 P

10/18 N	LE CAIRE	10/18 N
15/29 S	NAIROBI	15/29 S
18/30 S	PRETORIA	18/30 S
11/21 S	RABAT	11/21 S
11/20 S	TUNIS	11/20 S
	ASIE-Océanie	
20/29 S	BANGKOK	20/29 S
12/16 P	BEYROUTH	12/16 P
19/30 S	BOMBAY	19/30 S
25/27 P	CHICAGO	25/27 P
15/23 S	DUBAI	15/23 S
8/15 S	HANOI	8/15 S
11/15 S	HONGKONG	11/15 S
9/16 P	JERUSALEM	9/16 P
12/21 S	NEW DELHI	12/21 S
-16/-5 S	PEKIN	-16/-5 S
-10/-3 S	SEOUL	-10/-3 S
25/27 P	SINGAPOUR	25/27 P
21/24 C	SYDNEY	21/24 C
2/8 S	TOKYO	2/8 S



PRATIQUE

La liste de mariage, ou l'art de choisir soi-même ses cadeaux

« UNE CAGNOTTE », « un moyen élégant de recueillir des fonds sur un compte »: la liste de mariage est devenue une institution grâce à ses nombreux avantages, notamment la diversité du choix proposé, surtout si le magasin possède un réseau implanté sur tout le territoire (54 magasins pour les Galeries Lafayette, 20 pour le Printemps). « Avant de déposer notre liste à Brest, nous sommes allés faire un tour au Printemps à Paris pour repérer ce qui nous plaisait et ne se trouvait pas sur place », se rappellent Ariane et Olivier. Aux Galeries Lafayette, on peut faire transférer sa liste dans une autre ville en cas de déménagement.

L'ouverture d'une liste dans un grand magasin donne droit à de nombreux avantages: la possibilité de compléter sa liste à tout moment par téléphone, Minitel et Internet, l'aide d'une hôtesse pour visiter les rayons et faire les achats en fin d'exercice, une avance de 3 500 F (533 €) et des réductions chez les partenaires. Par exemple, 10 % sur la robe de mariée Cymbeline aux Galeries Lafayette, ou Pronuptia au Printemps, 10 % sur les faire-part et les alliances. Habi-

tat offre aux couples dont la liste dépasse 25 000 F (3 811 €) une participation de 3 150 F (480 €) pour un week-end dans la chaîne des Relais et Châteaux.

La liste permet aussi de réaliser des acquisitions qu'on ne veut pas avouer. Un couple qui convoitait un service luxueux, à 400 F (61 €) l'assiette, n'a pas osé le faire figurer sur sa liste, et a affiché avec la complicité de la maison une vaisselle plus modeste, en multipliant le nombre de pièces. Après la noce, le total des dons leur a permis d'obtenir la ménagerie de leurs rêves. « Après le mariage, les chandeliers pourront se transformer en literie, vêtements ou électroménager. Les fiancés pressés peuvent même déposer une liste type toute faite, qui n'aura en fin de compte rien à voir avec les articles livrés », confirme Myriam Gruber, responsable de la « boutique blanche » du Printemps, leader en la matière, avec 8 300 listes par an, dont le « panier moyen est de 30 000 F (4 573 €) ». De nombreux couples apprécient cette souplesse.

Julie et Frédéric qui vivent déjà ensemble depuis trois ans n'ont besoin ni de linge, ni de vaisselle, ni d'électroménager, mais rêvent

d'un séjour aux Maldives. Ils déposeront cependant une liste aux Galeries Lafayette, qui a son agence de voyages. « Nous sommes réduits à cet expédient, parce que aucun membre de la famille, très conformiste, n'accepterait de cotiser pour un voyage », expliquent-ils. Les magasins s'adaptent à ces besoins nouveaux, grâce au système des partenariats. Au Printemps, on propose une liste commune avec la Fnac, qui ouvre aux jeunes couples le catalogue des chaînes hi-fi, des appareils photo, Caméscopes, DVD, disques, matériel informatique.

Mais ces subterfuges ne sont pas toujours du goût des donateurs. Si

la plupart se félicitent de la facilité que leur offre le système et de la liberté qu'il procure aux jeunes promis, il y a aussi ceux qui tiennent à la tradition et veulent choisir personnellement l'objet qui correspond à leurs goûts, à leurs moyens, et représente un symbole de qualité et de longévité. « En venant compléter ma liste, j'ai assisté à une scène étonnante, raconte Annie. Trois jeunes gens venus commander un cadeau pour un collègue ont demandé à voir le service choisi par les futurs mariés et l'ont trouvé si laid qu'ils ont préféré se rabattre sur un autre objet. »

On peut déposer deux listes, une principale dans un grand magasin,

et une autre, complémentaire, ailleurs. « Malheureusement, les donateurs ont tendance à privilégier le grand magasin et il n'est pas possible de transférer les fonds. D'autre part, les petites boutiques ne sont pas toujours habituées à gérer la liste en temps réel. »

« IL NE FAUT PAS SE PRESSER »

Tirant la leçon de cette expérience décevante, Pauline d'Orgeval a eu l'idée de lancer une formule originale, « Mille et une listes », qui donne accès à un éventail de quarante boutiques. « L'idée est de permettre à des couples déjà installés de s'offrir des objets sortant de l'ordinaire: orfèvrerie de jeunes créateurs, tableaux, meubles, bibelots anciens, livres, disques, vidéo. » De plus, cette sélection a le mérite d'intéresser davantage le futur marié à une liste sur laquelle peuvent figurer des bouteilles de vin, une cave à cigares, du matériel de randonnée, des clubs de golf, des antiquités ou un ordinateur.

La clôture de la liste peut être retardée jusqu'à deux ans après la date du mariage. « Nous n'avons pas encore fini de choisir », raconte Ariane, qui s'est mariée en

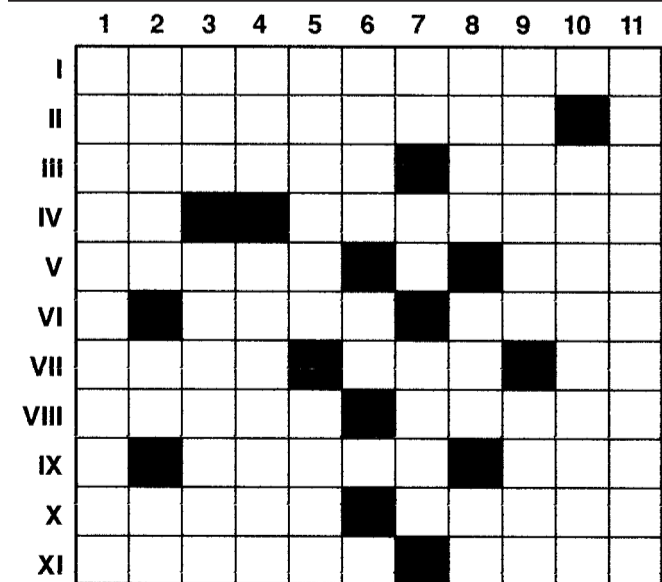
mai 1999. Elle a apprécié de pouvoir prendre tout son temps, une fois installée dans sa vie de couple. Ainsi, l'acquisition d'une table à repasser avec une centrale vapeur, qui n'avait pas été envisagée au départ, s'est à la longue imposée. « Il ne faut pas se presser », confirme Sophie. En clôturant sa liste, elle avait renoncé au four à micro-ondes à cause de l'exiguïté de son appartement. « Comme nous avons eu des jumeaux, nous avons déménagé dans un logement plus grand où le micro-ondes aurait été bien utile. »

Attention cependant au renouvellement des collections. Chez Habitat, elles changent tous les trimestres, alors que la liste est valable dix-huit mois, si bien que certains articles deviennent introuvables. La bonne stratégie consiste à retirer les objets sélectionnés au fur et à mesure. Et si le mariage est annulé? L'argent est restitué aux donateurs après un prélèvement de 10 % pour les frais dans certains magasins (chez Habitat notamment). Si les mariés ont déjà retenu ou emporté des objets, ils devront les payer.

Michaëla Bobasch

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 00 - 028



HORIZONTALEMENT

I. Leurs aspirations ne tirent pas à conséquence. - II. Pose problème aux traducteurs. - III. Plaisir d'amour d'un autre temps. - IV. Connaissance. Support de paris. - V. Tragique quand il est bien monté. Protège ou fait tomber. - VI. Solide pour ne pas tomber. Sans danger valeur à la belote. - VII. Déranger l'environnement. Choisi. Bien attrapé. - VIII. Coup de feu dans le vestibule. Meilleur au décollage qu'à

l'amerrissage. - IX. Haute ou basse, elle est du métier. Pas mal pour un homme. - X. Arbuste. Ses prix sont élevés. - XI. Détaillés. Réfléchit avant d'agir.

VERTICALEMENT

1. Dépressions qui peuvent créer des chocs. - 2. Emanation. Bas de gamme. Grecque renversée. - 3. Couche douillette. Ouvrière peu concernée par les 35 heures. - 4. Victime de l'Erika. Belliqueux. - 5. Qui rendront service. Ouverture sur la table.

- 6. Au placard, elle fait son trou. Fripée à un bout. - 7. Préposition. Convient. Réunit. - 8. Second calife des musulmans. Le meilleur. Pour trouver le bon morceau. - 9. Tendue pour ramasser. Religieux. - 10. Remontées sur la table. - 11. Brille en société.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 00 - 027

HORIZONTALEMENT

I. Mort-aux-rats. - II. Upérisé. Noé. - III. Nubile. Voix. - IV. Ile. Nem. - V. Cécité. Lacc. - VI. In. Utrillo. - VII. Ptolémée. Uo. - VIII. Résiniers. - IX. Legs. Tautoué. - X. Esu (usé). Dé. Enée. - XI. Sténoses. Ss.

VERTICALEMENT

1. Municipales. - 2. Opulent. Est. - 3. Rebec. Orgue. - 4. Tri. Iules. - 5. Ailettes. Do. - 6. Use. Ermites. - 7. Xe. Iéna. - 8. Velléités. - 9. Anomal. Eon. - 10. Toi. Courues. - 11. Sexué. Osées.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN 0395-2037

Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunsbourg 94852 Ivry cedex

PRINTED IN FRANCE

SCRABBLE

PROBLÈME N° 159

A la conquête de l'Eldorado



Solutions du problème paru dans Le Monde du 26 janvier.

Chaque solution est localisée sur la grille par une référence se rapportant à sa première lettre. Lorsque la référence commence par une lettre, le mot est horizontal; lorsqu'elle commence par un chiffre, le mot est vertical.

a) VAREUSE, EVASURE et VERSEAU. VERSEAU, G 8, 99, en col-

lante au-dessus de OZENEUX et faisant REVOCABLE.

b) VERSEAU, 12 A, 98 - ETUVERAS, A 5, 86, ou les anagrammes EVERTUAS et VAUTREES - REVALUES, C 2, 76, ou l'anagramme SURELEVA - GRAVEUSE, E 6, 74 - SAVOUREE, J 7, 63.

Michel Charlemagne

CINÉMA

L'actualité cinématographique diminue nettement cette semaine, en nombre de films sur les écrans, avec seulement huit nouveautés. Ce phénomène conjoncturel se produit au moment même où une étude met en évidence la hausse échevelée du nombre de sorties depuis six ans. Cette augmentation confirme sans doute l'hospitalité, unique au monde, offerte par la France aux réalisations de toute nature et de toute origine, et il faut s'en réjouir. Mais elle engendre à présent un embouteillage devenu périlleux pour les œuvres les plus fragiles et pour ceux, distributeurs, exploitants art et essai (et critiques) qui les défendent. Un danger que ne courra pas « American Beauty », qui dispose à la fois du soutien de l'industrie hollywoodienne, qui l'a produit et le distribue, et de l'originalité et de la complexité du talent de Sam Mendes qui signe avec cette chronique de l'Amérique d'après-guerre un premier film inattendu. Ce danger pourrait bien, en revanche, menacer un jour les jeunes réalisateurs venus en nombre au douzième festival Premiers Plans d'Angers, féconde nurserie du cinéma européen de demain, où se dessinent des approches du cinéma aussi variées que significatives.

« Belles à mourir », ou la laideur totale

Film américain de Michael Patrick Jann. Avec Kirsten Dunst, Denise Richards, Ellen Barkin, Kirstie Alley, Brittany Murphy. (1 h 35.)

Tout est repoussant dans cette petite ville américaine de Mount Rose, lieu de *Belles à mourir*. Ce spectacle d'une laideur totale est dépourvu de toute subtilité. Le faux documentaire réalisé par Michael Patrick Jann sur un concours de beauté dans une communauté du Minnesota cherche à pousser la dérision le plus loin possible.

Il se concentre essentiellement sur un conflit de classes opposant deux candidates : une riche adolescente interprétée par Denise Richards, la « James Bond girl » du *Monde ne suffit pas*, fille d'une ancienne lauréate du concours qui en est devenue l'organisatrice, et une Cendrillon locale incarnée par Kirsten Dunst, qui vit dans un camping-car, idolâtre Diane Sawyer et travaille à la morgue après l'école.

Le scénario, écrit par Lona Williams, s'assure, par sa co-

hérence, de toujours rattraper les écarts d'un réalisateur qui, en inventant de toutes pièces son documentaire, pourrait, par son instinct de cinéaste, donner l'ombre d'une chance à ses personnages et laisser filtrer une certaine ambivalence.

ZOOM

Le seul angle sous lequel est envisagée la satire est le grotesque

Belles à mourir montre le spectacle désolant de candidates stupides dont la bêtise éclate dès qu'elles répondent à la caméra. Le seul angle sous lequel est envisagée la satire est le grotesque. Une jeune anorexique participant au concours, clouée sur une chaise roulante alors que ses lèvres reproduisent les paroles de *Don't cry out loud* diffusé en play-back ; Denise Richards qui déclenche l'enthousiasme avec son inter-

prétation de *Can't take my eyes of you* - je ne peux pas détacher les yeux de toi - devant un Jésus cloué sur la croix, apparaissent comme quelques-unes des instances, forcément ridicules, qui émaillent cette charge contre l'Amérique profonde. En vogue depuis *Le Projet Blair Witch*, qui essayait de concilier deux genres opposés : le reportage et le film d'épouvante d'inspiration surnaturelle, *Belles à mourir* produit lui aussi de la vraisemblance.

La surenchère du vrai semble être aujourd'hui devenue le corollaire des effets spéciaux digitaux et des images de synthèse qui visent au contraire à l'illusion parfaite. L'effet de réel recherché par *Belles à mourir* se solde pourtant par un mépris tel des personnages, réduits à une caricature invraisemblable, qu'il finit par se retourner contre lui. Cette histoire d'Amérique profonde apparaît alors aussi incroyable qu'une aventure de Martiens issus d'une quelconque série B.

Samuel Blumenfeld

RENCONTRE

Ginette Dislaire, « la nounou »

« Vous êtes responsable des Rencontres nationales cinéma et enfance, dont la cinquième édition se tient au Havre du 7 au 12 février. Comment est née cette manifestation ?

- Son origine est liée à la création, au Havre en 1981, de la scène nationale Le Volcan, et de la création en son sein d'une salle de cinéma, L'Eden. Quand Raoul Ruiz a été nommé directeur du Volcan, en 1986, il m'a demandé de m'occuper de la programmation de cette salle et j'ai immédiatement pensé à organiser des séances hebdomadaires destinées au jeune public. Je me suis aperçue que d'autres salles en France menaient des actions dans ce sens mais que toutes ces initiatives restaient éparpillées. D'où l'idée, en 1991, de créer une manifestation biennale qui soit un lieu de rencontre. Avec la volonté de réfléchir à la place de l'enfant au cinéma, au rôle des enseignants qui sont dans ce domaine les principaux médiateurs, à l'élaboration d'une pédagogie.

- Quel bilan tirez-vous de ces Rencontres ?

- En premier lieu, leur succès en tant que telles, puisque nous accueillons environ 5 000 enfants à chaque édition, qui participent à des projections de films, mais aussi à des ateliers, des stages et des débats. La tenue de ces Rencontres a également débouché sur la création, en 1993, d'un dispositif national mis en place par les ministères de la culture et de l'éducation nationale - Ecole et Cinéma - qui permet à 200 000 enfants âgés de cinq à douze ans de voir de quatre à huit films par an dans le cadre scolaire, et de bénéficier d'outils pédagogiques élaborés.

- Cette cinquième édition est consacrée à « La Naissance du plaisir ». Quel est le menu ?

- Beaucoup de films, la présence de réalisateurs comme Catherine Breillat, Jean-Pierre Brisseau ou Noémie Lvovsky, qui nous parleront du plaisir de la création, et une programmation de films africains pour le jeune public, animée par l'association Racines, avec le concours de musiciens et de conteurs, sous la houlette de Makéna Diop, comédien et metteur en scène de théâtre. »

Propos recueillis par Jacques Mandelbaum

Tragi-comédie chez les morts-vivants d'une banlieue américaine

American Beauty. Les débuts spectaculaires d'un metteur en scène britannique, un grand rôle pour Kevin Spacey

Film américain de Sam Mendes. Avec Kevin Spacey, Annette Bening, Peter Gallagher, Thora Birch, Wes Bentley. (2 h 02.)

Le mâle américain est une espèce menacée. Le cow-boy devait faire face aux éleveurs de moutons, le banlieusard doit se garder des assauts de la femelle de l'espèce. Lester Burnham, cadre moyen et médiocre, est le dernier d'une longue lignée d'hommes de cinéma ou de télévision en proie à l'oppression familiale et professionnelle. Il est le cousin de « Jean-Pierre », le mari de *Ma Sorcière bien-aimée* ou de George Bailey, le banquier harassé de *La vie est belle* de Franck Capra.

Mais le temps des métaphores est passé. Les épouses ne sont plus des sorcières, mais de vraies mégères, et les époux ne se consolent plus en se confiant à leur ange gardien, ils se masturbent sous la douche. Il ne leur reste plus qu'à faire leurs adieux.

Dès les deux premières scènes d'*American Beauty*, la mort de Lester Burnham est d'ailleurs annoncée : « Dans un an je serai mort, mais peut-être suis-je déjà mort », dit-il pendant que la caméra survole une banlieue américaine aux rues tout à fait vides. Toute la question est de savoir de quoi il va mourir. Dans ce monde décrit par un Américain, l'auteur du scénario, et filmé par un Anglais, l'ennui est le premier suspect. Lester (Kevin Spacey) vivote : son emploi de cadre



Lester Burnham (Kevin Spacey) fantasme sur une amie de sa fille, Angela (Mena Suvari).

moyen est non seulement médiocre, mais précaire. Sa femme Carolyn (Annette Bening) porte des sabots de la couleur des poignées de son sécateur lorsqu'elle taille ses rosiers (« et croyez-moi, ce n'est pas une coïncidence », commente Lester qui est doué d'une voix off tout à fait divertissante). Sa fille Jane (Thora Birch) a porté la boudoirie au niveau d'un art martial.

Mais, au lieu de se laisser mourir d'ennui, soudain, Lester s'éveille, à la vue d'une amie de sa fille, Angela (Mena Suvari), une créature blonde et rose qui se produit dans la même troupe de majorettes que Jane. Ce sera donc son sursaut plutôt que la routine qui le conduira à la mort. Le quadragénaire fatigué perd vingt ans en un clin d'œil : il se remet à fumer du chanvre indien, à

écouter les Who (*The Seeker*) et les Guess Who (*American Woman*), choix musicaux qui confirment la thèse du problème identitaire. Il quitte son travail dans d'excellentes conditions matérielles, se fait engager comme cuisinier dans un fast-food et se met à la musculation parce qu'il a entendu Angela dire à sa fille : « Ton père ne serait pas mal s'il faisait un peu d'exercice ».

Sam Mendes, de Stratford à Hollywood, en douceur

UN METTEUR EN SCÈNE de théâtre de moins de trente-cinq ans dont le premier film est donné favori dans la course à l'Oscar ! On n'avait pas vu ça depuis Orson Welles. On fait le rapprochement pour s'amuser - *American Beauty* n'est pas *Citizen Kane* - et peut-être parce que Sam Mendes a eu tellement de chance jusqu'à aujourd'hui qu'on aurait presque envie de le taquiner.

BON JOUEUR DE CRICKET

Il fut embauché par le Chichester Festival parce que le directeur cherchait un bon joueur de cricket qui lui permettrait de battre la Royal Shakespeare Company. Au hasard d'un remplacement, on découvrit un metteur en scène de talent, capable de diriger les grands du moment - Ralph Fiennes dans *Troilus and Cressida* ou Judi Dench dans *La Cerisaie* -, de gagner la confiance des auteurs, le compositeur Stephen Sondheim, dont il mettra en scène la prochaine comédie musicale, ou David Hare.

Après un parcours météorique qui l'a vu passer à la Royal Shakespeare Company et diriger un

théâtre privé du West End londonien. Sa mise en scène de *Cabaret* a attiré l'attention des producteurs de Broadway. Vint ensuite la création de *The Blue Room*, la pièce que David Hare a tirée d'Arthur Schnitzler, dont la vedette londonienne fut Nicole Kidman, qui s'y montrait, pendant quelques secondes, dans le plus simple appareil. Les Etats-Unis aiment toujours voir leurs gloires nationales s'encadrer sur le Vieux Continent. Le temps d'une nouvelle reprise à New York, Sam Mendes était devenu fameux aux Etats-Unis. Lors d'un séjour sur Broadway, sa carrière cinématographique s'est dessinée.

« En Angleterre, je recevais déjà beaucoup de scénarios. Mais c'était toujours des adaptations de pièces ou de Jane Austen, des films en costume. Aux Etats-Unis, j'ai reçu des scripts américains. Steven Spielberg m'a fait envoyer *American Beauty* par Dreamworks. »

La vie est parfois si simple. Après avoir lu le scénario d'Alan Ball, Sam Mendes a tout de suite su qu'il lui fallait Kevin Spacey et Annette Bening dans les rôles principaux :

« Le studio était un peu réticent, on m'a proposé d'autres noms plus connus. Mais j'ai insisté et j'ai menti à Annette et Kevin en leur disant à chacun que l'autre avait déjà accepté le rôle. » Sam Mendes - qui explique avoir « passé son enfance au cinéma, alors qu'[il] n'allait que deux fois par an au théâtre » - a également eu l'idée géniale de sortir le directeur de la photographie Conrad Hall d'une semi-retraite. Hall est un des grands artisans du cinéma américain des années 60 et 70, qui a signé la photo de *De sang-froid*, de Richard Brooks, ou de *Butch Cassidy et le Kid*, de George Roy Hill.

PASSIONS INAVOUÉES

En passant de la scène au plateau, Sam Mendes a réalisé qu'il avait « déjà des opinions très fortes ». « Sans y avoir réellement réfléchi, dit-il, j'ai réalisé, par exemple, que j'étais très soupçonneux à l'égard de la Steadicam et que je préférerais des plans fixes plutôt larges, que j'avais été marqué par la période classique des années 70, les grands films de Stanley Kubrick ou de Roman Polanski. »

Armé de ces références, précipité dans sa banlieue américaine pourrie de passions inavouées, le metteur en scène de théâtre a découvert son nouveau métier : « Au théâtre, on part de l'essentiel pour aller vers la périphérie, on ajoute des costumes, des décors, de l'éclairage. Au cinéma, c'est le contraire : on part d'un travail fastidieux pour se retrouver dans la salle de montage seul face au film. Je n'avais jamais connu de plaisir aussi intense. »

Mais Hollywood n'a guère été tendre pour les cinéastes immigrés ces dernières années, écrasés pour la plupart par le moule des studios. Sam Mendes se croit invulnérable : « Pourquoi devenir médiocre ? Pour l'argent. Or, j'ai déjà gagné sur *American Beauty* plus que pour n'importe quelle de mes mises en scène de théâtre - et ma vie était déjà très confortable. Avec le succès, mon cachet va monter, quel que soit le projet que je choisirai. Je veux rester un étranger à Hollywood, je ne veux pas en faire partie. »

T. S.

Armé de ces références, précipité dans sa banlieue américaine pourrie de passions inavouées, le metteur en scène de théâtre a découvert son nouveau métier : « Au théâtre, on part de l'essentiel pour aller vers la périphérie, on ajoute des costumes, des décors, de l'éclairage. Au cinéma, c'est le contraire : on part d'un travail fastidieux pour se retrouver dans la salle de montage seul face au film. Je n'avais jamais connu de plaisir aussi intense. »

Sur ce versant adulte d'*American Beauty* on trouve aussi Peter Gallagher (*Sexe, mensonges et vidéo*), aujourd'hui roi de l'immobilier grisonnant, qui entraîne Carolyn Burnham dans un adultère catastrophique, et le couple homosexuel - Jim and Jim - qui occupe la maison voisine de celles des Burnham. Tous irréprochables.

Et puis, il y a les jeunes, qui causent bien du souci, aux personnages comme aux auteurs. On dirait bien que l'idée force est de faire se croiser des adultes qui se laissent glisser et des adolescents qui gravissent péniblement les parois du même gouffre. Le vrai héros de ce film-là s'appelle Ricky Fitts (Wes Bentley), il est le fils d'un colonel de marines et d'une femme autiste. Tous les six mois, il doit fournir à son père un échantillon d'urine pour éviter de retourner dans l'hôpital psychiatrique où il a été interné pour consommation de cannabis.

Ricky survit en faisant commercer son commerce de stupéfiants

et en enregistrant son environnement sur une caméra vidéo, avec une prédilection pour les cadavres. Il devrait être subversif et c'est au bout du compte sa figure qui est la plus convenue : ange exterminateur suburbain, messie du lotissement ambiant, il séduit la fille de Lester Burnham et fournit ce dernier en herbe de première qualité. Rien de bien nouveau pour une banlieue américaine, et il faut bien de l'énergie et de la présence au jeune Wes Bentley pour éviter les clichés, une épreuve également imposée à Thora Birch dans le rôle de l'adolescente en noir porté à la perfection ces dernières années par Cristina Ricci.

Seule Mena Suvari joue avec les adultes. Sa poupée Barbie est délicieusement insupportable, agaçante et répugnante, pour finalement se fissurer dans un de ces accès de conformisme qui minent le scénario d'Alan Ball.

C'est finalement Sam Mendes qui sauve les meubles, à chaque fois que la bande dessinée satirique cède le pas à la philosophie de fast-food. Il ne s'agit pas d'une métamorphose qui diviserait *American Beauty* en deux parties, le film va et vient sans cesse entre ces deux pôles. Nourri de sa science du théâtre et de son amour du cinéma, ce néophyte ose et réussit. Les fantasmes de Lester Burnham, qui ne cesse de voir Angela nue, le corps couvert de pétales de rose, les expériences de vidéaste de Ricky Fitts, sont exécutés avec une sûreté, une élégance et une économie de moyens qui forcent toujours l'attention. Ce qui vaut également pour le texte. Subjugué par des acteurs qui donnent le meilleur d'eux-mêmes, on se trouve à accorder aux répliques une profondeur que leur auteur n'a sans doute pas rêvée, encore moins conçue.

Et malgré le plaisir intense que provoque la vision d'*American Beauty*, on reste un peu affligé par la platitude du propos qui se glisse obstinément entre chaque moment inspiré. Énoncée dès le titre, la morale est répétée deux ou trois fois : la beauté du monde suffit à en rendre l'horreur supportable. Et cette répétition, proposée à chaque fois avec un peu plus de virtuosité, ne cachera pas sa banalité. On veut bien admettre que les studios Dreamworks, qui ont produit le film, fassent leur lieu commun new age. Mais un garçon qui a mis en scène Shakespeare et Schnitzler ? La réponse se trouve sans doute dans le rapport de force qui les unit. La morale la plus triste qu'offre peut-être *American Beauty* est d'être probablement le meilleur film que Hollywood puisse aujourd'hui produire.

Thomas Sotinel

Le grand écart de Virginie Ledoyen

DE BENOÎT JACQUOT à Leonardo DiCaprio, la carrière de Virginie Ledoyen n'est pas, à ses propres yeux, une ascension fulgurante. Plutôt « la chance d'ac-

PORTRAIT

Toujours l'idée de ne se laisser enfermer par aucune étiquette

céder à des approches extrêmement variées du cinéma, sans renoncer à aucune ». Révélée en 1994 par *L'Eau froide* d'Olivier Assayas (qu'elle retrouvera quatre ans plus tard pour *Fin août début septembre*), elle était devenue, en 1995, grâce à *La Fille seule* et *Marianne* de Benoît Jacquot l'une des jeunes actrices les plus en vue du cinéma d'auteur français. Avec toujours l'idée de ne se laisser enfermer par aucune étiquette, de ne devoir renoncer à aucune ouverture. Mais sans se douter que l'ouverture mènerait vers un bord de mer thaïlandais, aux côtés de la star de *Titanic* pour sa collaboration suivante avec la Fox, et sous la direction du plus courtisé par Hollywood des nouveaux réalisateurs anglais, Danny Boyle, auréolé du double succès de *Petits meurtres entre amis* et *Trainspotting*.

Le scénario de *La Plage* exi-

geait, aux côtés du rôle principal américain, deux touristes français, « j'ai fait des essais, j'ai été choisis en même temps que Guillaume Cantet, et voilà tout », dit, aujourd'hui, Virginie Ledoyen, lassée de devoir conter son aventure hollywoodienne.

« RIEN D'HOLLYWOODIEN »

« Cela n'avait rien d'hollywoodien, le tournage portait davantage la marque des méthodes de travail anglaises, avec un travail de groupe entre acteurs et équipe technique, pour laquelle Boyle avait gardé la plupart de ses collaborateurs habituels, tous très jeunes. Sur place, tout le monde était traité à la même enseigne, Leonardo DiCaprio compris. Sa célébrité (même dans un village de pêcheurs thaï tout le monde le connaissait) l'oblige à avoir des gardes du corps, mais il n'est entouré d'aucune cour particulière. La seule différence importante avec les autres tournages tenait aux effets spéciaux, et au fait de filmer dans la mer, où on est sans arrêt à la merci d'incidents. Quant aux Etats-Unis, je n'y suis allée qu'après le tournage, pour la promotion. »

La post-production a en effet été réalisée à Londres, où la comédienne a post-synchronisé la version originale, puis la version en français : « On se rend compte combien le changement de langue modifie tout : il faut créer

un personnage différent, lui inventer une autre musique. » Virginie Ledoyen a pu, depuis, préciser son étude des effets des différents idiomes sur le jeu : elle a rejoint, à Prague, le plateau où, après *Le Comte de Monte-Cristo* et *Balzac*, José Dayan tournait pour TF 1 une série de quatre fois 1 h 30 adaptée des *Misérables*. Avec à nouveau une distribution impressionnante : Gérard Depardieu, Jeanne Moreau, John Malkovich, Christian Clavier, Charlotte Gainsbourg, Asia Argento. Chaque scène est tournée deux fois, en anglais et en français, pour satisfaire aux exigences de la coproduction avec une chaîne américaine (filiale de la Fox, à nouveau).

Virginie Ledoyen jure qu'on aurait tort pourtant de croire la rebelle de *L'Eau froide* irrémédiablement happée par les « grosses machines » : en compagnie de Bruno Putzulu, Jean-François Stevenin et des rappers Stomy Bugsy et Yasid (ex-danseur de NTM), elle tourne en ce moment le troisième film de Jean-François Richet, pour lequel elle faisait déjà une apparition remarquée au début de *Ma 6-T va crack-er*. Une histoire d'amour et de violence quotidienne dans une banlieue parisienne dont le budget est inférieur à celui dont disposait le seul accessoiriste de *La Plage*.

Jean-Michel Frodon



Virginie Ledoyen : « La chance d'accéder à des approches extrêmement variées du cinéma, sans renoncer à aucune. »

Trois jeunes Européens aux portes du cinéma

Rencontre avec des élèves cinéastes à l'occasion du festival Premiers Plans d'Angers

ANGERS

de notre envoyé spécial

Dans toute l'Europe, les écoles de cinéma n'ont peut-être que ce trait en commun : pour en sortir, leurs étudiants doivent réaliser un film. Le festival Premiers Plans d'Angers – voué à la révélation de premières œuvres européennes de court ou long métrage – se nourrit de ce rituel : en plus des films réalisés dans le cadre classique de la production cinématographique, on y organise chaque année une compétition des films d'école. En douze ans de manifestation, au moins trois cents de ces courts-métrages y ont été montrés.

Pour Claude-Eric Poiroux, le délégué du festival, entre 10 % et 20 % des metteurs en scène ainsi diplômés sont passés à la réalisation de longs-métrages pour le cinéma. Les autres écrivent des sitcoms pour la télévision, tournent des films d'entreprise ou des publicités.

Mais quand les néophytes arrivent à Angers pour montrer leur première œuvre à un public impressionnant par son nombre et son attention, leurs rêves sont encore intacts. Un Suédois, un Roumain et une Britannique, présents sur les bords de la Maine pour l'édition 2000 de Premiers Plans, retracent le parcours qui les a menés jusqu'à l'orée de la profession cinématographique.

● **Jesper Andersson** a réalisé *Un petit film sur le hockey*, un documentaire d'une demi-heure sur une équipe de hockey sur glace amateur, une bande de trentenaires qui jouent – plutôt mal – plus pour échapper à leur foyer que pour la gloire du sport. A trente ans, ce géant roux sort de la Dramatiska Institutet de Stockholm. Pour y entrer, il n'est pas besoin de très bien connaître le cinéma : il faut rédiger une courte autobiographie sous forme de scénario – de fiction ou de documentaire – et participer à un entretien très personnel, au cours duquel il n'est pas posé de questions sur le cinéma. Une fois passé ce premier pas, on doit se rendre « à un rendez-vous, où on vous remet une caméra et un morceau de papier avec quelques mots. Je suis tombé sur "Etre riche". J'ai eu de la chance, j'ai rencontré tout de suite deux alcooliques. Je suis allé dans la cave où ils se saoulaient et je les ai filmés en train de raconter ce qu'ils feraient s'ils étaient riches. »

Une fois admis, Jesper, qui n'avait pas de formation universitaire, a vite déchanté : « J'avais une idée très claire de ce que doit être une école de cinéma. Un endroit où l'on a le droit de réaliser des films très mauvais pendant trois ans. Mais la première année m'a donné l'impression de retourner à l'école primaire. On nous faisait faire des films

sur un sujet imposé, du genre "Documentaire sur un pont". C'est très frustrant quand on est convaincu d'être un génie. » Arrivé en troisième année, Jesper a disposé de 140 000 couronnes (16 500 €) pour réaliser son film. Au cours de ses études, il s'est découvert un goût certain pour la mise en scène. Au long de son *Petit film sur le hockey*, il provoque les situations, dirige les personnages comme s'il s'agissait d'acteurs. Aujourd'hui, à trente ans, il voudrait « travailler par assolement, comme un fermier, faire de la fiction, du documentaire, et me reposer. »

● **Dragos Bogdan Iuga** présentait *Non*, l'un des films les plus courts de la sélection. Cette brève-

Je retourne chez ma mère

Festival de la jeunesse, Angers a accueilli cette année un nombre impressionnant de films qui prônent le retour au pays, à la famille. Les deux longs métrages primés, *Downhill City*, du Finlandais installé à Berlin Hannu Salonen (grand prix du jury), et *Solas*, de l'Espagnol Benito Zambrano (prix du public), arrivent par des chemins très différents – esthétique urbaine au néon pour le premier, acteurs filmés serrés pour le second – à cette même conclusion : on ne peut vraiment compter que sur sa famille et ses amis, c'est une erreur de quitter le village. Cette frilosité est d'autant plus remarquable que le festival a mis en évidence la circulation croissante des jeunes cinéastes d'un pays européen à l'autre. On a rencontré à Angers des Danois travaillant en Grande-Bretagne ou en Norvège, un Coréen sorti de l'école de Lodz, en Pologne, ou une Suisse qui étudie à Berlin. Il faudra attendre la suite de ces carrières naissantes pour déterminer dans quel sens s'enchaînent ici causes et effets.

tit ne procède pas d'un choix : l'Institut de théâtre et de film de Bucarest est une école pauvre. Pas misérable, puisqu'on y dispose justement de tables de montage digitales. Mais les caméras films sont antiques et – pour des raisons d'économie – seules 30 % des scènes du film de fin d'études peuvent être tournées en extérieur. Produit pour environ 4 000 dollars (4 000 €) – « mais notre monnaie se dévalue si rapidement que je ne suis pas tout à fait sûr », – Non est réalisé dans ce noir et blanc « caractéristique des écoles de l'ex-bloc socialiste », explique Frédéric Lavigne, le responsable de la sélection d'Angers, qui s'émerveille de la perpétuation des traditions. D'ailleurs,

Dragos est résolument traditionaliste, méfiant vis-à-vis des images et du montage digitaux, à l'instar de la plupart des élèves cinéastes rencontrés à Angers. « Il n'est pas besoin de faire une école pour éclairer une image digitale », lâche-t-il, méprisant. Son avenir est loin d'être radieux ; il n'a pu, pour l'instant, que tourner un très court court-métrage d'animation. Il espère « réaliser des documentaires en Roumanie pour des producteurs étrangers ». La voie du long-métrage est bouchée. Quant à la télévision, « elle paie si mal que je préférerais reprendre le métier d'ingénieur », sa formation initiale.

● **Sarah Gavron** a disposé d'environ douze fois plus d'argent (environ 50 000 livres, 30 000 €) que son camarade roumain pour réaliser *Losing Touch*, son film de fin d'études. La National Film and Television School de Londres est l'une de ces institutions britanniques qui se sont familiarisées avec les lois du marché à la dure école tory. Naguère gratuites, les études coûtent désormais 2 500 livres (1 510 €). On y réalise des publicités. Sarah a ainsi tourné un film de science-fiction pour une boisson sucrée.

L'endroit du décor, ce sont des conditions matérielles luxueuses. Le matériel de postproduction a permis de transformer le studio de l'école en planète Mars pour les

besoins du film publicitaire, et Sarah Gavron a pu tourner *Losing Touch* en scope. Et puisque le film raconte l'histoire d'une famille anglaise d'origine italienne, la jeune cinéaste est allée à Rome (grâce à un échange publicitaire avec une compagnie aérienne) pour trouver les acteurs qui jouent les grands-parents. Sarah Gavron a déjà découvert l'omnipotence du réalisateur : « Quand l'actrice qui joue la grand-mère est arrivée, elle nous a présenté son mari, venu l'accompagner. Il était aussi acteur et j'ai réalisé qu'il était bien mieux que le grand-père que nous avions déjà recruté. » Avant même son premier jour de tournage, elle avait déjà remercié un premier rôle. Ce réalisme ne s'arrête pas au plateau, la jeune femme – elle a vingt-neuf ans – ne se fait pas d'illusions sur la formation que donne aujourd'hui la NFTS : « On nous impose des structures strictement narratives et on décourage tout anticonformisme. Certains sont écrasés par ces contraintes. » Elle préfère fixer son regard sur le parcours d'anciens élèves qui ont réussi comme Terence Davies (*Distant Voice, La Bible de néon*) ou, plus récemment, Lynne Ramsay, l'auteur de *Ratcatcher*, qui vient de remporter un énorme succès critique en Grande-Bretagne.

T. S.

La comédie inhumaine de Laurent Bouhnik

1999 Madeleine. Le premier épisode d'une chronique de notre temps

Film français de Laurent Bouhnik. Avec Véra Briole, Jean-François Gallotte, Manuel Blanc, Anouk Aimée. (1 h 30.)

MADELEINE (Véra Briole) habite seule un petit appartement dans un grand ensemble. Modeste et anodine, elle balade dans des bus de banlieue sa terne trentaine pour travailler comme retoucheuse dans l'atelier de M. Paul, petit artisan d'un autre temps qui propose ses services à une clientèle de quartier en voie de disparition. Entre deux trajets, Madeleine fait le ménage, laisse parler sa voix intérieure, visite sa mère à la santé mentale chancelante et, surtout, prie le bon Dieu de lui faire rencontrer l'âme sœur. Un dessinateur dans un cabinet d'architecture, un jeune représentant en produits électroménagers, le passager d'un bus qu'elle dépanne d'un ticket, déçoivent tour à tour ses attentes, tandis qu'elle perd son travail.

Qui prêterait attention à sa pitoyable histoire si Laurent Bouhnik, l'auteur de *Select Hotel* (1997)

et de *Zonzon* (1998), ne la mettait en scène ? Assurément personne, et cette hypothèse témoigne d'une certaine manière des vices et des vertus de son film. Ses vertus sont limitées à l'intention : montrer la solitude d'un personnage dépourvu de séduction, au milieu de l'indifférence glacée d'un monde en mutation.

INDIFFÉRENCE ET CRUAUTÉ

Ce motif, qui semble reprendre une préoccupation majeure du cinéma moderne (de Michelangelo Antonioni à Chantal Akerman), est accommodé ici par une mise en scène maniériste et high-tech qui trahit d'autres objectifs. Perspectives déformées, cadrages alambiqués et corps humains systématiquement morcelés y composent un tableau qu'on croirait disposé par un entomologiste. Observés et classés selon un protocole soigneusement préétabli, hors de la complexité hasardeuse de la vie, les personnages ressemblent plus à des insectes épinglés qu'à des êtres humains.

Ainsi privés de la moindre chance d'existence sous le regard

du cinéaste, ils n'en ont guère davantage aux yeux du spectateur, qui éprouve le même mélange d'indifférence et de cruauté satisfaite aux déconvenues de l'héroïne qu'aux silhouettes qui l'entourent, telle cette cliente obèse de M. Paul, dont la présence ne semble se justifier qu'en fonction de sa monstrueuse difficulté à enfiler une robe. En ce sens, tous les personnages sont secondaires dans *1999 Madeleine*, parce que totalement soumis à l'idée qui les a fait naître. Le film ne saurait dès lors trouver autre chose que ce qu'il cherche : une médiocrité humaine dénoncée avec d'autant moins de légitimité (ou d'autant plus de cynisme) qu'elle est donnée comme un postulat. C'est placer sous d'inquiétantes auspices le projet pourtant original de Laurent Bouhnik, qui entend lancer avec *1999 Madeleine* une sorte de chronique de notre temps censée se poursuivre jusqu'en 2009, à raison d'un film par an et avec une dizaine de protagonistes récurrents.

J. M.

Nous sommes tous des E.T. (plus ou moins)

L'Extraterrestre. Sous un film de science-fiction, une comédie sentimentale

Film français de Didier Bourdon. Avec Didier Bourdon, Pascale Arbillot, Bernard Campan, Danièle Lebrun, Antoine Du Merle. (1 h 33.)

Au bout d'une petite heure, Didier Bourdon décolle. Il faut à peine moins de temps à son film pour en faire autant. Si Bourdon décolle, c'est qu'il est un extraterrestre, disposant de quelques ressources télékinésiques malgré la panne de son vaisseau bêtement crashé dans le Cantal, et où il est, de surcroît, poursuivi par une paire de robots venus de Praton. Le scénario et la réalisation exposent ces faits pourtant bien simples d'une manière extraordinairement pousive. Et la façon dont est expliquée au spectateur la symbolique selon laquelle le E.T. rondouillard et hirsute se retrouvera faire équipe avec une jeune femme à la vie sentimentale en purée et un gamin laissé en plan par ses parents (sous-titre : nous sommes tous de pauvres Martiens, exilés loin de la planète du bonheur, compris ?) est tout aussi laborieuse.

C'est dommage que ça traîne comme ça au début. Parce que lorsque, finalement, tout est en place, le premier film réalisé par Didier Bourdon seul (ils étaient trois pour *Les Trois Frères*, deux pour *Le Pari* ?) s'avère plutôt gai. Ayant réussi à créer une pagaille familialo-politico-intersidérale enfin consistante, *L'Extraterrestre* peut se mettre à débloquent sérieusement, avec un réel sens de l'invention et parfois même d'heureuses trouvailles de rythme ou des points d'absurde bienvenues. Il est vrai qu'il bénéficie alors du renfort important de Danièle Lebrun en *mater familias* royalement baba, régentant de manière tout à fait convaincante son domaine et sa smalah de Sallers.

CHARMANTE DÉBUTANTE

Bernard Campan, robot meurtrier en voie d'humanisation farfelue, contribue d'une manière croissante aux réjouissances. Et le film capitalise à fond sur le charme et la présence de la débutante Pascale Arbillot, remarquable en écervelée de l'amour prête à tomber dans les bras du premier Crypta-

lien venu, fût-il joué (avec une conviction un tantinet démonstrative) par le réalisateur lui-même. Au passage, la bonne performance des actrices combat le fument de misogynie qui émane parfois du scénario. *L'Extraterrestre* échappe à la pire menace qui planait sur lui : ni d'être exterminé par les Hell's Angels de Saint-Flour ni de devoir retourner sur sa planète si moderne qu'elle est devenue une dictature, mais de ne passer que pour le remake de *La Soupe aux choux* de Jean Girault, qui, à la suite de René Fallet, expédiait un extraterrestre dans nos campagnes. A l'époque, 1981, hommes et martien choisissaient de changer de planète ; aujourd'hui, c'est ici-bas qu'ils finissent par entreprendre de se construire une vie pas trop pénible. Les politologues de l'avenir diront peut-être que Jean Girault aura été le prophète de l'élection de François Mitterrand et Didier Bourdon de celle de Lionel Jospin ; il faut bien que les politologues de l'avenir s'occupent, eux aussi.

J.-M. F.

HORS CHAMP

■ Une hausse considérable du nombre de films distribués a marqué la fin des années 90, selon une étude effectuée par le Centre national du cinéma (CNC) pour le ministère de la culture sur les problèmes de la distribution – document dont on attend toujours les conclusions. Selon les chiffres publiés par l'hebdomadaire professionnel *Le Film français* le 28 janvier, en six ans, le nombre de longs métrages sortis en salles a augmenté de près de 40 %, passant de 361 en 1993 à 595 en 1999. « Si la fréquentation a progressé régulièrement entre 1993 et 1999 (de 133,3 à 155,3 millions de spectateurs), le nombre de films millionnaires n'a augmenté que de 5 (36 contre 31) et la moyenne d'entrées par film a diminué, chutant de 369 252 à 261 008, soit 100 000 entrées de moins », souligne l'hebdomadaire. L'embouteillage des sorties est d'autant plus dommageable que l'essor simultané des multiplexes, auquel est imputable la hausse de la fréquentation, ne bénéficie qu'à un nombre restreint de titres (américains principalement). Les distributeurs, surtout s'ils ne disposent pas des droits « secondaires » (télévision, vidéo, ventes à l'étranger), subissent les effets les plus graves de ce phénomène, qui a aussi pour conséquence de rendre beaucoup d'œuvres « invisibles » au public, noyées dans une masse indistincte de titres interchangeables.

Le diable au tribunal de Gérardmer

Théologiens, historiens et psychanalystes se penchent sur le démon

GÉRARDMER

de notre envoyé spécial

Le Festival du film fantastique de Gérardmer, qui s'est déroulé du 26 au 30 janvier, programait avec une sélection de films fantastiques et d'épouvante, une rétrospective consacrée au diable au cinéma. Et s'accompagnait d'un colloque, « Les masques du diable », consacré aux différentes manifestations du diable à l'écran. Sous la direction de Paul-Georges Sansonetti, ancien professeur à la Sorbonne et spécialiste de l'histoire des mythes et de leur représentation au cinéma, il réunissait Hans-Christophe Askani, professeur de dogmatique à l'Institut de théologie protestante de Paris; Daniel Dahan, grand rabbin de Nancy; Charles Melman, psychiatre-psychanalyste, fondateur de l'Association freudienne internationale et directeur des Etudes lacaniennes. En l'absence, délibérée, de spécialistes de cinéma, ce colloque permettait d'éclairer, sous un jour autre, les différentes et nombreuses apparitions du diable à l'écran.

Analysant les multiples manifestations de Satan dans l'Égypte pharaonique, l'Islam, le monde chrétien, chez les Celtes et chez les scandinaves, où le démon se définit comme une créature privant le monde de sa beauté, conception que l'on peut rapprocher du person-

nage de Brad Pitt dans *Fight Club* (celui qui affirme vouloir priver le monde de quelque chose de beau), Paul-Georges Sansonetti lançait les bases d'une nouvelle typologie du diable au cinéma. Celle-ci ne se fonderait plus sur des critères exclusivement esthétiques, mais en fonction de différentes traditions culturelles qui transcendent les cinématographies nationales. Ce qui rapprocherait, dans leur conception d'un diable pétrifiant les êtres, *Les Visiteurs* de la nuit de Marcel Carné, de *La Gorgone* de l'Anglais Terence Fisher.

LE MÉCHANT PLUS FACILE

L'idée d'un démon intérieur – présente dans *Fight Club* et *Lost Highway* de David Lynch – pourrait, par exemple, être opposée à la tradition d'un démon rieur et séduisant comme dans *Les Sorcières d'Eastwick* de George Miller. On pourrait même voir dans *L'Associé du diable* de Taylor Hackford, où Al Pacino l'interprète dans la peau d'un dirigeant de cabinet d'avocats à New York, l'apparition d'un nouveau Satan, dont le pouvoir s'exerce essentiellement dans la procédure. « Dans la tradition chrétienne, affirme Paul-Georges Sansonetti, le diable a pouvoir sur le monde des corps, pas sur l'homme. Il est dans le continuum de notre espace-temps, et c'est bien parce qu'il est "le côté obs-

cur de la force", pour reprendre l'expression de George Lucas, qu'il est cinématographiquement représentable. On a besoin de quelque chose qui représente nos imperfections et nos tentations. »

Cette conception d'un diable qui n'aurait de pouvoir que sur les choses terrestres se situe également, selon Daniel Dahan, au cœur de la tradition juive : « Satan apparaît pour la première fois de manière explicite, dans la Bible, dans le Livre de Job. Job est un juste qui prend grand soin d'éviter toute sorte de péché. Il va perdre sa fortune, être atteint dans son corps, tout en maintenant sa foi. » Hans-Christophe Askani trouve une autre explication dans cette présence récurrente du diable au cinéma, appuyée encore récemment par le phénomène millénariste : « Au théâtre, un rôle de méchant est plus facile à interpréter qu'un rôle positif car nous enrichissons ce rôle avec ce qui est en nous. Cela explique que le diable soit plus facile à représenter. » Cette idée d'un diable posé comme un démon personnel, sous-jacent à notre propre conscience, était au cœur des diverses conceptions sataniques développées par les participants. Significativement, c'est de cette tradition que le cinéma s'est fait, le plus souvent, l'écho.

S. Bd

Images mentales des années 60 et 70

Deux films qui brouillent les conventions hollywoodiennes

LE POINT DE NON-RETOUR. Film américain de John Boorman. Avec Lee Marvin, Angie Dickinson. (1 h 30.)

CARRIE. Film américain de Brian De Palma. Avec Sissy Spacek, Piper Laurie. (1 h 37.)

Le marché de la réédition en salle des films anciens se transforme insensiblement. Le cinéma classique américain (film noir, comédie musicale, burlesque, western) n'inspire plus le même désir, ni la même nostalgie. A la place se développe un penchant pour les années 60 et 70, période où l'héritage légué par les grands studios vivait une crise majeure, qui mettait en crise les genres canoniques. *Le Point de non-retour* de John Boorman et *Carrie* de Brian De Palma, respectivement réalisés en 1967 et en 1977, ont en commun de solliciter du spectateur une attention différente de celle du cinéma classique. Aux conventions hollywoodiennes données comme une perception « naturelle » de la réalité, ces films opposent un brouillage de la perception, employant des procédés qui relèveraient d'une forme de distanciation si, par une ruse majeure, ils ne servaient pas finalement à accroître la fascination de leur

public. Réalisé par le britannique John Boorman, *Le Point de non-retour* est l'adaptation d'un roman noir de Richard Stark (pseudonyme de Donald Westlake). Sur un récit minimal – un truand tente de remonter la filière mafieuse pour se venger des complices qui l'ont trahi –, le cinéaste utilise des procédés qui, en déviant (un peu) de la chronologie par un jeu plus ou moins subtil de retours en arrière et de plans prémonitoires, tend à sédimenter des nappes de temps.

UNE RÉVERIE SOMNAMBULIQUE

On reconnaît l'influence du cinéma moderne européen (notamment les expérimentations d'Alain Resnais sur le temps) mais édulcorée, acclimatée aux exigences d'un genre qui ne perd jamais ses droits. John Boorman donne ainsi l'impression d'injecter dans un univers réaliste des images mentales : un homme qui marche dans un couloir sinistre éclairé de néons blafards peut à la fois être, par la succession de deux plans, une vision réaliste et le cauchemar de sa future victime.

L'indiscutable dimension onirique du film est accentuée par l'utilisation de décors abstraits à force d'être dépouillés, vidés, sinistres. Le som-

meil est d'ailleurs une constante d'un récit où certains personnages consomment des somnifères parfois jusqu'à la mort ou s'évanouissent au cœur de l'action. Le film noir se transforme en une rêverie somnambulique. Il ne faut pas s'étonner que le fantastique soit devenu le genre dominant à Hollywood à la fin des années 70. La réticence croissante du public face aux conventions du réalisme a entraîné leur déformation, jusqu'à intégrer massivement l'irréel dans la production dominante.

Brian de Palma s'est affirmé comme un maître du genre. Avec *Carrie*, adaptation d'un roman de Stephen King, récit de la vengeance d'une jeune collégienne dotée de dons paranormaux, il joue avec la mémoire du spectateur (variation sur la séquence de la douche hitchcockienne), insère une certaine trivialité (les premières règles de l'héroïne déclenchent le récit), recourt à une utilisation à la fois cathartique et onirique du ralenti. L'utilisation de l'écran multiple dans la séquence finale procédait d'un relatif éclatement de l'espace comme le montage chez Boorman relevait d'un relatif éclatement du temps.

Jean-François Rauger

LES NOUVEAUX FILMS

COMPAGNE DE VOYAGE

■ A Rome, une jeune fille de vingt ans (Asia Argento), un peu perdue, travaillant occasionnellement dans un bar la nuit, se voit confier par une amie la tâche de suivre son père (Michel Piccoli), un professeur de philologie à la retraite, qui part de chez lui en oubliant le chemin du retour. *Compagnon de voyage* fonctionne sur un principe souvent employé par le film noir : une personne, choisie pour en suivre une autre, se découvre avec elle une affinité très forte. Pour surprendre le spectateur, il aurait fallu que leur relation soit un peu moins marquée du sceau de l'évidence. Une interprétation excellente, qui donne tout son intérêt au film, ne l'empêche pas de tomber dans un symbolisme un peu désuet.

S. Bd

Film italien de Peter Del Monte. Avec Michel Piccoli, Asia Argento, Silvia Cohen, Lino Capolicchio. (1 h 44.)

MARIE, NONNA, LA VIERGE ET MOI

■ Acteur chez Karim Dridi (*Pigalle*, 1994), Catherine Breillat (*Parfait Amour*, 1995) et Nicolas Boukhrief (*Le Plaisir*, 1997), Francis Renaud passe à la réalisation en mettant en scène, sur

une bande musicale de Noir Désir et avec une image granuleuse qui métallise la réalité, la dépression d'une région — le bassin minier lorrain — et le rêve immobile de départ de quelques personnages tenaillés par le



Michel Piccoli dans « Compagne de voyage ».

mal de vivre. Voici Tonio, Jeff et Chico, trois jeunes gens qui mettent leur vie en danger dans des courses

de voitures, en attendant de décrocher la lune. Voici Céline, une fille de la petite bourgeoisie qui ne supporte pas sa séparation d'avec Tonio. Voici Marie, employée à la ville, qui a conquis son cœur, tandis que sa mère, Nonna, une immigrée roumaine, baigne dans l'amertume enivrée d'une vie gâchée par les

rieuse pureté, les personnages clairement dessinés, les chansons de Randy Newman. Il fallait un peu de nouveauté, et l'amitié indéfectible entre Buzz l'éclair (le cosmonaute en plastique) et Woody (le cow-boy de chiffon) est menacée par une cow-girl de collection. Ce lieu commun ne suffit pas à vivifier un film dont le dynamisme repose sur un habile assemblage de plaisanteries soigneusement ciblées. Allusions à *La Guerre des étoiles* pour les enfants, à la télévision américaine des années 50 pour les parents. Le seul élément de nouveauté est la part croissante que prennent les personnages humains. Quoique digitalisé, le méchant collectionneur de jouets qui menace nos héros est trop humain – il ronfle, il rote. Il est sans doute à l'avant-garde d'une cohorte d'acteurs de synthèse qui peupleront demain nos écrans.

T. S.

Film américain d'animation de John Lasseter. (1 h 33.)

FISH AND CHIPS

■ Nord de la Grande-Bretagne, années 70, une famille mixte (père pakistanais, mère anglaise, enfants partagés entre le respect des traditions paternelles et les sollicitations de l'Angleterre moderne) : Damien O'Donnell a ficelé une petite comédie construite sur des « faits de société » : mariages arrangés, fugues, homosexualité avouée, racisme. La mise en scène est platement télévisuelle, et l'ensemble empesé par la volonté de description sociale.

J.-F.R.

Film britannique de Damien O'Donnell. Avec Om Puri, Linda Bassett. (1 h 36.)

AMERICAN BEAUTY

Lire page 26

L'EXTRATERRESTRE

Lire page 27

1999 MADELEINE

Lire page 27

BELLES À MOURIR

Lire page 26

CHATELET

Doktor Faust
Busoni

« Un spectacle fort captivant » *Le Figaro*
« Spectacle exceptionnel » *Les Echos*
« Un triomphe mérité » *La Croix*

Deux dernières :
2 et 5 FÉVRIER
à 19 h 30

Mairie de Paris

Les meilleures entrées en France

FILMS	nombre de semaines d'exploitation	NOMBRE D'ENTRÉES *	NOMBRE D'ÉCRANS	% d'évolution par rapport à la semaine précédente	TOTAL depuis la sortie
1 Le Sixième Sens	4	680 137	586	▽ - 23 %	4 510 468
2 Anna et le roi	1	232 007	347		232 007
3 Accords et désaccords	1	221 211	358		221 211
4 Peur bleue	2	184 735	527	▽ - 45 %	586 044
5 La Maison de l'horreur	1	165 987	285		165 987
6 Bone Collector	1	156 682	403		156 682
7 Himalaya	7	137 885	426	▽ - 18 %	1 813 195
8 American Pie	8	103 772	366	▽ - 19 %	1 605 605
9 Stigmata	2	70 562	153	▽ - 46 %	225 742
10 Tarzan	10	63 682	365	▽ - 36 %	7 375 461

* Période du mercredi 26 janv. au dimanche 30 janv. inclus

La bonne nouvelle est l'apparition parmi les dix meilleurs scores de quatre nouveautés (auxquelles s'ajoute, en treizième position, *Une femme d'extérieur*), après une période complètement figée sur une poignée de titres dominant le marché. La moins bonne nouvelle est que, derrière *Le 6^e Sens*, inamovible, tous les nouveaux venus du Top 10 sont américains – les autres films figurant dans le tableau aussi, d'ailleurs, à la notable exception de *Himalaya*, en route vers de vertigineux sommets. On constate par ailleurs un certain assèchement du public du film d'horreur ou fantastique par Bruce Willis, ses rivaux sortis la semaine précédente perdant la moitié de leurs entrées, *Bone Collector* et *La Maison de l'horreur* enregistrant des scores relativement décevants. Enfin, américain certes mais pas hollywoodien, Woody Allen enregistre un excellent démarrage. Au onzième rang du classement, *Princesse Mononoke* continue de faire belle figure, et totalise plus de 200 000 entrées en 19 jours.

Source : "Ecran total"

SORTIR

PARIS

Jef Sicard Trio

Le trio du saxophoniste et clarinetiste Jef Sicard a été fondé en 1998. Toujours attentif à transmettre l'universalité du jazz dans ses liens à d'autres cultures musicales, Sicard est l'homme de la douceur lyrique et des emportements animés auxquels ses compagnons de musique – le contrebassiste François Méchali et le batteur François Laizeau – répondent avec finesse et ferveur. Ce grand trio d'artistes vient d'enregistrer *Le Rêve de Claude* (Charlotte Records), superbe ouvrage. *Au duc des Lombards, 42, rue des Lombards, Paris 1^{er}. M^o Châtelet. Le 2, 21 heures. Tél. : 01-42-33-22-88. 100 F. A Chalon-sur-Saône (L'Arrosier), le 4 février, 20 h 30. Tél. : 03-85-48-86-88.*

PONTAULT-COMBAULT

Philip Blenkinsop

Ce photographe australien de trente-quatre ans, installé en Thaïlande, diffusé par l'agence Vu, a été une des découvertes du dernier festival de photojournalisme de Perpignan.

Visa pour l'image, en septembre 1999. On peut retrouver à Pontault-Combault (Seine-et-Marne) ses images dures, insoutenables pour certains, indomptables, primitives, aux noirs d'encre, prises en Asie du Sud-Est, au Cambodge et lors des violences inouïes à Bornéo (Indonésie) entre les Dayaks et les colons madurais. « Cette violence pornographique est un mystère », nous disait Philip Blenkinsop (*Le Monde* du 4 septembre 1999), à la fois proche du sujet mais se refusant à prendre parti. « Je montre ce qu'on ne voit pas ailleurs », ajoute un photographe qui donne ici sa position morale, et qui associe portraits et instantanés. Rares sont en effet les journaux, et c'est cela que dénonce Blenkinsop, qui oserait montrer ces images. Rien que pour cette raison, il faut aller à Pontault-Combault. Centre photographique d'Ile-de-France, hôtel de ville, 107, avenue de la République, 77 Pontault-Combault. Tél. : 01-64-43-47-41. Du mercredi au dimanche, de 13 heures à 18 h 30. Fermé les lundi et mardi. Jusqu'au 26 mars.

GUIDE

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min)

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places de certains des spectacles vendues le jour même à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

1^{er} Festival de contes à Paris
L'Européen, 3, rue Biot, Paris 17^e. M^o Place-de-Clichy. Du 1^{er} au 12 février, 20 heures. Tél. : 01-43-87-97-13. 80 F et 110 F ; passeport 10 soirées 500 F.

Gary Hoffman (violoncelle)
Frederic Chiu (piano)
Rachmaninov : *Sonate pour violoncelle et piano op. 194*. Chostakovitch : *Sonate pour violoncelle et piano op. 40*.
Châtelet, 1, place du Châtelet, Paris 1^{er}. M^o Châtelet. Les 2, 12 h 45. Tél. : 01-40-28-28-40. 55 F.

Doktor Faust
de Busoni. Dietrich Henschel (doktor Faust), Kim Begley (Méphistophélès), Eva Jenis (la duchesse de Parme), Nikolai Andrej Schukoff (le comte de Parme), Sorin Coliban (Wagner), Chœur du Châtelet, Orchestre philharmonique de Radio-France, Kent Nagano (direction), Pierre Strosser (mise en scène).
Châtelet, 1, place du Châtelet, Paris 1^{er}. M^o Châtelet. Les 2 et 5, 19 h 30. Tél. : 01-40-28-28-40. De 50 F à 585 F.

Orchestre de Paris
Weber-Berlioz : *L'Invitation à la valse*. Weber : *Konzerstück op. 79*. Liszt : *Concerto pour piano et orchestre n° 2*. Berlioz : *Symphonie fantastique*. Jean-Yves Thibaudet (piano), Yan-Pascal Tortelier (direction).

Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris 8^e. M^o Ternes. Les 2 et 3, 20 heures. Tél. : 01-45-61-65-89. De 80 F à 290 F.

Joshua Bell (violin)

Stephen Hough (piano)

Schubert : *Grand Duo pour violon et piano*. C. Schumann : *Romances*. Brahms : *Sonate pour violon et piano op. 108*. Prokofiev : *Sonate pour violon et piano op. 80*.

Auditorium du Louvre, accès par la pyramide, Paris 1^{er}. M^o Louvre. Le 2, 20 heures. Tél. : 01-40-20-84-00. 135 F.

Monniot Mania

Sunset, 60, rue des Lombards, Paris 1^{er}. M^o Châtelet. Le 2, 21 heures. Tél. : 01-40-26-46-60. 80 F.

La Baronne

Trio composé de Sylvie Cobo, chanteuse-batteuse et auteur des textes, Claude Barthélémy, guitariste, et Hugo Renard, claviers. Leur musique offre une synthèse de rock, jazz et chanson française.

Cité de la musique, 221, avenue Jean-Jaurès, Paris 19^e. M^o Porte-de-Pantin. 20 heures, les 2, 3 et 4 février ; 16 h 30, le 5 février ; 15 heures, le 6 février. Tél. : 01-44-84-44-84. 90 F.

Zap Mama

Café de la danse, 5, passage Louis-Philippe, Paris 11^e. M^o Bastille. Le 1^{er}, 19 h 30. Tél. : 01-47-00-57-59. 110 F.

DERNIERS JOURS

6 février :

- Marcel Proust

- L'Aventure des écritures (III) : la page

Bibliothèque nationale de France, 11, quai François-Mauriac, Paris 13^e.

Tél. : 01-53-79-59-59. Fermé lundi et fêtes. 35 F.

Tête de Pluie

de Louis Arti, mise en scène de François Chattot.

Maison de la culture, 1, boulevard Léonine, 93 Bobigny. Tél. : 01-41-60-72-72.

De 60 F à 140 F.

DISPARITION — 100

Michel Lejeune

Un éminent comparatiste des langues anciennes

SPÉCIALISTE des langues indo-européennes sud-occidentales (phrygien, grec, langues italiques et celtique continental), Michel Lejeune, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, est mort jeudi 27 janvier à Paris, à quelques jours de son quatre-vingt-troisième anniversaire.

Né à Paris le 30 janvier 1907, Michel Lejeune était le fils d'un fabricant de broderies ; son frère François (1908-1982), sous le pseudonyme de Jean Effel, fut l'un des plus fameux dessinateurs et caricaturistes de la vie politique française. Après des études secondaires aux lycées parisiens Carnot et Louis-le-Grand, Michel Lejeune intègre l'Ecole normale supérieure (1926) ; agrégé de grammaire (1929), il devient maître de conférences de philologie et antiquités grecques et latines à la Faculté des lettres de Poitiers (1933-1937), puis à Bordeaux (1937-1946), où il occupe, après l'obtention de son doctorat ès lettres (1940), le poste de professeur (1941), puis de doyen (1946). C'est alors qu'il revient à Paris où il assure dès 1947 une direction d'études de grammaire comparée des langues indo-européennes à l'Ecole pratique des hautes études, tout en enseignant la linguistique à la Faculté des lettres de Paris (1946-1955). Directeur-adjoint du CNRS, en charge des sciences humaines (1955-1963), il y devient directeur de recherches (1963-1978) l'année même de son élection à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Secrétaire de la Société de linguistique de Paris (1970-1977), Michel Lejeune ne se retire pas du monde de la recherche scientifique. Son dernier article, co-signé par son disciple Laurent Dubois, parut en décembre 1999.

LÉPONTIQUE ET CELTIBÈRE — 100

Ses travaux – une vingtaine d'ouvrages depuis ses *Observations sur la langue des actes d'affranchissement delphiques* (Klincksieck, 1940), dont un *Précis d'accentuation grecque* (1945) devenu classique, un *Traité de phonétique grecque* (1947), des *Mémoires de philologie mycénienne* (1958, 1971 et 1973), un *Manuel de la langue vénète* (1974) et une *Anthroponymie osque* (Belles Lettres, 1976) – ne s'évaluent qu'au vu de ses quelque cents articles. Au nombre des disciples d'Antoine Meillet, qui fut le père français de la grammaire comparée, Michel Lejeune est, avec Pierre Chantraine, Emile Benveniste et le spécialiste des langues indiennes Armand Minard, le plus sûr représentant de cette école dont il incarrait la prestigieuse autorité tant aux Etats-Unis qu'à Oxford ou en Italie.

Après ses premiers travaux sur les dialectes grecs, qu'il ne délaissera jamais tout à fait, Michel Lejeune se consacre vers 1956 à l'interprétation linguistique et sémantique du mycénien. Connu par des tablettes d'argile cuite apparues lors des fouilles de Cnossos, Pylos, Tirynthe, Mycènes, et plus tard Thèbes, ce dialecte archaïque du II^e millénaire avant notre ère venait juste d'être déchiffré par les Anglais Chadwick et Ventris (1953). Autre chantier capital où le savoir et la rigueur du chercheur firent merveille : les langues italiques (vénète, osque, sicane, sicule, élyme), si mal servies par l'état de la documentation. Michel Lejeune consacrait encore en 1990 un cours magistral au messapien. Il fut le premier à mettre au centre de la description de ces langues la prise en compte des types alphabétiques et les échanges d'alphabets entre des scribes aux langues différentes, des Grecs aux Osques comme des Etrusques aux Latins ou aux Gaulois.

Attaché par ailleurs à l'étude du lépontique et du celtibère, Michel Lejeune restera dans le domaine des langues celtiques comme l'auteur des deux premiers volumes du *Recueil des inscriptions gauloises*, où l'art du philologue et celui du linguïste se croisaient impeccablement. Ce parcours de savant ne doit pas masquer la formidable dimension pédagogique de l'érudit. Habité par une inextinguible joie d'enseigner, Michel Lejeune fut un professeur chaleureux et, par sa rigueur, sa clarté et son écoute, un maître exceptionnel.

Philippe-Jean Catinchi — 100

 AU CARNET DU « MONDE » — 100

Naissances — 100

– Le 21 janvier 2000, à 8 h 45, à la maternité de l'hôpital Saint-Antoine de Paris, est arrivé

Ariel. — 100

J'ai beau n'avoir que dix-sept mois, je me demande pourquoi William Shakespeare a soufflé à

John et Clélia — 100

qui sont mes parents le prénom de mon cadet.

Je me souviens qu'ils avaient désiré le lui donner déjà un soir au lever du rideau, il y a 5 760 ans.

C'est avec le chapeau de mon papa que je salue la jeunesse du monde en la personne de Laurence Gamin, sage-femme, et les docteurs Véronique Cayol, Véronique Lejeune, Elisabeth Safar, et le personnel formidable de l'Assistance publique attaché au service du professeur Milliez, qui aux premiers instants de mon existence, tout comme pour mon petit frère aujourd'hui, nous ont donné avec du talent un sacré coup de main.

Iémima GUEZ. — 100

Pierre et **Monique PIGANIOL**, ont la joie d'annoncer la naissance, le 29 janvier 2000, de leur troisième arrière-petit-fils,

Arnaud — 100

au foyer de Sophie Dandoy-Prot et Eric Dandoy.

Anniversaires de naissance — 100

– Danielle, Corinne, Pierre-Emmanuel, Florence et Véronique, souhaitent un excellent anniversaire, le 2 février 2000, à leur maman

Andrée LÉVY. — 100

Les huit petits-enfants se joignent à eux pour envoyer de gros bisous à Andrée, ainsi qu'à Julien, leur grand-père.

Pacs — 100

Emilio et Gérard — 100

sont heureux d'annoncer à leurs amis des deux bords et des deux rives de l'Atlantique, Brésil et France, la conclusion de leur Pacs, le 28 janvier 2000, à Paris-6^e. *« Somos felizes »*. Un grand merci à ceux qui les ont aidés.

Décès — 100

– Le président du Comité consultatif médical, La directrice, Le président de la commission de surveillance, L'équipe de direction, Le personnel du service de biochimie, Les personnels du groupe hospitalier Bichat-Claude-Bernard, ont la tristesse de faire part du décès de

Jean AGNERAY, — 100

professeur émérite de la faculté de pharmacie université Paris-Sud, chevalier de l'ordre des Palmes académiques,

survenu le jeudi 27 janvier 2000, à son domicile.

Jean Agneray a été chef de service du Laboratoire de biochimie à Bichat-Claude-Bernard de 1983 à 1994.

– Le Syndicat des biologistes pharmaciens hospitaliers et hospitaliers universitaires AP-HP et Ile-de-France, La Fédération nationale des syndicats des pharmaciens biologistes hospitaliers, L'Association des anciens internes et internes en pharmacie des Hôpitaux de Paris, ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean AGNERAY, — 100

professeur émérite de la faculté de pharmacie université Paris-Sud, chevalier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre des Palmes académiques.

La cérémonie religieuse aura lieu ce jour, le mardi 1^{er} février 2000, à 14 h 30, en l'église Notre-Dame-des-Otages, 81, rue Haxo, Paris-20^e.

34, rue Irénée-Blanc, 75020 Paris.

Anne Banville, — 100

sa fille, Manon et Roman Toussaint, ses petits-enfants, Toute la famille, Ses soignantes, ont la douleur d'annoncer le décès de

Marie-Magdeleine BANVILLE, née **GUIBERT**,

le mercredi 26 janvier 2000, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

Une bénédiction sera célébrée à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière, Paris-13^e, le vendredi 4 février, à 13 h 45, suivie de l'incinération au Père-Lachaise, à 15 heures.

187, avenue Gambetta, 75020 Paris.

– On nous prie d'annoncer le décès de

M^{me} Fernande BELISSENT, née **BOUDIN**,

pieusement retournée à la Maison du Père, le 30 janvier 2000.

La défunte ayant donné son corps à la médecine, il n'y aura pas d'obsèques.

Priez pour elle !

De la part de Sa famille, Ses amis, Les Petits Frères des Pauvres.

M^{me} Marcel BERGERAT, née **Denise DEJACQUES**,

a remis son âme entre les mains de son Seigneur, le 30 janvier 2000, dans sa cent deuxième année.

L'Eucharistie du dernier « à Dieu » sera célébrée le mercredi 2 février, à 10 h 30, en l'église Notre-Dame-de-Grâce de Passy, 10, rue de l'Annonciation, Paris-16^e.

De la part de Sa fille, Ses petits-enfants, Et arrière-petits-enfants.

37, rue Vineuse, 75116 Paris.

– Treburden (Côtes-d' Armor). Paris.

Le général et M^{me} Boucher, Dominique et Pascale Boucher, ses enfants, Gabrielle et Renaud, Julien, Kélig, Eve, Ugo, ses petits-enfants, ont la tristesse de faire part du décès de

M. Pierre BOUCHER, retraité de l'enseignement officier des Palmes académiques croix de guerre, ancien prisonnier Oflag IV D,

survenu le 30 janvier 2000 dans sa quatre-vingt-neuvième année.

– M^{me} Renaud Bouffé, née Marianne Hatt, son épouse, M. et M^{me} Patrick Bouffé, leurs enfants et petits-enfants, Le comte et la comtesse Georges d'Andlau-Hombourg et leurs enfants, M. et M^{me} Jean Weber, leurs enfants et petits-enfants, M. et M^{me} Bertrand Puech, leurs enfants et petits-enfants, M. et M^{me} Olivier Favre et leurs enfants, M^{me} Climène Favre, M. et M^{me} Laurent Perpère et leurs enfants, ont la grande tristesse de faire part du décès de

M. Renaud BOUFFÉ, — 100

survenu le 28 janvier 2000, dans sa quatre-vingt-neuvième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 2 février, à 13 heures, en l'église réformée de Neuilly-sur-Seine, 60, rue Perronet.

Cet avis tient lieu de faire-part. 144, rue Perronet, 92200 Neuilly-sur-Seine.

– Ariane et Gaston Massuet, François-Marie et Evelyne Callot, Yann Callot et Françoise Borie, ses enfants, Gaël et Rosie Doniol, Claire, Pierre et Laure Callot, Mathilde, Arzane et Maguelonne Callot, ses petits-enfants, Emilie et Armelle Doniol, ses arrière-petits enfants, Toute la famille et ses amis, ont la douleur de faire part du décès de

Isabelle CALLOT, née **PEIGNIAN**,

le 28 janvier 2000, à Paris, munie des sacrements de l'Église.

Ses obsèques auront le lieu le mercredi 2 février à 12 heures, en l'église Saint-André de l'Europe, *24 bis*, rue de Saint-Pétersbourg, Paris-18^e.

Leurs pensées affectueuses vont aussi à

Pierre CALLOT, son époux si doux.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– La marquise de Dax d'Axat, son épouse, Jérôme et Aurélie de Dax d'Axat, Françoise de Dax d'Axat, Charles et Anne-Marie Gray, ses enfants, Louis et Alexandre Gray, ses petits-enfants, Les familles Dax de Cessaies, de Saint-Savin et Gotteland, ont la douleur de faire part du décès de

Bernard de DAX, marquis d'**AXAT**, ancien directeur

à l'Union des industries chimiques,

retourné à Dieu le 30 janvier 2000, dans sa soixante-dix-neuvième année, muni du Sacrement du Pardon.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 4 février, à 10 heures, en l'église Saint-François-de-Sales, 17, rue Ampère à Paris-17^e.

Une bénédiction aura lieu à 15 heures, en l'église de Mesland (Loir-et-Cher), suivie de l'inhumation, dans l'intimité.

Ni fleurs ni couronnes,

Des dons peuvent être adressés à l'Association pour la recherche en neuropsychologie et neuroimagerie (ARNN), Service du professeur Dubois, avec la mention « Projet Bernard de Dax ». Pavillon Claude-Bernard, hôpital de la Salpêtrière : 47, boulevard de l'Hôpital, 75013 Paris.

Le présent avis tient lieu de faire part. 69, rue de Prony, 75017 Paris.

M. et M^{me} Pierre Delacou, ses enfants, M. et M^{me} Pascal Delacou, ses petits-enfants Fabien et Thibaut, ses arrière-petits-enfants, Et toute la famille, ont la tristesse de faire part du décès de

M^{me} Simone DELACOU, née **PAPILLON**,

le 30 janvier 2000, à Clichy-La-Garenne.

La bénédiction aura lieu le 4 février, à 14 h 30, en l'église Saint-Vincent-de-Paul, boulevard Jean-Jaurès, à Clichy (Hauts-de-Seine).

– M. et M^{me} Antoine Barraud, M. et M^{me} Jean-Louis Poey et leurs filles,

M. et M^{me} Pierre Barraud et leurs fils, M^{me} Monette Patisson, ont la tristesse d'annoncer le décès de

M^{me} Françoise FARAGGI, née **BARRAUD**,

le vendredi 28 janvier 2000.

L'inhumation aura lieu dans la plus stricte intimité, au cimetière de Marly-le-Roi (Yvelines), dans le caveau de famille.

Le Marsalon, 31480 Laréole, 14, place Etienne-Pernet, 75015 Paris.

– M^{me} Jean Guyot, née Gisèle Laroque, son épouse, M. et M^{me} Daniel Guyot, son fils et sa belle-fille, Nicolas, Nathalie, Yann, ses petits-enfants, M. et M^{me} Marcel Jarrassé, sa sœur et son beau-frère, Et ses amis, ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean GUYOT, ingénieur civil des Mines, président honoraire de la société GTM-Entrepose, commandeur de la Légion d'honneur, compagnon de la Libération, croix de guerre 1939-1945, Military Cross,

survenu le 26 janvier 2000, à Neuilly-sur-Seine.

Selon sa volonté, il a été incinéré dans la plus stricte intimité.

30, boulevard Victor-Hugo, 92200 Neuilly-sur-Seine. 50, rue Madeleine-Michelis, 92200 Neuilly-sur-Seine.

(*Le Monde* du 1^{er} février.)

– Catherine Paysan fait part avec peine du décès de

Emile HAUSEN, — 100

son époux.

La levée du corps aura lieu, 145, avenue de la Forêt, à Bonnetable, le 2 février 2000, à 15 heures.

– Christian Chevreux, président, Alain Jombart, trésorier de l'Association des anciens élèves de l'ESLSCA, L'ensemble du conseil d'administration, ont le regret de faire part du décès de

M. Maurice JOSEPH, fondateur de l'ESLSCA (Ecole supérieure libre des sciences commerciales appliquées).

Les familles Lamazère, Rivière, Vermot et Locqueneux, ont la douleur de faire part du décès de

Roger LAMAZÈRE, restaurateur, prestidigitateur,

survenu le 27 janvier à Lisieux.

Les obsèques ont eu lieu ce mardi 1^{er} février, dans l'intimité.

55, boulevard Jean-Brunhes, 31300 Toulouse.

– Le secrétaire perpétuel, le bureau et les membres de l'Académie des inscriptions et Belles-Lettres, Charles et Anne-Marie Gray, ses enfants, Louis et Alexandre Gray, ses petits-enfants, Les familles Dax de Cessaies, de Saint-Savin et Gotteland, ont la douleur de faire part du décès de

M. Michel LEJEUNE, membre de l'Institut, commandeur de la Légion d'honneur, commandeur de l'ordre national du Mérite, commandeur des Palmes académiques, commandeur des Arts et des Lettres.

ancien élève de l'Ecole normale supérieure, agrégé de grammaire, docteur ès lettres, professeur émérite de l'université de Paris, directeur d'études à l'Ecole pratique des hautes études, ancien directeur adjoint au CNRS.

Doyen d'élection de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (élu en 1963), le professeur Michel Lejeune était un linguïste de renommée internationale, spécialiste des langues les plus anciennes de l'Europe (mycénien, ancien grec, celtibère, gaulois). Son œuvre considérable lui avait valu d'être membre de la British Academy, de l'Académie de Belgique, de l'Accademia dei Lincei, docteur *honoris causa* des universités de Salamanque, de Louvain et de Bucarest.

(*Lire ci-contre.*)

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

– M^{me} Michelle Loi, née Beurton, Daniel Loi, son fils, Fabrice et Camille, ses enfants, Anne Loi, sa fille, Jérôme, Romain et Adèle, ses enfants, ont la douleur de faire part du décès de

M. Maurice LOI, — 100

survenu le 29 janvier 2000, dans sa soixante-seizième année.

Selon sa volonté, l'inhumation aura lieu au cimetière de Wassy (Haute-Marne).

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Etienne Guyon, directeur de l'Ecole normale supérieure, Martin Andler, Pierre Cartier, Giuseppe Longo, Hourya Sinaceur, membres du directoire du séminaire, ont la tristesse de faire part du décès de

Maurice LOI, fondateur et animateur du séminaire de philosophie et mathématiques de l'Ecole normale supérieure.

45, rue d'Ulm, 75230 Paris Cedex 05.

– Docteur F. Jannette-Walen, Ruth L. B. Jannette Walen-Wilson, son épouse, Niels, Gay, Dennis, Patrick, leurs enfants, Et leurs petits-enfants, Et tous leurs amis, ont la grande tristesse de faire part du décès de

Milena RADOSAVLJEVIC épouse de **Robert JANNETTE-WALEN**,

le 26 janvier 2000.

Elle a fait don de son corps à la science.

– Bazailles.

M^{me} Pierre Reble, son épouse, M. Christian Celdran et M^{me}, née Marie-Odile Reble, Les docteurs Hubert et Christine Reble, ses enfants, Benjamin, Jean-Baptiste et Antonin, ses petits-fils, Les familles Reble et Cuenin, ont la douleur de faire part du décès de

Pierre REBLE, ancien conseiller régional de Champagne-Ardennes conseiller général honoraire des Ardennes, maire honoraire de Le Chesne (Ardennes)

survenu à Bazailles (Meurthe-et-Moselle), le 25 janvier 2000, dans sa soixante-dix-neuvième année.

Les obsèques religieuses ont eu lieu le vendredi 28 janvier, en l'église de Bazailles, dans l'intimité.

Cet avis tient lieu de faire part. 25, Grand-Rue, 54620 Bazailles, 5, rue de la Montagne-de-l'Espérou, 75015 Paris. 10310 Outre.

survenu à Bazailles (Meurthe-et-Moselle), le 25 janvier 2000, dans sa soixante-dix-neuvième année.

Cet avis tient lieu de faire part.

25, Grand-Rue, 54620 Bazailles, 5, rue de la Montagne-de-l'Espérou, 75015 Paris. 10310 Outre.

– Bernard et Bernadette Sermage, Vincent Sermage, Denis et Françoise Sermage, Paul et Chantal Sermage, ses enfants,

Ses treize petits-enfants, ont la tristesse de faire part du rappel à Dieu de

François SERMAGE, — 100

survenu à l'âge de quatre-vingt-neuf ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Saint-Léon, Paris-15^e, le mercredi 2 février 2000, à 14 h 30.

55, avenue de La Motte-Picquet, 75015 Paris.

– La municipalité et le conseil municipal, Le secrétaire général et le personnel communal, ont la douleur de faire part du décès de

M. Robert VASSE maire de l'Isle sur la Sorgue,

survenu le 30 janvier 2000 dans sa cinquante-troisième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée à la Collégiale Notre-Dame des Anges de l'Isle-sur-la-Sorgue le mercredi 2 février, à 14 h 30.

On se réunira à l'église.

Une chapelle ardente, ouverte à tous jusqu'à l'heure des obsèques, sera dressée au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville, le 1^{er} février, à partir de 11 heures.

Anniversaire de décès — 100

Le 2 février 1991,

Gino DONATI nous quittait.

Nio, je t'aime.

Il y a un an, le 2 février 1999, disparaissait,

le préfet André SUDRE,

commandeur de la Légion d'honneur.

Tous ceux qui l'ont connu s'en souviennent.

– Pour le deuxième anniversaire de la mort de

Haroun TAZIEFF, France, sa femme, remercie ceux qui, au moment de la tempête, lui ont exprimé leurs regrets qu'il ne soit plus là. Grâce à vos témoignages, les actions qu'il a menées pour nous protéger des catastrophes ne seront pas oubliées.

Messes anniversaires — 100

– Une messe sera célébrée à l'Abbaye-aux-Dames, rue Saint-Pallais, à Saintes (Charente-Maritime), le mardi 8 février 2000, à 17 h 30, en mémoire de

la famille **VINATIER**.

Souvenirs — 100

– Le 2 février 1993,

François REICHENBACH,

nous quittait.

Tous ceux qui l'ont connu, aimé et apprécié auront une pensée affectueuse pour lui, en ce jour anniversaire.

M. Bernard Meusnier, Les Films du Prisme, 27, rue Louis-David, 75016 Paris.

Cours

Cours particuliers d'informatique à domicile (Internet, bureautique, multimédia). Tous niveaux. 300 formateurs en IDF. **ALDISA**. Tél. : **01-46-10-50-32**.

Communications diverses — 100

– Au CBL, 10, rue Saint-Claude, Paris 3^e.

Jeudi 3 février,

EN VUE

■ En interdisant à tous les journaux du pays de publier chaque jour sa photo à la une, **Saparmourad Niazov**, président du Turkménistan, impose des limites au culte de la personnalité.

■ La Zimbabwé ayant offert à ses clients un nombre de billets de loterie proportionnel aux sommes qu'ils détenaient en dépôt, **Robert Gabriel Mugabe**, président du Zimbabwe, vient de gagner le gros lot.

■ D'après le bureau du ministère des finances à Osaka, la Nichiei, société japonaise de crédit, « un requin du prêt » comme on dit là-bas, « aurait violé la législation bancaire » en poussant ses clients à vendre leurs organes pour rembourser leurs dettes.

■ Dimanche 30 janvier, au moment où la Haute Cour libérait **Ellen Copson**, quatre-vingt-un ans, incarcérée pour avoir refusé de payer les taxes foncières sur sa maison de Droitwich dans les Midlands, des députés travaillistes demandaient que le prince **Charles** soit assujéti à l'impôt.

■ Lassé des devoirs de sa charge, **Henk Otten**, chômeur néerlandais, roi d'un royaume africain du Ghana, intronisé au village natal de sa femme par des sujets qui le prennent pour la réincarnation de leur souverain défunt, serait prêt à abdiquer.

■ « Elle a usé du droit légitime de s'exprimer », déclarait au sujet d'une opposante qui avait lancé trois œufs sur sa voiture, lundi 10 janvier, à Londres, **Kamal Kharazi**, ministre iranien des affaires étrangères, aspergé de pots de peinture, dimanche 30 janvier à Davos.

■ Un jeune homme qui avait provoqué la mort d'un enfant lors d'un rodéo improvisé dans la ZUP de Mont-Saint-Martin en Meurthe-et-Moselle, victime à son tour d'un accident de voiture, comparaisait aveugle et en fauteuil roulant, jeudi 27 janvier, devant la cour d'appel de Nancy.

■ Après avoir parié avec des camarades qu'il lancerait un sac poubelle par-dessus le mur des voisins, l'étudiant **Francesco Bini**, de Florence, s'est tué, en tombant d'un troisième étage, emporté par son élan.

■ Les policiers new-yorkais viennent de mettre fin aux activités de **José Fernandez** et **Rafael Felipe**, livreurs de cocaïne à domicile.

■ **Carmela Ripa**, qui, prudemment, faisait descendre dans un petit panier au bout d'une ficelle des doses de cocaïne et remonter l'argent le long de la façade de son immeuble au centre de Naples, a été arrêtée, vendredi 28 janvier, pour trafic illicite de stupéfiants.

Christian Colombani

Regards croisés sur la violence à l'école

Les collèves et les lycées sont le lieu de tensions parfois brutales. Pour mieux les comprendre, la revue « Panoramiques » a choisi de confronter les points de vue de différents spécialistes

LA REVUE *Panoramiques*, que dirige Guy Hennebel, consacre sa dernière livraison à un thème que des événements récents viennent de placer au premier plan de l'actualité : la violence à l'école (n° 44, 1^{er} trimestre 2000, éd. Corlet, route de Vire, 14110 Condé-sur-Noireau, 90 F, 13,7 €). Michel Serceau, coordonnateur de ce numéro, note que l'école est aujourd'hui « le catalyseur, et non le champ clos, du malaise des sujets ». Ce malaise n'est pas neuf, ajoute-t-il, mais il est « exacerbé par un contexte qui a engendré une rupture avec les traditionnelles structures d'initiation et de transmission, un recul de l'autorité, l'effondrement des repères ar-

chaïques et de la fonction du père ».

De ce contexte nouveau rendent compte des chercheurs, des psychologues, des éducateurs, des juges et des policiers. La diversité de ces approches est nécessaire, explique Patrick Boumard dans un préambule, pour saisir cet « objet social non identifié » qu'est la violence à l'école, un mot « employé dans les débats actuels sous des acceptions tellement différentes qu'on en arrive à un brouillage des significations ».

Pour Bernard Charlot, professeur en sciences de l'éducation, c'est parce que le savoir a cessé de faire sens en tant que tel et que l'école est pensée de plus en plus



en termes d'insertion professionnelle que les tensions s'accroissent : « La question essentielle n'est pas celle de la violence au sens où la traitent les médias. C'est que, si le savoir perd sens, si les repères symboliques ne passent plus, et même n'existent plus, nous sommes dans une école qui ne peut plus prendre appui sur les bases historiques qui ont permis de la définir. Et cela au moment même où la société doit affronter des questions nouvelles à propos du savoir. »

Le point de vue de psychanalyste est centré, lui, sur l'élève. « La conflictualité est, chez l'adolescent, une étape nécessaire et structurante », rappelle Didier Lauru, qui

ajoute : « La violence n'explosera que par la faille de l'environnement qui n'aura pas su, d'une façon ou d'une autre, régler ou contenir le conflit. » Le magistrat s'intéresse, pour sa part, au droit : refusant « cette vieille idée que les droits de l'enfant ont sapé l'autorité parentale et l'autorité des enseignants », Jean-Pierre Rosenczweig, président du tribunal pour enfants de Bobigny, estime au contraire qu'il faut amener les élèves à exercer leurs droits, notamment les libertés d'expression et d'association. Quant au policier, il s'interroge sur le rôle respectif des diverses autorités. « Il faut travailler ensemble, mais il faut que chacun garde son identité », dit Etienne Legros, commandant de police à la direction centrale de la sécurité publique.

Les chercheurs qui travaillent sur la relation pédagogique nous invitent, enfin, à ne pas désespérer. Daniel Favre propose des interventions destinées à réduire les tensions. Si l'éducateur n'est pas en mesure de « changer directement la société, ses valeurs dominantes et le contexte socioéconomique », au moins peut-il « outiller les élèves » en leur permettant d'élaborer un langage qui leur donne « prise sur eux-mêmes ». Claude Fouillen montre la limite des procédures de sanction mais conclut, paradoxalement, qu'en entrant dans une logique de négociation le « coupable » fait l'apprentissage du sens critique et de l'autonomie.

Thomas Ferenczi

DANS LA PRESSE

LE FIGARO

Paul Guilbert

■ Il court déjà autour de la nouvelle présidente du RPR une rumeur d'insuffisance ou de maladresse dont les ingrédients sont aisément reconnaissables. (...) Depuis Edith Cresson, le processus n'a pas changé. (...) En réalité, la remise incessante sur le métier politique du problème de la relation entre Chirac et le RPR ne peut qu'affaiblir la présidente et corroder son pouvoir. Massivement élue sur le sentiment de frustration des battus de la dissolution, mais entretenant avec Chirac des rapports de confiance, elle risque de se condamner à un va-et-vient verbal perpétuel entre l'affirmation d'une opposition sommaire à Jospin et les

démentis de fidélité à Chirac. C'est dans la poursuite de ce petit jeu qu'elle manifesterait sa fragilité, sauf à se concentrer sur son devoir prochain, qui est de gagner les municipales et les législatives en donnant un contenu progressif à l'affiche flamboyante de son opposition.

LA CROIX

Bruno Frappat

■ Si la construction de l'Europe a une logique fondant sa légitimité, c'est celle de la fraternité. Jörg Haider (...) incarne l'exact inverse de ce projet. (...) L'Europe ne peut donc pas rester silencieuse. Mais dire ce que l'on redoute ne signifie pas que l'on soit capable de l'empêcher. (...) Il est même probable que l'émotion européenne, vue d'Autriche, aura eu un contre effet : renforcer la position d'Haider. Les peuples n'ai-

ment pas que l'on tente d'influer, de l'extérieur, sur leur vie politique : souvenons-nous de 1981 et des vaines menaces américaines face à la perspective d'une présence communiste au sein du gouvernement français. Alors que l'Europe entrouvre la porte à la Turquie, en faisant le pari que ce pays se démocratisera grâce à elle, elle doit faire aujourd'hui le pari que l'Autriche sera, Haider ou pas, incapable de faire le chemin inverse. Ou qu'elle le ferait seule.

LA TRIBUNE

Pascal Aubert

■ Monsieur Haider se leurre s'il pense que l'Europe finira, comme il l'affirmait il y a quelques jours, par « s'habituer à lui ». Comment pourrait-elle s'habituer à un homme dont les références ressuscitent un

passé de ténèbres qui est la négation des valeurs de liberté, de droit, de démocratie et de respect inscrites dans ses textes fondamentaux? (...) Infréquentable, il était ; infréquentable, il doit demeurer. Pour tous ceux qui, sur ce continent, revendiquent l'étiquette de démocrate. (...) Si ce coup de semonce ne suffisait pas, les traités procurent d'autres armes aux Européens. Mais il faudra pour cela que soit constatée l'existence d'« une violation grave et persistante » des principes fondamentaux de l'Union. Ce qui impliquerait que la prévention ait échoué. Si les Autrichiens ne veulent pas que l'Europe se mêle de ce qui se mijote dans leurs cuisines politiques, ils doivent comprendre que le mieux serait d'éviter les recettes de mauvais goût.

www.super-secretaire.com

Un lieu de rendez-vous, d'information et de revendication pour les secrétaires

« LES SECRÉTAIRES représentent une population peu syndiquée d'un million de personnes, dont plus de la moitié sont éparpillées dans des PME. Beaucoup ont compris l'intérêt d'Internet pour se regrouper, d'autant que 80 % d'entre elles sont formées à ce nouvel outil. » A partir de ce constat, Grégoire Cusinberghe, informaticien de vingt-huit ans, a créé Super Secrétaire, conçu comme un lieu de rendez-vous et d'échanges entre secrétaires de la France entière.

Dans les forums, les discussions sont souvent revendicatives et portent d'abord sur les salaires. Super Secrétaire a mis en ligne un logiciel de calcul permettant aux visiteuses de comparer leur rémunération avec le salaire moyen pratiqué dans chaque secteur. Un dossier contenant divers documents, allant du modèle de contrat d'embauche à la lettre de convocation pour un entretien préalable de licenciement, est en téléchargement gratuit.

On parle aussi beaucoup de trente-cinq heures. Super Secré-



taire prépare un dossier qui s'appuiera sur des témoignages d'internautes : « Les secrétaires sont en première ligne. Elles se rendent compte qu'elles vont travailler plus, tout en étant moins payées. Elles s'entendent dire par exemple : « Vous aurez un quart d'heure de plus pour

déjeuner et vous arriverez un quart d'heure plus tard le matin », alors qu'elles rêvent d'avoir plus de loisirs. »

Pour traiter ces sujets sensibles, l'équipe éditoriale s'appuie sur un comité de cinq consultantes bénévoles. « Elles nous recommandent

parfois de modérer le ton des dossiers », reconnaît M. Cusinberghe. Elles se chargent également de répondre aux questions les plus pointues, parmi les cent cinquante reçues chaque jour.

Super Secrétaire sait aussi être futile, avec des rubriques telles que « Comment gérer vos relations avec votre supérieur grâce à l'astrologie » ou « Quatre conseils pour éviter de transpirer ». Les forums permettent d'échanger des astuces sur l'art et la manière d'organiser des « soirées clients » à Paris, de maîtriser l'humeur de son chef ou de réussir un test de vitesse en dactylo.

A moyen terme, M. Cusinberghe poursuit un objectif commercial. Une secrétaire réalise en moyenne annuelle 25 000 francs d'achat pour le compte de son entreprise : « Nous allons bientôt mettre en place un guichet virtuel qui permettra de commander des billets d'avion ou des fournitures de bureau. »

Christophe Labbé et Olivia Recasens

SUR LA TOILE

CHINE

■ Le gouvernement de Pékin a publié un décret interdisant aux internautes chinois de diffuser ou de commenter des « secrets d'Etat » – terme vague permettant d'instaurer une stricte censure sur les nombreux sites d'information indépendants apparus ces derniers mois. Par ailleurs, les particuliers et les entreprises utilisant des logiciels de cryptage devront désormais s'enregistrer auprès de l'administration. – (AP)

LIBRE EXPRESSION

■ Ford a perdu son procès contre le site Blue Oval News, qui publie régulièrement des documents internes confidentiels du constructeur automobile envoyés par des salariés mécontents (*Le Monde* du 18 septembre 1999). Au nom de la liberté d'expression, le juge a refusé de faire fermer le site. – (AP)

JAPON

■ Un groupe de pirates informatiques a pénétré les sites de plusieurs agences officielles japonaises pour y afficher des slogans critiquant l'incapacité du Japon à reconnaître l'étendue des crimes commis par ses armées pendant la seconde guerre mondiale. – (AP)

Abonnez-vous au Monde pour seulement 173F par mois

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à :

LE MONDE, Service Abonnements - 24, avenue du Général-Leclerc - 60646 Chantilly Cedex 4

Oui, je souhaite recevoir *Le Monde* pour 173F (26,37€) par mois par prélèvement automatique.

M. Mme Prénom : _____ Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Localité : _____

Offre valable jusqu'au 31/12/2000 en France métropolitaine pour un abonnement postal. 001MQP41

Autorisation de prélèvements

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal *Le Monde*.

Je resterai libre de suspendre provisoirement ou d'interrompre mon abonnement à tout moment.

Date : _____

Signature : _____

Code National d'Émetteur : N° 134031

ORGANISME CRÉANCIER : LE MONDE

21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05

TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER

Nom : _____

Prénom : _____

N° : _____ rue : _____

Code postal : _____ Ville : _____

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT

DU COMPTE À DÉBITER (votre banque, CCP ou Caisse d'épargne)

N° : _____ rue : _____

Code postal : _____ Ville : _____

DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER

Code Etablissement : _____ Code Guichet : _____ N° de compte : _____ Clé RIB : _____

IMPORTANT : merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, à votre autorisation. Il y en a un dans votre chéquier.

Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc. : Téléphonez au 01.42.17.32.90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi.

Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 800 022 021 (0,99F/min)

Le Monde (USPS=009729) is published daily for \$ 892 per year "Le Monde" 21, bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices, POSTMASTER: Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 12919 1518

Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23-451-2983 USA. Tél. : 800-428-30-03

Une démonstration réussie

par Alain Rollat

IL Y A DEUX ANS, les marionnettes se demandaient quel serait le comportement des Guignols en présence de Jean-Marie Messier, le nouvel actionnaire tout-puissant de Canal+. Dans *Le Pouvoir des Guignols*, Yves Deraï et Laurent Guez écrivaient notamment : « La façon dont les Guignols traiteront le cas Messier aura, à coup sûr, valeur de test pour l'avenir. (...) La démonstration par les Guignols de leur totale indépendance devient aussi urgente qu'indispensable. » La question ne se pose plus. Bien que sa marionnette soit traitée avec un doigté particulier, Jean-Marie Messier ne bénéficie d'aucune autocensure.

Lundi soir, par exemple, à propos de l'accord entre son groupe et le groupe britannique Vodafone, le PDG de Vivendi était mis en scène dans un scénario qui établissait sa filiation idéologique avec la plus emblématique des références des Guignols : la marion-

nette du commandant Sylvestre, née pendant la guerre du Golfe sous les traits de Sylvester Stallone, promue ensuite PDG de la célèbre « World Company », régisseur omnipotent d'un nouvel ordre mondial dont le cynisme ne raisonne qu'en termes de bénéfices nets et dont le racisme s'exprime sans retenue vis-à-vis de tous les « Niakoués ».

Il y était représenté par la marionnette d'un bébé abandonné sur un terrain de golf, adopté et éduqué par le PDG de la « World Company » jusqu'à ce qu'il devienne « l'enfant libéral » par excellence ! On voyait le petit « J2M » boursicoter au biberon, fêter sa première OPA, se payer la Générale des eaux d'un « clic » de souris et s'offrir par caprice une part de Canal+. Suivait la scène larmoyante de ses adieux aux maîtres du monde, et cela se terminait à la table des négociations entre Vivendi et Vodafone, où la

marionnette poupine du PDG de Vivendi récitait sa leçon capitaliste : « Nous allons les racheter, nous les ferons crever, nous ramasserons la mise... » Devenu grand, le petit « J2M » ponctuait sa phrase d'un rire gras made in « World Company » : il tombait le masque.

La façon dont les Guignols ont « souhaité la bienvenue » au groupe Lagardère dans le capital de CanalSatellite était, jeudi dernier, encore plus expressive : leur sketch dressait l'inventaire des engins de mort dont Matra Défense fait commerce. Il se terminait dans l'humour noir, sur un champ de bataille, au milieu de cadavres, où une tête d'Arabe, mutilée, demandait à la caméra : « Dis, monsieur Lagardère : si on a déjà pris deux missiles, on peut avoir la parabole gratuite ? »

Tout cela pour noter que si les Guignols souffrent, peut-être, d'un effet d'usure, leur liberté d'expression n'en est pas affectée. Bravo !

MARDI 1^{er} FÉVRIER

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

- 21.00 1492, naissance d'un nouveau monde. **Forum**
 23.00 Guerre High Tech, guerre sans morts ? **Forum**

MAGAZINES

- 18.20 Nulle part ailleurs. Invités : Le Professeur Choron ; Stomy Bugsy. **Canal +**
 18.30 et 21.30 L'Invité de PLS. **LCI**
 19.00 Archimède. **Arte**
 19.30 et 23.30 Rive droite, rive gauche. **Paris Première**
 19.50 Zinefil Spécial Toy Story II. **Disney Channel**
 20.50 De quel droit ? Catastrophes naturelles : qui doit payer ? **M 6**
 20.55 Pourquoi ? Comment ? La mer : dangers et mystères. **France 3**
 21.00 Le Gai Savoir. Jacques Derrida. **Paris Première**
 22.40 Le Droit de savoir. Triches à la consommation : fraudeurs sans frontières. **TF 1**
 23.05 La Vie à l'endroit. Comment ils ont fait fortune. **France 2**
 0.20 Zone interdite. Hôpital : état d'urgence. **M 6**

DOCUMENTAIRES

- 20.15 Reportage. Turquie, six mois après. **Arte**

Le Monde TELEVISION

TMC

20.55 **Le Roi et moi**
 Tandis que sort sur les écrans une nouvelle version, avec Jodie Foster, de l'histoire d'Anna Leonowens, adaptée du roman de Margaret Landon, TMC rediffuse la comédie musicale de Broadway qui révéla Yul Brynner et Deborah Kerr. En 1862, une veuve anglaise, engagée comme gouvernante des enfants royaux du Siam, s'emploie à faire du souverain un gentleman. Chorégraphie originale.

- 20.30 Rugby, histoire d'un jeu. [1/4]. Le rugby de classes. **Planète**
 20.45 La Vie en face. Les Filles de Pattaya. **Arte**
 21.20 Entre exil et mémoire. **Planète**
 21.35 Théma. Amérique latine, la force d'un destin. **Arte**
 21.50 Boogie-woogie. **Mezzo**
 22.00 Roger Caillols. [6/8]. **Histoire**
 22.10 Patrick Henry, un procès capital. **Odyssee**
 22.20 Jazz sous influences. [12/13]. Liaisons indiennes. **Planète**
 23.05 La Conquête spatiale en Union soviétique. [1/3]. **Odyssee**
 23.30 Le Siècle du vent. **Arte**
 23.45 David Bowie, Changes. **Canal Jimmy**

TÉLÉFILMS

- 20.30 Le Jeu du roi. Marc Evans. **Festival**
 22.40 Les Roses de l'assassin. Max Fischer. **M 6**
 23.25 Au cœur des ténèbres. Nicolas Roeg. **France 3**
 0.55 De gré ou de force. Fabrice Cazeneuve. **Arte**

COURTS MÉTRAGES

- 1.10 Libre Court. Le Petit Week-end. Michel Bertrou. **France 3**

SÉRIES

- 20.45 Le Caméléon. Sur la corde raide. L'élément révélateur. **Série Club**
 21.40 Ally McBeal. Only the Lonely (v.o.). **Téva**
 22.15 Friends. The One Where Ross Hugs Rachel (v.o.). **Canal Jimmy**
 22.40 Les Soprano. Egrement. **Canal Jimmy**
 22.45 The Practice. Donnell & associés. Fin de partie (v.o.). **Série Club**
 23.30 New York Undercover. Meurtre en entreprise. **13^{ème} RUE**
 1.55 Star Trek, Voyager. Non sequitur (v.o.). **Canal Jimmy**

SPORTS EN DIRECT

- 20.45 Football (24^e journée) : Monaco - Paris-SG. **Canal +**
 21.30 Boxe. Poids super-légers : Souleymane M'Baye (Fr) - Giuseppe Lauri (Ita). Lourds-légers : Turan Bagci (Fr) - Darren Griffiths (Gbc). **Eurosport**

MUSIQUE

- 20.30 « Symphonie » n° 4 en ré mineur opus 120, de Schumann. Par l'Orchestre symphonique du SWF de Baden-Baden, dir. Erich Leinsdorf. **Muzzik**
 22.25 Marciac Sweet 99. **Muzzik**

- 22.45 « Rhapsodie bulgare » n° 2, de Chistokov. Avec Svetlin Roussev, violon. **Mezzo**
 23.20 Gala de Berlin 97. Avec Anne-Sofie von Otter, chant ; Bryn Terfel, chant ; Véronique Gens, chant ; Stella Doufexis, chant ; Roberto Alagna, chant ; Mikhail Pletnev, piano ; Gil Shaham, violon. **Muzzik**

TÉLÉFILMS

- 20.30 Le Jeu du roi. Marc Evans. **Festival**
 22.40 Les Roses de l'assassin. Max Fischer. **M 6**
 23.25 Au cœur des ténèbres. Nicolas Roeg. **France 3**
 0.55 De gré ou de force. Fabrice Cazeneuve. **Arte**

COURTS MÉTRAGES

- 1.10 Libre Court. Le Petit Week-end. Michel Bertrou. **France 3**

SÉRIES

- 20.45 Le Caméléon. Sur la corde raide. L'élément révélateur. **Série Club**
 21.40 Ally McBeal. Only the Lonely (v.o.). **Téva**
 22.15 Friends. The One Where Ross Hugs Rachel (v.o.). **Canal Jimmy**
 22.40 Les Soprano. Egrement. **Canal Jimmy**
 22.45 The Practice. Donnell & associés. Fin de partie (v.o.). **Série Club**
 23.30 New York Undercover. Meurtre en entreprise. **13^{ème} RUE**
 1.55 Star Trek, Voyager. Non sequitur (v.o.). **Canal Jimmy**

SPORTS EN DIRECT

- 20.45 Football (24^e journée) : Monaco - Paris-SG. **Canal +**
 21.30 Boxe. Poids super-légers : Souleymane M'Baye (Fr) - Giuseppe Lauri (Ita). Lourds-légers : Turan Bagci (Fr) - Darren Griffiths (Gbc). **Eurosport**

MUSIQUE

- 20.30 « Symphonie » n° 4 en ré mineur opus 120, de Schumann. Par l'Orchestre symphonique du SWF de Baden-Baden, dir. Erich Leinsdorf. **Muzzik**
 22.25 Marciac Sweet 99. **Muzzik**

FRANCE 2

1.10 **Cris et chuchotements** ■ ■
 Au début du siècle, dans un château suédois, une femme se meurt d'un cancer. Ses sœurs s'efforcent de l'assister. Mais l'attente est longue, intolérable. Elles se détachent de la mourante et s'efforcent de leurs problèmes personnels. Esthétiquement admirable, ce film d'Ingmar Bergman est le récit oppressant d'une agonie qui vient déranger des êtres sans amour, murés dans leur solitude. En v.o.

FILMS

- 15.10 **L'Honneur des Prizzi** ■ ■
 John Huston (Etats-Unis, 1985, 130 min). **Cinéfaz**
 17.20 **Mean Streets** ■ ■
 Martin Scorsese (Etats-Unis, 1973, 110 min). **Cinéfaz**
 19.30 **La Rose pourpre du Caire** ■ ■ ■
 Woody Allen (Etats-Unis, 1985, 85 min). **Cinétoile**
 20.40 **Edward aux mains d'argent** ■ ■ ■ ■
 Tim Burton (Etats-Unis, 1990, 115 min). **RTL 9**
 20.55 **L'Héritier** ■ ■ ■
 Philippe Labro (France, 1972, 110 min). **Cinétoile**
 22.05 **La ville gronde** ■ ■ ■
 Mervyn LeRoy (Etats-Unis, 1937, N., v.o., 95 min). **Ciné Classics**
 22.30 **La Vie des morts** ■ ■ ■
 Arnaud Desplechin (France, 1990, 55 min). **Paris Première**
 22.30 **Usual Suspects** ■ ■ ■
 Bryan Singer (Etats-Unis, 1994, v.o., 105 min). **Cinéfaz**
 23.25 **Maudite Aphrodite** ■ ■ ■
 Woody Allen (Etats-Unis, 1995, 90 min). **Ciné Cinémas 1**

TÉLÉFILMS

- 20.30 Le Jeu du roi. Marc Evans. **Festival**
 22.40 Les Roses de l'assassin. Max Fischer. **M 6**
 23.25 Au cœur des ténèbres. Nicolas Roeg. **France 3**
 0.55 De gré ou de force. Fabrice Cazeneuve. **Arte**

COURTS MÉTRAGES

- 1.10 Libre Court. Le Petit Week-end. Michel Bertrou. **France 3**

SÉRIES

- 20.45 Le Caméléon. Sur la corde raide. L'élément révélateur. **Série Club**
 21.40 Ally McBeal. Only the Lonely (v.o.). **Téva**
 22.15 Friends. The One Where Ross Hugs Rachel (v.o.). **Canal Jimmy**
 22.40 Les Soprano. Egrement. **Canal Jimmy**
 22.45 The Practice. Donnell & associés. Fin de partie (v.o.). **Série Club**
 23.30 New York Undercover. Meurtre en entreprise. **13^{ème} RUE**
 1.55 Star Trek, Voyager. Non sequitur (v.o.). **Canal Jimmy**

SPORTS EN DIRECT

- 20.45 Football (24^e journée) : Monaco - Paris-SG. **Canal +**
 21.30 Boxe. Poids super-légers : Souleymane M'Baye (Fr) - Giuseppe Lauri (Ita). Lourds-légers : Turan Bagci (Fr) - Darren Griffiths (Gbc). **Eurosport**

MUSIQUE

- 20.30 « Symphonie » n° 4 en ré mineur opus 120, de Schumann. Par l'Orchestre symphonique du SWF de Baden-Baden, dir. Erich Leinsdorf. **Muzzik**
 22.25 Marciac Sweet 99. **Muzzik**

FRANCE 2

1.10 **Cris et chuchotements** ■ ■
 Au début du siècle, dans un château suédois, une femme se meurt d'un cancer. Ses sœurs s'efforcent de l'assister. Mais l'attente est longue, intolérable. Elles se détachent de la mourante et s'efforcent de leurs problèmes personnels. Esthétiquement admirable, ce film d'Ingmar Bergman est le récit oppressant d'une agonie qui vient déranger des êtres sans amour, murés dans leur solitude. En v.o.

FRANCE 2

- 1.10 **Cris et chuchotements** ■ ■
 Ingmar Bergman. Avec Harriet Andersson, Ingrid Thulin (Suède, 1972, v.o., 90 min). **France 2**
 2.05 **Frankenstein s'est échappé** ■ ■ ■
 Terence Fisher (Grande-Bretagne, 1957, 80 min). **Ciné Cinémas 2**

FRANCE 2

- 16.50 **Mookie** ■ ■
 Film. Hervé Palud. **O.**
 ► **En clair jusqu'à 20.45**
 18.20 **Nulle part ailleurs**. **Arte**
 19.05 **Le Journal du sport**. **France 2**
 20.15 **Football**. Championnat de D 1 Monaco - Paris-SG. **France 2**
 22.50 **Code Mercury** ■ ■
 Film. Harold Becker (v.o.) **O.**
 0.34 **Pin-up**. **France 2**
 0.35 **Football**. 24^e Journée de D 1 : Auxerre - Bordeaux. **France 2**

FRANCE 2

- 14.55 **Le Renard**. **France 2**
 15.55 **Tiercé**. **France 2**
 16.10 **La Chance aux chansons**. **France 2**
 16.50 **Ces chiffres et des lettres**. **France 2**
 17.25 **Cap des Pins**. **France 2**
 17.55 **Angela, 15 ans**. **France 2**
 18.45 **Friends**. **France 2**
 19.15 **Qui est qui ?** **France 2**
 19.50 **Un gars, une fille**. **France 2**
 19.55 et 20.50 **Tirage du Loto**. **France 2**
 20.00 **Journal, Météo**. **France 2**
 20.55 **La Kiné**. Le Premier pas. **France 2**
 22.40 **Ça se discute**. **France 2**
 0.45 **Journal, Météo**. **France 2**

FRANCE 3

- 14.41 **Keno**. **France 3**
 14.58 **Questions au gouvernement**. **France 3**
 16.05 **Les Minikeums**. **France 3**
 17.45 **C'est pas sorcier**. **France 3**
 18.20 **Questions pour un champion**. **France 3**
 18.50 **Le 19-20 de l'information, Météo**. **France 3**
 20.05 **Fa si la**. **France 3**
 20.35 **Tout le sport**. **France 3**
 20.55 **La Marche du siècle**. Vive le stress ! **France 3**
 22.55 **Météo, Soir 3**. **France 3**
 23.30 **Les Dossiers de l'Histoire**. Les journalistes dans la tourmente : 1940-1944, la presse face à l'Occupation. **France 3**
 0.30 **La Case de l'oncle Doc**. Les Années 4 CV. **France 3**

FRANCE 3

- 17.10 **Les Gibbons de Phuket**. **Odyssee**
 17.15 **Le Génie d'Igor Sikorsky**. **Planète**
 17.40 **L'Histoire des grands ballets**. La Belle au bois dormant. **Mezzo**
 18.00 **L'Actors Studio**. Arthur Penn. **Paris Première**
 18.00 **Chronique de la forêt des Vosges**. **Odyssee**
 18.15 **Les Escartons, une histoire de montagne**. **Planète**
 18.15 **La Saga des Nehru**. [3/4]. Indira, la mère du peuple. **Histoire**
 18.30 **Le Monde des animaux**. Oiseaux d'Australie. **La Cinquième**
 18.45 **Irish Ways**, la guerre oubliée. **Planète**
 19.00 **Connaissance**. Reine d'un été. **Arte**

FRANCE 3

- 23.30 **Les dossiers de l'Histoire : la presse face à l'Occupation**
 Prolongement direct des *Messagers de l'ombre* qui avait, voilà huit ans, reçu le FIPA d'or du documentaire de création et essai et abordait l'attitude des écrivains français à l'égard des autorités allemandes, *Les Journalistes dans la tourmente* s'intéresse à la façon dont les grands titres de la presse écrite et leurs journalistes ont vécu l'après-juin 1940.

ARTE

23.45 **Cinéma de notre temps : Alain Cavalier**
 Artiste habité par l'absolu, étranger à toute forme de divertissement, Alain Cavalier, le plus humain des cinéastes français, est à l'heure des bilans. La chaîne Arte rediffuse, à l'occasion d'un hommage rendu au réalisateur de *Thérèse* et de *Martin et Léa* (3 février), le document que Jean-Pierre Limosin avait tourné en 1995 pour « Cinéma de notre temps ».

ARTE

0.40 **Le Château**
 Réalisé par Michael Haneke en 1996, *Le Château*, téléfilm que le cinéaste autrichien tient pour secondaire, est pourtant d'une grande puissance et se montre soigneusement fidèle au roman, inachevé et publié à titre posthume, de Franz Kafka. Pessimisme métaphysique, errance, malentendus en cascades et non-sens exacerbé sur un théâtre bleu nocturne de neige et de blizzard. En v.o.

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

- TF 1**
 18.25 **Exclusif**. **TF 1**
 19.05 **Le Bigdil**. **TF 1**
 20.00 **Journal, Météo**. **TF 1**
 20.50 **Les Keufs**. Film. Josiane Balasko. **TF 1**
 22.40 **Le Droit de savoir**. Triches à la consommation : fraudeurs sans frontières. **TF 1**
 0.00 **Minuit sport**. **TF 1**

FRANCE 2

- 17.55 **Nash Bridges**. **France 2**
 18.45 **Friends**. **France 2**
 19.15 **Qui est qui ?** **France 2**
 19.50 **Un gars, une fille**. **France 2**
 20.00 **Journal, Météo**. **France 2**
 20.50 **Smilla**. Film. Bille August **O.**
 22.55 **Un livre, des livres**. Comment ils ont fait fortune. **France 2**
 23.05 **La Vie à l'endroit**. **France 2**
 0.40 **Journal, Météo**. **France 2**
 1.10 **Cris et chuchotements** ■ ■
 Film. Ingmar Bergman (v.o.) **O.**

FRANCE 3

- 18.20 **Questions pour un champion**. **France 3**
 18.50 **Le 19-20 de l'information, Météo**. **France 3**
 20.05 **Fa si la**. **France 3**
 20.35 **Tout le sport**. **France 3**
 20.55 **Pourquoi ? Comment ?** La mer : dangers et mystères. **France 3**
 22.55 **Météo, Soir 3**. **France 3**
 23.25 **Au cœur des ténèbres**. Téléfilm. Nicolas Roeg **O.**
 1.10 **Le Petit Week-end**. Film. Michel Bertrou. **France 3**

CANAL +

- 16.50 **Mookie** ■ ■
 Film. Hervé Palud. **O.**
 ► **En clair jusqu'à 20.45**
 18.20 **Nulle part ailleurs**. **Arte**
 19.05 **Le Journal du sport**. **France 2**
 20.15 **Football**. Championnat de D 1 Monaco - Paris-SG. **France 2**
 22.50 **Code Mercury** ■ ■
 Film. Harold Becker (v.o.) **O.**
 0.34 **Pin-up**. **France 2**
 0.35 **Football**. 24^e Journée de D 1 : Auxerre - Bordeaux. **France 2**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

- TF 1**
 13.50 **Les Feux de l'amour**. **TF 1**
 14.35 et 19.00 **Ette heureux comme...** **TF 1**
 14.40 **Alerte Cobra**. **TF 1**
 15.40 **Le G.R.E.C.** **TF 1**
 16.40 **Mission sauvetages**. **TF 1**
 17.35 **Melrose Place**. **TF 1**
 18.25 **Exclusif**. **TF 1**
 19.05 **Le Bigdil**. Spécial chandelier. **TF 1**
 20.00 **Journal, Météo**. **TF 1**
 20.50 **Combien ça coûte ?** **TF 1**
 23.10 **Columbo**. Double choc. **TF 1**
 0.35 **Formule foot**. **TF 1**

FRANCE 2

- 14.55 **Le Renard**. **France 2**
 15.55 **Tiercé**. **France 2**
 16.10 **La Chance aux chansons**. **France 2**
 16.50 **Ces chiffres et des lettres**. **France 2**
 17.25 **Cap des Pins**. **France 2**
 17.55 **Angela, 15 ans**. **France 2**
 18.45 **Friends**. **France 2**
 19.15 **Qui est qui ?** **France 2**
 19.50 **Un gars, une fille**. **France 2**
 19.55 et 20.50 **Tirage du Loto**. **France 2**
 20.00 **Journal, Météo**. **France 2**
 20.55 **La Kiné**. Le Premier pas. **France 2**
 22.40 **Ça se discute**. **France 2**
 0.45 **Journal, Météo**. **France 2**

FRANCE 3

- 14.41 **Keno**. **France 3**
 14.58 **Questions au gouvernement**. **France 3**
 16.05 **Les Minikeums**. **France 3**
 17.45 **C'est pas sorcier**. **France 3**
 18.20 **Questions pour un champion**. **France 3**
 18.50 **Le 19-20 de l'information, Météo**. **France 3**
 20.05 **Fa si la**. **France 3**
 20.35 **Tout le sport**. **France 3**
 20.55 **La Marche du siècle**. Vive le stress ! **France 3**
 22.55 **Météo, Soir 3**. **France 3**
 23.30 **Les Dossiers de l'Histoire**. Les journalistes dans la tourmente : 1940-1944, la presse face à l'Occupation. **France 3**
 0.30 **La Case de l'oncle Doc**. Les Années 4 CV. **France 3**

FRANCE 3

- 17.10 **Les Gibbons de Phuket**. **Odyssee**
 17.15 **Le Génie d'Igor Sikorsky**. **Planète**
 17.40 **L'Histoire des grands ballets**. La Belle au bois dormant. **Mezzo**
 18.00 **L'Actors Studio**. Arthur Penn. **Paris Première**
 18.00 **Chronique de la forêt des Vosges**. **Odyssee**
 18.15 **Les Escartons, une histoire de montagne**. **Planète**
 18.15 **La Saga des Nehru**. [3/4]. Indira, la mère du peuple. **Histoire**
 18.30 **Le Monde des animaux**. Oiseaux d'Australie. **La Cinquième**
 18.45 **Irish Ways**, la guerre oubliée. **Planète**
 19.00 **Connaissance**. Reine d'un été. **Arte**

FRANCE 3

- 23.30 **Les dossiers de l'Histoire : la presse face à l'Occupation**
 Prolongement direct des *Messagers de l'ombre* qui avait, voilà huit ans, reçu le FIPA d'or du documentaire de création et essai et abordait l'attitude des écrivains français à l'égard des autorités allemandes, *Les Journalistes dans la tourmente* s'intéresse à la façon dont les grands titres de la presse écrite et leurs journalistes ont vécu l'après-juin 1940.

ARTE

23.45 **Cinéma de notre temps : Alain Cavalier**
 Artiste habité par l'absolu, étranger à toute forme de divertissement, Alain Cavalier, le plus humain des cinéastes français, est à l'heure des bilans. La chaîne Arte rediffuse, à l'occasion d'un hommage rendu au réalisateur de *Thérèse* et de *Martin et Léa* (3 février), le document que Jean-Pierre Limosin avait tourné en 1995 pour « Cinéma de notre temps ».

ARTE

0.40 **Le Château**
 Réalisé par Michael Haneke en 1996, *Le Château*, téléfilm que le cinéaste autrichien tient pour secondaire, est pourtant d'une grande puissance et se montre soigneusement fidèle au roman, inachevé et publié à titre posthume, de Franz Kafka. Pessimisme métaphysique, errance, malentendus en cascades et non-sens exacerbé sur un théâtre bleu nocturne de neige et de blizzard. En v.o.

ARTE

- 19.00 **Archimède**. **Arte**
 19.45 **Arte info, Météo**. **Arte**
 20.15 **Reportage**. Turquie, six mois après. **Arte**
 20.45 **La Vie en face**. Les Filles de Pattaya. **Arte**
 21.35 **Théma**. Amérique latine, la force d'un destin. 21.40 Cabeza de Vaca ■ Film. Nicolas Echeverria (v.o.) 23.30 **Le Siècle du vent**. **Arte**
 0.55 **De gré ou de force**. Téléfilm. Fabrice Cazeneuve. **Arte**

M 6

- 18.25 **Sliders, les mondes parallèles**. **M 6**
 19.15 **Cosby Show**.

Carpe d'or par Pierre Georges

PAUVRE M. Sautter ! Sa vie est un enfer. Chaque fois que le ministre de l'économie et des finances entrouvre un placard, soulève un tapis, ouvre un coffre à Bercy, il trouve une cagnotte ! 20 milliards ici, 20 là, malheur, malheur.

Pauvre M. Sautter ! Les rentrées fiscales se ramassent à la pelle. Et le problème n'est pas tant de constater que de l'avouer. Voici notre grand argentier, inventeur de trésors et comme tel obligé de les partager avec le légitime propriétaire des lieux, c'est-à-dire nous. On comprendra bien alors que le Crésus des Bercyades, dit Carpe d'or, se fasse un peu tirer l'oreille pour admettre que oui, finalement, tous comptes faits, il se pourrait, mais il ne veut pas trop s'avancer, que les rentrées fiscales aient été meilleures que prévu. C'est que les contribuables sont si envieux ! Imaginez qu'ils exigent le partage, ici et maintenant. Imaginez que, comme feu René La Canne, exquise figure du Milieu, mort dans son lit comme il convient aux grands aventuriers, tout citoyen somme le ministre en termes choisis : « *Aboule le magot, Sautter !* »

Inimaginable ? Certes non. Car trop c'est trop. Et, disons le même, trop de rentrée d'impôts tue l'impôt ! La preuve, cette interrogation pataphysique samedi en Une du Monde : « *Baisser l'impôt, mais lequel ?* » Eh oui !, la gauche s'interroge, la gauche est divisée. Ce n'est pas qu'elle ne voudrait pas, pauvre ! C'est que, baisse promise, baisse due, elle ne sait par quel bout de gras commencer.

Qu'à cela ne tienne. Ayant contribué ici à l'énoncé du problème, « *mais lequel ?* », on s'en voudrait comme dans un jeu-concours de ne pas apporter de réponses. « *Baisser l'impôt, mais tous !* ». Aussi simple que cela

puisque tous ont monté, dans l'inexorable crue fiscale que tous les gouvernements ont subie, depuis des années, avec le plus exquis effroi.

Car c'est un fait. Si, devant leurs grands ordinateurs comptables, les préposés poussent de grands cris silencieux et émerveillés – « *Chef, chef, cela monte, le zouave du Pont de Bercy a de l'impôt jusqu'à la taille* » –, ce phénomène surmaturel n'a rien que de très naturel. A force de presser le citron, il arrive que les résultats dépassent les espérances et le raisonnable. Donc, l'argent ne fait pas toujours le bonheur des gouvernants. Pas plus que celui des paysans mexicains. A preuve, l'horrible histoire survenue à Margarino Marin. Un jour qu'il œuvrait dans un champs de canne à sucre, ce brave homme fut intrigué par un petit avion qui tournicotait au dessus de lui. Et encore plus intrigué lorsque du ciel, fut jeté ce qui ressemblait fort à une valise. C'en était une. Et pleine de billets verts, 1,14 million de francs en bels et bons dollars.

Une rentrée imprévue en somme. Et Margarino Marin la joua très Carpe d'or ne disant rien à personne, surtout aux siens. Sauf évidemment, on n'est pas de bois, que le brave homme finit par céder à la tentation consummatrice. Il acheta un réfrigérateur, payé comptant. Dès lors, sa vie devint un enfer. Il essaya tout, enterrer le magot, partir sans laisser d'adresse. Fut soupçonné de tout, trafic de drogue, complicité de kidnapping puisque, semble-t-il, l'argent provenait d'une rançon versée contre la libération de la fille d'un homme d'affaires. Il se fâcha avec tous, sa famille notamment. Il fut poursuivi, menacé de mort. Et pour finir, il perdit tout, pauvre et Gros-Jean comme Margarino Sautter.

Un MD-80 s'abîme au large de Los Angeles avec 88 passagers

UN AVION de type MD-80 de la compagnie Alaska Airlines s'est abîmé en mer lundi après midi 31 janvier à 35 kilomètres environ au nord-ouest de Los Angeles, peu avant un atterrissage d'urgence provoqué par un problème technique. L'avion comptait à son bord 83 passagers, en majorité américains et mexicains, et 5 membres d'équipage. Des navires des garde-côtes, des bateaux de pêche, des avions et des hélicoptères ont poursuivi les recherches sur place pendant toute la nuit à l'aide de puissants projecteurs, repêchant quelques corps. Aucun survivant n'avait été récupéré mardi matin.

L'appareil assurait une liaison entre la station balnéaire mexicaine de Puerto Vallarta et San Francisco. L'accident s'est produit à 15 h 45, lorsque le pilote a signalé par radio un problème avec le stabilisateur (*stabilizer trim*). L'appareil a alors été dérivé vers Los Angeles. C'est en chemin vers l'aéroport de Los Angeles que le contact a été perdu.

Le système mis en cause sert à assurer la stabilité horizontale d'un avion : il permet de faire baisser ou remonter le nez de l'appareil, a précisé un spécialiste en sécurité aérienne de l'université de Californie du Sud, Michael Barr, qui a estimé que « *le MD-80 est un excellent avion* ». Construit par McDonnell Douglas, qui a été racheté par Boeing en 1997, il est entré en service commercial en 1980, succédant au DC-9.

Selon des statistiques de l'administration américaine de l'aviation civile (FAA), citées par un porte-parole de Boeing, le taux d'accident du MD-80 n'est que de 0,3 par million de départs, contre une moyenne de 1,4 pour l'ensemble des avions commerciaux. De même, la compagnie, basée à Seattle, jouissait jusqu'à cet accident d'une grande réputation de fiabilité. Selon Alaska Airlines, seuls deux accidents mortels avaient été enregistrés sur ses avions, le premier en 1971 (7 morts) et le second en 1976 (1 mort). – (AFP)

DÉPÊCHES

■ **VIOLENCE** : un élève du collège Joseph-Crocheton d'Onzain (Loir-et-Cher) a été mis en examen pour tentative de meurtre et écroué à la maison d'arrêt d'Orléans après avoir blessé un autre élève en lui portant un coup de couteau au ventre lundi 31 janvier au matin. Ces deux élèves de classe de 3^e et de 4^e, âgés d'une quinzaine d'années, auraient eu un différend vendredi 28 janvier. Lundi, avant la reprise des cours, à la suite d'un coup de poing de l'un des deux, l'autre a sorti un couteau et blessé la victime à l'abdomen. L'état du jeune blessé, conduit à l'hôpital, n'inspirait pas d'inquiétude. Pour Charles Framboise, procureur adjoint du tribunal de grande instance de Blois, « *le coup porté était de nature à tuer. Le fait de tenter de tuer quelqu'un implique la tentative de meurtre, c'est la qualification qui correspond à l'état actuel du dossier* ». – (AFP)

■ **CINÉMA** : *Le Voleur de rêves* (*The Dreams Catcher*) de l'Américain Ed Radtke a obtenu, à l'unanimité du jury présidé par Ariane Ascaride, le grand prix du dixième festival de cinéma jeune public en Val-de-Marne, Cinéjunior 94. Le film recevra une aide de 50 000 francs destinée à sa distribution en France. Deux films iraniens : *Le Coureur*, d'Amir Naderi, et *La Couleur du paradis*, de Majid Majidi, se sont vu décerner des mentions spéciales.

En dehors de ceux qui ont été primés, Cinéjunior 94 a permis de découvrir par le passé des films sortis ensuite. Pour les prochaines semaines, ce sera le cas de *Leni* (Allemagne), *Le Père* et *Le Petit Homme* (Iran), *Naran* (Japon), *Rolling* (Suisse), *La Rage de vivre* (Grande-Bretagne) et *Le Début de la vie* (Chine).

Des mouvements de grève perturbent fortement les transports à Paris et en province

Nouvelle journée d'action dans les hôpitaux jeudi 3 février

LA CIRCULATION était difficile mardi 1^{er} février. En Ile-de-France et dans plusieurs villes de province, les transports en commun étaient fortement perturbés, et sur les routes, les syndicats maintenaient une quarantaine de barrages

● **RATP** : un métro sur deux et un bus sur deux, en moyenne, circulaient lundi matin à 07 h 00. Le trafic était assuré à 95 % sur le RER A et à 50 % sur le RER B, a indiqué la RATP.

(Pour plus d'information, contacter le 08-00-15-11-11)

● **Transports urbains** : plusieurs préavis étaient déposés par la CGT et Force ouvrière pour protester contre un projet de décret modifiant l'organisation du travail, suite à un accord de branche signé par la CFDT, la CGC et la CFTC. Ces préavis concernaient les villes de Reims, Saint-Etienne, Toulouse, Lorient, Forbach, Sète, Valenciennes et Corbeil. Lundi, c'était la CFDT qui appelait à la grève pour, au contraire, modifier le décret de 1942 qui interdit l'annualisation du temps de travail. La grève a parti-

culièrement été suivie à Besançon, Annecy, Brest, Vannes et Quimper.

● **Transports routiers** : quarante-six barrages étaient dénombrés sur l'ensemble du réseau routier et autoroutier français à 06 h 30 mardi matin, contre 49 à minuit, a indiqué le Centre national d'information routière (CNIR) de Rosny-sous-Bois (Seine-Saint-Denis). Les régions les plus touchées : le Nord et la Normandie, l'Est, Rhône-Alpes et le Sud-Ouest.

La situation est particulièrement difficile en Seine-Maritime où 14 barrages bloquants ou filtrants ont été mis en place. Deux barrages routiers étaient maintenus mardi matin dans l'agglomération caennaise, bloquant plus de 200 camions.

Onze barrages, neuf filtrants et deux bloquants, étaient dressés mardi matin dans l'Est.

Dans la région Rhône-Alpes, les routes d'accès aux péages de Valence-Sud et Tain-l'Hermitage (Drôme) sur l'autoroute A7 sont toujours bloquées par des barrages filtrants dans les deux sens, ainsi que dans le sens sud-nord à Seys-

suel (Isère). Dans le Sud-Ouest, l'accès au dépôt de carburant d'Ambès est perturbé dans les deux sens par un barrage filtrant, ainsi qu'à Bègles, Bassens et Bordeaux. La N20 est bloquée à Toulouse (rond-point Lalande). A Marseille, une vingtaine de poids-lourds sont entrés dans la ville pour bloquer une grande place de la cité phocéenne.

● **Hôpitaux** : après les manifestations qui ont réuni plusieurs milliers de personnes à Paris et en province le 28 janvier, représentant toutes les catégories de personnel, la tension n'est pas retombée dans les hôpitaux, plusieurs refusant toujours de voter leur budget. A l'appel de toutes les fédérations auxquelles se sont associées des organisations de praticiens, une nouvelle journée d'action est prévue le 3 février. Du 2 au 4 février, la ministre de l'emploi et de la solidarité, Martine Aubry, accompagnée de la secrétaire d'Etat au budget, Dominique Gillot, doit recevoir l'ensemble des organisations.

● **Agents des finances** : les assemblées générales devaient se

poursuivre mardi 1^{er} février dans les services pour reconduire les mots d'ordre d'arrêt de travail. Les jours de week-end étant prélevés comme jours de grève si les agents ont cessé le travail le vendredi et le lundi, une forme de « tournante » semblait se mettre en place dans les départements, dans l'attente de la manifestation du 3 février. Les fédérations FO, FDSU, CGT, CFDT, FSAFI, CGC et CFTC ont prévu de défilé, jeudi, à Paris pour protester contre la réforme de l'administration des finances, annoncée le 27 janvier par Christian Sautter, dont ils redoutent les conséquences en terme d'emplois.

● **La Poste** : les 45 salariés du centre de tri postal d'Airlande, à la périphérie de Rennes, ont entamé lundi soir une grève illimitée, pour protester, notamment, contre l'application de l'accord sur les 35 heures, a-t-on appris de source syndicale. A Besançon, les postiers ne font pas grève mais réduisent leur temps de travail, de manière unilatérale. Le travail a repris dans l'Hérault, mais un préavis de grève a été déposé pour le lundi 7 février.

www.parisavenue.fr

invente le city-surf

www.parisavenue.fr

CINÉMA | RESTAURANTS | CONCERTS | THÉÂTRE | SHOPPING
BARS ET CLUBS | IMMOBILIER | HÔTELS | MUSÉES EXPOS
MARCHÉS ET PUCES | ENFANTS | MÉTÉO | TRAFIC
ANNUAIRE PRO | PLAN ET ITINÉRAIRES | HOROSCOPE | ACTU PARIS

avec LE FIGARO



HOMMES

Inventeur du format de compression du son MP3, Karlheinz Brandenburg ne regrette pas d'être resté dans l'anonymat.

P. IV

TECHNIQUES

Cadencé à 400 MHz, le processeur Crusoe passera à 333 MHz pour traiter des informations simples et économiser l'énergie. Ce n'est qu'une des qualités de ce produit révolutionnaire.

P. V

400 MHz



FUTURS

Des chercheurs parisiens laissent des robots « intelligents » en liberté pour observer leur comportement... et celui des humains à leur égard. P. V

CANAL+

Les images de synthèse sont maintenant présentes dans tous les médias. Face au risque de banalisation, les professionnels réunis au festival Imagina se surpassent.

P. VI



ENTREPRISES

Pas facile d'être sous les ordres d'un jeune créateur de start-up quand on a une vie professionnelle derrière soi. P. VII

ENQUÊTE

La maison au bout du réseau

Longtemps digne de la science-fiction, la « maison intelligente » est en train de voir le jour pour de bon. L'émergence d'Internet favorise son développement

TOUT EST PARTI d'un frigo. Pas n'importe lequel bien sûr, puisque celui qui a été présenté début 1999 par Electrolux se connecte à Internet. Ce jour-là, la grande boîte blanche à faire du froid est devenue un appareil domestique intelligent, capable, entre autres, de proposer des recettes en fonction des ingrédients présents dans ses rayons. Dans la foulée, le grand public découvre que des objets familiers comme le four à micro-ondes ou la machine à laver peuvent eux aussi se mettre en réseau et s'insérer dans ce qu'on appelle désormais la

« maison intelligente ». Longtemps cantonnés aux histoires de science-fiction ou à l'univers des prototypes, les réseaux domestiques et leurs formidables possibilités forment aujourd'hui une réalité palpable pour les non-informaticiens. Grâce à eux, par exemple, la musique numérique s'écoute dans n'importe quelle pièce, l'agenda de la famille peut être consulté par tous sur n'importe quel écran, et le commerce électronique s'effectue à partir de la télévision. La maison devient un lieu au sein duquel les dialogues d'objets à objets et d'hommes à objets sont permanents. Un phénomène qui ne peut que motiver les acteurs de l'informatique et de l'électroménager réunis : le marché mondial de la domotique, au sens large, est es-

timé à 9,2 milliards d'euros (60,5 milliards de francs) pour l'année 2000.

Le concept n'est pourtant pas nouveau. Au milieu des années 80, la France s'initie déjà à la domotique, cet ensemble de techniques permettant une gestion automatisée de la maison. Contrôle centralisé des éclairages, surveillance à distance du domicile, programmation de la chaudière, les premières applications portent alors essentiellement sur la consommation d'énergie et la sécurité. Sans rencontrer beaucoup de succès. « *Tout cela n'était pas assez fort, pas assez motivant pour attirer les gens* », concède Bruno de Latour, président de l'Association pour la maison du futur (APMF). Surtout, ces premiers produits souffraient d'un manque cruel d'ergonomie et d'une approche trop technique. « *La vraie révolution est venue des Etats-Unis, poursuit Bruno de Latour. Là-bas, on se moque bien des économies d'énergie. Ce qui compte, c'est l'audiovisuel interactif et les loisirs électroniques. C'est cela qui a motivé l'émergence des réseaux domestiques.* »

Aujourd'hui, l'avenir de la domotique, et plus largement des réseaux domestiques, semble donc s'éclaircir. Le premier facteur déterminant a été sans conteste la généralisation d'Internet, qui autorise le partage des ressources. « *Il se passe exactement le même phénomène que dans les bureaux il y a dix ans*, estime Claude Léglise, vice-président d'Intel, chargé de la division grand public. *Il y a une demande de plus en plus forte de la part du public pour relier tous les appareils informatiques de leur maison.* » Selon les dernières estimations, 25 % des foyers européens posséderaient au moins deux ordinateurs, contre 50 % outre-Atlantique.

Le second facteur peut se résumer en un seul mot, la simplification. Une simplification rendue possible par les progrès de l'informatique diffuse, à l'image de la technologie Jini, de Sun, appliquée à la communication entre objets, dont les premiers usages ont été présen-

tés début janvier 2000 à Las Vegas. L'arrivée prochaine d'IPv6, le nouveau protocole Internet, permettra de donner une adresse Internet spécifique à chaque objet électronique, facilitant encore un peu plus la convergence. Pourtant, une harmonisation des standards, une baisse des prix et un marketing efficace seront plus que nécessaires pour garantir aux réseaux le même succès à la maison qu'au bureau. Car, si l'on voit bien tout le potentiel attractif de certaines innovations (commerce électronique, gestion de la maison, télévision interactive), la grande question du « à quoi ça sert ? » reste plus que jamais d'actualité.

Guillaume Fraissard



STRATÉGIE
Les géants de l'informatique et ceux de l'électroménager unissent leurs forces. P. II



Les réseaux domestiques se développent sans qu'un support standard ait véritablement émergé. Ondes radio, câbles électriques ou fils téléphoniques sont sur les rangs

> 10 heures gratuites Internet + téléphone inclus

Exclusif en France : une offre d'essai à Internet (Internet + téléphone) totalement gratuite*, avec AOL, le n°1 mondial de l'accès à Internet.

Logis branché

Quelques exemples d'appareils existants ou en projet

Un lave-linge qui dialogue avec Internet

Premier produit de la gamme d'appareils électroménagers numériques en réseau Ariston Digital, le lave-linge margherita2000.com se met en marche à distance, via Internet et GSM. Il est piloté par un microprocesseur incluant un modem. De courts messages sont réceptionnés sur un écran incorporé au lave-linge. La mise à jour du logiciel gérant les programmes de lavage peut s'effectuer depuis le site Web. Chaque client a accès à un service de vérification de sa machine à distance. Le lave-linge entre dans un projet global de communication et de gestion des appareils ménagers de la cuisine, commandés par le moniteur interactif Leon@rdo et utilisant la technologie WRAP (Web Ready Appliance Protocol).

■ En vente depuis décembre en Italie (septembre 2000 pour la France).

■ www.margherita2000.com



Ni trop chaud ni trop froid

Sans installation électrique, la Centrale de température multipièces procure la température et le taux d'humidité adéquats selon les pièces : chambre de bébé, cave à vin... Ce système miniaturisé associe une unité centrale avec écran LCD et un capteur (ou plusieurs) sans fil doté d'une alarme que l'on place dans les pièces (distance maximale : 30 mètres). Il fonctionne par fréquence hertzienne. La centrale peut aussi être utilisée dans un jardin ou sur un balcon pour surveiller des plantes en mesurant l'hygrométrie.

■ 499 F (76,07 €). Capteur supplémentaire : 259 F (40 €)

■ Tél. : 01-43-48-00-22

Images et sons pour tous

Composé d'un émetteur (portée : 30 m), d'un récepteur et d'une télécommande, le Vidéo Sender transfère des images et du son en provenance d'un téléviseur, d'un magnétoscope, d'un lecteur de DVD... vers un deuxième téléviseur installé dans une autre pièce. Vous regardez des cassettes vidéo dans une chambre sans avoir un lecteur sur place. Sur le téléviseur de la cuisine, tout en préparant le repas, vous surveillez l'enfant filmé par un Caméscope. Le Vidéo Sender est le premier appareil disponible de la gamme Home Solutions de Thomson.

■ 990 F (151 €)

■ customerservice@thmulti.com



Un réfrigérateur relié à la Toile

A partir d'un écran tactile et mobile livré avec le réfrigérateur Whirlpool, il sera facile de rechercher une recette sur Internet ou de faire ses courses à distance. Le modèle, conçu en partenariat avec deux sociétés d'informatique, Sun Microsystems et Cisco Systems, a été présenté pour la première fois en janvier à Las Vegas et sera visible à Paris au Salon Confortec. Par la suite, tous les appareils de la cuisine installés en réseau grâce à un câblage simple (à partir d'une prise de téléphone) communiqueront entre eux. Leur mise en route et leur



La cuisine du futur

Dans le projet art culinaire imaginé par Philips (encore au stade de maquettes), le plateau pour le petit déjeuner, froid au toucher, réchauffe les aliments et un écran amovible LCD donne les nouvelles du jour et envoie des messages. Doté d'un microphone et de circuits électroniques, le tablier de cuisine fonctionne au son de la voix lorsque vos mains sont occupées : il abaisse la température d'une plaque trop chaude ou rappelle une recette téléchargée d'Internet sur un écran interactif qui sert aussi à faire ses courses.

■ Tél. : 01-47-28-10-00

Un robot à tout faire

Petit employé (44 cm) docile et souriant, monté sur quatre roues, le robot personnel R 100 de NEC, qui reconnaît ses interlocuteurs, obéit à la voix. Il est capable d'allumer la lumière ou la télévision, ou de programmer une machine à laver. Deux caméras, trois micros, des haut-parleurs hi-fi et quatre moteurs font office d'yeux, d'oreilles, de bouche et de jambes. Le R 100 peut recevoir des instructions par mail et piloter l'équipement ménager à condition que les objets incluent un récepteur infrarouge. Autonome, le robot garde la maison et signale tout bruit ou tout mouvement suspect par téléphone ou par mail. NEC envisage de le commercialiser en l'an 2001.

■ www.incx.nec.co.jp/robot/



Produits sélectionnés par Agnès Batifoulier

La vie rêvée des domoticiens

TOUT EST FAIT pour qu'on s'y sente bien, pour qu'on y reste. Tout est pensé pour notre plus grand confort, pour nous simplifier l'existence. Ici, la famille, de 7 à 77 ans, s'ébat dans la joie et l'allégresse. Ici, vie professionnelle, privée et familiale se conjuguent dans la plus parfaite harmonie. A quelques kilomètres de Bruxelles, au cœur de la Silicon Valley belge, une curieuse baraque bourrée de puces électroniques donne à voir la maison dont rêvent... des professionnels de la domotique.

Leur première pensée a été pour la ménagère ; leur premier songe : briser ses fers. Fini les corvées domestiques, aux placards serpillaire, balai et autres, la maison intelligente s'auto-entretient. La baignoire se nettoie toute seule, imitée par les toilettes. Le lave-vaisselle, la machine à laver, le sèche-linge se mettent automatiquement en marche aux heures creuses, vous avertissent en cas d'usure d'un filtre à eau et contactent les services de réparation quand une pièce donne des signes d'usure. Le tout grâce à la nouvelle bonne à tout faire : un ordinateur orchestrant l'ensemble des appareils électroménagers, capable de commander les produits comestibles avant qu'ils ne viennent à manquer dans le réfrigérateur ou de vous expliquer pas à pas comment réussir les meilleurs mets tout en surveillant leur cuisson.

Si la mère de famille peut donc s'abstenir d'être un cordon bleu, le père, lui, n'a plus besoin d'avoir la main verte : le jardin pousse tout seul, ou presque. Des capteurs examinent en permanence l'état du sol, déclenchent un système d'arrosage en fonction de la situation climatique et distillent des recommandations sur les fertilisants à employer via l'ordinateur central de la maison.

Libérée des traditionnelles



Quand on les visite, les prototypes sont séduisants. Mais les maisons « du futur » ont-elles vraiment un avenir ?

tâches domestiques, la petite famille peut dès lors pleinement s'adonner à des pratiques plus épanouissantes. A commencer par les activités professionnelles. La dichotomie lieu de travail/lieu de résidence appartient au passé, dans la maison en réseau, on travaille chez soi. Téléphone, fax, ordinateur multimédia, imprimante laser à jet d'encre, scanner,

connexion à Internet à haut débit, Webcam, agenda électronique, mobilier ergonomique... aussi spacieux que lumineux, le bureau réunit tous les éléments pour travailler dans les meilleures conditions. Les rendez-vous se gèrent à distance, les réunions se déroulent en visioconférence, les rapports d'étude arrivent par courrier électronique, et les informations se trouvent sur le Web.

Dès lors, c'est toute la vie de la famille qui s'en trouve bouleversée. Plus personne ne quitte personne. Parents et enfants ne se séparent plus le matin pour se retrouver le soir. Plus besoin de crèche ni de garderie, papa et maman enfin réunis veillent constamment sur leur progéniture et veillent à leur éducation, qui se décline désormais en numérique : cours et tutorat en ligne ayant définitivement relégué aux

calendes grecques l'enseignement « présentiel », c'est-à-dire dans une salle de classe.

Lieu de travail et d'éducation, la maison est également le royaume du divertissement. Dans leur chambre, le salon ou la cuisine, les enfants défient leurs copains des antipodes au cours d'interminables parties de jeux sur le Réseau. Et le soir toute la famille se rassemble autour du sacro-saint écran de télévision interactive pour verser sa larme devant le dernier film produit par Time Warner et directement diffusé dans les foyers par AOL ou pour vibrer au son de la voix de Céline Dion, dont la chaîne hi-fi digitale projette l'image en trois dimensions sur la table basse du living-room.

Pour protéger ce petit bijou de technologie, un véritable arsenal a été déployé. En cas d'incendie, l'ordinateur central prévient les occupants d'évacuer les lieux et demande aux pompiers d'accourir. Des caméras surveillent les alentours, alertent le service de police privé si un rôdeur est détecté et permettent à la famille de garder un œil sur sa résidence chérie depuis les plages ensoleillées où elle passe ses vacances. Et, si un ami venait à leur rendre visite pendant leur absence, il peut toujours, via la caméra numérique qui surplombe la porte d'entrée, déposer un message visuel que la famille consultera par réseau interposé. Reste qu'au moindre bogue informatique cette maison idyllique risque fort de se transformer en cage dorée et d'accoucher non seulement d'une génération de « couch potatoes », véritables bêtes de canapé, mais également d'une famille, certes reconstituée, mais recroquevillée sur elle-même. La maison en réseau sera bien un lieu de vie global. Le problème, c'est qu'il pourrait devenir le nombril du monde.

Stéphane Mandard

Mariages de maison

IL Y A du monde, et du beau monde, aux portes de la domotique. Une foule de soupirants dont le nom seul – et la renommée – suffit à dire combien la belle est convoitée. Pas un acteur majeur, ou presque, de l'univers de l'informatique qui ne lui fasse les yeux doux. Qu'on en juge : on trouve là aussi bien Microsoft qu'IBM, Sun que Cisco, ou encore Intel et Motorola, 3Com, sans oublier bien sûr les géants de l'électroménager. Ils s'observent, s'unissent ou s'affrontent, et tentent de s'immerger dans tous les objets de notre quotidien. Car c'est bien là l'enjeu : faire fonctionner, faire communiquer, relier entre eux, tous les appareils de la maison. Le réfrigérateur comme la télévision, la cafetière, le chauffage, l'ordinateur et le téléphone. Un marché gigantesque, bien plus vaste, à terme, que le champ clos de l'ordinateur lui-même.

Selon des estimations du Comité chargé de la normalisation des systèmes de contrôle et de gestion des installations techniques des bâtiments, ce marché pourrait représenter 9,2 milliards d'euros (60,5 milliards de francs) dans le monde, pour cette année 2000, dont 3,5 milliards d'euros (23,3 milliards de francs) pour le territoire européen. Et nous n'en sommes qu'au début.

C'est dire que chacun comprend l'intérêt de prendre position sans tarder. Et, après avoir fait chambre à part, technologies jalousement gardées sous l'oreiller, les ambiteux se montrent désormais plus disposés que jamais à faire cause commune. Les industriels de l'électroménager ont besoin de protocoles, de langages de communication, de microprocesseurs évolués, d'interfaces, de routeurs, de réseaux et d'infrastructures. Les acteurs de l'informatique, eux, le plus souvent peu habitués à pénétrer de front le marché grand public, à s'introduire dans les cuisines et salons, misent sur le savoir-faire, la distribution et la notoriété des premiers.

Bref, tous ont besoin de s'entendre. Pas un jour, de fait,

Les géants de l'informatique font cause commune avec ceux de l'électroménager pour tenter d'imposer leurs solutions

sans qu'on publie les bans d'un nouveau mariage de raison. Ainsi, au mois de janvier 2000, Sun Microsystems et Whirlpool ont signé un accord de partenariat portant sur le développement d'une architecture de réseau domestique devant déboucher sur une nouvelle génération de produits et de services à domicile.

A l'occasion du CES (Consumer Electronics Show) de Las Vegas, en début d'année, Sun et Whirlpool ont présenté le premier rejeton né de cette union : un réfrigérateur raccordé à l'Internet, pouvant de la sorte être commandé et contrôlé à distance, et capable d'accéder à des services du Réseau. « C'est l'une des idées qui ont présidé au lancement de Jini », rappelle à ce propos Eric Mahé, responsable marketing des applications Java chez Sun. Nous ne faisons que proposer une solution aux industriels. A eux de se l'approprier et de l'intégrer aux produits qu'ils savent faire. » Même logique chez Cisco, et même discours. « Notre stratégie est de beaucoup travailler et de signer des partenariats avec des spécialistes », précise Olivier Seznec, directeur technique. Chacun amène son « expertise » : nous, celle en matière de réseaux ; eux, par exemple, en matière de fabrication de masse ou d'approche du marché grand public. »

L'union faisant à l'évidence plus que jamais la force, Sun et Cisco ont d'ailleurs également choisi de faire cause commune. A Las Vegas toujours, les deux géants ont annoncé une alliance visant à

développer une architecture pour les technologies et les systèmes d'interconnexion des équipements domestiques. Ailleurs, ce sont Microsoft, Lucent Technologies et Motorola qui rejoignent Nokia, Ericsson, Intel, IBM et Toshiba autour de la norme Bluetooth, une technologie de connexion sans fil par ondes radio pour faire dialoguer entre eux PC, téléphones, agendas électroniques et accessoires d'électroménager.

Des grandes manœuvres qui ne font sans doute que commencer. Et qui maintiennent aussi une cer-

taine forme de confusion, et ne font pas voir clairement quels standards vont finalement parvenir à s'imposer. « Or, sans convergence, pas de marché grand public », rappelle-t-on du côté de l'Association pour la maison du futur. Où l'on ne peut que se réjouir de cette effervescence. L'arrivée de Sun, Cisco, Motorola et Microsoft devrait doper un marché longtemps bloqué par la désaffection de nombreux industriels.

Olivier Zilbertin

Glossaire

Domotique

C'est l'ensemble des techniques, en particulier l'informatique, qui tendent à automatiser, dans la maison, la sécurité, la gestion de l'énergie, les communications. Mis en réseau et réunis autour d'une même interface, les différents systèmes peuvent interagir et être commandés à distance. En domotique, l'utilisation initiale de certains courants des circuits électriques est peu à peu délaissée au profit des réseaux informatiques et de télécommunication. On parle également d'« imotique » pour un immeuble.

Jini

Présentée par Sun Microsystems en janvier 1999 (« Le Monde interactif » du 27 janvier 1999), cette technologie, qui repose sur le langage Java mis au point par le même constructeur informatique, se propose de faire dialoguer tous les appareils équipés de puces électroniques autour d'une machine virtuelle. Son principal concurrent est le Universal Plug & Play (UPnP), développé par Microsoft, qui comprendrait d'autres langages informatiques, tel le Visual Basic. Mais d'autres systèmes domotiques utilisant Java, langage qui a l'avantage de fonctionner sur toutes les machines, sont sur le point de naître. C'est le cas de l'Open Service Gateway (OSG), projet qui réunit une quinzaine d'industriels dont EDF, Alcatel, Lucent et IBM.

Bluetooth

Equivalent de Jini, version ondes radio. Initiative lancée par les fabricants de téléphones mobiles Nokia et Ericsson alliés à Intel, IBM et Toshiba, Bluetooth a progressivement rallié d'autres industriels comme Microsoft, 3Com, Lucent et Motorola. Son but est d'établir une norme pour les différents systèmes utilisant les transmissions radio. Les téléphones mobiles pourraient alors dialoguer sans peine avec les ordinateurs, les agendas électroniques et les appareils domestiques.

Bus

Système nerveux central d'une installation domotique. Bus est un terme générique. Il peut désigner un ensemble de conducteurs électriques montés en parallèle qui permettent la transmission d'information entre plusieurs sources et plusieurs destinataires, comme un logiciel d'intégration qui autorise la communication entre plusieurs applications conformes à son standard. Dans le cadre des projets de domotique actuels, qui font essentiellement appel à l'informatique, on parle plus volontiers d'« interface standard ».

L'Actualité Multimédia
sur France Info

tous les samedis dans « Multimédia »

avec Jérôme Colombain



ENQUÊTE

La maison en réseau

Tout communique : les objets entre eux, et les hommes avec les objets. L'heure est à l'interactivité, aux réseaux domestiques et à l'informatique diffuse. Prenons le pouls d'une famille qui vit au rythme d'Internet.

La nouvelle ménagère : la cuisine intelligente

Programmée pour se mettre en marche automatiquement, la cafetière réveille la famille avec une bonne odeur de café frais. Pas la peine de vérifier s'il reste du beurre dans le réfrigérateur, celui-ci vous prévient, lorsqu'il se vide, qu'il est grand temps de faire les courses. Inutile de surveiller les enfants, le lait peut bouillir tranquillement sur la plaque chauffante : au moindre danger, un signal vous avertit grâce aux écrans de la télévision ou des ordinateurs de la maison.

Le cordon ombilical : le téléphone portable

L'ensemble du réseau domestique est accessible à distance par téléphone portable interposé. Grâce aux développements de la technologie WAP (Wireless Application Protocol), il est possible d'envoyer des messages vocaux dans sa boîte aux lettres électronique, et de faire couler son bain ou augmenter la température du chauffage avant même d'avoir franchi le pas de la porte.

La salle de jeu interactive : la console de jeux vidéo

De 7 à 77 ans. Aujourd'hui, les jeux vidéo se jouent en réseau, s'échangent et se téléchargent par le biais de la Toile. Bientôt, la télévision se substituera à la console pour devenir le terrain de jeu préféré des petits comme des grands.



Le « planning familial » : l'agenda électronique

Quotidiennement, chacun, dans la maison, enregistre son emploi du temps et peut le consulter ou le modifier à partir d'un ordinateur ou de la télévision, de son lieu de travail ou d'étude.

La fenêtre sur l'extérieur : la télévision

Cinéma à domicile, interactivité, vidéo à la demande, commerce électronique, l'écran de télévision devient une véritable plate-forme pour le divertissement domestique et l'e-business. Dans l'avenir, la séparation de l'écran et du boîtier de réception des images permettra une plus grande souplesse d'utilisation et un large choix de services pour toute la famille.

La discothèque familiale : le juke-box itinérant

La musique est partout. Désormais, chaque membre de la famille peut constituer sa propre discothèque numérique et l'écouter à volonté sur une multitude de supports : de la télévision à l'ordinateur, en passant par la chaîne hi-fi et le baladeur MP3.

Au cœur du foyer : le serveur central

Un ordinateur concentre toutes les ressources de la famille. Doté d'un accès rapide à Internet (ADSL, câble ou satellite), il permet à chaque membre d'être en contact permanent avec une personne ou un appareil, et ce même depuis l'extérieur. Avec l'informatique diffuse, les ressources seront bientôt stockées dans chaque objet.

L'œil : le système vidéo

Placée au-dessus de la porte d'entrée, une caméra contrôle en permanence les allées et venues de la famille et des visiteurs. Présentes dans toutes les pièces de vie, des Webcam permettent aux membres de la famille de communiquer entre eux, mais également avec l'extérieur (consulter un médecin, se former ou travailler, le tout à distance).



Contrôle central ou « fédération » ?

LE PROBLÈME avec les objets prétendument intelligents, ordinateurs, chaînes hi-fi, boîtes de contrôle d'accès au câble, consoles de jeux, PDA (personal digital assistants), téléphones cellulaires et autres gadgets, c'est qu'ils menacent de créer une insupportable cacophonie. D'où la tentation de désigner un chef d'orchestre qui occupera la place stratégique et ne manquera pas de peser sur les choix du consommateur.

Pour ce dernier, le premier défi est de gérer la complexité croissante des appareils récents, augmentée des difficultés issues de la multiplicité des connexions. Les « home theaters », qui commencent à se répandre, arrivent en haut de la liste avec leurs lecteurs de DVD, la possibilité d'installer du « surround sound » et la télécommande qui gère le tout. La connexion de la télé à de multiples chaînes et au Web ajoute encore une dimension. Les PC, qui ne sont pas des modèles de simplicité, tendent à compliquer le problème à mesure qu'ils deviennent, eux aussi, des plates-formes de divertissement à base de télévision et de MP3.

Le contrôle peut se faire à partir de deux appareils. Le PC a l'avantage d'être le plus à même de donner des ordres aux microprocesseurs dont sont équipés, par définition, les appareils intelligents. Il bénéficie surtout du fait que l'essentiel des connexions à Internet passent encore par lui (ce qui est amené à changer).

Le deuxième instrument de contrôle naturel est la « set-top box », le décodeur qui contrôle l'accès au câble. Les familles s'y sont habituées et s'en servent quotidiennement pour leurs loisirs. Le développement de l'accès à Internet par le câble ne peut que renforcer ce rôle stratégique d'aiguillage.

Dans un rapport sur le sujet (« The Home Entertainment UI »), le cabinet d'études Forrester affirme que le contrôle se fera par l'intermédiaire d'un appareil doté d'un écran qui permettra de choisir sur une liste de menus comparables à ceux d'un ordinateur. C'est ce qui devrait permettre d'offrir de la façon la plus cohérente trois qualités fondamentales : « facilité d'usage, possibilité d'extension et fiabilité ». L'activité centrale restant liée au spectacle de la vidéo (télé, câble, cassettes), l'appareil devra être « construit autour de la possibilité d'offrir des programmes électroniques sophistiqués ». Le « vainqueur » serait donc la boîte de contrôle d'accès aux chaînes câblées ou aux bouquets numériques (satellites based systems).

La « set-top box » semble une solution raisonnable en termes de contrôle central. Mais il existe une autre vision des relations entre les différents appareils intelligents, celle de la « fédération ». Une alternative cohérente avec la multiplication des appareils portables connectés au réseau de manière autonome (sans fil de plus en plus fréquemment). Ces « appareils informationnels » disposent maintenant de microprocesseurs adaptés, tel le nouveau Crusoe de Transmeta (voir p. V) et de logiciels légers (comme le Stinger de BeOS). Dès-lors, plutôt que de déterminer quel appareil va contrôler l'ensemble de l'électronique au foyer, il faut peut-être songer à mettre en place un ensemble de solutions assurant la compatibilité entre systèmes différents.

Francis Pisani (à San Francisco)

DOCUMENTATION: GUILLAUME FRAISSARD / STÉPHANE MANDARD - INFOGRAPHIE: EMMANUEL SÉQUIER

Trois questions à... Claude Leglise, vice-président d'Intel

1 Comme Microsoft, 3Com ou Sun, Intel se lance également dans les réseaux domestiques. Pourquoi cet engouement pour ce type de services ?

Aux Etats-Unis, plus d'un foyer sur deux possède au moins deux ordinateurs. En Europe, ils sont déjà 25 %. Nous avons une demande de plus en plus forte de la part du public pour relier ensemble ces ordinateurs domestiques. En fait, nous observons, dans les maisons, le même phénomène que dans les bureaux il y a dix ans : les ordinateurs, les imprimantes ne sont plus isolés mais vivent en réseau. Aux Etats-Unis, nous proposons donc un produit (AnyPoint) pour établir ce réseau. Pour cela, nous utilisons les prises et les fils du téléphone pour ne pas encombrer les pièces de fils supplémentaires. Au milieu de cette année, nous présenterons en Europe le même type de produit, mais avec des liaisons sans fil.

Vous savez, l'automatisation de la maison, cela existe depuis dix ans, mais cela n'a jamais vraiment décollé, car la vraie question est : A quoi ça sert ? Un frigo qui parle à une machine à laver, ce n'est pas vraiment ce que les gens attendent. Nous, nous avons beaucoup travaillé sur les interfaces pour que l'installation d'un réseau à la maison ne soit plus réservée uniquement aux professionnels de l'informatique. Ce qui nous intéresse, ce sont les interactions entre la télévision, le téléphone et l'Internet. Pour reprendre l'exemple du frigo, je ne vois pas vraiment l'intérêt de connecter au réseau une boîte qui sert à produire du froid.

2 Quels types de produits allez-vous proposer dans l'avenir ?

En France, nous travaillons beaucoup avec la société Laser et avec les Galeries Lafayette, chez qui nous allons lancer de nouveaux produits. Nous allons ainsi prochainement commercialiser sous

notre nom, ce qui est une vraie nouveauté pour Intel, des terminaux téléphoniques reliés à l'Internet, qui seront fabriqués par d'autres constructeurs avec notre architecture.

A l'heure actuelle, personne ne peut dire quels seront les standards dominants dans deux ans. Si on prend l'exemple des webphones, on s'aperçoit aujourd'hui que, dès qu'ils sont sur le marché, ils sont déjà dépassés. C'est pour cela que nous avons mis au point une architecture ouverte, évolutive, capable de s'adapter aux changements futurs. A travers les terminaux, nous souhaitons avant tout proposer des offres de services comme des messageries Web, des chaînes d'informations... Nous ne commercialiserons pas un produit seul mais plutôt un support de service.

Pour Intel, le risque est limité. En effet, que les webphones connaissent le succès ou qu'au contraire le PC reste un outil de grande consommation (...), pour Intel ce n'est pas un problème : dans les deux cas nous sommes gagnants !

3 Comment jugez-vous les expériences actuelles en matière de télévision numérique ?

Pour ce qui est de l'Internet sur la télévision, je crois qu'il s'agit d'une mauvaise utilisation de la convergence. Par contre, l'AOL TV me semble intéressante, car il y a la possibilité de discuter en direct (chat) pendant le déroulement d'une émission. MTV prépare également un couplage interactif entre certains de ses programmes télé et son site Internet. Je pense que les fonctions présentées par ReplayTV et TiVo TV, par exemple, vont se retrouver dans beaucoup d'autres décodeurs. Intégrer un disque dur et une fonction d'enregistrement de la vidéo, ce n'est pas compliqué.

Propos recueillis par Guillaume Fraissard

Les technologies du réseau domestique

DANS UN ENVIRONNEMENT familial, où esthétique rime avec pratique, le réseau sans fil s'impose tout naturellement. Pour accompagner son émergence, les grands industriels s'accordent pour établir un standard. Ericsson, IBM, Intel, Nokia et Toshiba financent conjointement Bluetooth, un projet de transmission de données par liaison radio de courte portée dont l'objectif est de permettre aux ordinateurs, à leurs périphériques et à tous les appareils de type robotique de communiquer entre eux. Cette technologie offre un débit de 1 Mbps et fonctionne sur une bande de fréquences de 2,45 GHz pour une portée maximale de 10 mètres.

Plus besoin de câble entre l'ordinateur et l'imprimante, entre le modem et la fiche téléphonique, entre la palette Web et l'Internet... Cette solution élimine tous les câbles, rendant les appareils complètement indépendants les uns des autres. Tous les appareils imaginables relevant de la domotique pourront être reliés à un émetteur-récepteur radio qui est lui-même relié à l'Internet.

Bluetooth est libre de droits, son exploitation n'exige pas de licence. Concrètement, n'importe qui peut intégrer cette technologie à ses produits. Du coup, elle a toutes les chances de s'imposer comme le standard du réseau sans fil. Déjà, plus de 1 100 industriels des secteurs de l'électronique et de l'informatique ont fait savoir qu'ils allaient adopter ses spécifications.

Pour une utilisation professionnelle, les industriels ont créé la norme IEEE 802.11. Si elle fonctionne également à une fréquence de 2,45 GHz, elle offre un débit supérieur de 11 Mbps. Le géant électronique japonais NEC, pour sa part, a présenté un ré-

Ondes radio, câbles électriques, téléphoniques : les fabricants sont en quête de standards

seau sans fil à usage familial basé sur l'IEEE 1394, un standard de port de communication appelé également FireWire. Mis au point en 1995 par Apple, l'IEEE permet un débit théorique de 400 Mbps et le chaînage de 63 périphériques. Jusqu'ici, les périphériques FireWire étaient reliés entre eux par des câbles. NEC reprend les spécifications en les adoptant à une technologie sans fil. Offrant une portée de 7 m en intérieur et jusqu'à 12 m en plein air, le dispositif pourra relier des équipements audio-vidéo à l'ordinateur familial. Canon avait également développé un projet de réseau sans fil similaire mais assurant un taux de transfert limité à 100 Mbps.

Toutefois, la liaison radio n'est

pas la seule solution. Les industriels misent également sur la ligne téléphonique ou le câblage électrique existant pour la transmission des données du réseau familial. Autre initiative, soutenue par des industriels de poids (AMD, AT&T, Compaq, IBM, Intel, Lucent, Rockwell, 3Com, etc.) réunis au sein de la Home Phone Networking Alliance (HomePNA), celle de Tut Systems, qui a développé une solution réseau à domicile basée sur les câbles téléphoniques. Le débit serait de 1 à 10 Mbps et HomePNA affirme que l'installation de cette technologie coûterait moins de 100 dollars par appareil.

De son côté, Intelogis a créé Passport, un réseau qui utilise des lignes porteuses de courant électrique. Les données circulent à travers le câblage électrique de l'appartement ou de l'immeuble. Le micro-ordinateur est relié au réseau, via un câble enclenché dans la prise électrique. Déjà commercialisé - 100 dollars par câble autorisant une connexion -, Passport fonctionne à 350 Kbps.

Hai Nguyen

IPv6, Internet de demain

QUI DIT RÉSEAU dit Internet. Toutes les solutions de réseau familial offrent une totale compatibilité avec le Net. Une fois branché, chaque appareil domestique possède sa propre adresse IP (Internet Protocol) pour pouvoir être identifié sur le réseau mondial. L'IPv4, le protocole actuellement en service, peut gérer des IP à douze chiffres, ce qui donne quatre milliards d'adresses distinctes dans le monde.

Anticipant une saturation des adresses IP, en partie due au développement des réseaux à domicile, l'Internet Engineering Task Force (IETF) vient d'adopter l'IPv6. En codant chaque machine sur 128 bits et non plus sur 32 comme dans la version IPv4, cette nouvelle norme allouera de manière exponentielle le nombre d'adresses disponibles (les adresses sont représentées sous une nouvelle notation hexadécimale séparée par des doubles points et offrant trois niveaux de hiérarchisation). L'IPv6 sera donc capable d'attribuer un IP à chaque four micro-ondes ou chaque machine à café connectés au réseau mondial.

Carnet interactif

Lexmark

Arnaud Dubar, 45 ans, a été nommé directeur PME et distribution de Lexmark France. Il était auparavant directeur marketing et communication de l'entreprise.

Network Associates

Frédéric Braut, 35 ans, prend la direction générale de Network Associates France, filiale de l'éditeur américain de solutions de sécurité et d'administration de réseau. Il était auparavant channel manager Europe chez Nortel Network.

Clust.com

Marie-Axelle Ghika, 38 ans, rejoint Clust.com, en tant que directrice du développement international. Elle était auparavant directrice des ventes à distance de Disney Europe.

Agenda

Le rendez-vous des nouvelles technologies

Le 2 février

Apple

Dans le cadre d'Imagina, Apple organise une conférence suivie d'ateliers, pour présenter aux professionnels de la vidéo numérique ses dernières innovations en la matière.

■ Palais des congrès, porte Maillot, salle Bordeaux, niveau 3.

■ Tél. : 01-69-86-36-61.

■ www.apple.com/fr/mediadvantage/ibc/index.html

Du 8 au 10 février

Ludimat

Le Salon international du jeu dans la formation et la communication.

■ CNIT, Paris-la Défense

■ Tél. : 01-44-39-85-00.

■ www.infopromotions.fr

10 février

Poésie en liberté

Dans le cadre du Printemps des poètes 2000, le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie confie au lycée Henri-Wallon, à Aubervilliers, l'organisation de la seconde édition du concours de poésie de lycéens via Internet. Les textes devront parvenir aux organisateurs par courrier électronique du 10 février au 10 avril 2000.

■ poesie@editions-hatier.fr

■ Règlement du concours : www.ac-creteil.fr/hwallonauber93

Du 12 au 13 février

Open des webmasters

S.I.N.E.T.I.C (Sensibilisation à Internet et aux technologies de l'information et de la communication) organise la 2^e édition de l'Open des webmasters. Deux catégories seront présentes : professionnels et aficionados.

■ www.opendeswebmasters.net

Rendez-vous notés par Sylvie Chayette

Vous pouvez nous signaler vos manifestations et nominations à l'adresse électronique agenda@lemonde.fr

L'insondable légèreté du MP3

PAS GRAND-CHOSE sur sa carte de visite. Karlheinz Brandenburg est simplement « chef de département multimédia » à l'Institut Fraunhofer d'Erlangen, une petite ville de province située à deux encablures de Nuremberg. Le coup de génie de celui que ses collaborateurs n'hésitent pas à qualifier de « visionnaire » ? Avoir mis au point le format de compression numérique MP3.

Des voitures sont garées devant la fenêtre de son bureau, chichement aménagé, mais Brandenburg n'en a cure. Il revient sur la genèse du MP3. « Je m'en souviens encore très bien, lance-t-il. C'était au mois de février 1986. J'ai eu l'idée au moment d'écrire un énième rapport sur les activités de notre laboratoire en matière de compression du son. J'ai alors senti qu'il fallait orienter nos recherches autrement, ou plutôt inversement. Au lieu d'analyser le signal et de le coder, je suis parti d'une méthode itérative pour coder les différentes variations. C'est ce que je pourrais appeler un "codage indirect". » Il posait tout simplement les bases du format qui allait bouleverser l'édition musicale.

Pour cet ancien scout protestant élevé dans un environnement musical – lui-même a appris à jouer de trois instruments –, l'aventure des octets sonores commence en 1982. A 28 ans, deux diplômés d'ingénieur de mathématique et d'électrotechnique en poche, Brandenburg est convoqué par son professeur, Dieter Seitzer, qui lui griffonne sur un bout de papier une piste à suivre : quelle qualité de son peut-on obtenir sur une ligne téléphonique ?

Question ardue. « La musique par téléphone ? Impossible, disait-on à l'époque », rappelle Brandenburg. Mais, très vite, il est convaincu. « Soit je trouvais un nouveau standard, soit je travaillais à une thèse qui allait finir sur une étagère au fond d'un couloir. » Il aura fallu dix ans pour que le résultat de ses recherches devienne un standard reconnu par les plus grands experts, le Moving Picture Experts Group (MPEG) et l'International



THOMAS GEIGER/PHOTOPOOL.DE

Portrait Le format de compression du son bouleverse l'industrie du disque sans pour autant garnir le compte en banque de son inventeur

Standards Organization (ISO). « A cette époque, nous étions une grosse équipe, reconnaît humblement Brandenburg. Notre système, dont j'étais l'instigateur, était un système à plusieurs inventions. » Toutes passées, inlassablement, au crible de Tom's diner, la chanson a cappella de Suzanne Vega. « C'était de loin le morceau le plus difficile pour nos expériences », rappelle ce mélomane. Et pourtant. Le MP3 a échappé à son inventeur pour voler de ses propres ailes. Fin 1994, Brandenburg et son équipe optent pour une diffusion du logiciel sous forme de shareware. Quelques mois plus tard, ce qui est encore appelé par les professionnels de l'encodage de la MPEG Audio Layer 3 devient le MP3, « trois lettres à cause de l'extension des fichiers de l'époque ».

A ce jour, près de cent millions de lecteurs MP3 sont installés dans les ordinateurs, un million de lecteurs Rio (le Walkman du MP3) auraient été vendus et, d'après le site searchterms.com, MP3 est en tête des requêtes sur l'Internet. « D'une certaine manière, j'en suis fier », assure d'un ton calme notre inventeur. Et

peu importe s'il n'a pas commercialisé son invention. « Je ne suis pas devenu riche avec le MP3 ! Mais j'estime avoir un bon salaire. » Sagesse feinte ? « Si je n'avais rien, je réagirais autrement. Je perçois de l'Etat un revenu pour mon invention et je reçois également une partie des droits de commercialisation de la licence MP3 destinée aux professionnels. »

A l'évocation de la valeur de la société MP3.com – estimée à 2 milliards de dollars – Brandenburg sort brusquement de sa quiétude : « Ce n'est que du papier ! Ça ne m'intéresse pas de savoir combien de zéros se trouvent devant la virgule. Mon travail me plaît, et il m'importe plus d'avoir de bons collègues qu'un compte en banque garni. » A ceux qui l'accusent

d'avoir mis à mal l'industrie du disque, il répond vivement : « Je suis pour les droits d'auteur et contre les copies illégales. Nous avions mis des versions sécurisées de notre codeur sur le Réseau, mais aucun professionnel du disque n'a soutenu une telle option. C'est une industrie conservatrice, qui ne nous a pas pris au sérieux. Après, c'était trop tard. »

Scénario catastrophe ? « A long terme, je ne vois pas le MP3 comme un danger, ajoute-t-il. C'est même une occasion, pour l'industrie du disque, de se développer davantage. Les méthodes sécurisées existent. » A bon entendeur...

Nicolas Bourcier

■ www.iis.fhg.de

Du MP3 au AAC

EN 1992, le format MPEG Layer 3 est retenu comme standard par les spécialistes de la compression numérique. En 1995, il prend le nom de MP3. La même année, les chercheurs de l'Institut d'Erlangen mettent au point, pour le système d'exploitation Windows, le lecteur audio Winplay. Ancêtre du logiciel Winamp, sa diffusion sur Internet correspond au véritable démarrage du MP3. « Son succès résulte de la conjugaison de deux phénomènes, précise son inventeur, Karlheinz Brandenburg. D'un côté, l'Internet, alors en pleine expansion, jouant le rôle du transporteur et, de l'autre, notre codeur, simple d'utilisation, qui se chargeait directement dans le PC sans avoir besoin d'y ajouter des puces ou des cartes-son. »

Le MP3 est un format de compression de son de type physiologique, c'est-à-dire qu'il exploite les propriétés de l'oreille humaine. Il permet de diviser par douze la taille d'un fichier audio classique, sans perte audible de la qualité sonore (« Le Monde interactif » du 24 février 1999). Il faut compter environ 1 Mo pour une minute de son en qualité CD et moins de trente minutes pour télécharger un fichier de 3 à 5 Mo avec un modem classique.

Aujourd'hui, les PC sont équipés dès l'origine de lecteur MP3. L'équipe de l'Institut Fraunhofer poursuit ses recherches en collaboration avec AT&T, Sony et les laboratoires Dolby, et développe le format MPEG-2 Advanced Audio Coding, appelé AAC, « le standard deuxième génération ». Prolongement du MP3, ce nouveau système sécurisé pourrait être prochainement adopté par des grandes maisons de disque.

L'industrie du disque face à la copie

LE 34^e MIDEM (Marché international du disque et de l'édition musicale) vient de fermer ses portes, et le constat est amer. En France, pour la première fois depuis quinze ans, les ventes de disques ont baissé. Les professionnels du secteur imputent cette contre-performance à deux facteurs : la copie privée, grâce aux graveurs de CD enregistrables (CD-R) et le téléchargement de musique au format de compression MP3 sur Internet.

Pour lutter contre le piratage domestique, les majors de l'édition musicale et le SNEP (Syndicat national des éditeurs phonographiques) font pression depuis plusieurs mois sur le gouvernement afin d'instaurer une taxe forfaitaire sur les supports numériques vierges. Une disposition qui pourrait être contrée par l'achat de CD-R à bas prix directement sur Internet, via des sites étrangers. Autre piste, un dispositif anticopie qui réglerait le problème à la source. Solution radicale mais difficile à mettre en œuvre techniquement et qui ne fait pas l'unanimité.

Autre cible, le MP3 et la diffusion

Concurrence Confrontés à une baisse des ventes, les majors contre-attaquent

incontrôlée de la musique en ligne. Depuis le mois d'octobre, l'IFPI (Fédération internationale de l'industrie phonographique) a entrepris de harceler individuellement les sites illégaux, commerciaux ou personnels, qui offrent de la musique protégée par des droits. Résultat : l'organisation internationale, basée à Londres, affirme en avoir fait fermer plusieurs milliers en Europe. En France, deux personnes ont été condamnées, le 6 décembre à Saint-Etienne, à une peine de prison avec sursis, et une quarantaine de plaintes sont en cours, d'après la SPP (Société civile des producteurs phonographiques). Outre-Atlantique, la bête

noire des majors, la société MP3.com, vient d'être poursuivie en justice par la RIAA (Association américaine de l'industrie phonographique) pour non-respect des droits d'auteur. Est-ce la parade la plus efficace des industriels de l'édition musicale contre les ravages de la déferlante numérique ?

Du côté des défenseurs de la musique gratuite sur le Web, les arguments ne manquent pas en faveur du MP3. Selon eux, les majors mèneraient un combat d'arrière-garde, en quelque sorte, visant à préserver un modèle économique en voie d'être profondément modifié par les nouvelles technologies. Nouvelle querelle des Anciens contre les Modernes ? Gerard Levin, PDG de Time Warner et futur directeur général du nouveau groupe AOL-Time Warner, ne dit pas autre chose lorsqu'il affirme, le 24 janvier, que l'Internet est « probablement sans égal parmi les révolutions du secteur de la musique ».

N. Bo.

CB NEWS

Ballester



Ajouter un signet

Les clics d'or 97

Les clics d'or 98

Les clics d'or 99

Grand Prix

Meilleur site média

Meilleur site d'une agence conseil en communication

Meilleur site marchand business to business

Meilleur site grand public de marketing interactif

Meilleur site marchand grand public

Meilleure campagne de publicité interactive

Meilleur site de communication publique / associative

Meilleur site de communication financière

Meilleur design

Meilleur site d'une Net entreprise

Meilleur design

Grand Prix du public

Meilleures pages personnelles

inscriptions ouvertes jusqu'au 18 février 2000 à minuit sur

www.clicsdor.com

DJromatique

CanalWeb.net

M

CHATEAUBONLINE

Pas bête, le robot

ALEXIS DROGOUL ne croit pas à l'intelligence isolée, celle qui émerge de la seule complexité d'un système, fût-ce le cerveau humain. Pour ce jeune chercheur en informatique, toute intelligence est sociale, produit des relations qu'entretient un individu avec son milieu. D'où l'idée du programme Microbes, qu'il mène depuis le laboratoire d'informatique de Paris-VI (LIP6), en partenariat avec le CNET (Centre national d'études des télécommunications). Un projet qui consiste à laisser déambuler dans les couloirs du laboratoire une dizaine de micro-robots autonomes, de ne leur assigner aucune tâche et de convoquer ensuite quelques sociologues et anthropologues pour noter comment chacun s'est adapté à la situation, robots comme êtres humains.

Passionnant ; mais, à voir la tête des cobayes, on se demande où ces autos tamponneuses au regard de cyclope peuvent bien cacher ne serait-ce qu'un embryon d'intelligence. En fait, les robots « microbes » sont truffés de capteurs. Leurs pare-chocs, par exemple, leur permettent de réagir aux collisions en entamant une marche arrière. Les huit médaillons qui décorent leurs flancs sont des sonars. Avec eux, les robots fonctionnent comme des chauves-souris, en émettant des ultrasons, déduisant la distance les séparant de l'obstacle. Petit à petit, les robots construisent ainsi une carte des lieux. Et, lorsqu'ils sont désorientés, la caméra qui les surmonte les aide à se repérer.

Mais tout cela ne servirait à rien si les robots n'étaient dotés de l'équivalent d'un cerveau. A l'intérieur de leur carrosse rouge, un microcontrôleur centralise les informations et les transmet à un ordinateur communicant, équipé d'un modem radio. Le programme, développé sous Linux, comprend à la fois le système de navigation du robot (la cartographie et la localisation) et son modèle de compor-



LIP6 OASIS/MIRIAD

Expérience Des chercheurs laissent des robots « intelligents » en liberté surveillée

tement, c'est-à-dire l'architecture de contrôle qui associe à une information une attitude. Ce dernier est en cours de définition par les chercheurs du LIP6.

Avec ces outils, les robots devront apprendre à résoudre leurs conflits et à développer des synergies. Des bornes de recharge vont être disposées dans les couloirs pour leur permettre de faire le plein d'énergie. Mais tous ne pourront les utiliser en même temps, il faudra définir un ordre. Différents critères s'offrent aux chercheurs : la distance parcourue par chaque robot ou le total d'êtres humains rencontrés dans la journée, par exemple. Les « microbes », qui échangeront des données sous une forme proche du courrier électronique, seront alors libres de définir leur propre stratégie pour être le leader.

A quoi servira cette expérience ? Alexis Drogoul a déjà imaginé des robots-guides, comme celui qui est

développé pour la visite des musées par l'université Carnegie Mellon, aux Etats-Unis. Avec un appendice supplémentaire pour le son, ces robots pourraient aussi lire les agendas partagés des chercheurs et venir les chercher en réunion pour les prévenir d'un rendez-vous. Mais, le plus innovant, il en est persuadé, viendra des observations des chercheurs qui auront cohabité avec les « microbes ». A terme, les robots coopératifs pourraient trouver leur place dans la maison en offrant leur mobilité aux objets qui en sont dépourvus, ou de manière plus inattendue, en transférant leur structure sociale minimale aux appareils connectés pour leur permettre de mieux gérer les ressources et de s'entraider.

Corinne Manoury

Le bel avenir de Crusoe

L'ARLÉSIENNE apparaît enfin. Transmeta a dévoilé, le 19 janvier 2000, les caractéristiques techniques du processeur que préparaient dans le plus grand secret ses ingénieurs depuis 1995 : le Crusoe. A en croire ses concepteurs, parmi lesquels Linus Torvalds, créateur du système d'exploitation Linux, le Crusoe est une véritable « révolution dans le monde du microprocesseur ». Il serait le premier « processeur universel », capable de fonctionner avec n'importe quel système d'exploitation, de Windows à Linux, en passant par Palm OS.

Schématiquement, le cœur de Crusoe n'est pas matériel, mais logiciel. Une technologie appelée « code-morphing », programmable à souhait, permet au processeur de s'adapter au système d'exploitation utilisé. Basé sur une architecture à 128 bits, Crusoe dispose pour le calcul d'un jeu d'instructions appelées VLIW (Very Long Instruction Word) qui lui est propre et qui n'est pas de type x86, à l'instar des Pentium d'Intel ou Athlon d'Advanced Micro Devices (AMD). Il n'en est pas moins compatible avec le x86, via le « code-morphing », qui lui traduit en temps réel les instructions.

Selon Transmeta, les instructions VLIW permettent de simplifier au maximum l'architecture du processeur (CPU) et donc de diminuer le nombre de transistors. Et

Innovation Utilisant une technologie révolutionnaire, le nouveau processeur fonctionne sur tout système d'exploitation

un petit nombre de transistors est synonyme de faible coût de fabrication, faible consommation d'énergie et faible émission de chaleur. Des qualités qui font du Crusoe le processeur idéal pour l'informatique nomade, le micro-ordinateur portable, l'assistant numérique personnel, la palette sans fil Web, le téléphone portable, etc.

Autre avantage non négligeable : la technologie LongRun, qui règle automatiquement la fréquence et la tension du processeur selon les besoins en puissance de l'application. Concrètement, le processeur fonctionnera à 400 MHz pour traiter une base de données et passera automatiquement à 333 MHz pour effectuer un simple traitement de texte. Parallèlement, la tension baissera ou augmentera selon la fréquence pour optimiser la consommation

d'énergie. Transmeta promet un ordinateur portable utilisable huit à dix heures d'affilée sur batterie.

Basée à Santa Clara, au cœur de la Silicon Valley, Transmeta a bénéficié de 100 millions de dollars (autant d'euros, 650 millions de francs) de capital-risque pour mettre au point le Crusoe. Parmi les investisseurs, Paul Allen, cofondateur de Microsoft, et le milliardaire George Soros.

La production en masse du Crusoe sera assurée par IBM. Dans un premier temps, deux modèles seront disponibles : le TM3120, cadencé à 333-400 MHz, qui sera destiné aux machines de poche, et le TM5400, à 500-700 MHz, pour faire tourner les micro-ordinateurs portables. Ils seront gravés avec une précision de 0,18 et 0,22 micron, intégreront un cache de premier niveau de 96 et 128 Ko, et un cache de second niveau de 128 Ko pour les modèles haut de gamme. Selon Transmeta, un TM5400 à 700 MHz aurait des performances du niveau d'un Pentium III 500.

Quant au prix, ils sera, à fréquence égale, inférieur de 30 % à celui du Pentium III. Venant confirmer l'avenir de ce processeur, Diamond, mondialement connu pour son baladeur MP3 Rio, a annoncé le lancement prochain d'une palette Web sans fil intégrant un processeur Crusoe.

H. Ng.

La pollution sous surveillance

QUAND les pics de pollution voilent l'air des villes d'un film opaque de polluants, le réseau français de guetteurs électroniques chargé d'évaluer les taux de pollution atmosphérique connaissent leur heure de gloire. Si ces stations mesurent les concentrations à un point précis, en revanche on connaît mal les chemins empruntés par ces polluants.

Quel est le devenir des gaz des particules une fois qu'ils quittent les cheminées d'usine ou les pots d'échappement des voitures ? Comment se répartissent les polluants au niveau, d'abord, de la rue, puis de la ville et, enfin, de l'atmosphère ? C'est sur ce problème de la dispersion que travaillent des chercheurs européens. Si des modèles mathématiques existent, ils demandent à être validés par des expériences in situ. En soufflerie, les Allemands, les Hollandais et les Britanniques étudient les comportements des polluants. Au Danemark, des expériences en site réel ont lieu.

A Nantes, Gaëlle Vachon, une jeune chercheuse de l'équipe de dynamique de l'atmosphère habitée de l'Ecole centrale, analyse les résultats d'une expérience inédite. L'été dernier, de début juin à début juillet, une batterie de capteurs a été installée dans une rue nantaise à grand trafic. Cette rue répondait aux caractéristiques d'une « rue canyon », dont les polluants ont plus de mal à s'échapper - rectiligne, étroite (15 mètres) - et dont les façades (22 mètres) sont homogènes.

Comment, au fil de la journée, en fonction de paramètres climatiques et de fréquentation, les fumées d'échappement s'envolent-elles dans l'atmosphère ? Tout d'abord, pour mesurer le nombre de véhicules circulant dans la rue et dans les artères adjacentes, un système de comptage a été disposé au sol. Le comptage discernait les voitures de tourisme des véhicules lourds. Ensuite, un fil d'acier tendu à une douzaine de mètres au-dessus du flot de véhicules portait trois cap-

Comprendre Des scientifiques observent la dispersion des polluants dans l'atmosphère

teurs de monoxyde de carbone, un anémomètre à fil chaud (pour la mesure des petites vitesses de vent), un anémomètre à hélice et des thermomètres à thermocouples pour mesurer les champs thermiques. Au-dessus, à 16 mètres encore, un anémomètre à hélices, un capteur de CO et un anémomètre à fil chaud mesuraient les couches supérieures de la rue. Les façades des bâtiments étaient, elles aussi, équipées de thermocouples au sol et sur le toit des bâtiments.

Comme on le constate chaque été dans les grandes villes, la chaleur et l'absence de vent font que les polluants s'extrait plus difficilement de la rue ; elles participent ainsi à leur transformation chimique. Pour prendre en compte la chaleur dégagée par les façades ensoleillées dans la rue, un facteur important dans le microclimat de la rue, l'équipe de la division énergétique et environnement de l'Ecole centrale de Nantes travaille en collaboration avec le Cerma (Centre de recherche méthodologique d'architecture). Ce dernier a mis au point un logiciel baptisé Solène, qui sert à la compréhension des mouvements des polluants. Il permet de simuler sur écran l'ensoleillement, l'éclairage et le rayonnement des bâtiments. La collecte quotidienne des mesures permet d'établir des cartes de simulation, qui ressemblent étrangement aux animations météorologiques qui apparaissent à la télévision.

Alain Thomas



La Net Economie, une réalité pour les entreprises à la conquête de nouveaux marchés, impose, en matière de fiabilité, des choix technologiques stratégiques. Votre système d'information d'entreprise, vos serveurs web, vos applications de commerce électronique sur Internet, doivent répondre aux sollicitations les plus exigeantes de la part de vos clients, notamment en terme de fiabilité. Comme les 50 millions d'utilisateurs qui ont mis en œuvre les services d'annuaire NDS® de Novell (Novell Directory Services®), bénéficiez d'une infrastructure réseau globale simple à administrer, sécurisée et fiable. Avec Novell, soyez prêt, dès à présent, à entrer dans la Net Economie. Pour plus d'informations, visitez notre site

ou appelez All6 Novell au

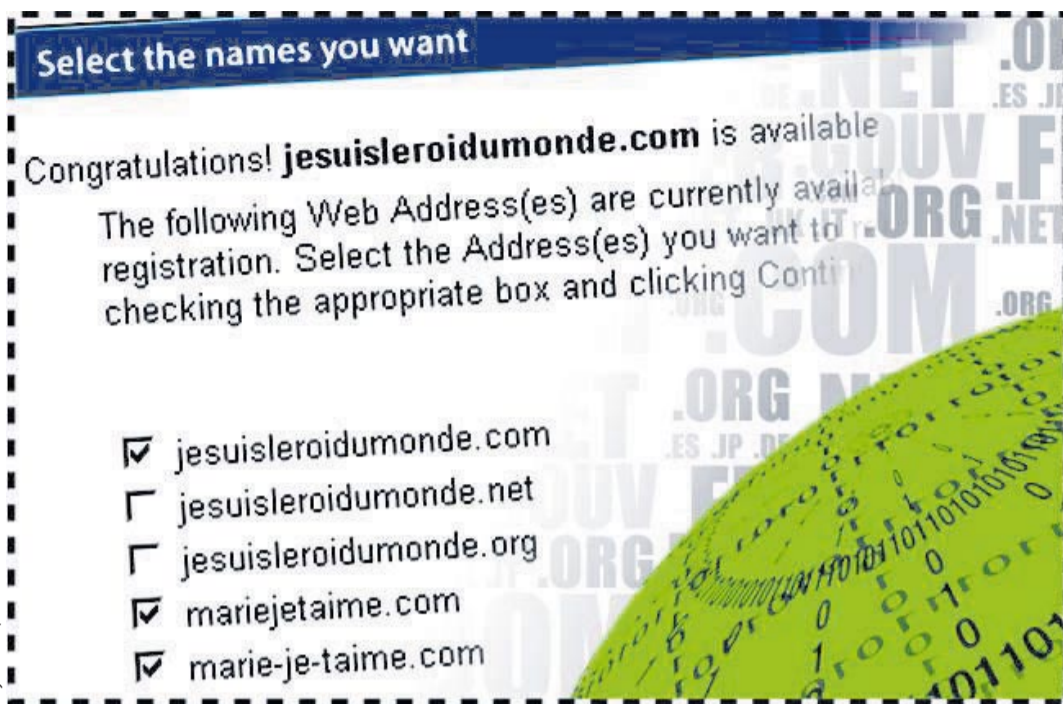
Novell

Acheter son nom de domaine

RÉSEAU des réseaux, Internet est divisé en branches et sous-branches, ce que l'on appelle aussi des « domaines » et des « sous-domaines ». Le plus connu est le domaine commercial, reconnaissable à l'extension « .com » qu'on trouve à la fin de la plupart des adresses des sites. Ainsi, le site www.intel.com est-il un sous-domaine du domaine commercial, tandis que le site www.cplus.fr est un sous-domaine du domaine français, reconnaissable à son extension « .fr ».

Au même titre que chacun peut avoir une ou plusieurs adresses e-mail, les noms de domaine s'achètent. Il est donc possible, pour une entreprise, une association ou un particulier, d'obtenir un nom de domaine, autrement dit une adresse de type www.monadresse.com, « .net », « .org » ou « .fr » pour présenter son site sur Internet. Les grandes entreprises qui ignoraient jusqu'à présent la procédure et qui n'avaient pas déposé leur nom de domaine à temps ont dû le racheter à grands frais auprès des internautes qui se l'étaient approprié. Les anecdotes ne manquent pas, de cet ingénieur hollandais propriétaire de linux.com (nom du système d'exploitation multi-plate-forme et gratuit) qui s'est vu proposer 5 millions de francs (760 000 euros) par l'un des prétendants au rachat, à ce journaliste du mensuel américain *Wired* qui avait déposé mcdonalds.com en 1994, et qui a bien voulu il y a quelques mois en céder la propriété au géant de la restauration rapide en échange de l'équipement d'une école publique de Brooklyn avec une connexion haut débit à Internet.

Spéculer sur un nom de domaine est aujourd'hui un peu moins aisé qu'il y a quelques années, car des règles ont été mises en place à l'échelon international et surtout dans chaque pays



Tout s'explique S'offrir une adresse Web à son nom, c'est simple. Mais les coûts et les services sont très différents d'un prestataire à l'autre

(voir la chronique juridique « A bon droit » en page VII). En France, c'est l'Afnic (Association française pour le nommage Internet en coopération) qui est chargée d'édicter ces règles à l'attention des sociétés habilitées à vendre des noms de domaine en France. Aux termes de sa charte de nommage, l'obtention

d'un nom de domaine en « .fr » ne peut s'effectuer que par l'intermédiaire d'un des fournisseurs d'accès Internet conventionnés par l'Afnic. En outre, pour tout dépôt d'un nom de domaine finissant par l'extension « .fr », il faut impérativement fournir un extrait de Kbis, pour les entreprises, ou la copie de parution au *Journal officiel*, pour les associations. Cette charte de nommage interdit enfin à une société x de déposer ce qui pourrait être le nom de domaine de son concurrent y.

Pour les noms de domaine internationaux en « .com », « .net », « .org » ou sur ceux de pays étrangers, la procédure d'achat d'un nom de domaine est simple. Vous devez d'abord vérifier la disponibilité du nom de domaine que vous souhaitez déposer en interrogeant la base de données de noms de domaine d'un des « regis-

trars », un de ces sites Internet habilités à délivrer un nom de domaine.

Connectez-vous, par exemple, à <http://ns1.andco.fr>, puis tapez le nom de domaine dont vous souhaitez connaître la disponibilité, sans les trois « w » et sans extension, puis cliquez sur le bouton « Envoyez ». Le site affiche alors tous les noms de domaine possibles avec les différentes extensions (« .com », « .net », « .org », « .fr », etc.), indiquant en face de chacun s'il est disponible ou déjà déposé. En cliquant sur une adresse déjà prise vous verrez dans une nouvelle fenêtre le nom du propriétaire du nom de domaine en question ainsi que son adresse e-mail... afin de le joindre si vous désirez lui proposer de racheter le nom de domaine qui vous intéresse. En revanche, si le nom porte la mention « disponible », vous pouvez vous l'offrir.

Mais vous devez savoir que l'achat d'un nom de domaine international (« .com », « .net », ou « .org ») peut s'effectuer auprès de plusieurs centaines de sites Internet disséminés dans le monde, et que les coûts varient considérablement en fonction de la commission que se réserve l'un ou l'autre, mais aussi des services qu'ils proposent. A ce jour, c'est la société French Connexion 3 qui propose les tarifs les plus intéressants en France par l'intermédiaire de son site Enregistrer.com : 783,90 F TTC (119,50 €) pour un nom de domaine en « .com », « .org » ou « .net », soit 350 F HT pour le dépôt du nom lui-même et 300 F HT de maintenance pendant deux ans (dont une redevance à l'InterNic, l'équivalent de l'Afnic à l'échelon international). Au-delà des deux ans, l'InterNic vous demandera directement 35 \$ (224 francs) par an si vous souhaitez continuer à être propriétaire du nom de domaine. Une fois la transaction validée (en ligne par carte bancaire ou par l'envoi d'un chèque), le nom de domaine que vous avez acquis ne sera plus disponible. Mais, pour qu'il mène à vos pages Web, vous devrez soit faire héberger ces dernières sur le serveur d'Enregistrer.com (pour un coût allant de 150 à plus de 500 F HT/mois en fonction de l'espace disque nécessaire), soit demander la redirection de votre adresse vers vos pages si vous les faites héberger sur un autre serveur, par exemple chez un hébergeur gratuit tel Multimania, Tripod ou Chez.com.

Contrairement aux autres prestataires, Enregistrer.com redirige gratuitement votre adresse, contre l'affichage d'un bandeau publicitaire. Pour voir disparaître ce bandeau, il vous en coûtera 600 F HT/an. Déposer un nom de domaine ne coûte donc presque rien, mais la note monte rapidement si l'on veut l'exploiter.

Louis Carreau (Canal+)

Sabir cyber



@ ou « arobase »

CE « A » entouré d'un cercle est aussi célèbre que mystérieux. Son histoire se confond avec celle des techniques de communication de l'écrit des cinq derniers siècles. Sa célébrité actuelle vient, bien entendu, de son usage dans le courrier électronique.

Dans une adresse d'e-mail, « @ » est le caractère qui sépare le nom de la personne à qui on écrit de celui de l'organisme qui lui fournit cette adresse : « germaine@hotmail.com » signifie que ladite Germaine utilise le service Hotmail pour son courrier électronique. Ce signe se prononce parfois [at], ce qui peut signifier « chez », en anglais.

Comme il est obscur et, pour beaucoup, nouveau, ce caractère typographique sert souvent de symbole à la modernité « nouvelle économie ». Par exemple, « Galeries Lafayette » peut faire penser à Zola et à son Bonheur des dames, mais imaginez « [G@leries Lafayette](mailto:G@leriesLafayette) », et tout de suite le XXI^e siècle, ses promesses, la croissance retrouvée grâce à Internet viennent à l'esprit. C'est la magie de la messe en latin. En parlant de latin, il semble que, justement, @ ait pour origine l'écriture médiévale de ad (vers, à). Le signe faisait partie des nombreux raccourcis graphiques destinés à augmenter la productivité des copistes dans une société d'avant l'imprimerie. On parlerait aujourd'hui d'une « technique de compression du signal ».

Les commerçants américains du XIX^e siècle avaient gardé cette habitude pour indiquer les prix sur des ardoises et des bouts de papier. C'est alors que vint la machine à écrire. Préparée dès le début du XVIII^e siècle (les premiers brevets remontent à 1713), la machine à écrire commerciale n'apparut qu'en 1874 avec la machine de Sholes, l'inventeur du clavier Qwerty, et ne connut un véritable succès qu'avec l'Underwood, en 1895. Les comptables, parmi les premiers utilisateurs de la machine à écrire, demandèrent donc que ce signe soit inclus dans les modèles ultérieurs de l'Underwood.

Un demi-siècle plus tard, les centres informatiques, pour utiliser une main-d'œuvre formée dans les bureaux, utilisèrent des claviers de machines à écrire standards pour communiquer avec les ordinateurs. Mais, dans ce nouveau contexte, ce signe avait perdu son sens. Pendant longtemps, il fut utilisé justement en tant que signe qui ne veut sûrement rien dire. Avant, miracle, de retrouver son sens original. Au début des années 80, la mode du langage Basic lui donna un premier public : dans certaines versions, @ était utilisé comme premier caractère d'une fonction (@somme, par exemple), pour bien la distinguer de la même suite de caractères utilisée éventuellement comme mot « humain ».

En 1972, l'inventeur du courrier électronique, Ray Tomlinson, eut le plaisir d'envoyer le premier e-mail de l'histoire. Il chercha un caractère pour séparer le nom de l'émetteur de celui de l'organisme hébergeant sa machine. Il en fallait un qui ne puisse pas se trouver dans un nom de famille et, regardant le clavier de sa machine, il choisit @, qui avait le double avantage de pouvoir signifier « at » et d'être très improbable dans un nom propre. La boucle était bouclée.

Cléo (Canal+)

Imagina, en attendant le jeu

POUR le passionné des cultures électroniques, il y a trois rendez-vous dans l'année à ne pas manquer. En été aux Etats-Unis, le Siggraph se fait le haut-parleur des effets d'annonce des mastodontes du high-tech. En fouinant, le visiteur découvre également un véritable Concours Lépine des applications de demain. Magique. A la rentrée, c'est en Autriche que cela se passe, avec Ars Electronica. Les artistes élevés au numérique y présentent leurs installations, leurs recherches musicales et visuelles. Beau et déliant. En début d'année, c'est à Monaco que le festival Imagina réunit tout ce que l'image de synthèse fait de mieux. Un lieu où se retrouvent les artistes, les techniciens, les étudiants, les producteurs et... les acheteurs.

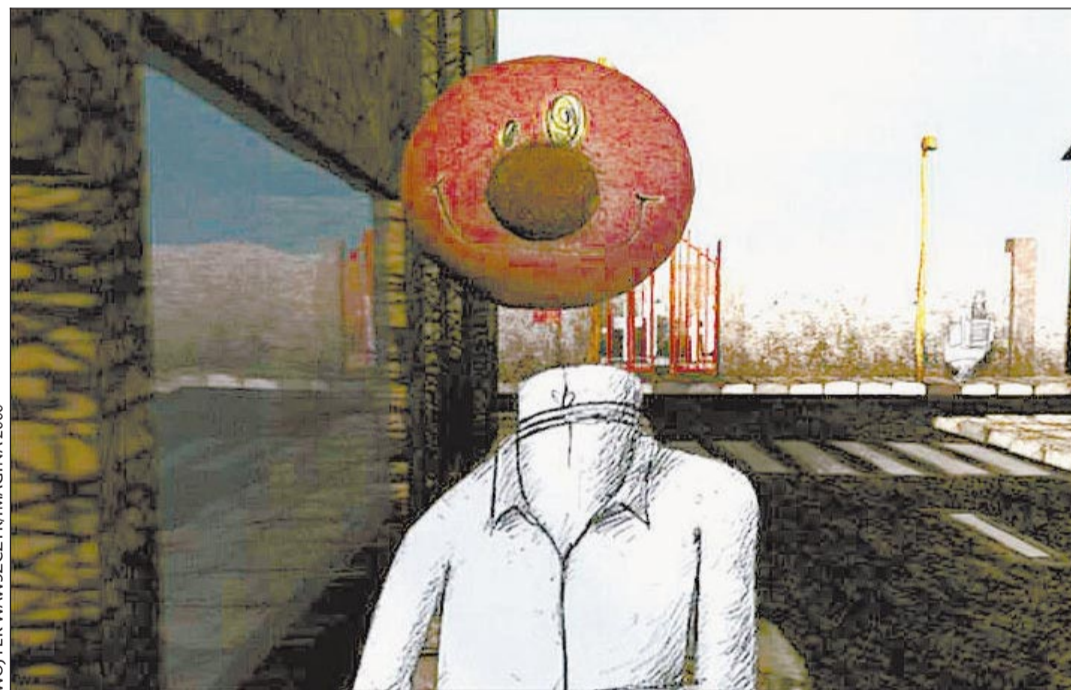
Le premier rendez-vous d'Imagina à Monaco, en 1981, est né d'un désir de réflexion sur les images du futur et les premières ébauches en images de synthèse. Depuis 1985, clin d'œil au premier objet représenté en images de synthèse par Martin Newell, c'est une théière que les organisateurs remettent aux lauréats des Prix Pixel-INA, les plus convoités.

Au cours des dix dernières années, les projections d'Imagina ont rendu compte des prouesses technologiques de l'image. Mais les scénarios, eux, ont trop souvent fait défaut. « Jusqu'à Jurassic Park, nous étions dans une course au perfectionnement de l'image de synthèse. Le scén-

Événement Artistes, techniciens et producteurs engagent une surenchère pour impressionner le public malgré la banalisation des images de synthèse

nario était laissé de côté. Un bon film, c'était des prouesses visuelles. Aujourd'hui, plus personne n'est surpris de voir un dinosaure gambader », s'amuse Marie-Laure Tardy, qui suit l'évolution de l'image de synthèse depuis dix ans. « L'infographie s'est banalisée au cours des cinq dernières années. Cinéma, publicité, jeux vidéo... toutes ces images font partie intégrante de notre vie quotidienne. Aussi, chaque nouvelle édition du Festival a l'obligation de nous surprendre », constate Alain Burose, directeur des Programmes Courts de Canal+.

C'est dans cet esprit qu'Imagina s'ouvre aujourd'hui – sans doute un peu tardivement – à de nouveaux genres qui viennent choquer les perspectives des débuts : les jeux vidéo, Internet, les effets spéciaux, les cybermondes. « Le festival garde



ce parti pris du plaisir de l'image. Mais la dimension d'origine s'est transformée en une gigantesque toile indissociable », poursuit Alain Burose. Nouvelles techniques de créations 2D et 3D, nouvelles diffusions, les images de synthèse sont maintenant des sortes de « cadavres exquis », un « univers en extension ». On remarquera, entre autres, la nouvelle section Films Actions, qui propose les travaux de jeunes réalisateurs indépendants ou encore le FIFI – le Festival international du film de l'Internet – et sa sélection de quelques-unes des meilleures animations accessibles sur le Web... « Reste qu'on en est encore au pot de terre contre le pot de fer. Les internautes face aux grandes machineries qui vont continuer à faire des longs métrages. »

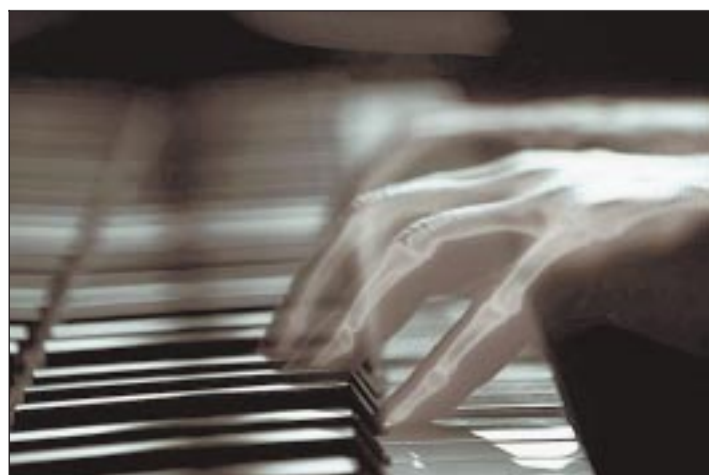
Côté contenu, on s'oriente vers une écriture plus riche. Notamment grâce à des écoles comme Supinfo-com de Valenciennes, le CNBDI (Centre national de la bande dessinée et de l'image) d'Angoulême ou l'Ecole des Baléares, dont les formations plus complètes commencent à porter leurs fruits. « C'est ce qui fait aujourd'hui la différence avec les

œuvres des années précédentes. En plus d'être passés de deux à quinze minutes, les films sont plus aboutis. Mouse, d'Antoine Charreyron, Benoît Martinez et Quentin Reyre, de Supinfo-com, fait preuve d'un humour décapant ; SED, de Kaye Barton, de l'université de Bournemouth en Angleterre, fait référence à un univers qui ne pourrait pas exister sans l'image de synthèse », remarque Marie-Laure Tardy. La remise des prix d'Imagina 2000, qui a lieu le mercredi 2 février, devrait tenir compte de ces nouvelles perspectives. On regrettera

tout de même l'absence d'une sélection jeux vidéo et génériques/habil-lages télé, des acteurs pourtant essentiels et reconnus du grand public aujourd'hui.

Julien Pot (Canal+)

■ Jusqu'au 2 février à Monaco, et du 2 au 4 février au Palais des congrès de la porte Maillot
■ www.imagina.fr
■ La Nuit des i-mages sur Canal+, mardi 8 février, de 22 heures à 1 heure du matin.



STEVE GORDON & RICHARD OSTIGNY/IMAGINA 2000



PAUL DEBEEVE/IMAGINA 2000

Start-up : le cocktail des âges

LES START-UP Internet, domaine réservé des jeunes ? Pas vraiment. Elles comptent aussi dans leurs rangs des membres qui ont dépassé la trentaine depuis plus ou moins longtemps. Peu, c'est vrai. Pour Pierre Cagnet, du cabinet de chasseurs de têtes sur le Net Blue Search, « les seniors, dans ce secteur, ce sont les plus de 35 ans. Ils représentent maintenant un tiers des CV que je vois passer ».

Que viennent-ils chercher auprès de ces bandes de jeunes ? Très souvent, une cure de jouvence Internet pour leur carrière. Annick Gros, du site d'enchères en ligne Eurobid, approche de la cinquantaine. Elle est arrivée sur le site au mois de décembre. Jusqu'à cet été, elle travaillait au marketing des whiskys William Grant, à Londres. « J'avais l'impression d'avoir fait le tour de mon entreprise et je suis persuadée que le marketing va changer avec Internet. Je suis passée par le site de petites annonces INA.fr, et la procédure de recrutement a duré huit jours. »

Ils viennent aussi par goût du risque. Ghislaine Vaugein, 50 ans en l'an 2000, est responsable des achats chez Clust (site d'achats groupés sur le Net). Elle a fait toute sa carrière – vingt-huit ans – aux 3 Suisses. Entrée comme secrétaire, sans le bac, elle devient contrôleur de gestion, chef de produit, puis chef de projet. Elle travaille alors avec Joël Palix, responsable de 3 Suisses Multimédia. Quand ce dernier fonde Clust, l'été dernier, elle est de l'équipe. « Le saut ne s'est pas fait sans un pincement au cœur. Mais j'ai toujours cherché la stimulation intellectuelle, même si j'y ai perdu un peu au niveau salaire. J'habite une maison avec jardin à Croix, à la sortie de Roubaix. J'ai dit à Joël : "Tâche de trouver des bureaux pas trop loin de la gare du Nord". » Ce qui fut fait, rue d'Hauteville, dans le X^e arrondissement. En TGV, Ghislaine Vaugein en a pour cinquante-neuf minutes.

Pourtant, pour les seniors, le saut générationnel est déstabilisant. Pas marrant de se faire taper sur les doigts par un gamin. A l'inverse, comme le souligne Stéphane Kaminsky, 24 ans, PDG d'ECC (hébergement de sites), « engueuler ou rassurer un cinquantenaire sur ses objectifs commerciaux comme un gosse... c'est déstabilisant au début. Je ne suis pas là pour faire des crises d'autoritarisme aigu, mais il faut quand même que je me montre à la hauteur ». Un peu délicate aussi, l'impression de jouer les papamaman. « Les jeunes ont commenté à m'appeler "mamy", raconte Ghislaine Vaugein, mais je les ai vite remis en place. C'est vrai qu'une certaine gêne s'installe entre nous, plus de leur côté d'aînés. Ils surveillent leur vocabulaire, réfléchissent avant de parler.



JÉRÉMIE BRÉZILLON/MÉTIS

Génération Les jeunes fondateurs de start-up Internet font souvent appel à des seniors. Des assemblages originaux voient le jour

Mais je me garde bien de les martiner, je ne suis pas leur maman. »

Pourtant, les jeunes fondateurs ont aussi du mal à accepter de déléguer leur projet à un collègue plus âgé et de devoir travailler avec quelqu'un qui « casse un peu l'ambiance ». Qui porte la cravate ou le tailleur depuis vingt ans, n'écoute pas de musique au bureau et ne fréquente pas les mêmes salles de cinéma... Ils ne sont cependant pas mécontents que des seniors leur assurent un filet de sécurité en leur transmettant un peu de leur expérience.

Fondateurs d'appelsdoffres.com (appels d'offres en ligne), Philippe et Alexandre Sidommo, 28 et 30 ans, viennent de recruter leur directeur général, Jean-Marcel Vannieuwenhuysse, 40 ans, ancien vice-président de l'éditeur informatique Attachemate. « Notre site s'adresse aux entreprises, nous avons besoin de quelqu'un qui sache leur parler. De plus, les origines nordiques de Jean-Marcel compenseront notre caractère latin. Notre développement doit aller très vite, et il n'est pas question de perdre du temps en refusant d'embaucher un plus de 40 ans », explique Alexandre Sidommo. Même écho chez Ghislaine Vaugein, qui apporte à Clust son expérience des achats, un métier délicat. « Dans toute négociation commerciale, il y a un rapport de séduction constant. Il ne faut jamais oublier que la personne en face n'est pas un copain, mais quelqu'un avec qui l'on fait du business. Les jeunes auront tendance à l'oublier et à se faire avoir. »

Ludovic Bonneton, 31 ans (photo, à gauche), a fondé Immostreet (annonces immobilières en ligne) fin 1999. Déçu de ne rien trouver

de pratique sur le Web pour louer un appartement, il a l'idée de lancer un portail immobilier indépendant des agences. Ne connaissant pas le secteur, il embauche un aîné, Alain Silverston, 44 ans (photo, à droite), un ancien du Crédit foncier de France, pour le seconder dans la gestion des partenariats avec les agences immobilières. « Une génération nous sépare, dit-il, mais il connaît le secteur comme sa poche, tandis que, moi, je le découvre. Il nous a aussi rejoints parce qu'il n'avait plus de charge de famille, ses enfants ayant terminé leurs études, et qu'il avait envie de s'offrir une nouvelle aventure. »

Que les « quadras » candidats aux start-up se rassurent : l'âge sera donc bientôt un faux problème. Passé l'excitation des premières semaines de création et la première levée de fonds, ces jeunes sociétés reconnaissent vite que, Internet ou pas, les bonnes vieilles ficelles du métier (de vendeur, d'intermédiaire...) restent les mêmes que dans la vraie vie. Et alors, place aux vieux !

Cécile Ducourtieux

Business angels

ON LES APPELLE les « business angels » (« Le Monde interactif » du 3 novembre 1999). Ils ont l'expérience et la fortune, mais sont lassés d'entreprendre directement. Leurs poulains offrent à leurs aînés de revivre la création d'entreprise par procuration. Entre eux, vingt ans d'écart au bas mot et une relation de maître à disciple, voire de père à fils. Jérémie Berrebi, 21 ans aujourd'hui, rencontre Jean Guetta, la quarantaine passée, en 1995. Ce dernier vient de revendre sa société, Saari (logiciel de gestion d'entreprise). « C'était à un petit forum d'étudiants à Paris. J'étais en terminale, je travaillais déjà sur le site de CompuServe, et Jean Guetta s'occupait du stand informatique. » La relation s'établit. Deux ans plus tard, quand Jérémie le rappelle en lui disant : « Je crée ma boîte dans un mois », Jean Guetta accepte tout de suite de l'épauler. Il possède aujourd'hui 15 % de Net2One (signaux d'alerte sur le Net).

A bon droit

Résoudre les conflits de noms de domaine

LA PRATIQUE du « cybersquatting », qui consiste à profiter de la règle « premier arrivé, premier servi » pour enregistrer des noms de domaine connus et tenter de les monnayer, semble de moins en moins rentable. Nombreuses sont les grandes entreprises victimes de tels chantages, qui ont décidé de ne pas se laisser faire et de faire prévaloir leurs droits de marque, en saisissant les tribunaux (« Le Monde interactif » du 26 janvier).

L'Icann (The Internet Corporation for Assigned Names and Numbers), organisme chargé notamment d'attribuer les adresses Internet et de diriger le système des noms de domaine, vient de mettre en place une politique uniforme de résolution des conflits. Selon un calendrier particulier, cette nouvelle politique sera appliquée par certaines organisations, agréées en tant que centres d'arbitrage.

La première de ces organisations a été, le 1^{er} décembre 1999, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) (lire p. VI). Dès le lendemain, la Fédération mondiale de catch (The World Wrestling Federation) adressait une plainte à l'OMPI concernant le nom de domaine « www.worldwrestlingfederation.com », enregistré par un particulier américain, qui tentait de le revendre à la Fédération, moyennant la somme de 1 000 dollars, ce qui éviterait, selon lui, de dépenser des milliers de dollars de frais, ainsi qu'une « perte de temps et d'énergie ».

Le 14 janvier 1999, le centre de médiation et d'arbitrage de l'OMPI a ainsi tranché ce conflit, en faisant droit à la position de la Fédération de catch. Cette déci-

sion, disponible sur le site de l'OMPI, permet de connaître précisément la procédure et les principes retenus par l'Organisation, en application de la nouvelle politique de l'Icann. On peut notamment y constater que l'enregistrement d'un nom de domaine est considéré comme frauduleux lorsqu'il est identique ou similaire à une marque de produit ou de service, lorsque le déposant n'a aucun intérêt légitime en rapport avec ce nom de domaine et, enfin, lorsque ce nom est enregistré et utilisé de mauvaise foi. Sur ce dernier point, la décision relève que les règles de l'Icann ont bien prévu que la mauvaise foi devait être constatée non seulement au stade de l'enregistrement, mais également par l'usage fait par le cybersquatter. Toutefois, cette dernière condition ne signifie pas que le nom de domaine qui ne se rapporte à aucun site Web effectif n'en est pas moins susceptible d'être qualifié de frauduleux. En effet, le seul fait de proposer au véritable titulaire d'une marque, de lui céder, moyennant finances, le nom de domaine correspondant constitue un acte d'usage de mauvaise foi, selon les règles de l'Icann.

Bien évidemment, l'OMPI a ordonné le transfert du nom de domaine à la Fédération de catch. Il faut noter que cette procédure se déroule pratiquement intégralement par voie de messagerie électronique et permet de résoudre rapidement et à peu de frais de tels litiges.

Alain Hazan est avocat à la cour.

■ www.wipo.org
■ www.icann.com

Start-up



Servista.com Le guichet unique

TÉLÉPHONE, gaz et électricité sur la même facture. Avec cette formule, Courtney Sheets, fondateur et PDG de Servista.com, entend révolutionner la distribution des services collectifs en Europe. « L'objectif est de débarrasser nos clients de la corvée qui consiste à gérer la relation avec chacun des services collectifs pour trouver le tarif le plus adapté, explique cet Américain de 34 ans. Ils pourront consulter une facture unique sur notre site. »

Start-up d'une quinzaine de personnes basée à Londres, Servista affirme vouloir conquérir, d'ici un an, quelque 100 000 clients au Royaume-Uni. Ensuite, la start-up s'attaquera à l'Europe continentale, au gré de la libéralisation dans le domaine de la distribution du gaz et de l'électricité. « Nous profitons d'abord de la dérégulation multiservice pratiquée au Royaume-Uni. Avec Servista.com, nous voulons créer un guichet unique fournissant sur le Web des services à un prix défiant toute concurrence et avec une qualité sans équivalent », argumente-t-il.

Pour constituer son offre, la start-up s'associe avec les opérateurs télécoms et les sociétés de services collectifs. Elle vendra, sur son site Internet, une offre globale qui comprendra la téléphonie, l'électricité et le gaz. « Nous voulons coller aux modes de vie de nos clients. Ainsi, nous prévoyons un abonnement à l'électricité "écolo" », observe Désirée Maghoo, chargé du marketing de la start-up. Outre l'originalité du concept, l'un des atouts de Servista.com repose sur le logiciel Geneva 3.2, qui tient à la fois du système de facturation et de la solution de gestion de la relation client (CRM). Mise au point par Geneva Technology Ltd., un éditeur britannique basé à Cambridge, il permet de gérer le système de facturation du client et d'analyser son comportement.

« Avec cette solution, nous proposons les tarifs les plus adaptés à nos clients, affirme Courtney Sheets. Si au bout de deux ou trois mois, il s'avère que l'abonnement n'est pas utilisé de façon optimale, nous proposons le tarif qui correspond le mieux à [leur] consommation, quitte à réduire notre marge. En procédant ainsi, on limite le risque de perdre des clients. »

Selon le magazine *Utility Week*, 55 % des clients des sociétés régionales d'électricité britanniques sont ouverts à l'idée de changer de fournisseur s'ils ne sont pas satisfaits. Par ailleurs, ce magazine estime que le coût d'acquisition d'un nouveau client dans le domaine des services collectifs est de 60 livres (98,57 euros).

Autant d'éléments qui ont poussé Sofinnova Partners et deux sociétés de capital-risque britanniques (Arts Alliance et Sussex Partners) à investir dans Servista.com. A l'occasion d'un premier tour de table, à l'automne 1999, la start-up a levé 1,2 million de livres sterling (1,9 million d'euros). « Comme dans les télécommunications, la dérégulation multiservice va donner naissance à une nouvelle génération de start-up », observe Alain Rodermann, qui suit ce dossier au sein de Sofinnova. C'est aussi l'occasion, pour EDF, présent dans Sofinnova, de tester ce nouveau mode de distribution. EDF détient en effet 12 % du marché de l'électricité au Royaume-Uni et prépare la libéralisation en France.

Pierre Bouvier

La lettre hebdomadaire des nouvelles technologies

Chaque semaine, recevez **par mail** les sujets d'enquêtes développés dans **Le Monde interactif** publié le mardi (daté du mercredi) et sur le site www.lemonde.fr/aietek/

Abonnez-vous à l'adresse suivante :

www.lemonde.fr/listediffusion/

Profil

Le curriculum vitae idéal

- **Age** : critère non retenu par les recruteurs.
- **Formation** : un bagage bac +2 dans le domaine des sciences de la communication ou/et de l'informatique. Il n'existe pas de formation diplômante. L'autoformation est un plus.
- **Compétences** : maîtrise technique de l'univers du multimedia, de celui du Web et de ses langages - html, dhtml, xml, Java, Perl, sql, CGI programming, etc. Veille technologique. Une expérience préalable de deux ans de la pédagogie traditionnelle et la connaissance d'au moins un secteur en développement de la Netéconomie.
- **Qualités** : organisation, rigueur, belle curiosité, patience, écoute, très forte capacité de mobilisation. Une culture Internet et l'ouverture d'esprit aux métiers de l'entreprise sont essentielles. Savoir remettre en question ses méthodes, accepter les critiques. Anticiper et évaluer les besoins en formation.
- **Langues étrangères** : une ou deux, dont l'anglais.
- **Statut** : salarié en poste, vacataire, travailleur indépendant.
- **Salaires** : en France, de 185 à 265 KF (28 200 à 40 450 €) selon l'expérience et l'ancienneté (source : cabinet de conseils Ordis).

Sur la Toile

EN FRANÇAIS

- www.ipeci.fr : formations sur Paris et Aix-en-Provence.
- www.em-g.com/formation : cours à distance et en présentiel.
- www.atelier.fr/webschool.php3 : cours en présentiel (projet de téléformations).
- www.cyberformateur.com : centre de ressources en ligne.
- www.thot.cursus.edu : les nouvelles de la formation à distance.
- www.ardemi.fr/ffod/frindex.htm : forum français de la formation ouverte et à distance.

EN ANGLAIS

- www.uact.edu : université virtuelle américaine.
- www.zdeducation.com/zdu : se former et s'informer en ligne.
- www.sheffcol.ac.uk/lettol : s'autoformer en ligne.
- www.nicenet.org : sur les outils de formation en ligne.
- www.filename.com/wbt/pages/rules.htm : centre de ressources sur le Web.
- www.mekareli.com/page33.html : études sur le Web based training.

Des guides sur le chemin du Web

PAR QUEL BOUT prendre Internet ? La pénétration du Web dans les entreprises et les foyers génère d'importants besoins en matière de formation, et les initiatives se multiplient en Europe. L'Etat finlandais a embauché, ces dernières années, 5 000 jeunes pour former les enseignants aux techniques d'apprentissage du Web. La France en est au système D : « *Nous répondons à des problèmes de formation pour 50 % de nos appels sur la hot line* », reconnaît Hervé Guillot, technicien de support chez ImagiNet, un fournisseur d'accès Internet.

Même constat chez les concurrents, dans la grande distribution et les grandes entreprises. « *La ligne de partage entre l'assistance technique et la formation est floue* », confirme Eric de Dreuzy, directeur de l'Ecole informatique Air France. Et pour cause : on manque singulièrement de formateurs Web en France. Qu'on se le dise ! En Europe, la carence en matière grise, dans ce domaine, pourrait enregistrer une progression de 20 % en 2002, selon Andrew Milroy, analyste au sein du cabinet d'études IDC.

« *La cyberformation serait à elle seule comparable, en volume d'affaires annoncé, au commerce électronique tous secteurs confondus* », renchérit Bertrand Mahé,

Profession : formateur à Internet

Les entreprises ont de plus en plus besoin de pédagogues de la Toile, distincts des techniciens

responsable de la cellule de veille du Préau, association visant à promouvoir l'utilisation des nouvelles technologies dans l'enseignement et la formation. L'éducation nationale, le 1 % patronal dédié à la formation, les loisirs associés aux techniques d'apprentissage, les filières commerciales... l'offre sur le marché de la cyberformation est à créer. Des utilisateurs et des prescripteurs ont pris le train en marche. Alcatel a mis en place une université sur les nouvelles technologies tandis qu'Air France ouvrait, pour ses salariés, un centre d'autoformation aux technologies Internet avec un accès prioritaire aux utilisateurs du Web.

« *Notre stratégie est de transférer progressivement en interne le savoir-faire pédagogique des sous-traitants et de développer la*

téléformation à l'international », indique Eric de Dreuzy. La Webschool du groupe BNP-Paribas tourne à plein depuis quatre ans et transforme les cadres de leurs clients en internautes chevronnés. « *Un portail de formation en ligne francophone, Edubyweb, sera bientôt accessible à l'internaute lambda, formateur ou pas. On y mettra des cours touchant aux domaines de la Netéconomie avec une salle virtuelle à disposition, tout en préservant l'accompagnement direct* », explique Jean-Michel Billaut, responsable de l'Atelier de veille technologique.

Le monde de la formation se mobilise également. L'université de technologie de Compiègne (UTC) vient de lancer un chantier-école avec des emplois jeunes formés en six mois au Web pour devenir les tuteurs de formations à distance. Les web-profs de l'UTC, leurs homologues de l'Ecole nationale supérieure des télécommunications (ENST) et ceux de certaines chambres de commerce et d'industrie font des émules au sein de la Webclassée créée l'an dernier par l'association Le Préau. « *On vient de recevoir un label de qualité de la British Association for Open Learning pour un programme d'apprentissage des formateurs qui est en phase de démarrage. On réfléchit à un*

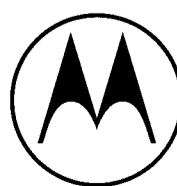
diplôme pour exercer ce nouveau métier », souligne Bertrand Mahé, du Préau.

Pour l'heure, le cyberprof apprend le métier le plus souvent sur le tas et transmet aux internautes une partie de son savoir-faire. Il possède la capacité de s'autoformer et d'anticiper les besoins du client. Le courrier électronique, les techniques de recherche sur Internet, le montage d'une page Web et les logiciels didacticiels n'ont aucun secret pour lui. Il connaît de préférence un ou plusieurs secteurs clés de la Netéconomie : commerce électronique, tourisme, graphisme, formation, documentation, etc. Stratège, le cyberprof fournit les bons outils en juste-à-temps. Homme-orchestre, il prend en compte les aspects connexes de son métier : chaîne éditoriale, graphique, édition, supports didacticiels, stratégies des différents acteurs de l'entreprise. Il sait articuler la formation en ligne et la relation humaine et c'est un maître de l'ingénierie : « *Celui qui rebondira sur toutes les technologies tout en maîtrisant la pédagogie fera sa place* », assure Gilles Cieza chez Ordis, cabinet de conseil en ressources humaines. Ce mouton à cinq pattes virtuel vaudra son pesant d'or !

Geneviève Meunier

Pocket Internet*

WEB WIRES**



MOTOROLA

STAND NO. F11 HALL 1 2000 GSM WORLD CONGRESS

* Internet de poche. ** Le web sans fil.

Surfin' Arizona

Portrait Formatrice autodidacte, Yolanda Montealegre, anticipe les besoins pour mieux apprendre aux autres à surfer

« *L'ARIZONA, Mexico City, San Diego, l'Europe...* » Derrière les baies vitrées du salon, zébrées par les rayons du soleil couchant sur les contreforts du Colorado, Yolanda Montealegre est ici et ailleurs : « *... depuis les Bermudes, je pourrais assurer mes cours rien qu'avec une ligne de téléphone et mon ordinateur !* » Cette cyberprof a pris quelques longueurs d'avance sur ses contemporains.

Autodidacte, Yolanda Montealegre découvre l'ordinateur à l'âge de 17 ans, parcourt les Etats-Unis - modems et pièces détachées sous le bras - dépanne, forme des techniciens de tout poil à l'appui de manuels qu'elle écrit. Alerte, vive, sensible au talent artistique de son fils graphiste, elle surfe très tôt sur la vague du design lorsque apparaissent les premiers sites Web, cherchant à atteindre les limites du langage HTML. En 1995, elle crée son entreprise de design et de formation, Web Training and Design Solutions. Elle fait de son havre de paix, dans le désert de l'Arizona, le cœur de ses cyberactivités entre séances de yoga, cours de français, pauses végétales et randonnées en montagne. Deux ans plus tard, Yolanda Montealegre saisit une mission que lui confie la Ville de Mexico ; mettre sur pied en version bilingue (anglais/espagnol) des séminaires de sensibilisation aux enjeux du Web. Celle-ci fait florès. IBM la sollicite pour former ses ingénieurs au langage HTML, à l'interactivité des pages Web et des bases de données, au multimédia et aux langages informatiques. Au bureau mexicain de l'agence de presse Reuters, plus de cent salariés, dont un bataillon de journalistes, sont rompus à ses formations Web tout terrain, qu'ils appliquent à leurs méthodes d'investigation. « *Je savais que ce créneau de formation serait une niche intéressante, qui réduirait au moins de 25 % les investissements en formation traditionnelle* », confie-t-elle.

Les contrats se succèdent, se multiplient. L'équipe s'étoffe :

une secrétaire l'aide au traitement de ses messages électroniques, quatre formateurs indépendants interviennent ponctuellement chez les clients. Les journées de travail s'allourdissent, se diversifient. Entre les cours dans les entreprises, collèges et universités alentour, il faut impérativement assurer la veille technologique : « *Je dois intégrer immédiatement la maîtrise des dernières technologies et anticiper les besoins de mes clients en termes de stratégies de formation.* »

Fine stratège, assurément ! Yolanda Montealegre ne s'en laisserait pas compter par d'éventuels trublions. Elle œuvre pour le soutien des femmes (notamment les dirigeantes d'entreprise), et ses réunions dans des associations de formation, de technologies ou de développement régional ne sont pas un pensum. L'avenir de son métier ? « *Aux Etats-Unis, les Web based trainings explosent dans les entreprises et les écoles. Les nouveaux outils pédagogiques des formateurs et des tuteurs - caméra vidéo, jeux tests, forums de discussion, simulations, etc. - se généraliseront là où le savoir devra être dégrossi. En 2001, j'offrirai à la clientèle européenne la possibilité de s'autoformer à distance ; je vais d'ailleurs recruter des formateurs en ligne offrant une spécialité sectorielle de la Netéconomie.* » The European dream, un poncif !

Geneviève Meunier

■ www.web-train.com

le Monde INTERACTIF

16-18, quai de la Loire, 75019 Paris.
Tél. : 01-53-38-42-60. Fax : 01-53-38-42-96. E-mail : hitech@lemonde.fr

Rédacteur en chef : Bertrand d'Armagnac.
Secrétaire général de la rédaction : Claudine Boeglin.

Rédaction : Nicolas Bourcier, Marlène Duret, Guillaume Fraissard, Corinne Manoury, Hai Nguyen, Eric Nunes, Olivier Puech, Olivier Zilbertin.

Secrétaire de rédaction : Laurent d'Ersu.
Webmestre : Olivier Dumons.

Ont collaboré à ce numéro : Agnès Batifoulier, Pierre Bouvier, Jérôme Brézillon, Louis Carreau, Sylvie Chayette, Cécile Ducourtieux, Thomas Geiger, Alain Hazan, Emmanuel Jolivet, Stéphane Mandard, Geneviève Meunier, Jacques Partouche, Francis Pisani, Julien Pot, Emmanuel Séguier, Alain Thomas.

Publicité : Le Monde Publicité. Directeur général : Stéphane Corre.
Caroline Sejourant, directrice de clientèle (01-42-17-39-56).

Isabelle Quodverte (01-42-17-39-58).
Impression : Le Monde Imprimerie.